
Felix Contassot

France

1960

Monographs Houses: Richelieu I and II (Établissement et Le Personnel)

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/contassot>

Recommended Citation

Monographs Houses: Richelieu I and II (Établissement et Le Personnel).
<https://via.library.depaul.edu/contassot/17>

This Article is brought to you for free and open access by the France at Digital Commons@DePaul. It has been accepted for inclusion in Felix Contassot by an authorized administrator of Digital Commons@DePaul. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.

L'ÉTABLISSEMENT DES LAZARISTES À RICHELIEU
AVANT LA RÉVOLUTION (1638-1792)

ÉTUDE DOCUMENTAIRE

Félix CANTASSOT C.M.

PARIS

1970

TABLE DES MATIÈRES

Notes liminaires	2
Bibliographie	4
I.- ÉTABLISSEMENT	5
II.- LE PERSONNEL :	
Liste des supérieurs de la Mission	12
1638-1645 Lambert aux Couteaux	13
1645-1649 Gautier Denis	38
1649-1650 Codoing Bernard	51
1650-1651 Lambert aux Couteaux	64
1651-1655 Le Gros Jean-Baptiste	68
1656-1660 De Beaumont Pierre	76
1660-1661 Cruoly Donat	98
1661-1662 De Beaumont Pierre	99
1662-1666 Cuissot Gilbert	101
1666-1670 Get Firmin	103
1670-1674 Thibault Nicolas	105
1675-1676 Duvaucel Guillaume	107
1676-1682 Dupuich François	108
1682-1685 Berthe Thomas	110
1685-1693 Dupuich François	112
1693-1694 Hourdel Jean	116
1694-1702 Doué Jean	118
1702-1705 Barre Jean	120
1705-1708 De l'Islefort Jacques	121
1708-1711 Crespel Michel	122
1711-1715 Chotier Guillaume	123
1716-1717 De Cès Pierre-Casimir	124
1717-1727 Michel Pierre	125
1727-1742 Cusson Jacques	127
1742-1754 Garnier Gaspard	131
1754-1759 Pugniet Claude	133
1759-1762 Stephan François	134
1762-1766 Aboulène Jean-Pierre	135
1766-1770 Davelu Jacques-Louis	136
1770-1776 Vignacourt Jean-Baptiste	137
1776-1782 Leclerc Louis-Auguste	138
1782-1785 Fréchon Louis-François	139

1785-1792 Condamin Jean-Claude 140

III.- LES ACTIVITÉS DES MISSIONNAIRES 142

1.- Les missions paroissiales 144

Les confréries de la Charité 150

2.- L'Aide au Clergé:

Les Exercices des Ordinands 151

École cléricale 156

Les Retraites 158

Les conférences ecclésiastiques 159

3.- Le Séminaire Interne de la Mission 161

4.- La Paroisse Notre-Dame :

Sa création 166

Prise de possession par les Lazaristes 168

L'église et les cimetières 110

Le ministère paroissial 171

IV.- APPENDICES

1.- Personnel de la Maison 188

2.- Bulle d'Urbain VIII du 7-1-1639 196

3.- Présentation de J.-B. Gilles à la cure (10-9-1645) 202

L'ÉTABLISSEMENT DE RICHELIEU

NOTES LIMINAIRES

Cette monographie de la maison de la Mission de Richelieu n'est qu'une esquisse, un recueil de documents provisoire. Il restera à consulter les archives locales, paroissiales, notariales, et les ouvrages d'histoire locale ou de la région.

En cette notice, il y a encore de grosses lacunes. En dehors de ce que nous savons par Abelly, l'activité missionnaire des Lazaristes de Richelieu est presque inconnue, et pourtant il semble qu'elle a été assez grande. Pour les faits de la Révolution, nous ne savons encore quasi rien.

Enfin, il faudra encore recourir aux Archives nationales ou départementales, pour trouver copie de plusieurs importants documents qui nous manquent encore.

• • •

La ville de Richelieu fut l'œuvre du grand Cardinal de ce nom. Du point de vue civil, elle relevait du présidial d'Angers, de la maréchaussée de Saumur et de la Généralité de Tours.

Note : L'élection de Richelieu avait son président assisté d'un lieutenant civil, d'un lieutenant criminel, de quatre élus, d'un procureur et d'un greffier (Bosseboeuf, 276)

• • •

Au point de vue ecclésiastique, Richelieu dépendait de l'évêché de Poitiers et, dans ce diocèse, de l'archiprêtré de Faye.

La cure de Richelieu, sous le vocable de Notre-Dame, fut érigée par l'évêque de Poitiers, Henri Chasteigner de la Rochepozay, le 27 mai 1638, érection confirmée par Bulle d'Urbain VIII, en date du 7 janvier 1639. La nouvelle paroisse fut établie sur le territoire des paroisses de Braye et du Sablon.

Les évêques de Poitiers, qui gouvernèrent le diocèse au cours de cette histoire, furent :

- 1612-1651 Henri Chasteigner de la Rochepozay
- 1659-1680 Gilbert de Clérembault de Palluau
- 1680-1685 Hardouin Fortin de la Hoguette, transféré de S. Briec en 1680, promu arch. de Sens le 13-11-1685
- 1686-1698 François-Ignace de Baglion de Saillant, transféré de Tréguier en 1686, préconisé en 1692, mort à Poitiers le 26-1-1698
- 1698-1702 Antoine-Girard de la Bournat, sacré le 19-10-1698, mort à Poitiers le 2-3-1702
- 1702-1732 Jean-Claude de la Poype de Vertrieu, nommé le 15-4-1702, sacré le 12 novembre, mort à Poitiers le 3-2-1732
- 1732-1748 Jérôme-Louis de Foudras de Courcenay, neveu du précédent, [3] coadjuteur le 8-1-1721, succéda à son oncle, mort le 14-8-1748
- 1748-1759 Jean-Louis de la Marthonie de Caussade, nommé en 1748, sacré le 18-5-1748, transféré à Meaux en 1759
- 1759-1798 Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, nommé le 15-2-1759, sacré le 13 mai, mort à Fribourg (Suisse) en 1798.

•••

Au point de vue de la Congrégation de la Mission, la maison de Richelieu, fondée en 1638, lors de la première division de la Congrégation en province, en 1642, forma la première assise de la Province du Poitou, avec les maisons de Luçon (1638) et de Notre-Dame de La Rose (1637).

À la mort de Monsieur Vincent (1660), la Province du Poitou comprenait déjà sept maisons : Richelieu, Luçon, N.D. de la Rose, Saintes (1644), Le Kans (1645), Saint-Méen (1645) et Tréguier (1648).

Si cette Province de Poitou subit de notables modifications au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, surtout après la formation de la Province de Bretagne (1716), la maison de Richelieu fit toujours partie de cette Province, jusqu'à la Révolution. À ce moment-là, la Province du Poitou comprenait onze maisons : Richelieu, Luçon, Saintes, Fontenay-le-Comte, les grand et petit séminaires de Poitiers, le grand séminaire de Tours, Rochefort, Angoulême, Bourges, La Rochelle.

Ainsi, cette Province s'étendait-elle aux départements actuels de la Charente (Angoulême), - de la Charente-Maritime (La Rochelle, Rochefort, Saintes), - du Cher (Bourges), - de l'Indre-et-Loire (Richelieu, Tours), - de la Vendée (Fontenay-le-Comte, Luçon), - et de la Vienne (Poitiers). [4]

BIBLIOGRAPHIE

Nous donnons seulement ici l'indication de sources auxquelles nous avons recouru, ou que l'on pourrait consulter, en attendant d'en connaître davantage.

- L.A. Boseboeuf : *Histoire de Richelieu et des environs, au point de vue civil, religieux et artistique* (Tours, Péricat, 1890), en un volume. Nous l'avons consulté, y avons trouvé de nombreux détails empruntés aux archives locales. Quelques erreurs de noms.
- *Dictionnaire géographique, historique et biographique ...* par Carré de Busserolle (Tours, 1883), réimpression en 1966. Cet ouvrage recourrait aux arch. départementales de Tours : C. 600, - E. 146, 246, 523, - G. 282 (titres de la Mission). Nous ne l'avons pas consulté.
- Aux archives départementales, à Tours, serait surtout à consulter la série H. N° 699 à 707, très riches en renseignements.
- Aux archives départementales, un certain nombre de pièces, dont B.231, (1734) Visite des bois de Richelieu.
- Aux archives du Ministère des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, 830, f° 105, se trouve une lettre de Lambert au duc de Richelieu (signalée par Coste, I, 469 n. 2).
- Arch. dép. de la Vienne (Poitiers) G. 14 : *Mandement de Mgr de la Poype pour la béatification de M. Vincent* (janvier 1730).
1 H. 18 liasses 103-104. Baux à ferme des terres dans les paroisses de Pouant – Mouly – Champigny-sur-Verde, seigneurie de S. Cassien.
- Pédagogues et juristes. Art. de Marcel Bataillon : “*L'Académie de Richelieu, Indre-et-Loire*”, p. 255-270 (Paris, Vrin, 1963).
- Paulze d'Ovoy de la Poype : “*Un évêque de Poitiers au XVIII^e siècle : Mgr Jean-Claude de La Poype-de-Vertrieu*” (Poitiers, Blois, Roy et C^{ie}, 1889) [5]

RICHELIEU 4 JANVIER 1638

CONTRAT DE FONDATION (Sommaire)

Son Em. le Cardinal de Richelieu a fondé les prêtres de la Congrégation de la Mission, à Richelieu, par contrat passé entre son Éminence et M. Vincent de Paul, supérieur général de ladite Congrégation, par devant Gabriel Berreau et Pierre Parque, notaires au châtelet de Paris, aux conditions suivantes:

Que M. Vincent de Paul enverrait à Richelieu, pour commencer l'établissement, sept prêtres, et deux ans après, jusqu'au nombre de dix, desquels dix il y en aurait quatre qui demeureraient à la ville de Richelieu, et ceux qui resteraient à la ville donneront des retraites aux Ordinands et aux prêtres qui leur seraient envoyés.

Et pour l'entretien de ce que dessus, Son Éminence s'oblige à faire bâtir en ladite ville un lieu commode et meublé, pour loger lesdits prêtres et ecclésiastiques qui leur seront envoyés. Et leur fera donner la cure à perpétuité, avec les émoluments qui y sont affectés.

En outre Son Éminence donne, par ces présentes donations, irrévocables entre vifs en la meilleure forme qui se peut, auxdits prêtres de la Mission et à leurs successeurs, acceptant par M. Vincent, supérieur général desdits prêtres, les greffes de Loudun, places des Clarin Parisis et autres droits y annexés, appartenant à son Éminence, affermés à présent 4.550 livres.

Contrat par devant M. Gabriel Guerreau et Pierre Parque, notaires au Châtelet de Paris, par lequel son Éminence donne, pour le commencement de l'établissement de la cure de Richelieu, deux petites maisons bâties en la ville, l'une desquelles est présentement habitée par le serrurier, et l'autre par le vitrier de son Éminence, plus la maison noble de l'Épine, consistant en maison, cour, jardin, colombier clos, vignes, près, plantes et terre labourable, ainsi qu'ils se poursuivent et sont contenus aux contrats qui en seront délivrés audit sieur curé, le tout valant 200 livres de rente.

La métairie de Vaux, consistant en logis, cour, clos et terre labourable. Le tout valant 100 livres de revenus, pour jouir par ledit curé et ses successeurs desdites maisons et métairie, à la réserve seulement de quelques terres qui se trouveront avoir été comprises dans le dessin de sa nouvelle ville, toutes lesquelles maisons et métairie ledit seigneur fera mettre en bon état, avant de faire prendre possession par ledit curé, et avec promesse de faire réunir les revenus du prieuré de Champeau à la cure et faire donner à ladite cure les terres sises dans le village de Champeau.

[6]

RICHELIEU

ÉTABLISSEMENT

Les pourparlers entre le Cardinal et M. Vincent commencèrent en 1637.

Le 27 décembre 1637, M. Vincent écrivait à Bernard Codoing, alors en mission à Romans :

" Il y a long temps que je balance si je vous dois prier de venir travailler à Richelieu, où M. le cardinal fonde une Mission, tant pour ce duché-là que pour l'évêché de Luçon, avec l'emploi aux ordinands et aux exercitans du diocèse de Poitiers. D'un côté, je regardais le besoin de ce bon peuple où vous êtes, et le bon usage qu'il fait de la grâce que Notre-Seigneur lui présente; mais, de l'autre, j'ai considéré que la même nécessité et le même usage se trouvent dans le peuple du Poitou car l'on m'a écrit, et M. Renar, qui en est revenu, me l'a dit, qu'on n'a jamais vu des âmes si touchées, ni un tel abord de tous côtés ; et ce qui m'a fait résoudre du côté de

Richelieu, c'est l'obligation que nous y avons, la fondation étant à perpétuité. Cela fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement de partir, la présente reçue, si vous n'êtes en mission; et si vous y êtes, que ce soit, au nom de Notre-Seigneur, incontinent après que vous l'aurez achevée, sans divulguer ceci que sur votre départ. Il ne faut pas manquer à l'Obligation que nous avons d'être audit Richelieu le 20 ou 25 de janvier ... " (I, 412-413).

...

Le contrat de fondation de la maison de Richelieu fut passé, quelques jours après cette lettre, le 4 janvier 1638, au château de Rueil entre le cardinal de Richelieu et M. Vincent.

Celui-ci prenait l'engagement d'envoyer sept prêtres à Richelieu avant le mois de mars et d'en ajouter trois autres avant deux ans pour remplir les fonctions curiales dans cette localité, donner des missions dans le duché, les évêchés de Luçon et de Poitiers, préparer les ordinands et recevoir les prêtres aux exercices spirituels.

"Desquels dix (prêtres), est-il dit dans le contrat, il y en aura quatre qui demeureront dans la ville de Richelieu pour y faire les fonctions de ladite Mission, trois seront envoyés de cinq en cinq ans dans chaque ville et village dudit duché de Richelieu pour y faire aussi lesdites fonctions de ladite Mission; et après qu'ils auront été par tout ledit duché, attendant le temps convenable de recommencer, ils feront ladite mission dans l'évêché de Poitiers ou autres lieux circonvoisins dudit duché, ainsi qu'il plaira à Son Éminence, et les trois autres seront envoyés dans l'évêché de Luçon aux mêmes fins, lesquels six qui seront envoyés dans ledit duché et dans ledit évêché de Luçon, seront obligés d'y aller quatre fois l'année, aux saisons les plus convenables, et s'y employer six semaines à chaque fois ... " [7]

En outre, "ledit Vincent s'oblige ... de recevoir en ladite maison de la Mission de Richelieu à perpétuité, instruire, loger et nourrir pendant douze jours, avant chacun des quatre-temps de l'année, tous ceux du diocèse de Poitiers qui voudront prendre les ordres sacrés esdits quatre-temps, et de recevoir toute l'année à perpétuité en ladite maison et y loger et nourrir pendant quinze jours tous les prêtres que Monsieur l'évêque de Poitiers et ses successeurs voudront envoyer pour faire les exercices spirituels et être instruits aux fonctions ecclésiastiques, pourvu toutefois qu'il ne soit point envoyé plus de huit prêtres à la fois, outre ceux qui doivent être promus aux ordres sacrés ... " (Arch. Nat. MM 534, contrat passé par devant Gabriel Berreau et Pierre Parque, notaires au châtelet de Paris).

Pour l'entretien de cette fondation, le cardinal s'obligeait à faire bâtir en la ville de Richelieu un lieu commode et meublé, en vue de loger les missionnaires et les ecclésiastiques qui leur seront envoyés; de plus, à leur faire donner la cure à perpétuité, avec les émoluments qui y sont affectés.

Il cédait enfin par ces présentes donations, irrévocables entre vifs en la meilleure forme qui se peut, auxdits prêtres de la Mission et à leurs successeurs, acceptant par M. Vincent, les greffes de Loudun, places des Clarin Parisis et autres droits y annexés, lui appartenant, et affermés à présent 4.550 livres.

Peu après, par contrat passé par devant Gabriel Guerreau et Pierre Parque, notaires au Châtelet de Paris, le cardinal "donne pour le commencement de l'établissement de la cure de Richelieu, deux petites maisons bâties en la ville, l'une desquelles est présentement habitée par le serrurier, et l'autre par le vitrier de son Éminence, plus la maison noble de l'Épine, consistant en maison, cour, jardin, colombier, clos, vignes, prés, plantes et terre labourable, ainsi qu'ils se

poursuivent et sont contenus aux contrats qui en seront délivrés audit sieur curé, le tout valant 200 livres de rente.

Item, la métairie de Vaux, consistant en logis, cour, clos et terre labourable; le tout valant 100 livres de revenus, pour jouir par ledit curé et ses successeurs desdites maisons et métairie, à la réserve seulement de quelques terres qui se trouveront avoir été comprises dans le dessin de sa nouvelle ville, toutes lesquelles maisons et métairie ledit seigneur fera mettre en bon état, avant de faire prendre possession par ledit curé, et avec promesse de faire réunir les revenus du prieuré de Champeau à la cure et faire donner à ladite cure les terres sises dans le village de Champeau. (aroh. St Lazare, Sommaire des fondations). [8]

RICHELIEU

2 septembre 1643 (A. D., Tours, H. 701)

ESTAT DES MAISONS DE LA VILLE DE RICHELIEU APPARTENANT À Mgr LE DUC DE RICHELIEU, QUI SERONT DELAISSÉES AUX PRÊTRES DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION, ÉTABLIS AU DICT LIEU, POUR FAIRE PARTIE DE LEUR FONDATION SUIVANT LE CONTRAT QUI EN SERA PASSÉ.

Premièrement, en la place de la ville de Richelieu sous le chasteau et du côté de l'église, à commencer depuis le long de la rue, proche la porte et principale entrée du logement desdits prêtres de la M. jusques au pavillon du sieur Durand qui fait le coin de la dite place et de la grande rue de la dite ville, il y a cinq maisons toutes pareilles avec leurs boutiques, composées, chacune desdites maisons, d'une chambre basse et haulte avec leurs garde robes, contenant chacune desdites chambres compris celles où il y a des boutiques trois toises et demie et la garde robe sept pieds sur douze, un grenier sur la haulte chambre et garde robe, un petit cellier sous la basse chambre avec la cour, écurie et jardin qui font en tout vingt toises de long sur cinq toises de face. Au bout des dites cinq toises il y a une autre maison, composée de basse chambre avec la haulte et garde robe, grenier au dessus; le cellier sous la dite basse chambre.

Plus une autre maison, tenant à la susdite, composée aussi de basse et haulte chambre et grenier joignant la dite maison, un pavillon dudit sieur Durand.

Sur la dite place du côté des halles depuis le palais jusqu'au bout de la rue sont 2 petites boutiques sous le dit palais dont jouit à présent Harteloup, messenger, de 22 pieds de long sur dix pieds de large; ensuite desquelles il y a 2 autres boutiques que tiennent à présent les nommés Bonnamy et Goischeau, chirurgiens, de 9 pieds de long et la pieds de profondeur chacune.

Plus cinq autres maisons et boutiques de pareille grandeur, largeur et profondeur que les cinq ci-dessus spécifiées qui commencent au bout des dites boutiques à scavoir une jusques à la fin de la rue de la ville aux trois fausses portes de la dite ville. Il y a chacune deux pavillons composés d'une petite basse chambre et haute de 12 pieds en carré. Aux quatre coins de la ville, il y a quatre pavillons qui ont chacun trois toises de long sur deux toises, bâtis chacun d'une basse chambre et haute.

Ensuite leur logis étant sur la place de ladite ville du côté de Champigny, autrement la porte de Paris, un petit logis attenant celui du sieur Barbet dans lequel il y a une boutique de 7 pieds sur 8, une chambre dessus la boutique qui a 15 pieds sur 12, une garde robe à côté de la dite chambre qui a 1 pieds sur 12; une chambre haute qui a 15 pieds sur vingt et un de long une garde robe à côté de 10 pieds sur 12 et un grenier au dessus, une cour de 6 toises sur 4 toises et demie.

[9]

Ensuite le dit logement ci-dessus, il y a une boutique qui a douze pieds de long sur sept pieds de large, une chambre dessus la dite boutique qui a 13 pieds sur 14, et deux chambres hautes l'une de 18 pieds sur 16, l'autre a trois toises sur 21 pieds, un grenier et la cour dudit logement de quatre toises en carré.

Plus une autre boutique tenant la susdite d'égale grandeur et construction que les autres ci-dessus avec la chambre dessus de 14 pieds sur treize de large, une garde robe à côté, de 7 pieds sur treize avec la chambre haute de 15 pieds sur vingt et un, la garde robe de huit pieds sur 15, un grenier dessus, cour de 6 toises en carré.

Plus en suite une autre boutique qui a 17 pieds de long sur 12 de large, une garde-robe à côté de 14 pieds de longueur, sept de large, une haute chambre de 21 pieds sur 16, la garde robe de 22 pieds sur dix et un grenier dessus, a une cour de 4 toises en carré attendant les dites boutiques, et un pavillon composé de chambres basse et haute, garde robe, écurie, cour et jardin. Lequel pavillon fait un des coins de la dite place, dans lequel est à présent demeurant le sieur de Bonnamy commis de Mr des Gabelles. Derrière le dit pavillon, il y a trois petites boutiques séparées et accompagnées d'une petite chambre à côté de chacun de 10 pieds en carré et une chambre dessus, contenant 20 pieds de long sur 10 avec un grenier dessus.

Plus un pavillon faisant l'autre coin de la dite place, vers Loudun pareil que celui ci-dessus où demeure le dit sieur Bonamy, accompagné de 5 boutiques, de pareil logement que ceux ci dessus spécifiés qui font l'angle de la dite place, depuis le dit pavillon ou a demeuré le lieutenant criminel de Richelieu jusqu'au logement de (en blanc).

Plus, trois petites boutiques depuis le susdit pavillon le long de la rue qui va dans ladite place à la fausse porte du côté de Loudun. Plus en la dite place proche et tenant le logis de l'Académie à présent établie, il y a deux petites maisons, en chacune d'icelle il y a une boutique de 17 pieds de long sur 7 de large, une chambre de 17 pieds de long sur 12 de large une garde robe à côté de 14 pieds de long sur sept pieds de large, une haute chambre de 21 pieds sur 16, la garde robe de 12 pieds sur 10 et un grenier au dessus et une cour de 14 toises en carré.

Outre les maisons ci-dessus, délaissées pour partie de la fondation desdits prêtres de la Mission, les dits prêtres demeureront propriétaires de tous les logements qu'ils occupent à présent et qui composent l'enclos de leur maison.

Paraphé ne varietur, par les hautes et puissantes dames : [10] Dame Marie Vignerot duchesse d'Aiguillon etc. d'une part, les sieurs Vincent de Paul, Sup. Gen. de la Con desdits prêtres de la Mission, et Lambert Aux Couteaux, supérieur desdits prêtres de la M. établie à Richelieu d'autre part et par leur notaire soussigné suivant ledit contrat de fondation fait et passé entre eux par devant lesdits notaires soussignés portant au profit des dits prêtres de la mission par les dénommés au même contrat, ainsi passé par devant les dits notaires soussignés, ce jourd'hui 2^e septembre 1643, à la minute duquel le présent état et mémoire des maisons lieux et héritages, sis à Richelieu délaissés aux dits prêtres de la M. est demeuré annexé et ont signé la minute du paraphé dudit estat et mémoire qui est demeuré annexé à la minute dudit contrat demeure ... et en la possession des dits notaires soussignés. Ainsi signé ... [11]

RICHELIEU - (Tours, Ms 1412, fol.41) - 7 nov. 1654

DON FAIT PAR LE DUC DE RICHELIEU AUX PÈRES DE LA MISSION
d'un terrain situé dans la ville, à charge d'y bâtir une maison
7 novembre 1654

Nous Armand Jean du Plessis, duc de Richelieu, pair de France, Général des Galères, lieutenant général pour le roi ès mers et armées du Levant, gouverneur de la ville et citadelle du Havre de Grace, vicomté d'Harfleur et Montevillier, avons donné et concédé aux Révérends Pères de la Mission, établis en notre ville de Richelieu, une place et pièce de terre contenant 30 toises de face et largeur ou environ, sur 30 toises de longueur et profondeur ou environ, ladite place située dans notre dite ville de Richelieu et de laquelle il y en a partie renfermée de murs de toutes parts et l'autre partie de trois cotés seulement, joignant tout d'un long à la maison et jardin du pavillon de Mre Pre. Poirier greffier, et de l'autre long au pavillon de Mre Guillaume Constant et maisons desdits sieurs prêtres de la mission et d'un bout au pavillon qu'a fait bastir le sieur de Valiconte où demeure présentement Mre Dabiel Ozaneau, procureur au grenier à sel, et de l'autre bout sur la rue, à la charge de faire par lesdits sieurs prêtres de la mission, construire et bastir des maisons manables, sur tout le devant de la dite place, aboutissant sur la rue, au même temps qu'on y batira et conformément aux autres maisons qui y seront contraies, et outre, à la charge de nous en payer par lesdits sieurs prêtres de la mission pour redevance, au jour et fête S. Jean-Baptiste, trois mailles d'or apprésiées et évaluées à trente sols chacune.

En témoignage de quoi nous avons signé les présentes de notre main et fait contresigner par notre secrétaire ordinaire et à icelles fait apposer le sceau de nos armes,
fait en notre Chateau de Richelieu, le 7eme novembre mil six cent cinquante et quatre

Armand Jean du Plessis de Richelieu
par Monseigneur
Desmarestz

[12]

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE RICHELIEU

- 1.- 1638-1645 Lambert aux Couteaux
- 2.- 1645-1649 Gautier Denis
- 3.- 1649-1650 Codoing Bernard
- 4.- 1650-1651 Lambert aux Couteaux
- 5.- 1651-1655 Le Gros Jean-Baptiste
- 6.- 1656-1660 De Beaumont Pierre

- 7.- 1660-1661 Cruoly Donat
- 8.- 1661-1662 De Beaumont Pierre
- 9.- 1662-1666 Cuissot Gilbert
- 10.- 1666-1670 Gat Firmin
- 11.- 1670-1674 Thibault Nicolas
- 12.- 1675--1676 Duvaucel Guillaume
- 13.- 1676-1682 Dupuich François

- 14.- 1682-1685 Berthe Thomas
- 15.- 1685-1693 Dupuich François
- 16.- 1693-1694 Hourdel Jean
- 17.- 1694-1702 Doué Jean

- 18.- 1702-1705 Barre Jean
- 19.- 1705-1708 De l'Islefort Jacques
- 20.- 1708-1711 Crespel Michel
- 21.- 1711-1715 Chotier Guillaume
- 22.- 1716-1717 De Cès Pierre-Casimir
- 23.- 1717-1727 Michel Pierre
- 24.- 1727-1742 Cusson Jacques
- 25.- 1742-1754 Garbier Gaspard
- 26.- 1754-1759 Pugniet Claude
- 27.- 1759-1762 Stephan François
- 28.- 1762-1766 Aboulène Jean-Pierre
- 29.- 1766-1770 Davelu Jacques-Louis
- 30.- 1770-1776 Vignacourt Jean-Baptiste
- 31.- 1776-1782 Leclerc Louis-Auguste
- 32.- 1782-1785 Fréchon Louis-François-Norbert
- 33.- 1785-1792 Condamin Jean-Claude

[13]

LAMBERT AUX COUTEAUX (1638-1645)

Le premier supérieur de la maison de Richelieu fut M. Lambert AUX COUTEAUX, né en 1606 à Fossemanant, diocèse d'Amiens. Il fut reçu dans la Congrégation naissante, et aux Bons-Enfants, en août 1625; prêtre à Pâques 1631, il fit les vœux le 17 septembre 1642. M. Vincent le nomma supérieur à Toul (1635-1636), le fit revenir à Paris, pour lui confier le nouvel établissement de Richelieu. Il fut désigné comme assistant général après la réunion des supérieurs, faite par M. Vincent en octobre 1642.

Pendant cette période de son premier supérieurat à Richelieu, car il reprit la direction de la maison en 1650, il eut parmi ses collaborateurs :

Bécu Benoît, 1638-1639, 1640-1660; il fit les vœux en 1646.

Blatiron Etienne, 1641-1643

Buissot Nicolas, 1638

Caillot (?), 1638, inconnu au Catalogue

Chaulin (?), vers 1645, inconnu au Catalogue

Chiroye Jacques, 1640, et 1645-1646

Codoing Bernard, 1638-1639, 1642, sup. en 1649-1650

Colée Antoine, 1642, 1645

Duchastel Pierre, 1644, 45

Durot Nicolas, 1638-1639, 1642

Germain Nicolas, 1638-1644, mort en 1644

Gourrain (ou Gourrant), 1638, inconnu au Catalogue

Guérin Julien, fit les vœux à Richelieu le 14 juin 1642

Jegat Bertand, 1640

Lenoir Jacques, 1644

Leroy Jean, 1644

Le Soudier Jacques, 1641, 42

Le Soudier Samson, fit les vœux à Rich. le 14 juin 1642

Lièbe François-Ignace, fit les vœux à Rich. le 7 avril 1644;
parti en 1650, revenu en 1657 [14]

Perceval Guillaume, 1644-1645, et avant 1653

Perdu Jacques, 1638, 40, 42

Soufliers François, 1636, 39

Thibault Jean, 1641

Parmi les frères coadjuteurs, n'est connu que Nodo Sébastien, à Richelieu en 1638, 1640.

[15]

Les premiers Missionnaires durent arriver à Richelieu vers le 20-25 janvier, ainsi que le laisse entendre la lettre de M. Vincent à Bernard Codoing, du 27 décembre 1637 (I, 412).

Le 21 février 1638, M. Vincent écrit à M. Lucas, prêtre de la Mission à Montmirail :

" Messieurs Lambert, Perdu, Buissot, Codoing, Benoît et Gourrant sont à Richelieu" (I, 451), peu après le frère Sébastien Nodo les rejoignait (I, 463).

Où les missionnaires furent-ils logés ?

Probablement en des logis aménagés par Jean Thiriot, ingénieur et architecte des bâtiments du roi, qui, au dire de Bosseboeuf, a "fait construire pour le compte de Sa Majesté toutes les maisons et petits logis des Lazaristes" (Bosseboeuf, p.275).

Note : D'après une pièce de l'époque, écrit Bosseboeuf, "le sieur Tiriote architecte et entrepreneur général, construisit la vaste maison destinée à loger les prêtres de la Mission, et dont une partie sert encore de demeure presbytérale, et, en outre, des pavillons que le Cardinal concéda ensuite aux missionnaires. Le tout était élevé 'par le commandement du roy et aux dépens de sa majesté' ". (Bosseboeuf, 234).

La première lettre que nous ayons de M. Vincent, adressée aux missionnaires de Richelieu, est du 30 janvier 1638.

Il écrit à M. Lambert entre autres choses :

" J'ai reçu la vôtre du 24 de ce mois, qui m'a fort consolé, pource qu'il plaît à Dieu que vous vous portiez si bien, et que M. Perdu est revenu de ses trois accès de fièvre ...

" J'ai été bien aise d'apprendre la description de ce petit prieuré. M. des Roches m'a dit qu'il le nous voulait donner; mais cela n'est pas encore fait. Vous me ferez plaisir de me mander si l'on le vous a dit d'ailleurs. Béni soit Dieu de ce que vous dites qu'il peut défrayer la maison de pain et de vin !"

(Ce M. des Roches, M. Michel de Masle, prieur des Roches, fit don aux prêtres de la Mission de Richelieu, le 8 février 1638, d'une maison et quatre arpents de terre situés à Champvant (Arch. dep., Tours, H. 699).

M. Vincent poursuit:

" Je voudrais aussi savoir si les coches de Loudun sont à 5.000 livres; ils ne sont baillés que pour 4.500 livres par la fondation. Peut-être se sont-ils raffermis depuis.

" Je tiendrai la main au bâtiment; mais je voudrais bien savoir si le défaut est aux matériaux ou à l'ouvrage, ou que vous les souhaitiez plus exhaussés. Un mot de cela, s'il vous plaît ?

" Cette grosse cure me fait peur. In nomine Domini !

" Je loue Dieu de la mission que vous faites parmi les prisonniers, qui me font très grande compassion. Mais prenez garde, s'il vous plaît, de n'y pas aller à jeun.

Pour le collège que désirent les habitants, *ipsi viderint*. Mais pour le neveu de ce bon chanoine, ô Jésus ! Monsieur, prenez-le.

J'ai oublié de donner ordre pour avoir des fers à pains à chanter.

Venons à eux qui vous doivent aller trouver. Nous vous en envoyons trois d'ici et MM. Codoing et Durot, qui vous doivent aller trouver du Dauphiné, où ils sont. J'espère que vous les aurez dans dix jours. Notre-Seigneur a beaucoup béni leur travail en ce pays-là. Ceux-ci sont Messieurs Buissot, Benoît et Gourrant. [16] Vous ... pouvez retenir auprès de vous à Richelieu Messieurs Buissot ou Benoît et M. Gourrant, et envoyer l'un de ceux-là à la Mission de Luçon. J'estime qu'il est expédient que vous employiez Messieurs Codoing et Durot dans le duché de Richelieu.

" M. Gourrant chante la musique, M. Benoît et M. Buissot savent entonner les psaumes. M. Benoît fait utilement le catéchisme. Tout le monde demeure d'accord que le fruit qui se fait à

la Mission est par le catéchisme; et une personne de qualité disant dernièrement cela, ajouta que les missionnaires s'étudiaient tous à bien prêcher et qu'ils ne savaient point faire le catéchisme, et dit cela en ma présence et celle d'une bonne compagnie. Au nom de Dieu, Monsieur, avertissez de ceci la compagnie de delà. Ma pensée est que ceux qui travailleront doivent l'un faire le grand et l'autre le petit catéchisme seulement, et parler deux fois par jour. Et l'on peut rapporter au catéchisme des moralités pour toucher; car, comme j'ai dit, l'on remarque que tout le fruit vient de là.

"Nous avons fait ici quelques conférences touchant la manière comme il se faut prendre pour enseigner les vérités controversées; et me semble que ces Messieurs l'entendent passablement, pour le moins les trois premiers. Ils ont appris aussi la méthode de M. Véron par lui-même. Je vous prie, Monsieur, d'en conférer tous les jours ensemble et de dire à M. Perdu que je le prie de rafraîchir sa mémoire sur cela, en sorte que, quand ils partiront de Richelieu, ils sachent comme il faut humblement et familièrement enseigner ces vérités. Qu'ils se souviennent qu'ils ne vont pas là pour les hérétiques, mais que c'est pour les pauvres catholiques, et que si néanmoins, chemin faisant, l'occasion d'instruire quelqu'un se présente, qu'ils le fassent doucement et humblement, montrant que ce qu'on leur dit vient des entrailles de compassion et de charité et non d'indignation. Je ne leur saurais proposer un meilleur exemple que le vôtre et celui de M. Souffiers. Un seigneur de ces quartiers-là m'a dit que vous vous y preniez justement comme il fallait pour instruire les catholiques et les huguenots par eux, et pour les édifier les uns les autres. Je vous prie, Monsieur, de leur dire ceci et surtout qu'ils ne donnent jamais aucun défi aux ministres, ni à qui que ce soit, pour quelque occasion que ce soit.

" Ces Messieurs partiront demain par le coche de Poitiers, comme je pense, car il s'oblige de les amener à quatre lieues de Richelieu. J'ai pourtant baillé la présente au messenger de Champigny, à ce que vous ayez avis de leur départ et que vous donniez à les loger.

" Vous me dites que vous manquez de meubles. Je vous enverrai une lettre de crédit pour prendre jusques à mille livres à Tours, où vous pourrez faire provision des meubles qu'il vous faudra.

" Si vous pressentez qu'on vous veuille assujettir à des choses outre nos bulles, priez Monseigneur de Chartres de trouver bon que vous m'en donniez avis, si vous n'y pouvez remédier à l'heure même; que si après tout il n'y a point de moyen, *sit nomen Domini benedictum !* [17]

Je suis en son amour, à M. Perdu, que j'embrasse, et à vous, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

Vincent de Paul

De Saint-Lazare, ce 30 janvier 1638" (Coste, I, 426-430).

Il ressort de cette lettre, qu'au début de la fondation, seul M. Rendu avait accompagné M. Lambert à Richelieu, pour prendre connaissance des affaires et des lieux et prendre les premières dispositions. Les autres Missionnaires désignés pour le nouvel établissement n'arrivèrent à Richelieu que dans le courant de février.

On remarquera aussi cette réflexion que fait en passant M. Vincent : "Cette grosse cure me fait peur" et il emploie une formule qui lui était particulière dans les cas embarrassants "*in nomine Domini !*"

On sait que le fondateur de la Mission fut longtemps opposé à l'acceptation des cures pour des raisons diverses, ministère à accomplir dans des villes, ou privation d'ouvriers pour le travail plus urgent des missions dans les campagnes. Aussi n'accepta-t-il de cures, au début, qu'avec répugnance ou contraint par la nécessité.

Il écrivait à Bernard Codoing, en avril 1642, alors qu'il était question de prendre une nouvelle cure : "Notre difficulté vient de celle que vous savez que nous avons toujours faite à prendre des cures, si ce n'est celle de Richelieu. Tout ceci vous fait voir qu'il est à propos que vous usiez de circonspection en cet affaire" (II, 251).

On voit par cette réflexion faite à Codoing, que pour la cure de Richelieu, il n'avait osé résister au désir ou à l'autorité du cardinal, son bienfaiteur.

C'est ce qu'il fait entendre encore dans cette lettre que, le 21 juin 1653, il écrit au supérieur de Notre-Dame de Lorm : "Vous avez bien fait de refuser la cure de Glatens ... parce que ce n'est pas notre fait que des cures. Nous en avons fort peu, comme vous savez, et celles que nous avons nous ont été données malgré nous, ou par nos fondateurs ou par Nosseigneurs les évêques, à qui nous n'avons pas pu refuser, à moins de rompre avec eux ... " (IV, 617).

En sa lettre du 30 janvier, M. Vincent avait posé plusieurs questions à M. Lambert. Celui-ci lui répondit aussitôt, le 9 février, et, le 20 du même mois, presque par retour du courrier, M. Vincent lui écrit à nouveau :

" ... J'ai lu et relu votre lettre du 9 de ce mois avec une singulière consolation, qui a été un peu tempérée par la petite indisposition du bon M. Perdu; lequel je ne vous recommande pas, parce que je suis très assuré que vous en avez tout le soin possible; mais qui en a de votre santé ? Je prie Notre-Seigneur que ce soit lui-même ..." [18]

" Je suis bien aise de ce que vous me dites de ce petit prieuré de M. des Roches-Chamian, des deux fermes et des deux maisons. Puisque la Providence fait rencontrer ce bon ecclésiastique dedans, il lui faut laisser faire son temps, faire faire les vignes et réparer ce pan de murailles qui est tombé.

Je m'en doute bien que les greffes de Loudun sont au plus haut prix. Béni soit Dieu !

Je serai bien aise de voir cet architecte de Pontoise et le maçon pour les bâtiments.

Vous avez bien fait de donner un état des meubles à Monseigneur de Chartres et ferez encore bien de faire faire des chopines et des fourchettes comme les nôtres, pour commencer le plus tôt que vous pourrez à prendre les repas en portion.

Oh ! que je suis encore attendri de ce que vous me dites de la sorte d'approbation qu'a faite Monseigneur de Poitiers du contrat passé avec Monseigneur le cardinal et de ce que vous me mandez que vous vous en allez à Poitiers remercier ce bon prélat ! Je le suis encore pour ce que vous me dites de la bonté et de la douceur avec laquelle Monseigneur de Chartres a traité avec vous et avec tout le monde. Je l'en remercierai et le dirai en bon lieu, comme je remercie Dieu de l'attention que vous avez fait faire à la compagnie à ce que je vous ai dit du catéchisme et des prédications. Faites-les-en ressouvenir souvent, s'il vous plaît.

Je trouve fort bien la disposition que vous me dites que vous faites de la mission: 1° dans le duché; 2° achever celle de Richelieu. Il faudra bien alors établir la Charité. J'espère vous envoyer une excellente Fille de la Charité pour cela. Elle saigne, fait les médecines et donne les lavements; c'est celle qui a préféré le service des pauvres à celui de la grande dame que je vous ai dite. Elle est à Saint-Germain-en-Laye, où l'on établit une notable Charité ...

Au nom de Dieu, Monsieur, qu'on soit bien circonspect à l'explication du 6e commandement. Nous aurons à souffrir un jour tempête pour cela. Recommandez souvent cela à la compagnie, et à ne rien faire à la procession que, comme j'ai dit si souvent, tout simplement.

Quant à la qualité que vous prendrez pour les actes curiaux, quid si vous mettiez celle de commis à l'administration de la cure, en attendant que j'en confère ? Et pour les aumônes, à chaque mendiant un double, et si l'on le catéchise, deux liards, plus ou moins, selon la qualité de la personne. Mais, pour les malades, si Monseigneur ne fonde le nécessaire, il faudra y contribuer quinze ou vingt sols par semaine, que vous pourrez faire mettre au bassin de celle qui fera la

quête. Mais comment ferez-vous pour la rétribution des fonctions curiales ? Je vous envoie deux cents livres, qu'on baillera demain au messenger de Champigny; et au prochain voyage nous lui baillerons les fers du pain à chanter.

Voilà M. Codoing et M. Durot à présent à Richelieu. O Monsieur, que Dieu a béni leurs travaux ! je vous prie de les embrasser et toute la compagnie pour moi, comme je fais en esprit avec toute l'humilité et l'affection qui m'est possible " ... [19]

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

Vincent de Paul

" Depuis la présente écrite, j'ai pensé qu'il sera bon que vous preniez la qualité de vicaire de la cure de Richelieu, en attendant l'union et comme l'on en fera.

À Monsieur Monsieur Lambert, prêtre de la Mission, étant de présent à Richelieu" (I, 446-449).

Le 3 mars suivant, M. Vincent écrit encore à M. Lambert :

" J'ai chargé notre bon frère Nicolas de passer à Richelieu en s'en allant trouver M. Grenu en Gascogne. Vous ne le retiendrez qu'un jour de delà, s'il vous plaît, et, si vous le pouvez, vous écrirez audit sieur Grenu et lui ferez écrire par tous ceux de la compagnie qui le pourront. Il me semble que le présent porteur vous trouvera sur le point de recommencer la mission à Richelieu. Je vous supplie, Monsieur, de recommander plus que jamais la précaution à l'explication du sixième commandement et aux demandes qu'on fait sur cela. Si nous n'y prenons garde, la compagnie en souffrira un jour.

Qu'on fasse les processions sans apparat, je dis même sans faire habiller les enfants que des surplis qu'on trouvera sur les lieux. L'on a trouvé à redire notablement à l'un et à l'autre, quoique M. d'Alet ait fait la première action et qu'à la seconde il n'y avait que quelques enfants habillés avec des aubes. Il plaît à Dieu que cela nous fasse un peu exercer la vertu de patience et que cela procède de l'envie de la notable conversion de quelques âmes principales.

Je n'ai point eu l'honneur de voir Monseigneur de Chartres, et n'a pas été expédient. Je le ferai, s'il plaît à Dieu, quand il sera temps.

Il sera bon que vous établissiez la Charité et que vous en donniez avis à Monseigneur de Chartres, à ce qu'il sache de son Éminence, si elle l'agrée, et que vous lui proposiez la Fille de la Charité.

Je finis en me recommandant à vos saintes prières, ensemble l'état présent de la mission et salue très humblement et très affectionnément la compagnie, étant, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

Vincent Depaul

De Vallegrand , ce 3 mars 1638. " (I, 456-458).

Quelques jours plus tard, M. Vincent écrit encore à M. Lambert : " De Paris, ce 15 mars 1638

Monsieur, ...

" Je reçus hier la vôtre du 4 de ce mois, mais non encore celle de M. l'avocat du roi de Loudun. Je suis bien consolé [20] de ce que vous vous meublez peu à peu. Il n'est pas temps de parler d'avancer l'église. Je n'en perdrai point l'occasion; car j'ai bien de la peine de vous voir souffrir dans ce petit lieu.

Béni soit Dieu du succès de votre mission et de celle de Messieurs Buissot et Durot ! Oh ! que le succès de ceux-ci doit servir à plusieurs d'entre nous !

Je suis un peu en peine de l'indisposition de M. Gourrant et de celle de Bastien (frère Sébastien Nodo). Quoique j'aie une parfaite confiance en votre soin, au nom de Notre-Seigneur, Monsieur, souffrez que je vous les recommande.

Quant à ce que vous dites que M. Codoing s'attache fort à donner de l'intelligence du 6^e commandement, je vous supplie, Monsieur, de lui dire que je le prie très humblement de n'en plus parler, à Richelieu ni ailleurs, que fort sobrement, pour quelques raisons que je lui dirai, qui sont d'importance très grande.

Je m'en vas à Rueil et ferai parler à Monseigneur de la Charité, à ce qu'il voie s'il aura agréable de faire cet établissement tandis que le peuple est en bonne disposition. Mandez-moi cependant combien de pauvres malades il y a pour l'ordinaire à Richelieu, je ne dis pas en août, mais à présent.

Je vois que vous avez vu notre petit frère Nicolas et reçu ma lettre; c'est le neveu de M. de la Quin (?). Il présente un fort bon garçon du Poitou pour être frère céans. Il s'en va voir sa mère, qui est en danger de son salut, et, cela fait, s'en ira vous trouver.

Je vous prie derechef de faire entendre de ma part à la compagnie qu'on soit extrêmement retenu sur l'explication et les demandes du 6^e commandement et que l'on n'habille point les enfants à la procession en quelque manière que ce soit, pas même de surplis, si ce n'est ceux qui ont accoutumé d'en porter. Nous sommes dans la souffrance pour cela et ne sommes pas prêts d'en sortir. Béni soit Dieu de ce que ça été sans sujet pour la mission qui a donné sujet depuis peu de nous mettre sur la langue du monde !

Je vous écrivis hier au soir en dormant ce que vous voyez si raturé. Priez Dieu et le faites prier pour la compagnie.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur.

Vincent Depaul

À Monsieur Monsieur Lambert, prêtre de la Mission, à Richelieu" (I, 463-464).

Autre lettre à M.Lambert

De Paris, ce 22 mars 1638

Monsieur ...

“ Ce petit nombre de lignes sera pour vous dire deux choses: l'une que ce jeune homme poitevin demande à être de la compagnie, en suite d'un voyage qu'il va faire en son pays pour voir sa bonne mère, et que, si vous en avez besoin, qu'il lui est indifférent [21] d'être avec vous ou céans. Vous en userez donc comme il vous plaira.

La seconde est pour vous dire que Monseigneur le cardinal m'a donné charge de vous dire que vous établissiez la Charité à Richelieu et qu'il y donnera quelque chose annuellement, en attendant qu'elle se puisse entretenir des Quêtes ordinaires. Selon cela, en attendant, il sera à propos que vous y donniez d'abord huit ou dix écus, si vous le pouvez.

M. l'avocat de Loudun m'a dit que le procédé de la Mission est excellent à l'égard des hérétiques, en ce qu'il établit les vérités divines, sans disputer des points controversés, et que les huguenots sont ravis de cela. Qu'on continue donc, s'il vous plaît.

Monseigneur le cardinal est d'avis qu'on se donne un jour de repos la semaine pendant la mission, par exemple le samedi, et m'a commandé de faire en sorte que cela se pratique partout. Je vous prie, Monsieur, de commencer à Richelieu.

Je vous enverrai la Fille de la Charité. Peut-être que Madame Goussault la vous amènera au plus tôt après Pâques.

La hâte que j'ai ne me permet point de vous en dire davantage, sinon que je ferai réponse à ceux qui nous ont écrit par le premier messenger. Je les embrasse cependant tous et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

Vincent Depaul

À Monsieur Monsieur Lambert, prêtre de la Mission, à Richelieu ” (I, 468-469)

Le 27 mai 1638, l'évêque de Poitiers érigea la cure de Richelieu. Voir à activités de la maison, tous les documents, qui se réfèrent à l'érection de cette cure.

Un certain nombre de lettres de M. Vincent pour cette période ont été perdues.

Nous ne possédons qu'un extrait de lettre que, le 29 août 1638, M. Vincent écrit à Bernard Codoing :

" Je loue Dieu, Monsieur, de la grâce qu'il vous a faite de vous surmonter de la sorte que vous avez fait touchant l'instance qu'on vous a faite d'aller au pays, et je le prie qu'il vous rende souverain et absolu sur vous-même, en sorte que vous n'ayez qu'un même vouloir et non-vouloir avec Dieu toujours et en toutes choses, ce qui est, certes, l'état parfait des personnes de notre vocation. Mais la consolation que mon âme a reçue de ce côté-là a été mêlée de la douleur de votre indisposition. Au nom de Notre-Seigneur, Monsieur, faites votre possible de recouvrer la santé et de la ménager pour en servir Dieu et les pauvres plus longtemps. Ce soin modéré n'empêche pas la générosité que nous devons avoir d'exposer nos vies dans les rencontres pour le salut de notre prochain. O Monsieur, que je demande instamment à Dieu qu'il nous anime tous de cette générosité! (I, 501). [22]

En septembre 1638, M. Vincent écrivait à Louise de Marillac :

" ... La Charité de Richelieu a bien besoin à présent de notre sœur Barbe à cause de la quantité de malades qu'il y a. Que vous en semble, Mademoiselle, si l'on envoyait assister ces bonnes gens en ce besoin ? Ce ne sont point maladies contagieuses. En ce cas-là, nous donner notre sœur Louise pour ici ? ... ” (I, 503).

Coste note que cette sœur accompagna sœur Barbe à Richelieu.

Au reste, M. Vincent en parle expressément dans cette lettre du 1^{er} octobre suivant, adressée à Louise de Marillac :

" ... Je vous envoie cinquante livres, lesquelles je vous prie de donner à Barbe et à Louise pour leur voyage. Il sera bon qu'elles se mettent dans le coche de Tours et que là elles s'informent d'un homme qui conduit pour l'ordinaire à Richelieu ceux qui y veulent aller, et qu'elles le prennent et louent un âne ou une petite charrette pour se rendre à Richelieu, qui en est distant de dix lieues; et de là elles feront ce qu'elles pourront pour les pauvres malades, selon l'ordre de M. Lambert ou de celui qui le représentera. Voici un mot de lettre que je lui écris ... ”

En post-scriptum : "L'on paye 12 livres pour chaque personne par le coche jusques à Tours. Je dirai à quelqu'un de nos gens qu'il leur retienne place pour le premier qui partira" (I, 508-509).

Voici la lettre que M. Vincent confiait à ses filles pour M. Lambert :

" Voici deux Filles de la Charité qui s'en vont vous trouver pour soulager les dames de la Charité et assister les pauvres malades; elles savent faire les écoles des petites filles toutes deux; l'on vous en pourra laisser l'une pour cela, Quand les malades seront diminués, et l'autre s'en reviendra. Madame la duchesse d'Aiguillon m'a mandé qu'elle écrirait à M. de Grandpré pour les

faire loger. J'espère qu'elle donnera ordre aussi pour leur entretien, ou bien Son Éminence. Je vous supplie cependant de leur fournir ce qu'il leur faudra pour leur nourriture.

Je suis en peine de votre indisposition et de celle de Messieurs Codoing, Durot et Buisson; et, en cas que M. Codoing ait la fièvre quarte, comme il m'a mandé qu'il s'en doutait, il faudra aviser au moyen de le faire venir ici par charrette jusques à Tours et de là par le coche, si ses accès ne sont pas si forts.

Au nom de Dieu, Monsieur, faites votre possible et n'épargnez rien pour votre santé. Je prie Dieu et le fais prier pour qu'il la vous rende parfaite.

Je vous enverrai dans dix ou quinze jours deux ou trois de la compagnie, et peut-être que M. Boudet se rendra de Bordeaux à Richelieu. Il est un peu indisposé à Bordeaux, où M. de Sergis l'a laissé pour le faire traiter, étant pressé de partir pour Toulouse. S'il va à Richelieu, je vous le recommande. Si M. l'abbé Olier dit vrai, c'est un saint que le bon M. Boudet. Il a été en Bretagne avec lui, où il a reconnu sa vertu, et m'en écrit en des termes bien exprimant [23] l'opinion qu'il en a. Il n'y a que moi qui suis un misérable pêcheur, qui ne fais que du mal sur la terre et qui dois souhaiter qu'il plaise à Dieu de m'en retirer bientôt, comme je l'espère de sa bonté, et qu'il me fera miséricorde.

Je minutais mon voyage pour vous aller voir quand Monseigneur l'archevêque m'a donné un mandement de visiter une maison religieuse de cette ville, qui m'occupera assez longtemps. Je l'avais fait prier de m'en dispenser, et il l'avait fait en effet; mais, en partant pour Anjou, il m'a mandé qu'il était contraint de se rétracter de la dispense qu'il lui avait plu me donner, pour des raisons particulières et d'importance qu'il me dirait au retour. Or bien, je suis enfant d'obéissance. Il me semble que, s'il me recommandait de m'en aller aux extrémités de son diocèse et d'y demeurer toute ma vie, que je le ferais comme si Notre-Seigneur me le commandait et que cette solitude ou l'emploi qu'il m'y donnerait serait un paradis anticipé, puisque je serais dans l'accomplissement du bon plaisir de Dieu.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur,
Vincent Depaul

De Saint-Lazare, ce 1^{er} octobre 1638
À Monsieur Monsieur Lambert, supérieur des prêtres de la Mission,
à Richelieu ” (I, 509-511).

Note : Le 5 septembre 1638, Anne d'Autriche mit au monde celui qui devait régner sous le nom illustre de Louis XIV. Quand la nouvelle en parvint à Richelieu, ce fut l'occasion de grandes fêtes civiles et religieuses, il y eut une procession.

Une autre belle et touchante lettre de M. Vincent à Louise de Marillac, contient ses conseils pour les deux Filles de la Charité envoyées à Richelieu, disant comment elles devaient se comporter en leur voyage. Nous n'en retiendrons que la fin, où il disait:

“ ... Étant arrivées à Richelieu, elles iront saluer le Saint-Sacrement d'abord, verront M. Lambert, recevront ses ordres et tâcheront de les accomplir à l'égard des malades et des enfants qui iront à l'école, observant les petits exercices journaliers qu'elles pratiquent à présent; se confesseront tous les huit jours seulement, s'il n'arrive quelque fête principale le long de la semaine; tâcheront de profiter aux âmes tandis qu'elles traiteront les corps des pauvres; honoreront et obéiront aux officières de la Charité et respecteront beaucoup les autres et les animeront à s'affectionner à leur saint exercice; et continuant de la sorte, il se trouvera devant Dieu qu'elles auront mené une fort sainte vie et que de pauvres filles elles deviendront de grandes

reines au ciel; et c'est ce que je demande à Dieu, en l'amour duquel je suis, à elles et à leur chère supérieure, très humble serviteur ... ” (I, 513-515).

Un extrait d'une lettre à M. Lambert, en date du 1^{er} novembre 1638, qui nous a été conservé, contient seulement la recette d'un remède contre l'hydropisie, et le saint conseille de l'employer pour N. (sans doute l'un de ses confrères. (I, 519) [24]

En vertu du contrat de fondation de l'établissement de Richelieu, trois des missionnaires affectés à cette maison devaient se rendre dans le diocèse de Luçon pour y prêcher des missions.

Le Père Ingold écrit que “les dépenses et les pertes de temps occasionnées par les voyages de la maison de Richelieu à Luçon, avaient décidé le Cardinal et S. Vincent de Paul à laisser à demeure dans cette dernière ville trois missionnaires ” (Ingold, Archives de l'évêché de Luçon, Paris, 1885. Au chapitre: Les Lazaristes dans le diocèse de Luçon, p. 2).

Il semble bien qu'il en ait été question dès la fin de l'année 1638, d'après cette lettre de M. Vincent à Bernard Codoing, du 12 décembre 1638 :

" Je suis tout à fait consolé de voir la bonté de votre cœur à agréer la proposition de Luçon contre sa propre affection. O ! Monsieur, que c'est être bon chrétien et bon missionnaire que cela, que de passer ainsi sur le ventre de ses inclinations ! Dieu m'a donné aujourd'hui une tendresse toute particulière pour lui demander cette même vertu de choisir toujours le pire et ce qui est contraire à mon affection. Mais, hélas ! Monsieur, que je suis infidèle à cette pratique ! Je vous supplie de prier Dieu qu'il m'y rende plus fidèle à l'avenir " (I, 523-524).

En fait, suite ne fut pas donnée pour le moment au dessein d'une nouvelle fondation à Luçon, Qui eut lieu en 1639-1640. (Voir Monographie de Luçon).

...

Fût-ce au cours du voyage, qu'à cette époque, M. Vincent fit à Richelieu pour visiter la maison, qu'il fit ces propositions à Bernard Codoing ? Le fait est que le 13 décembre, M. Vincent était de retour à Paris, ainsi qu'il l'écrit à Monsieur Lucas, prêtre de la Mission, à Joigny.

"Me voici de retour de Richelieu. J'ai reçu une de vos lettres en ces quartiers-là et une autre ici ... " Et après avoir traité de ses affaires avec M. Lucas, le saint ajoute :

" Le reste de la maison (de S. Lazare) se porte bien, à M. Portail et M. de Rien près, qui commencent néanmoins à se mieux porter.

L'on fait de même à Richelieu, où j'ai été fort consolé, voyant le bien qui s'est fait dans la ville. Je n'ai jamais vu peuple plus assidu ni dévot à la sainte messe. L'on y fréquente souvent les saints sacrements. Il n'y a personne qui y mène vie scandaleuse. Il y paraît grande paix entre les habitants et point de division comme auparavant. Les tavernes sont moins fréquentées et quasi point pour tout, notamment pendant les offices, les dimanches et fêtes. La Charité y va fort bien. Elle a traité soixante malades depuis Pâques, sans qu'il en soit mort qu'une seule fille; et auparavant il n'en échappait point. Les deux sœurs servantes des pauvres que nous y avons envoyées d'ici y font des merveilles, l'une à l'égard des malades et l'autre à l'égard de l'instruction des filles ... " (I, 526). [25]

Dans une autre lettre, M. Vincent écrit:

" Un accident qui est arrivé en la compagnie me fait voir qu'il est nécessaire que je voie les comptes de la dépense et de la recette. Je les ai vus et arrêtés à Richelieu, d'où je viens ... " (I, 529).

...

Presque toute la correspondance de M. Vincent avec Richelieu, pour l'année 1639 est perdue.

Nous est parvenue cependant une lettre que le saint adressait le 28 octobre 1639, à Benoît Bécu, M. Benott, comme on l'appelait alors à cause de ses autres frères missionnaires. Il lui disait:

“ La Providence de Dieu a jeté les yeux sur vous pour l'aller servir à Notre-Dame de La Rose, au diocèse d'Agen, où sont Messieurs :Brunet et Savinier.

Je vous envoie un mémoire secret, que vous ne communiquerez à personne qu'à M. Lambert.

La nouveauté de l'emploi vous fera appréhender. Ressouvenez-vous que Notre-Seigneur sera votre directeur et votre direction et que vous pouvez toutes choses avec lui; Jérémie était un enfant qui ne savait que dire à Dieu : *Domine, nescio loqui*; et que cependant le dessein de Dieu était de s'en servir en l'affaire le plus important que Sa Majesté eût pour lors à l'égard de son peuple, et que vous avez sujet d'espérer les mêmes grâces qu'il lui fit, si, comme lui, quoi qu'on fasse, vous répondez dans son esprit d'humilité à votre vocation. J'espère cela de sa bonté et de la reconnaissance qu'il me semble que vous avez de votre indignité et insuffisance, et suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, votre très humble et très obéissant serviteur.

Vincent Depaul ... ” (I, 598-599).

Dans un post-scriptum M. Vincent lui donne des nouvelles de ses frères.

[Note : En 1639, Jacques Lebert, fermier sortant, remet à Pierre Jonamault, fermier entrant, le moulin Thuet, appartenant à la Mission (A. D. Tours, H 701)

En novembre 1639, M. Vincent fit un nouveau voyage à Richelieu.

De cette ville, il écrit à Louise de Marillac, le 24 novembre :

"Les dysenteries de ce Quartier dégénèrent en contagion. Les magistrats de cette ville viennent d'envoyer quérir M. Lambert, leur curé, pour aviser à l'ordre qu'il faut tenir en cette ville pour la peste, qui y est en trois endroits. Cela me donne sujet de vous prier de différer votre voyage, quoique j'ai mandé à M. l'abbé de Vaux, grand vicaire d'Angers, que vous y pourriez être vers le commencement du mois prochain. Attendez notre retour, Mademoiselle, je vous en prie, et nous verrons.

Je suis en cette ville, il y a deux jours, et ai vu sœur Louise en passant dans l'église; elle est ravie dans l'espérance de vous voir. Je n'ai point encore vu notre sœur Barbe. Les choses vont mieux, Dieu merci.

J'espère partir de cette ville dans trois ou quatre jours et d'être à Paris vers le dix ou douze du mois prochain, et suis, [26] cependant, dans l'espérance de vous y trouver, en l'amour de Notre-Seigneur ... (I, 601-602).

En fait, M. Vincent fut retenu à Richelieu jusqu'au 5 décembre, comme il ressort de lettres postérieures adressées à Louise de Marillac.

Comme sa sainte collaboratrice lui avait manifesté son désir de partir quand même pour Angers, M. Vincent ne s'y opposa point, et même, dans une lettre du 30 novembre, il l'invitait à poursuivre son voyage jusqu'à Richelieu.

“Il faudra bien, au retour, lui mande-t-il, que vous visitiez la Charité de Richelieu, qui est à huit lieues de Saumur, où est Notre-Dame des Ardilliers; et de Richelieu vous reprendrez le carrosse de Tours, qui est à dix grandes lieues de Richelieu par deçà” ... Il lui donne ensuite des indications pour son voyage. (I, 603-604).

L'un des missionnaires de Richelieu, Nicolas Durot, sur la demande de M. de Sergis, missionnaire dans la région de Toulouse, avait été demandé nommément à M. Vincent pour l'aider en son travail. Ce changement d'ailleurs s'imposait, ce semble, pour d'autres raisons, de vie

communautaire. C'est ce que l'on apprend par une lettre de décembre 1639, qu'adresse M. Vincent audit missionnaire:

"J'ai reçu votre lettre de Toulouse, lui dit-il, et ai rendu grâces à Dieu de vous y avoir conduit. J'arrivai à Richelieu deux ou trois jours après votre départ et fus bien contrarié de ne vous y pas trouver. J'y ai fait la visite et ai vu l'état des choses et ce qui s'y est passé jusqu'à maintenant. Je vous supplie, Monsieur, au nom de N.S., de reprendre l'esprit qu'il vous avait donné à Saint-Lazare. Jamais personne n'y a été à plus grande édification.

Je prie Dieu qu'il vous fasse la grâce d'en donner autant de delà. M. de Sergis vous a désiré à l'exclusion de tout autre; ce qui vous doit faire connaître l'estime et l'affection qu'il a pour vous. Il me mande qu'il vivra en frère avec vous. Je vous supplie, Monsieur, d'honorer la direction de Notre-Seigneur en sa personne, de l'estimer, de l'affectionner et de lui obéir en cette qualité."... Et M. Vincent poursuit en lui donnant des conseils de spiritualité et lui recommandant particulièrement la charité mutuelle et le support d'autrui. (I, 607-608).

Le 11 janvier 1640, M. Vincent mande à Louise de Marillac, pour lors à Angers : "Vous ferez bien d'envoyer quérir les filles de Richelieu, et cela au plus tôt, pource que, la contagion y allant cesser, elles recommenceront à travailler" (II, 2).

Il lui écrit encore, le 17 janvier 1640 : "J'écris à M. Lambert qu'il vous envoie vos filles de Richelieu; mais, si toutes choses sont disposées pour vous en venir, ne les attendez pas; envoyez-leur [27] plutôt un homme, pour qu'elles vous aillent attendre à Tours, si vous pensiez qu'elles ne puissent vous trouver à Angers" (II, 7).

Le 4 février 1640, M. Vincent mande encore à Louise de Marillac: " Monsieur Lambert me mande qu'il vous allait envoyer vos filles de Richelieu dans la charrette de la maison. Si Notre-Seigneur vous donne quelque vue sur Barbe pour la direction, disposez-en et envoyez quelqu'autre à sa place" (II, 18)

Le 10 février ? M. Vincent s'étonne que Louise de Marillac ne lui dise rien de ses filles de Richelieu ; pourtant, dit-il, "elles sont allées vous trouver" (II, 20).

En juin 1640, M. Vincent envoya M. Lambert faire la visite de la maison de N.D. de La Rose, dont son ancien confrère M. Benoît Bécu était supérieur (II, 55).

Le 22 juillet, le saint écrivait à M. Lambert :

"Je reçus hier la vôtre, dont j'ai oublié la date, avec celles que vous m'envoyez de M. Cuissot et l'acte de la visite de La Rose ... "

Il traite ensuite des affaires soulevées par les visites que M. Lambert vient de faire. Il est question de remplacer comme supérieur M. Benoît Bécu, "et en ce cas, dit M. Vincent, M. Benoît reviendrait à Richelieu, ou je vous enverrais quelqu'autre" ... "Est-ce Pierre Rogue, le berger, qui a été céans, qui est à Richelieu ? Je serais bien aise qu'il y voulut demeurer et pense qu'il en a besoin; car les personnes qu'il va trouver le tiendront dans la petite vanité de son esprit; vous verrez.

"Monseigneur de Tours me fait plainte de ce qu'on a prêché en faveur des personnes qui se disent possédées à Chinon et qu'il assure ne l'être pas et ne pas trouver bon qu'on traite comme l'étant. Je ne lui ai su que dire, sinon que je saurais ce que c'est. Je vous prie de me le mander et de dire à la compagnie qu'on ne dise ni fasse rien contre le jugement qu'il a porté. En effet, le jugement de ces choses se doit rapporter à lui, et nul (ne) peut exorciser dans un évêché sans la permission de l'évêque.

"Pour cette bonne fille, toutes les choses qu'on m'en dit me font défier de son esprit. J'ai peine qu'elle soit à Richelieu, et si elle n'a point de demeure à Chinon, ni parent qui s'en veuille charger, *in nomine Domini*, je pense qu'il la faudra envoyer ici.

"Mademoiselle Le Gras désirerait que vous allassiez faire un tour à Angers pour visiter ses filles sous forme de visite. Vous pouvez prendre pour sujet nos affaires du Pont-de-Cé et de la rente ou les aides qui nous sont dues en ce lieu-là ... Vous verrez ... s'il n'est pas à propos de mettre notre sœur Barbe à Angers pour diriger, faire revenir Madame Turgis à Paris, et la sœur Isabelle, qui est la supérieure des filles, toujours infirme, à Richelieu, où peut-être l'air la pourra remettre. C'est la pensée de Mademoiselle Le Gras ... " (II , 64-68). [28]

Nous avons vu précédemment que M. Vincent avait proposé à M. Bernard Codoing, alors qu'il était à Richelieu, de commencer l'établissement de Luçon, et que suite n'avait pas été donnée à cette proposition que Codoing avait d'ailleurs acceptée. M. Vincent écrit à ce missionnaire, le 26 juillet 1640, en tant que supérieur des prêtres de la Mission du diocèse de Genève, à Annecy. Or l'on sait par ailleurs que Codoing et ses confrères arrivèrent dans cette ville d'Annecy fin février 1640. M. Vincent dut donc le rappeler à Paris au plus tard en janvier 1640.

Dans cette lettre du 26 juillet, M. Vincent écrit: "Que vous dirai-je de nos petites nouvelles ? La maison est en bonne santé, Dieu merci, et la compagnie partout, excepté MM Jégat et Bastien à Richelieu. Le premier commençait néanmoins à se mieux porter"(II, 79)

Le 29 juillet 1640, N.Vincent écrit à M.Lambert :

"Mon Dieu ! Que je remercie Notre-Seigneur de bon cœur de la santé qu'il redonne à M. Jégat, lequel je vous prie d'embrasser, comme je fais avec la plus grande cordialité que je le puis, et prie sa divine bonté de redonner la santé à notre bon frère Bastien, lequel je salue aussi très humblement et affectionnément; et, s'il faut qu'il prenne les eaux, ou le médecin juge que cet air lui soit plus propre, vous pourrez le nous envoyer ...

Vous faites bien d'en user de la sorte vers cette fille de Chinon; il la faut négliger. Vous aurez vu par ma dernière le sentiment de Monseigneur le coadjuteur de Tours sur ces personnes-là et la plainte qu'il a faite de nous pour cela.

Oh! que je suis consolé de ce que vous me dites que vous allez travailler à votre profit, je dis la communauté ! Certes, Monsieur, vous me consolez en cela plus que je ne vous puis expliquer. Les conférences fréquentes et la pratique des vertus qui nous sont convenables sont les plus efficaces moyens pour cela. M. de Savinier fut si touché vendredi au soir de celle qui se fit céans qu'il dit n'avoir jamais rien entendu qui l'ait tant touché. Oh! que j'espère que la compagnie profitera de cela et que je la trouverai à la prochaine visite en bon état, vers la fin ou le commencement de l'automne, s'il plaît à Notre-Seigneur m'en faire la grâce !

Je parlerai à Madame la duchesse de cet enterrement dans l'église" ... (II, 81-82).

M. Vincent avait choisi un missionnaire de Richelieu, M. Jacques Chiroye comme supérieur de la maison de Luçon, en remplacement de M. Gilbert Cuissot, nommé supérieur à La Rose, et pour ce sujet, il écrit à M. Lambert, le 26 août 1640 :

"Je suis bien consolé de ce que vous me dites de Monsieur Chiroye et vous prie de l'envoyer au plus tôt, sans dite la fin pourquoi. [29] Vous lui pourrez bien dire à lui que c'est peut-être pour avoir soin de la compagnie en l'absence de M. Cuissot, pendant un voyage qu'il doit faire, et lui donnerez vos bons avis pour se gouverner en ce cas-là. Je vous enverrai quelqu'autre à sa place, si M. Benoît n'y retourne si tôt. Je le salue et l'embrasse en esprit avec une tendresse que je ne puis exprimer".

Ce procédé utilisé par M. Vincent à l'égard de M. Chiroye, lui était habituel toutes les fois qu'un missionnaire était appelé à exercer pour la première fois la supériorité; il lui en faisait faire

d'abord l'intérim, et si l'essai était satisfaisant, il lui conférait ensuite la patente de Supérieur. Reprenons maintenant, la lettre de M. Vincent :

"Vous ferez bien de vous débarrasser de cette fille et de lui conseiller de ne se pas amuser à toutes ces vues qu'elle a, et de tâcher de s'ajuster à la manière de vie des autres. Notre-Seigneur ni la sainte Vierge n'avaient point toutes ces vues et s'ajustaient à la vie commune.

Assurez M. Perdu que j'ai reçu et envoyé son information à Rome, et M. Dehorgny ses lettres où elles s'adressaient, et que je lui ai recommandé cela fort soigneusement. Qu'il m'excuse si je ne lui écris. " Nous attendons ces bonnes Filles de la Charité et vous renverrai ce que vous leur aurez baillé. Quant à Barbe, vous verrez.

"L'on ne juge pas expédient votre voyage à Toul, à cause du peu de temps Que vous pouvez donner à cela ... "

La lettre se termine par des nouvelles et une exhortation à bien profiter des visites qui se font dans les maisons. (II, 95-97).

...

En août ou septembre 1640, M. Vincent écrit à Louise de Marillac: "Voici deux filles de Richelieu que la Providence vous envoie au besoin il sera bon de commencer de les mettre en retraite dès demain, et comme je pense de faire venir Louise et Barbe, si elle n'est nécessaire à Angers. Nous en parlerons ..." (II, 111).

...

À la même, vers cette époque:

"...Je suis bien de votre avis touchant vos nouvelles filles, mais un peu en peine de ce qu'il n'y en aura plus à Richelieu et ne sais comme M. Lambert l'entend ... " (II, 113).

...

Le 6 octobre 1640, M. Vincent écrit à M. Jacques Chiroye, à Luçon : "Notre bon Dieu se veut servir de vous à Luçon en qualité de supérieur de notre petite communauté. Je vous prie, Monsieur, d'en accepter la charge", et il lui donne ensuite quelques conseils (II, 122) [30]

Le 9 octobre 1640, M. Vincent écrit à Louis Lebreton, son représentant à Rome : "... Voici un autre (témoignage) pour les personnes du diocèse de Poitiers dont vous a écrit M. Perdu, ou moi pour lui. Je ne me ressouviens pas auquel degré est l'empêchement" (II, 125).

...

M. Vincent écrit à M. Lambert, le 29 octobre 1640 :

"Je vous écrivis hier que vous baillassiez par mémoire à Monsieur des Noyers ce que vous désirez qu'il plaise à S.E. de vous accorder; et par celle-ci je vous prie de n'en rien faire, s'il ne le vous demande; et sera bon que vous ne vous plaigniez pas, ains que vous témoigniez une fort grande gratitude des biens que sa volonté nous a faits, comme nous y somme s obligés" (II, 132).

Dans une lettre sans date de 1640 ou 1641, M. Vincent écrit à Louise de Marillac :

" Il me semble, Mademoiselle, que sœur Vincente, de Richelieu, est à préférer à cet abord. et puis, cette fille a besoin de grand emploi pour satisfaire son esprit vif. C'est une fort bonne fille, de bonne réputation en son pays ...

Je suis plein d'estime et d'affection pour cet œuvre (probablement les confréries de la Charité), et, ce matin, je pensais à faire venir M. Lambert, supérieur de Richelieu, pour servir à cet œuvre et à toutes nos Charités; mais il n'est pas encore temps" ... (II, 146-147).

M. Vincent ne donna pas suite à son dessein de rappeler M. Lambert.

Nous avons vu précédemment que M. Vincent avait fait la visite à Richelieu en novembre 1638 et en novembre 1639. Il en fit un autre probablement au début de 1641, puisqu'il écrit à Louis Lebreton, le 3 février 1641 : "Il y a longtemps que je ne vous ai écrit; mon voyage de Richelieu, le grand embarras des affaires que j'ai trouvé au retour et mon indisposition que j'ai eue ensuite, avec ma paresse ordinaire, en sont la cause ... " (II, 150).

Il ajoute dans cette même lettre: "J'ai reçu et envoyé à Richelieu les indulgences et les dispenses que vous leur aviez obtenues ... " (II, 153).

...

Au cours de l'année 1641, M. Vincent donna à M. Lambert cette grande marque d'estime et de confiance, que de lui faire faire la visite de la maison de Saint-Lazare, et le 14 décembre 1641, il lui mandait:

"Il me semble que nous sommes assez exacts à l'observance des ordonnances de votre visite, jusques-là qu'on les a lues tous les mois depuis votre départ. J'ai tâché de les garder moi-même [31] à l'égard du langage de votre bon pays, quoi que j'y aie manqué deux ou trois fois, comme aussi à aller voir deux infirmes que nous avons à l'infirmerie. Vous ne sauriez croire que j'ai dévotion à recommander souvent l'obligation que nous avons de nous rendre exacts à ces ordonnances" (II, 208-209).

M. Vincent fit encore un voyage à Richelieu, en juin 1642 (7 au 20 juin, pense Coste), puisque le 22 juin 1642, il écrit à un évêque:

"J'ai reçu à Richelieu, où j'ai fait un voyage et suis de retour depuis peu, celle dont il vous a plu m'honorer ... " (II, 265).

Au cours de l'été de 1642, M. Vincent avait envoyé M. Lambert faire la visite des maisons de l'Est, et de la Savoie.

Ce dut être après juin, car en ce mois, M. Lambert écrivait à M. Vincent :

"Nous n'avons que quarante ordinands, dont la modestie commence à donner une merveilleuse édification, en sorte que les peuples qui les voient à l'office divin ne peuvent retenir leurs larmes de tendresse, voyant l'ordre, la décence, la dévotion avec laquelle ils y assistent; si bien qu'il semble à ces bonnes gens de voir, non des hommes, mais des anges de paradis. À Dieu seul en soit la gloire, et à M. le Cardinal de Richelieu, qui nous a établis ici, le mérite et la récompense, et à nous, la honte et la confusion devant les puissances célestes et terrestres, d'être employés à un si haut ministère" (Coste, VIII, 523 ; Abelly, I. II, chap. II, sect. V, p. 234).

Le 26 août, M. Vincent écrivait au supérieur d'Annecy : "Monsieur Lambert n'est point encore de retour" (II, 288).

Au même supérieur, M. Vincent écrivait encore, le 1^{er} septembre 1642 : "Reste maintenant à vous dire que je n'ai point encore des nouvelles de M. Lambert, depuis qu'il m'a écrit de Toul, et que j'en suis en peine, pource qu'il devait aller à Saint-Mihiel, dont les chemins sont dangereux, et par conséquent que je ne vous puis pas congratuler encore du bon ordre que je m'assure qu'il a trouvé en votre communauté. Je le fais néanmoins dans le sentiment de la parfaite confiance que j'ai, que toutes les choses sont selon le dessein que Dieu a sur elle" (II, 290-291).

...

À partir de cette époque, peu de documents nous ont été conservés, relatifs à Richelieu.

Pendant l'absence de M. Lambert, l'intérim était assuré à Richelieu par M. Denis Gautier.

En septembre 1642, François Dufestel, supérieur d'Annecy, demanda sa déposition, que M. Vincent accepta, et il lui substitua M. Jean Guérin, auquel il écrivait le 24 septembre : [32]

" M. Dufestel m'a fait instance par plusieurs fois de le déposer et de mettre un autre à sa place. Le témoignage que lui et M. Lambert m'ont rendu de vous fait que je vous prie, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de servir la communauté à sa place. " (II, 299).

En octobre 1642, M. Vincent réunit à Paris une assemblée de plusieurs supérieurs de la Compagnie, à laquelle participa M. Lambert.

M. Vincent en rendait compte à Bernard Codoing en ces termes:

"Nous venons de tenir une assemblée de Quelques supérieurs voisins et des anciens de la maison, les supérieurs de Richelieu, des Bons-Enfants, de Troyes, de Toul et de Crécy, avec MM. Portail, du Coudray, Lucas, Alméras et Boucher, qui a duré dix jours, où nous avons vu les règles que nous avons dressées, avons arrêté les principales et député MM. Portail, du Coudray, Dehorgny et Lambert pour examiner, et arrêté le reste, avons donné la forme qu'il faut tenir aux assemblées générales et mis en pratique ce qui restait à faire dans la compagnie ... " (II, 307).

M. Lambert resta encore quelque temps à Paris.

Le 22 novembre 1642, M. Vincent écrit au supérieur de Luçon : "... J'ai prié Monsieur Lambert de vous écrire que je prie M. Colée de retourner à Richelieu et M. Durot aussi, auquel j'écris.

Il m'a promis de m'envoyer cinq cents livres, ou, quoi que ce soit, de mander à M. Perdu qu'il les vous envoie ... " (II, 316).

Le 4 décembre 1642 décéda le cardinal de Richelieu.

Dans son testament, fait à Narbonne, par devant Pierre Falconis, en date du 23 mai 1642, il priait ses exécuteurs testamentaires, la duchesse d'Aiguillon et M. des Noyers, "de faire réparer, accommoder, et orner la maison des PP. de la Mission que j'ay fondés à Richelieu, et de leur faire acheter un jardin dedans l'enclos de la ville de Richelieu, le plus proche de leur maison que faire se pourra, de la grandeur que j'ay ordonnée, comme aussi de faire achever les fontaines et autres accommodements commencés et nécessaires pour la perfection de mes bâtiments et jardins de Richelieu, le tout sur lesdits deux tiers du revenu de mondit bien comme dit est, sans que de toutes les dépenses cy dessus madite nièce, ni monsieur des Noyers soient tenus de rendre compte à qui que ce puisse être. Et bien que j'aye déjà suffisamment fondé audit Richelieu lesdits Pères de la Mission pour entretenir vingt prêtres, afin de s'employer aux missions dedans le Poitou, suivant leur Institut, je leur donne la somme de soixante mil livres, afin qu'ils ayent d'autant plus de moyen de vaquer auxdites missions, et qu'ils soient obligés à prier Dieu pour le repos de mon âme, et à la charge d'employer ladite somme de soixante mille livres en achat d'héritages, pour être de même nature que les autres biens de leur fondation". [33]

Cette mort semble avoir laissé M. Vincent dans l'inquiétude sur le sort de Richelieu.

Le 25 décembre 1642, il mande à M. Bernard Codoing :

"La Providence a permis que Richelieu ne soit pas fondé. Feu Son Excellence avait vendu les greffes de Loudun, à dessein de mettre le prix en fonds de terre, comme il a fait; mais il est mort avant que de nous en faire le délaissement, dont il m'envoya le projet, qu'il n'a pas signé, deux ou trois jours avant sa mort. Il en faut louer Dieu. Nous verrons comment il plaira à ses héritiers de faire" ... (II, 321).

Nous savons par Bosseboeuf la suite de cette affaire. Il écrit: " L'ouverture du testament du Cardinal, rédigé à Narbonne le 4 mai précédent, dissipa toute inquiétude. Pourtant, à cause de difficultés imprévues, la question traîna en longueur, et au mois d'août 1643, rien n'était encore arrêté. Le supérieur général, tout en tenant compte 'des grandes dettes de la succession et de l'honneur de ceux avec qui il avait affaire', adressa une requête des plus dignes à 'Messieurs les commissaires députés par le Roy pour liquider les dettes de la succession de feu Mgr le Cardinal, duc de Richelieu'.

Il y rappelle l'obligation d'achever les logis et de convertir en biens-fonds le remboursement des greffes de Loudun, selon la promesse du Cardinal. Il ajoute que les dépenses faites pour la construction, l'infirmerie et autres objets, se montent à 101.360 livres, et qu'il serait juste d'en défrayer la Mission, tout en parant aux charges à venir.

"Les commissaires, après un avis favorable, renvoyèrent la requête à la duchesse d'Aiguillon. La pieuse nièce ne désirait rien tant que 'toutes les intentions du dict feu seigneur Cardinal soyent accomplies'. Elle concéda aux Lazaristes une rente annuelle de 5.500 livres qui sera réalisée par le délaissement qu'elle leur fait de la baronnie de Saint-Cassien, la grande et petite métairie, la dîme, la prévôté et le four à ban, avec quelques autres domaines de moindre importance. Enfin, 'pour liquider complètement le passé, achever de payer les travaux, permettre l'agrandissement nécessité par une infirmerie et rétribuer de nouvelles charges et missions dans les terres de la duchesse, en Aunis et en Saintonge, elle ajouta d'une part 15.600 livres, et d'une autre 30.800 livres, en pistoles d'Espagne, louys et autres monnaies, destinés à des achats d'immeubles dans le duché de Richelieu, avec jouissance des droits seigneuriaux y attachés'. La duchesse promettait, en outre, son appui pour procurer l'annexion de la cure à la Mission" (Bosseboeuf, pp. 297-298).

La cession de la baronnie de St Cassien dut plaire aux Missionnaires particulièrement, car le sieur du Rivau, chargé des intérêts du Cardinal, lui avait écrit le 6 août 1642 :

"Messieurs de la Mission n'ont trouvé aucune terre à sy bon marché que celle de St Clair qui est affermée dix sept cent cinquante livres de rente et cinquante livres de réserve ... [34] Ce qui fait désirer ladite terre aux Pères de la Mission est qu'elle relève de la vostre de St Cassien. Ainsi ils espéreroient de la libéralité de V.E. les rentes et les droits d'amortissements qu'ils devront s'ils achettent d'un autre seigneur ... " (Arch. Affaires Etrang., France, vol. 845, f° 162).

Le 20 février 1643, M. Vincent mande à Codoing, supérieur à Rome :

"... Feu son Éminence a donné à la mission de Richelieu soixante mille livres pour sa fondation par son testament, par lequel il demande qu'on prie pour lui ... " (II, 368).

Il est vraisemblable que M. Vincent fit la même notification à toutes les maisons de la Compagnie, suivant son usage, Quand il s'agissait d'importants bienfaiteurs de la Mission.

Le 20 mars 1643, M. Vincent fait allusion à l'embryon de séminaire établi à Richelieu. Il écrit, en effet, à Bernard Codoing :

"J'écrirai au premier jour à M. Soufliers ce que vous me dites pour Agen. J'attendrai ce que Madame la duchesse me dira touchant celui de Richelieu et les ordinands de Poitiers ... " (II, 377).

Sans doute M. Codoing insista-t-il auprès de son supérieur général pour qu'on employât l'argent de la succession du Cardinal à la fondation d'un séminaire, puisque le saint lui écrit le 17 avril:

"Les soixante mille livres dont vous me parlez sont affectées par feu S.E. pour Richelieu, et les exécuteurs testamentaires, ni les héritiers consentiront jamais que cette somme soit divertie à autre lieu, ni à autre fin.

Quoique M. Blatiron fût à Richelieu, je n'ai pas laissé de lui mander qu'il parte pour se rendre à Lyon, le 3 de mai, où M. Dehorgny qui s'en va vous voir, le prendra et M. Brunet à Marseille, et les vous emmènera tous deux et ramènera M. Germain ... ” (II, 386).

M. Lambert était-il encore à Paris, le 11 septembre 1643, jour auquel M. Vincent répond à M. Codoing : “ ... Je réponds à deux de vos lettres, l'une à moi, du 4 août, l'autre à M. Lambert, du 10 du même mois ” ?

Dans cette même lettre le saint écrit: “ L'affaire de Richelieu est arrêtée. Il nous a fallu relâcher de beaucoup, à cause des grandes dettes de cette succession et de l'humeur de ceux à qui nous avons à faire ” (II, 418-419).

Une lettre à Codoing, en date du 9 octobre 1643, nous apprend que M. Lambert “est par les chemins” pour aller faire la visite à La Rose (II, 424).

À Richelieu, l'année 1644 connut une forte mortalité surtout parmi les enfants: 37 enfants âgés de moins de 19 ans, 8 n'avaient pas un mois, et 17 avaient moins de 5 ans (Bosseboeuf, p. 391). [35]

Cette même année 1644, la Mission de Richelieu fait l'acquisition de la maison noble de Bois-Bouchard avec toutes ses dépendances, terres, cens, rentes nobles foncières et féodales, pour 25.350 livres (Arch. dep., Tours, H.705).

En octobre 1644, M. Vincent fait une nouvelle visite de la maison de Richelieu ? À ce moment-là, M. Lambert était absent. M. Vincent l'avait envoyé à Sedan, en septembre, pour négocier l'établissement de la Mission avec l'Archevêque de Reims, et, dans les actes, il est qualifié de supérieur de la maison de Richelieu.

De Richelieu, M. Vincent écrit à Monsieur Portail, le 5 octobre:

“J'ai été affligé, au point que vous pouvez penser, de la mort de M. Perdu et également consolé, voyant de la façon que Notre-Seigneur a disposé de lui. L'on lui a fait un service fort dévot ici, qui a été accompagné de larmes, et la conférence de beaucoup de consolation.”

M. Perdu avait été le premier compagnon de M. Lambert, à Richelieu, et s'était trouvé malade depuis le début de son séjour en cette ville. Il fut sans doute renvoyé à S. Lazare pour y être soigné. Il avait laissé à ses anciens confrères de Richelieu un excellent souvenir, d'où ce service célébré à son intention, et la conférence que, suivant la coutume de la Compagnie on faisait sur les vertus des défunts.

Après avoir traité d'autres affaires, M. Vincent poursuit: " Je ne pourrai point partir d'ici que dans trois ou quatre jours. Oh! que d'affaires j'y ai trouvées!

"Vous aurez pour hôtes nouveaux MM. Calée, Buissot, Durot, malade; le Noir, Chastel et peut-être Lefebvre et notre frère Bastien. Je vous prie, Monsieur, de donner ordre à leur logement.

"O bon Dieu, Monsieur, que j'ai trouvé des choses éloignées de notre attente ! ...

"Si quelque chose presse à me faire savoir, vous l'adresserez à M. le Curé de Tours pour me rendre, ou, par homme exprès, à Frénéville, où je ne pourrai me rendre que le jeudi 15 de ce mois, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Vincens Depaul

“Si je ne puis écrire à M. Lambert, vous lui direz que nous sommes au fort de ce grand remue-ménage, que nous avons besoin de prier et que je le prie d'écrire mon absence à Mgr l'Archevêque de Reims et qu'au retour nous travaillerons à son affaire” (*Mission et Charité*, N°4, p. 463-465).

M. Vincent était effectivement à Fréneville le 15 octobre, date à laquelle il écrit de nouveau à M. Portail, et dans laquelle il lui dit entre autres choses: "Vous apprendrez par la lettre que je vous ai écrite de Saint-Dyé (sur Loire) que ceux qui doivent venir de Richelieu ne partiront que la veille de Saint-Simon (27 octobre) faute de place en carrosse" (*Mis. et Char.*, 1. c., p. 466). [36]

Le 14 octobre 1644, M. Vincent écrit à Jean Dehorgny, à Rome : " J'ai reçu deux de vos lettres ici (Fréneville), que vous écriviez de la mission d'auprès de Saint-Sauveur, à mon retour de Richelieu, d'où je viens faire la visite en assez bonne disposition" (II, 481).

Ce même jour, 14 octobre, M. Vincent écrit aussi à M. Portail, lui disant :
"Me voici arrivé d'hier au soir en assez bonne disposition. Il n'y a que ma défluxion sur les dents qui me tient et diminue néanmoins par la grâce de Dieu ”.

D'après cette lettre, M. Lambert se trouvait alors à Paris (II, 484).

...

On lit dans une lettre de M. Vincent à Jean Dehorgny, à Rome: "... Monsieur Soufliers est dehors, et Messieurs Buissot et Bastin. Messieurs Calée et Durot sont malades.

"J'ai prié M. Lambert de renvoyer Messieurs Perceval, Le Noir, du Chastel et Le Roy. Nous avons aussi purgé et repurgé notre séminaire de neuf ... " (II, 489).

C'était sans doute le résultat de la visite qu'il venait de faire à Richelieu. Il semble que M. Vincent soit revenu sur sa décision, au moins pour quelques-uns, puisque M. Perceval était encore à Richelieu en 1645, 1650. M. Du Chastel était lui aussi à Richelieu en 1645, et à Paris en 1648. M. Le Roy était au Mans en 1656. Il semble donc que les incidents passés à Richelieu ne furent pas d'une extrême gravité. Sans doute M. Lambert plaïda-t-il la cause de ses confrères.

Après l'accomplissement de sa mission à Sedan, M. Lambert s'en revint à Richelieu, où M. Vincent lui écrit, le 18 avril 1645, pour lui faire part de l'heureux décès d'un frère étudiant, "notre bon frère Jamain" (II, 513 ss.).

...

Le 5 mai 1645, un bail est consenti par messire Lambert Aux Cousteaux, supérieur de la mission et seigneur de Bois-Bouchard, à Claude Pichaud, laboureur à Pouant, de la maison et métairie de la Moutaillière, au prix de 80 livres tournois et quelques autres avantages ou charges (Arch. dep., Tours, H.701).

...

M. Lambert ne tarda pas à revenir à Paris, et cette fois-ci définitivement. M. Vincent écrivait dans une lettre du 6 juillet 1645 que M. Lambert "est entré dans le séminaire, où il est un exemple notable" (II, 534). Dans cette même lettre M. Vincent disait encore que M. Portail ferait la visite que faisait M. Lambert, et il ajoutait : [37]

"Nous ferons faire par Monsieur Lambert sa charge d'assistant, ce cependant si vous n'êtes d'avis contraire, et les autres auxquels j'en écrirai, conformément à notre règle" (II, 535).

Nul doute que l'avis des missionnaires consultés fut conforme à celui du supérieur général, et désormais c'est à Paris que M. Lambert réside, aidant M. Vincent dans l'exercice de sa charge de Supérieur Général.

Il restait à pourvoir au remplacement de M. Lambert à Richelieu.

Il ne semble pas qu'il y ait eu obstacle à ce que M. Denis Gautier, qui avait si souvent remplacé M. Lambert pendant ses longues absences, reçut aussitôt la patente de Supérieur, ainsi que d'ailleurs nous pouvons le voir par la suite de cette étude. [38]

DENIS GAUTIER (1645 - 1649)

Le second supérieur de Richelieu, M. Denis Gautier, était né en 1610 à Langres; il était prêtre lorsqu'il fut reçu à S. Lazare le 19 juillet 1639. On le voit à La Rose en 1640-1641, et M. Lambert ayant sans doute reconnu ses qualités, l'obtint comme assistant de la maison de Richelieu. C'est à ce titre qu'il fit l'intérim pendant que M. Lambert s'acquittait des missions, dont l'avait chargé M. Vincent.

Parmi les missionnaires de cette époque peuvent être mentionnés:

Amirault Claude, 1649
Chrestien Jean, après 1645
Constantin François, 1647, 48
Cruoly Donat, 1648, sup. en 1660
Desnoyelles Philippe, 1646
Du Coudray François, 1646, mort en février 1649
Gobert Evrard, 1646, 47
Langlois Louis, vers 1647, 1676
Leboisne Léonard, 1645
Legros Jean-Baptiste, 1646-1648, sup. en 1651-1655
Lucas Jacques, 1646, 47 et 1655-1656
Maillard Antoine, 1648-1650
Manceau Simon, 1647, 48,51, mort en mai 1651
Nacquart Charles, vers 1645, 1648
Rivet Louis, 1646-1648
Thibault Nicolas, vers 1645, sup. en 1670-1674

Des frères, nous ne connaissons que Louis Pourveu, venu en 1681, et mort à Richelieu le 25 juin 1681. [39]

Le 10 septembre 1645, la cure de Richelieu n'étant pas encore unie à la Mission, - elle ne le sera que le 2 avril 1646, - la duchesse d'Aiguillon présente à l'évêque de Poitiers le sieur Jean-Baptiste Gilles, du diocèse de Lisieux, comme premier curé de la nouvelle cure de Richelieu. Le 16 novembre suivant, Gilles résigna sa cure en faveur des Prêtres de la Mission (Voir le chapitre Activités, Paroisse).

Le 15 octobre 1645, M. Vincent écrit à M. Denis Gautier, où il semble bien, qu'il exerçait déjà la supériorité:

“Je suis fort consolé de la bénédiction que Dieu a donné aux exercices de vos solitaires, mais surtout de votre sage conduite, qui sera toujours telle, comme j'espère, y procédant avec conseil et avec patience, qui sont les moyens avec lesquels les leçons d'aujourd'hui nous font voir que les Romains conduisaient heureusement leur république, et même les plus efficaces que Dieu nous ai laissés pour sa bonne conduite. Je ne doute point que le soin de la maison, celui de la cure et tant d'autres affaires que vous avez ne vous accablent; mais souvenez-vous, Monsieur, que Notre-Seigneur est la force et la sagesse de ceux qu'il emploie à semblables œuvres, et ayez confiance qu'il opérera en vous selon cela" (II, 553-554).

Vers la même époque, M. Vincent prie M. Denis Gautier "de recevoir chez lui comme il convient Adrien Le Bon, ancien prieur de Saint-Lazare, de lui offrir le logement et la nourriture, et même de le traiter comme s'il était le maître des biens et des personnes" (II, 554).

Le 23 décembre 1645, le duc de Richelieu donne son consentement pour l'union de la cure de Richelieu à la C.M. (Arc. Nat. S.6709).

...

Depuis mars 1646, M. Portail faisait la visite des maisons de l'Ouest: Le Mans, etc. M. Vincent lui écrit à Richelieu, le 11 juillet 1646, espérant que de Saint-Méen, il ne tarderait pas à venir à Richelieu. "J'attends nouvelles de votre arrivée à Richelieu, lui dit-il. Dieu veuille vous y conduire et vous donner une abondante communication de ses grâces pour opérer en ce lieu, comme ailleurs, des fruits d'éternelle bénédiction ! Amen (II, 609).

Il lui écrit derechef à Richelieu, le 15 juillet:

"Je vous ai déjà écrit à Richelieu, où je crois que vous êtes meshui arrivé ...

"J'espère que vous trouverez en cette nouvelle visite de quoi vous consoler, par le soin que chacun prend de bien faire; ce qui fait que j'attends un heureux succès de ce que vous y ordonnerez et une exactitude plus ferme à la pratique des règlements. Pour cela je prie Notre-Seigneur de vous communiquer de plus en plus son esprit ...

M. Alméras partit hier d'ici pour vous aller joindre à Richelieu; mais il n'y arrivera pas si tôt, parce qu'il est allé auparavant jusqu'à Rennes, au sujet d'un séminaire qu'on veut établir en ce diocèse-là ... [40]

"Ledit sieur Alméras est parti sans prendre ses lettres; je vous les envoie, afin de les y remettre, s'il vous plaît, quand il sera arrivé.

"Je salue M. Gautier et généralement toute la famille, avec toute l'affection et le tendresse qui me sont possibles ..." (II, 610-611)

Autre lettre du 22 juillet au même :

"... Je prie Notre-Seigneur de vous communiquer de plus en plus son esprit pour le répandre aux autres lieux où vous devez aller, à commencer par Richelieu, où j'espère que vous trouverez assez de disposition pour recevoir les grâces que Dieu leur prépare. Vous prendrez la peine de m'en donner des nouvelles, s'il vous plaît. M. Alméras vous y doit aller trouver, et peut-être plus tôt que je ne pensais ... "

Il lui apprend entre autres choses, que "M. Colée s'est retiré à Amiens". Et il termine :

"Je salue avec humilité et affection M. Gautier et tous les autres de cette maison. Je les embrasse tous en esprit le plus cordialement qu'il m'est possible, invoquant le secours de leurs prières pour moi et pour toute la compagnie et particulièrement des vôtres, Monsieur, auxquelles j'ai beaucoup de confiance ... " (II, 614).

Au milieu des diverses affaires dont traite M. Vincent dans une autre lettre du 25 juillet, où il semble que M. Portail se trouvait enfin à Richelieu, il lui dit:

"... Je suis d'avis que vous différiez encore à recevoir les vœux de Messieurs Gobert et Lucas" (II, 620).

On ne sait si le passage de cette lettre relatif à l'église s'applique à Richelieu: " Je ne vous dis rien en particulier sur le désordre que vous me marquez de l'église, mais je vous supplie d'y mettre le remède que vous pourrez et de régler toutes choses selon que Dieu vous l'inspirera" (II, 622).

M. Portail est toujours à Richelieu, le 12 août 1646, lorsque M. Vincent lui écrit en ce lieu:

"Je vous écris un peu en hâte; c'est pour vous dire que je loue Dieu de votre conduite dans votre emploi et le prie qu'il la bénisse de plus en plus à Richelieu et ailleurs ...

"Vous trouverez de le besogne à Saintes et à La Rose. Nous avons envoyé M. Dufour pour supérieur au premier et lui avons donné M. des Noyelles, qui s'est choqué de l'esprit dudit sieur

Dufour à un point qui est fort touchant, et le bon M. Le Soudier symbolise avec lui, qui m'a écrit d'un style qui paraît indisposé; et selon cela, il semble qu'il est à propos que vous preniez quelqu'un à Richelieu, si cela se peut, à la place dudit sieur des Noyelles, que vous leur enverrez ..." (III, 8)

Il lui fait en outre savoir que M. Jegat, ancien missionnaire à Richelieu, en 1640, et qui se trouvait à La Rose, "qui était une perle dans la compagnie", vient de décéder. "Il s'est noyé [41] dans la rivière du Lot, qui passe auprès, où il s'était allé baigner par ordonnance du médecin". Et M. Vincent demande qu'on lui fasse les prières et les conférences accoutumées.

M. Vincent prie M. Portail de "s'expédier un peu", car on a besoin de lui ailleurs, et comme M. Alméras est à Richelieu, et qu'il ne peut lui écrire de sa main, de le saluer "avec la tendresse que Notre-Seigneur sait, et toute la maison aussi ..." (III, 7-11).

M. Portail dut quitter Richelieu peu de temps après, car le saint lui écrit à Saintes, le 25 août, et il lui dit:

"Je ne puis vous exprimer la consolation que j'ai reçue du succès de votre visite de Richelieu. Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse les autres à l'avenant et qu'il vous fortifie, M. Alméras et vous ..." (III, 25).

...

Prévenu par M. Portail que M. François Du Coudray avait des opinions peu orthodoxes en matière doctrinale, M. Vincent écrit au visiteur le 6 octobre :

Vous verrez par celle que j'écris à M. Du Coudray, "que je vous envoie ouverte et que vous cachetterez ensuite de notre cachet, comme je le prie de se rendre à Richelieu, où je me propose de tâcher de l'aller voir et d'aviser à ce qu'il faudra faire. Vous la lui donnerez quand et de la manière que vous le jugerez à propos. Et, quoi qu'il dise ou fasse, demeurez toujours dans l'esprit de douceur et d'humilité " ... (III, 70).

Dans cette lettre à Du Coudray, un de ses plus anciens missionnaires, il lui disait avec tout son cœur : "Je ne puis, non, je ne puis, mon cher petit Père, vous exprimer la douleur que j'ai de vous contrister. Je vous supplie de croire que, si ce n'était l'importance des choses, j'aimerais mille fois mieux en porter la peine que vous la donner" (III, 74).

Le 13 octobre, M. Vincent écrit encore à M. Portail à ce sujet :

"La présente est pour vous assurer de ce que je vous ai dit par ma dernière lettre touchant la personne dont est question, et aussi pource que j'ai écrit à Richelieu qu'on le reçoive avec le respect et la cordialité qu'il mérite. Vous en userez pour cela et pour toutes choses selon que votre prudence jugera à propos ..." (III, 78)

Le 20 octobre, encore une allusion à cette affaire. M. Vincent écrit à M. Portail : je vous ai écrit "ce que je pense que vous deviez faire à La Rose, et notamment de faire en sorte que le personnage dont est question vienne à Richelieu, et aviserons s'il le faudra faire venir ici ..." (III, 81).

En une autre lettre du 27 octobre, M. Vincent dit encore à M. Portail: "J'ai écrit à Richelieu qu'on y reçoive M. du Coudray et qu'il y demeure jusqu'à ce que la disposition des choses nous en fasse user autrement. " (III, 92).

Et, le 3 novembre : quand M. du Coudray, "sera à Richelieu, je vous donnerai avis de ce qui se passera à son égard" (III, 98). [42]

Dans une lettre du 10 novembre, M. Vincent écrit encore:

"... M. du Coudray est encore à Richelieu. Je lui ai écrit et prié d'attendre quelque temps, ayant jugé à propos d'en user ainsi, en attendant le papier que vous m'avez envoyé, qui le regarde. Ma pensée présente est de le faire venir à Fréneville et de traiter là avec lui de son affaire, jugeant

quelque inconvénient à le faire venir en cette ville (de Paris). Nous examinerons néanmoins une autre fois la chose ... " (III, 104).

...

M. Vincent écrit le 19 décembre 1646 à Louis Rivet, prêtre de la Mission à Richelieu :

"Il y a déjà bien des jours que j'ai reçu réponse de vous, et je suis encore plein de la consolation qu'elle m'a procurée, voyant les sentiments que vous avez de vous-même, qui sont très nécessaires en l'emploi que Dieu vous a donné, en l'absence de M. Gautier. Je suis très reconnaissant à sa divine bonté des lumières qu'elle vous départ, et la supplie d'accomplir en vous ses desseins éternels ... ". Il semble résulter des autres conseils que M. Vincent donne à Louis Rivet, qu'il exerçait la charge d'assistant de la maison (III, 132-133). En 1648, il sera nommé supérieur à Saintes.

...

Le 23 décembre 1646, M. Vincent écrit au supérieur, M. Denis Gautier :

"Je ne sais si cette lettre vous arrivera pendant les travaux de la mission ... Dieu soit à jamais béni! Je le prie que vous soyez de plus en plus animé de son esprit pour travailler à sa gloire.

"Votre lettre, que j'ai reçue hier au soir, m'apprend la bénédiction particulière qu'il a plu à Dieu donner à son œuvre, dont je ne puis le remercier assez. Plaise à sa divine miséricorde tirer son remerciement du fruit de cette mission, faisant la grâce à ces pauvres âmes de connaître et de reconnaître ses libéralités, et à nous de lui continuer nos petits services en tout ce qui pourra étendre et affermir l'empire de Jésus-Christ !

"La proposition que vous m'avez faite de recevoir à pension des écoliers qui ont dessein sur l'état ecclésiastique, et non d'autres, m'a fait penser que peut-être Dieu se veut servir de nous en votre maison pour donner racine à ces jeunes plantes, et m'a fait désirer à même temps qu'il ait agréable de nous donner grâce pour le faire utilement. Vous pourrez donc en faire un essai; mais que la pension soit de cinquante écus; vous ne pouvez en prendre à meilleur compte, et encore moins gratis, crainte d'employer à cela ce qui est nécessaire à l'entretien des prêtres destinés à évangéliser les peuples et à conduire la cure ...

Je me suis enfin rendu au désir qu'on a de nous avoir à Luçon. La prière que Mgr de Luçon et son chapitre nous en font, la nouvelle proposition de M. l'archidiacre sont des marques que Dieu le veut, et des moyens qui facilitent [43] l'exécution de cet établissement. Je prie M. Chiroye de s'y en aller, accompagné de quelque frère seulement, pour résoudre avec ces Messieurs ce qu'il faudra; et, quand il en sera temps, nous enverrons les ouvriers nécessaires. J'ai déjà l'œil sur un de nos prêtres, qui me semble bien propre, et sur deux bons ecclésiastiques du séminaire des Bons-Enfants, qui ont désir d'aller rendre gloire à Dieu, un ou deux ans durant, dans l'exercice de nos fonctions. J'attendrai plutôt les nouvelles du succès du voyage de M. Chiroye. Donnez-lui, s'il vous plaît, ma lettre.

"Je trouve raisonnable le soulagement que Monsieur Lucas demande, et il y a autant de justice que de charité de le lui accorder. Je vous supplie donc, Monsieur, de le dispenser de toute sorte de travail et fonction autre que d'entendre quelques confessions, les fêtes et les dimanches.

"Continuez à M. du Coudray vos charités. Vous et la compagnie lui avez bien servi ; je vous en remercie. J'ai été bien aise que vous en usiez de la sorte. Laissez-lui donc faire ce qu'il voudra ; car j'espère qu'il n'y aura rien à dire en ses déportements. Je lui écris aussi, et, si je puis, j'écrirai à Monsieur Gobert pour lui témoigner la joie que j'ai de sa santé, et combien j'ai été touché de sa ferveur, le voyant sitôt dans le travail. Dieu le bénisse et lui et toute la compagnie, que j'embrasse en esprit avec beaucoup de tendresse et de consolation, particulièrement votre

chère âme, pour laquelle la mienne a des affections que Dieu seul connaît et que je voudrais bien vous faire connaître, en son amour, comme étant en lui, Monsieur, votre très humble serviteur.”

Vincent Depaul
indigne prêtre de la Mission

"Nous vous enverrons quelqu'un à la place de M. Chiroye au plus tôt" (III, 133-136).

...

La lettre adressée à M. Chiroye, ce même jour 23 décembre lui disait :

"Qui ne recevrait chèrement les lettres que vous écrivez, et qui ne serait consolé de voir que vous ne cessiez de chercher le salut des âmes ? Votre zèle m'a touché et produit en moi une telle joie que je ne puis vous la dire. Je ne cesse de remercier Dieu et de lui demander qu'il vous continue les grâces qu'il vous donne en l'établissement de Luçon. Ayez confiance, Monsieur ; à la bonne heure ! vous allez donner commencement à un œuvre duquel Notre-Seigneur veut tirer le salut d'une infinité d'âmes et l'entière sanctification de la vôtre"

Puis le saint poursuit en lui donnant ses instructions au sujet de ce qu'il va entreprendre. (III, 136-137).

...

Du temps où M. Batiron avait été à Richelieu, on lui avait fait prendre possession du prieuré de Champvant. Le moment étant venu de faire unir ce prieuré à la Mission, M. Vincent lui écrit, [44] le 28 décembre 1646 :

"... Je ne sais si vous vous souvenez qu'on a ci-devant donné le prieuré de Saint-Nicolas-de-Ghampvant, du diocèse de Poitiers, à la maison de Richelieu et que les provisions furent expédiées à Rome pour présentement faire venir ledit prieuré à la congrégation des prêtres de la Mission établie à Richelieu. Il est nécessaire que vous en fassiez renonciation par devant notaire pour la remettre entre les mains de (M ...), et un ... , suivant ce qu'en ont réglé les abbés et religieux de Notre-Dame-des-Noyers, de qui ledit prieuré dépend, étant à leur nomination, par acte du 6^e de novembre dernier, par devant Girard, notaire royal; laquelle démission vous enverrez, s'il vous plaît, en diligence, à M. Dehorgny, afin que sur icelle et sur la copie dudit consentement que je lui dois envoyer, il obtienne le bref de ladite union ... " (III, 141).

...

Le 7 juillet 1647, M. Vincent écrit à un prêtre de la Mission de Richelieu :

"Vous nous avez parlé de trois filles qui postulent pour entrer à la Charité. Si elles sont propres et bien résolues, envoyez-les, s'il vous plaît ; et s'il s'en présentent d'autres, écrivez-m'en, car cette petite compagnie est en disette de sujets, tant on en demande de toutes parts.

"Faites ressouvenir Monsieur ... de ce que vous lui avez mandé touchant les Filles de la Charité, de l'incommodité où elles sont, et combien il est à désirer qu'on assure leur petit fait" (III, 210).

M. Pierre du Chastel avait été missionnaire à Richelieu en 1644-1645. Il mourut à S. Lazare en 1648, et M. Vincent écrivait au sujet de sa mort :

"Voilà que nous allons enterrer le corps de notre bon Monsieur du Chastel, qui décéda hier, à une heure après midi, après avoir si longtemps édifié de sa patience dans une aussi fâcheuse maladie que la sienne. Je vous prie de lui rendre les assistances des saints sacrifices et des prières de votre famille" (III, 270).

...

Charles Nacquart, alors qu'il était à Richelieu, avait demandé à M. Vincent d'être employé aux missions lointaines, et M. Vincent de lui écrire à Richelieu, le 22 mars 1648 :

" Il ya longtemps, Monsieur, que Notre-Seigneur adonné à votre cœur les sentiments pour lui rendre quelque signalé service; et quand on fit à Richelieu l'ouverture des missions parmi les

gentils et les idolâtres, il me semble que Notre-Seigneur fit sentir à votre âme qu'il vous y appelait, comme pour lors vous me l'écrivîtes, ensemble avec quelqu'autre de la famille de Richelieu. Il est temps que cette semence de la divine vocation sur vous ait son effet. [45] et voilà que M. le nonce, de l'autorité de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, de laquelle notre Saint-Père le Pape est chef, a choisi la compagnie pour aller servir Dieu dans l'Île Saint-Laurent, autrement dite Madagascar, et la compagnie a jeté les yeux sur vous, comme sur la meilleure hostie qu'elle ait, pour en faire hommage à notre souverain Créateur, pour lui rendre ce service, avec un autre bon prêtre de la compagnie ... "

M. Vincent l'en félicite, lui exprime les vertus à pratiquer en la circonstance, lui donne quelques renseignements sur son nouveau champ d'action, et lui indique ce qu'il a à faire pour préparer son départ, et lui dit enfin que son compagnon de voyage sera M. Gondrée. (III, 278-285).

Nous possédons encore la réponse de M. Nacquart à cette lettre du saint, et le récit de son voyage datés d'avril suivant.

Le 29 mars 1648, M. Vincent écrivait à Denis Gautier:

“ J'écris à M. Nacquart par M. Gondrée, qui part aujourd'hui dans un coche pour Richelieu, afin de se rendre ensemblement à La Rochelle avec ces messieurs qui les doivent mener aux Indes, environ le 20^e du mois prochain.

Monseigneur l'archevêque de Reims est dans votre voisinage; il m'a écrit que vous ne l'avez point visité. Je vous supplie, Monsieur, de l'aller voir, et, vous prosternant à ses pieds, de lui demander pardon de ne lui avoir rendu plus tôt vos devoirs; que vous venez lui offrir votre obéissance et celle de votre compagnie, comme à celui qui vous a établis à Richelieu et à qui, pour cette raison, vous devez toute sorte de respect et de soumission. Vous lui ferez aussi de ma part, s'il vous plaît, un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle.

Je vous ai recommandé M. du Coudray et je le vous recommande encore; je ne le puis faire assez selon l'étendue de l'affection que Dieu me donne pour lui. Je vous prie de lui en donner témoignage et de me mander en quel état il est. Nous avons demandé à Notre-Seigneur sa conservation et sa santé.

Je ne sais si M. Chiroye a recouvré la sienne; je lui ai demandé des nouvelles il y a huit jours. Je vous pris de m'en écrire, au cas qu'il ne le fasse, et de saluer de ma part toute la famille, de laquelle et de vous en particulier je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, très humble et obéissant serviteur.

Vincent Depaul

indigne prêtre de la Mission

M. Gondrée est parti sans la lettre de M. Nacquart; je la vous envoie. Voyez la lettre du frère Cruoly, et la lui rendez, si vous le jugez à propos” (III, 285-286). [46]

...

M. Vincent écrit à M. Denis Gautier, le 26 avril 1648 :

"Oui, Monsieur, allez remercier, s'il vous plaît, Monseigneur l'archevêque de Tours; sa charité et sa courtoisie exercée vers les nôtres méritent bien ce voyage. En lui témoignant votre reconnaissance, faites-lui connaître la mienne et le supplier d'agréer le renouvellement des offres de mon obéissance, que je lui fais par vous avec toute l'humilité qu'il m'est possible.

Je rends grâce à Dieu de la nouvelle dignité de Messieurs Constantin et Manceau; saluez-les de ma part et leur dites, s'il vous plaît, que j'ai prié et prierai encore Notre-Seigneur qu'il leur donne toujours de nouvelles dispositions pour le Sacrifice, et la grâce de ne l'offrir jamais par coutume; que je les supplie de se souvenir de moi, quand ils prononceront *Nobis quoque*

peccatoribus, comme du plus grand pécheur qui soit sur la terre. C'est en cette vue, Monsieur, que je me recommande pareillement à vos prières et à celles de votre communauté, à laquelle et à vous en particulier je fais don de mon cœur et de tout ce que je suis, quoique tel que je viens de dire.

"Je suis bien aise que M. du Coudray se porte mieux, et de la liberté que vous lui donnez de demeurer à Bois-Bouchard. Je vous conjure, Monsieur, de le supporter en cela et au reste autant que vous le pourrez, et moi particulièrement, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Vincent Depaul
indigne prêtre de la Mission

M. Lambert ne vous fait point de réponse, parce qu'au sortir de sa retraite, où il honorait celle de Notre-Seigneur au ventre de son incomparable Mère, il a voulu encore honorer son enfance, en demeurant au séminaire, où il est rentré depuis 4 ou 5 jours, Dieu sait avec quelle humilité et avec quelle édification pour la compagnie" (III, 296-297).

[Note : MM. Constantin et Marceau avaient été ordonnés prêtres, le 31 mars 1648]

En 1648, M. Gautier faisait savoir à M. Vincent que, pendant deux missions données dans le Bas-Poitou, trois missionnaires ont eu le bonheur de convertir douze hérétiques notables (III, 302).

...

En juillet 1648, en une longue lettre, M. Vincent fait part à M. Denis Gautier de la mort à Alger de M. Julien Guérin, qui avait été à Richelieu en 1640-1641, et lui donne des nouvelles des missionnaires de cette mission, fort à l'épreuve, du fait de la peste.

À propos de M. Guérin, il disait:

"Nous nous sommes entretenus vendredi au soir des vertus de feu M. Guérin et continuerons à la prochaine conférence; nous faisons recueillir ce qui s'en dit pour en faire part à toutes nos maisons. Le sujet le mérite bien; c'était une âme des plus pures, des plus détachées et des plus à Dieu et au prochain que j'aie jamais reconnue. [47] O Monsieur, quelle perte pour les pauvres, mais quelle perte pour nous de n'avoir plus cet exemple de zèle et de charité! ... " (III, 352-355).

...

Au début de janvier 1649 de graves événements se passèrent à Paris, dont Coste a donné le résumé (III, 402, n.l). M. Vincent fut contraint de s'éloigner de la capitale, et il profita de l'absence de la reine, pour se rendre dans l'Ouest, où il visiterait les maisons de la compagnie. Un certain nombre de missionnaires et une partie du séminaire se rendirent à Richelieu. D'où la lettre suivante que, d'Orléans, M. Vincent adresse à Denis Gautier, le 25 février 1649 :

"La providence de Dieu vous a rendu le refuge de la pauvre mission de Paris. Voici Monsieur Escart et nos frères Geneset et Ambroise qui vont pour jouir de la charité que vous faites au séminaire. Tous connaissent l'esprit de piété et de l'exacte régularité dudit sieur Escart, et serez édifié, comme j'espère, de nos frères.

Monsieur Lambert m'a écrit que vous avez dessein de faire valoir par vos mains le bois de Bouchard et que vous lui avez demandé ci-devant des frères pour cela. L'un de ceux-ci gouvernait le manège d'Orsigny, d'où vous avez retiré les chevaux que Monsieur Testacy vous amène; et l'autre est vigneron, qui pourra faire vos vignes.

Et moi j'espère partir demain pour aller commencer la visite par Le Mans. La miséricorde de Dieu m'a donné le temps pour cela.

Je suis parti de Paris, il y a plus de six semaines, pour Saint-Germain-en-Laye, où j'ai passé trois ou quatre jours; et m'étant mis en chemin pour Le Mans, l'on me manda que l'on

attendait le pillage d'Orsigny, à ce que je mandasse à nos frères ce qu'ils feraient. Cela m'obligea de prendre le chemin de Fréneville, où, la rigueur de l'hiver m'ayant surpris, j'ai été contraint de passer un mois; et voici le troisième jour que j'en suis parti, avec un troupeau de deux cent quarante moutons, que je vous envoyais; mais le mauvais temps nous a contraints de les laisser par les chemins, chez une dame de connaissance. C'est le troupeau que nous avons sauvé du pillage d'Orsigny.

Me voici donc sur le point d'aller commencer ma visite au Mans. De là j'espère passer à Angers pour tâcher de retirer ce qui nous est dû par le fermier des aides et vous envoyer ce qu'on vous a destiné. Et de là je pourrai tirer sur Saint-Méen et à Tréguier et revenir de là chez vous ou à Luçon et tâcher de continuer, Dieu aidant, la visite par Tours, si mes forces me le permettent.

O Monsieur que je suis affligé de la mort de feu Monsieur du Coudray! J'avais pensée de le prendre en passant et de l'amener quand et moi, et voilà Que Notre-Seigneur en a disposé autrement.

Je vous prie, Monsieur, de m'écrire à Angers le détail comme Dieu en a disposé, et d'adresser votre lettre aux filles de Sainte-Marie, si vous trouvez occasion, et non autrement. Je vous prierais de vous y rendre, si j'étais assuré du temps que j'y pourrais être. [48]

Je ne vous dis point des nouvelles de Saint-Lazare, ni de nos petits collèges de Paris; M. Escart vous les pourra dire; il en est parti depuis moi. Ce qui est arrivé depuis son départ, c'est que l'on a déchargé cette maison de tout le monde qu'on a pu, pour avoir moyen de continuer l'aumône plus longtemps à deux mille tant de pauvres, auxquels l'ont la fait tous les jours, par la grâce de Dieu, en sorte qu'il faut chaque jour quatre setiers de blé, mesure de Paris, pour le moins. Crécy, Troyes et Montmirail secourent leurs pauvres, mus en cette occasion par l'exemple que vous leur avez donné. Plaise à Notre-Seigneur Jésus-Christ conserver ce support à la compagnie, tant qu'elle durera, et faire la grâce aux maisons de pouvoir subsister !

"J'embrasse votre communauté, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres, et vous prie, et elle aussi, de me donner à sa divine bonté, laquelle me fasse miséricorde et la grâce de le mieux servir que j'en ai fait par le passé. Je suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Vincent Depaul
indigne prêtre de la Mission (III, 411-414).

Le 4 mars suivant, M. Vincent écrit à M. Portail, entre autres choses :

"... J'espère partir (du Mans) dans 10 ou 12 jours pour Bretagne, et de là à Richelieu, et ensuite aux autres maisons ... "

" Vous savez, comme je crois les pertes que nous souffrons, non seulement des blés que nous avons à Orsigny et à Saint-Lazare, mais par la privation de toutes nos rentes, ce qui nous a obligés de décharger Saint-Lazare et les Bons-Enfants, où il n'y a plus que 7 ou 8 prêtres, 18 ou 19 écoliers et quelques frères; le reste a été envoyé à Richelieu, ici et ailleurs ... "

"Il a plu au bon Dieu de disposer de M. du Coudray à Richelieu et de notre frère Dumesnil à Saint-Lazare. J'ai grand regret du premier, pour ne l'avoir pu voir auparavant. Vous savez les obligations que lui a la compagnie. Je le recommande particulièrement à vos prières et à celles de la famille, et de rendre à l'un et à l'autre les devoirs accoutumés. Le dernier est mort comme il a vécu. Je ne sais pas ce qui s'est passé à celle de M. du Coudray ... " (III, 416-418).

Nous savons par une lettre en date du 14 mars 1649, adressée à Louise de Marillac, que M. Gautier était venu au Mans retrouver M. Vincent.

"Monsieur Gautier est venu de Richelieu ici, écrit le saint, qui m'a dit la disposition que Dieu a faite de la pauvre sœur Élisabeth, dont j'ai été fort touché. Il juge expédient de rappeler l'autre et d'en envoyer deux de Paris; mais j'estime que cela est fort difficile à faire en cette mauvaise saison ... " [49]

En passant à Angers, M. Gautier a vu la maison des sœurs, où tout allait fort bien. M. Vincent espérait aller s'en rendre compte dans quatre ou cinq jours (III, 419-420).

...

M. Vincent se trouvait à Angers effectivement le 23 mars, puis à Saint-Méen, le 5 avril, à Nantes, le 28 avril, et à Richelieu, le 11 mai, après être passé à Luçon.

Le saint avait formé le projet de descendre jusque dans le midi mais, la reine lui fit savoir qu'elle attendait son retour à Paris.

De Richelieu, M. Vincent écrit le 11 mai à M. Portail :

"... Dieu sait quel est mon souhait pour les visites des maisons de delà et que le regret que j'ai de ne les pouvoir faire me touche sensiblement, la reine m'ayant fait commander diverses fois de retourner à Paris. Or, je ne vois pas comment je puis faire la volonté de Dieu, en n'obéissant pas, moi qui ai toujours cru et enseigné que l'on doit obéir aux princes, même aux méchants, comme dit l'Écriture. Tout ce que je puis faire est de faire prier Sa Majesté, comme je fais, de me permettre de continuer mon voyage, non pas jusqu'à Marseille, mais seulement jusqu'à Cahors. J'en attendrai ici la réponse ... " (III , 434).

...

La duchesse d'Aiguillon avait envoyé à Richelieu un carrosse attelé de deux chevaux, pour faciliter le retour de M. Vincent. Celui-ci d'écrire, le 14 mai, à Louise de Marillac :

"... J'écris à M. Lambert et un mot à Madame le duchesse pour la remercier de ses chevaux et leur dis les raisons que j'ai de souhaiter de pouvoir aller jusqu'es à Notre-Dame de la Rose et en trois ou quatre maisons que nous avons de delà, et me soumetts pourtant à leur avis, qui voient, comme vous, les besoins de delà. Le sujet de crainte d'aller à cheval et au soleil en seront ôtés par l'usage du carrosse qu'on m'a envoyé ...

M. Gautier m'a dit qu'il y a ici quantité de filles qui demandent d'être reçues à la Charité ..." (III, 436-437).

...

Le 19 mai, M. Vincent, toujours à Richelieu, écrivait encore à Louise de Marillac :

"L'on me parle ici de quantité de filles que je n'ai pas encore vues. Il me semble que vous m'avez dit que celles de ces quartiers ne sont pas tant propres et que vous en avez assez eu égard au temps. Je voudrais bien avoir réponse à ces deux points, si faire se peut, avant mon départ. Si je puis partir auparavant, cela ne m'arrêtera pas.

J'attends la résolution sur ce que j'ai écrit à M. Lambert, dans deux ou trois jours, Dieu aidant ... " (XIII, 844). [50]

Enfin, dans une lettre du 29 mai, il lui disait encore :

"Ma petite fièvroite m'a quitté, Dieu merci. J'achève ma visite et espère partir dans quatre ou cinq jours, Dieu aidant. Je ne suis pas encore sorti de céans pour faire mes visites ...

Je verrai avec plus d'application les filles d'ici qui se présentent ... " (III, 449).

Cependant, M. Vincent ne tarda pas à prendre le chemin du retour, et il arrivait à Paris le 13 juin.

Au cours de cette visite, et bien avant le départ de M. Vincent, M. Gautier avait brusquement quitté Richelieu et été remplacé comme supérieur par M. Bernard Codoing, qui dirigeait alors la maison de N .D. de la Rose.

Cet évènement ne laisse pas de poser un point d'interrogation. Si, conformément à un usage très répandu parmi les supérieurs de cette époque, usage encouragé d'ailleurs par le Fondateur de la Mission, M. Gautier aurait profité du passage de son supérieur général pour lui offrir sa déposition et rentrer dans le rang, à supposer que M. Vincent eût accepté sa proposition, il aurait du moins attendu la fin de la visite pour procéder à son remplacement.

Mais, comme il n'en a pas été ainsi, il dut se passer un évènement qui contraignit M. Vincent à brusquer le départ de M. Gautier. En fait, à peine arrivé à Richelieu, le visiteur ne tarda pas à se rendre compte que M. Gautier, qu'il avait pourtant en haute estime, n'était plus l'homme de la situation, à Richelieu.

C'est ce que nous apprend un passage d'une lettre que, le 15 décembre suivant, M. Vincent écrit à Codoing, lui recommandant de ne pas s'occuper des affaires de la famille du duc de Richelieu, il ajoute : "votre prédécesseur, ayant donné sujet de penser qu'il s'autorisait un peu trop de la faveur de madite dame (la duchesse d'Aiguillon), il a attiré sur lui et sur la compagnie la malveillance du peuple et l'envie des principaux de la ville" (III, 519-520).

Cet "*odium plebis*", bien que peut-être injustifié et la conséquence de calomnies et d'intrigues, obligeait, pour le bien de la paix, à procéder sans retard au changement du supérieur.

M. Gautier fut envoyé à Saintes, où, semble-t-il, en 1650, il exerçait les fonctions d'assistant de la maison (IV, 26). Depuis lors, on perd sa trace ; il n'est plus question de lui dans la correspondance de M. Vincent, qui est parvenue jusqu'à nous. [51]

.....

BERNARD CODOING (1649 - 1650)

Comme nous venons de le dire, le troisième supérieur de Richelieu fut Monsieur Bernard Codoing, qui fut de la première équipe de missionnaires, venus avec M. Lambert, en 1638.

M. Codoing était né le 11 août 1610 à Agen. Ordonné prêtre en décembre 1636, il fut reçu à Saint-Lazare par M. Vincent, le 16 février 1636. Employé aux missions de Richelieu, où il excellait, en 1638, au point que M. Vincent trouvait ses sermons dignes d'être reproduits pour servir de modèles aux autres missionnaires, il fut envoyé à Annecy, en 1640 pour commencer le nouvel établissement ouvert en cette ville. Après la mort de Louis Lebreton, à Rome, en 1642, M. Vincent estima que M. Codoing remplirait bien ce poste délicat. M. Codoing y demeura deux ans, s'en vint à Gênes en 1645-1646, revint à Paris, prit la direction du séminaire Saint-Charles en 1646, puis celle du séminaire de Saint-Méen en 1646-1648. Il dirigeait la maison de Notre-Dame de la Rose depuis 1648, lorsque M. Vincent l'appela à Richelieu.

Parmi les missionnaires présents à Richelieu, à cette époque, outre un certain nombre de ceux que nous avons déjà nommés, on peut citer

Escart Pierre, 1649, 1652

Pérault (ou Perraud) Hugues, 1649-1651

et parmi les frères coadjuteurs

Gazet Bernard, 1649

Geneset Jean, 1649
Robin Jacques, 1649
Tumy Ambroise, 1649 [52]

Peu de temps après son retour à Paris, M. Vincent écrivait à M. Bernard Codoing, le 30 juin :

“J’ai oublié, étant à Richelieu, de vous laisser par écrit les matières sur lesquelles se doivent faire vos récréations; je viens de m’en souvenir, et en voici la liste. Le moyen de s’en bien servir est que le supérieur ou celui qui le représente en son absence, comme l’assistant ou le plus ancien, propose une difficulté et que chacun rapporte bonnement et simplement son opinion sur le sujet, sans répliquer à ce que les autres auront dit, et qu’ensuite celui qui a proposé la question dise son avis et donne conclusion à la pluralité des voix; ce que nous avons autrefois pratiqué ici fort utilement et de bonne grâce.

Je ne sais si je vous ai prié de destiner quelqu’un qui fasse compagnie à M ... , quand il va aux religieuses. En cas que vous ne l’ayez pas fait, je vous prie de le faire et de ne permettre pas que qui que ce soit sorte de la maison sans un compagnon qui soit de la compagnie, non tant pour le danger que pour l’exemple ” (III, 461-62).

Le 4 juillet 1649, M. Vincent écrit à Hugues Perraud, prêtre de la Mission à Richelieu :

"Je suis bien aise de savoir que vous vous disposez au voyage des eaux; plaise à Dieu qu’elles vous soient salutaires et que lui-même soit votre force pour aller, pour venir et pour bien user des difficultés que sa providence vous fera rencontrer ! Allez donc, Monsieur, allez à la bonne heure, non pour chercher la santé, mais pour accomplir le bon plaisir de Dieu, et revenez aussi content d’être toujours incommodé que si vous étiez guéri, dans l’espérance que Notre-Seigneur n’en sera pas moins glorifié.

"Je ne sais pourquoi vous craignez que le supérieur ne vous donne raisonnablement ce qu’il faudra; il ne voudrait pas vous faire demander l’aumône, quoiqu’il ne veuille pas aussi vous refuser l’occasion d’honorer la pauvreté de Notre-Seigneur en votre dépense. Soyons bien à Dieu, Monsieur, il sera tout à nous, et avec lui nous aurons toutes choses". (III, 464-465).

Le 25 juillet 1649, M. Vincent écrit à Bernard Codoing :

“Je persévère en ce que je vous ai dit touchant ceux qui vont et viennent hors de la maison, qu’il est bon de se tenir à la pratique de Notre-Seigneur, lorsqu’il envoyait ses disciples deux à deux. Il vous est aisé, pendant que vous avez le séminaire interne, de donner un compagnon à ceux qui sortent pour aller à la ville ou aux environs; et ce sera autant de divertissement pour les séminaristes, qui parfois en ont besoin. Et quand même vous n’auriez pas le séminaire, la chose mérite bien que l’on vous donne [53] une personne exprès pour servir de second, autant que se pourra, ou pour faire au logis ce qu’un autre y ferait pendant qu’il en accompagnera quelques-uns deçà et delà. Je dis ceci pour ceux qui sortent à pied; car, quant à ceux qui vont plus loin à cheval, il suffira qu’un domestique les accompagne.

Il ne se faut nullement étonner des petites mésintelligences qui arrivent; les anges et les apôtres sont tombés en différend; et Notre-Seigneur le permet dedans et dehors les communautés pour un plus grand bien ; mais c’est à nous d’en éviter les suites fâcheuses et à nous rallier au plus tôt et le plus intimement qu’il est possible. Que serait-ce, Monsieur, si tout le monde approuvait notre procédé en toutes choses et si jamais nous ne trouvions à redire aux déportements des autres ? Il faudrait que Dieu changeât la nature humaine. Je sais que ces deux messieurs ont bonne intention et que l’union se conservera entière entre eux, s’ils veulent donner, comme je n’en

doute pas, quelque chose à la douceur et au support tant recommandés par Notre-Seigneur ” (III, 468-469).

...

Le 3 octobre 1649, M. Vincent mande au supérieur de Luçon, M. Chiroye, qu'il écrit à Richelieu pour qu'on lui envoie "en diligence un prêtre pour la mission de M. Thouvant" et, dit-il, "j'espère qu'il sera chez vous deux ou trois jours après que la présente vous sera rendue ... " (III, 494).

...

Le 15 décembre 1649, M. Vincent écrit à Bernard Codoing :

"Ayant vu la lettre que vous avez écrite à M. Lambert, je prends sujet de vous dire que nous ne devons point nous entremettre pour les affaires de M. le duc (de Richelieu) : 1° pource que cela donne jalousie à ses officiers de delà; 2° que ce serait nous rendre importuns envers Madame (la duchesse d'Aiguillon), qui sera fort édifiée, si nous la laissons; 3° votre prédécesseur ayant donné sujet de penser qu'il s'autorisait un peu trop de la faveur de madite dame, il a attiré sur lui et sur la compagnie la malveillance du peuple et l'envie des principaux de la ville; 4° notre profession nous doit faire abstenir de négocier aucune affaire séculière. Et puis, si je ne me trompe, le procureur dont vous parlez me vint trouver quand j'étais à Richelieu et désira de moi la même assistance; mais j'appris qu'il y avait des raisons particulières pour lesquelles on ne lui doit pas accorder sa demande. Vous n'en parlez aussi, Monsieur, que par simple proposition, et seulement pour ne le pas désobliger par un refus d'écrire pour lui; ni moi je ne vous dis pas tout ceci tant pour son sujet que pour d'autres occasions qui se présenteront. Dans la nouveauté d'un séjour et d'un emploi, nous avons toujours besoin de quelques avertissements.

"Je vous dirai encore, Monsieur, touchant la nourriture du prédicateur, qu'il n'est pas temps de s'en plaindre [54] et encore moins de la rejeter sur les habitants, de crainte qu'ils se confirment dans l'opinion qu'ils ont, que nous sommes des gens avares, et qu'ils nous reprochent que la maison est bien rentée, et que, recevant d'autres personnes en retraite gratis, nous pouvons bien faire la charité à un pauvre Capucin. On verra avec le temps si l'on pourra procurer quelque fonds à la fabrique pour cela et pour le reste. Cependant je vous prie derechef de laisser les choses comme elles sont, sans rien changer ni innover, et cela pour cause.

" Ceci vous servira de réponse à la pensée que vous avez eue de faire un papier terrier, un arpentement des terres, etc. Ce n'est pas qu'il n'en faille venir là, mais non de quelque temps; il nous faut auparavant obtenir l'amortissement du seigneur" (III, 519-520).

...

Trois jours après, le 18 décembre 1649, M. Vincent écrit encore à Bernard Codoing :

"Je pensais que notre frère Admirault s'en tiendrait à ce que j'ai déjà mandé à M. Benoît pour lui dire, qui est que nous avons en pratique le conseil de l'Évangile, de ne retourner chez nos parents, après les avoir quittés pour suivre Notre-Seigneur. Vous savez ce qu'il a dit sur ce sujet et comme il détournait ses disciples d'aller en leur pays; il y voyait de l'inconvénient pour eux, et nous en avons toujours trouvé pour les nôtres en telles occasions. Si vous me dites, Monsieur, pourquoi donc nous vous avons envoyé chez vous, je vous répondrai que c'est parce que vous ne le demandiez pas, comme en effet vous n'y êtes allé que par obéissance. Et puis il y a grande différence de vous à un jeune homme; vous êtes ancien et, par manière de dire, confirmé dans la compagnie; et lui au contraire est frêle et commençant. Je vous prie donc de le détourner de cette visite et d'en ôter l'espérance à ses parents.

"N' y a-t-il pas moyen, Monsieur, de renvoyer à M. Cuissot le frère qu'il vous a prêté ? Ce mot de prêter n'oblige-t-il pas à rendre ? Et si vous le lui avez promis, n'êtes-vous pas doublement obligé à vous en acquitter ? Il ne sert de dire que vous lui avez laissé Robin, puisqu'il ne cesse de

réclamer Bernard. La bonne foi doit être gardée parmi nous. Quelque besoin que la maison de Richelieu ait de ce frère, il est toujours vrai qu'il appartient à celle de Cahors, qui d'ailleurs en a grandement à faire. Vous savez qu'il y a environ 40 personnes et qu'il n'y a que trois ou quatre frères, au lieu que vous en avez pour le moins cinq. S'il vous en faut davantage, prenez un domestique et renvoyez ce frère; je vous supplie que ce soit au plus tôt. L'ordre veut que les frères ne puissent, non plus que les prêtres, quitter une maison pour aller dans une autre, ni demeurer dans cette autre par leur choix ni par celui des supérieurs particuliers, si le général ne l'a ainsi déterminé; c'est ce que j'écrivis dernièrement à Cahors, à Agen et à La Rose, où il est arrivé des noises par le changement des frères" (III, 525-527). [55]

Plusieurs lettres de M. Vincent, de janvier à la mi-février, ont dû se perdre. Une nouvelle lettre, que nous connaissons, adressée à Bernard Codoing, est du 23 février 1650. Il lui écrit:

" J'ai demandé à Madame la duchesse d'Aiguillon le canonicat vacant ou prêt à vaquer à Champigny pour le fils de M. votre médecin; elle m'a dit qu'elle s'était engagée à le donner à un jeune homme de Tours, mais que, à une autre occasion, elle sera bien aise d'obliger ledit sieur médecin, à quoi je tiendrai la main de mon côté, souhaitant de lui pouvoir rendre service, comme j'y suis obligé. Je le salue très humblement.

"Je vous ai dit que madite dame approuve fort le changement à faire à l'hôpital de Champigny, la retraite de l'aumônier et l'établissement de nos sœurs et tout le reste des choses que vous avez marquées pour l'ordre et le bien des pauvres. Disposez toutes choses à cela, attendant que Mademoiselle Le Gras vous préparera deux de ses filles, dont je lui ai déjà parlé; nous vous manderons le temps qu'elles pourront partir. Madite dame trouvera bon ce que vous dites qu'il faut faire de cette fille qui reste dans l'hôpital; néanmoins, auparavant que de la mettre dehors, je vous prie d'attendre que je lui en aie encore parlé une fois, pour savoir précisément sa volonté.

"Depuis ce qui est ci-dessus écrit, j'ai reparlé à Madame; elle trouve bon qu'on retire cette fille de la maison, voire même de ne l'approcher, car elle est dans le désordre de la vie.

Je ne sais si en écrivant à M. Drouard, vous lui avez fait la proposition des terres vagues de Richelieu en faveur de la fabrique; si vous voyez facilité à cela de la part des habitants et des intéressés, écrivez-en audit sieur Drouard, si déjà vous ne l'avez fait; car, pour moi, je n'en veux point faire l'ouverture à madite dame. Il est expédient que vous m'envoyiez les lettres ouvertes.

"Je saurai de Mademoiselle Le Gras si elle veut recevoir la fille qui se présente de delà pour venir à la Charité, et je vous le manderai.

"J'ai reçu la copie du bail de Bois-Bouchard ; j'avoue que je ne puis comprendre comme il est conçu. Cette maison-là avec ses dépendances est estimée du revenu de mille ou onze cents livres, et votre bail est fait pour cent quatre-vingt-quinze livres de ferme seulement. Il faudrait donc que les réserves que vous avez faites vous donnassent par an huit ou neuf cents livres, ce que je ne puis croire; et si cela était, fallait-il faire un bail du reste pour si peu de chose ? Il faut qu'il y ait du malentendu en tout cela. Je vous prie, Monsieur, de m'en éclaircir au plus tôt".

Notons en passant qu'aux archives départementales de Tours, (H.700), ce bail est inscrit sous cette rubrique: " M. Codoing, supérieur des Prêtres de la Mission, passe un bail de la métairie et maison de Bois-Bouchard avec maître Pierre Delamothe, marchand à Richelieu, pour la somme de 195 livres par an". Nous ne connaissons pas la réponse faite par Codoing à la demande d'éclaircissement de M. Vincent. [56]

Fermons cette parenthèse. La lettre précédente poursuit :

“À ce propos, je vous renouvelle la prière que je vous ai faite de ne rien changer ni innover aux choses principales. Les compagnies bien réglées, particulièrement les Jésuites, ont pour maxime, quand un nouveau supérieur va dans une maison, d'y laisser les choses en l'état que ses prédécesseurs les ont laissées, surtout quand le visiteur y a passé. Si vous me dites que vous l'avez ainsi pratiqué à Richelieu, comme déjà vous me l'écrivez, et que je vous ai permis de passer ce bail, je vous ferai remarquer, s'il vous plaît, qu'il est vrai que je vous ai vraiment donné cette permission, mais que ce bail est fait tout autrement que vous ne me l'avez proposé. J'attends sur cela de vos nouvelles, et sur l'état de la famille, que je salue avec vous, Monsieur, à qui je suis *in Domino* votre très humble serviteur. ”

Vincent Depaul, i.p.d.l.m.

Il serait intéressant de trouver les lettres de M. Vincent à Bernard Codoing, qui lui furent adressées en mars, pour connaître la suite de cette histoire de bail.

Celle que nous possédons après est du 10 avril 1650, où M. Vincent écrit à Codoing :

“Je vous prie de vous excuser envers M. de Maisonneuve du changement qu'il demande du moulin et de la métairie de Tuet pour une rente de pareille valeur, tant pource que ce bien-là vaudra peut-être d'ici à trente ans le double qu'il ne vaut et que la rente ne peut jamais croître, que pource que la même rente se peut perdre, et non pas un bien-fonds.

"Je vous ai déjà écrit qu'il faut laisser Saint-Cassien comme il est, et je ne pensais pas qu'il fallût vous ajouter à cela que feu Monseigneur le cardinal de Richelieu, faisant la fondation de votre maison, posa extrêmement sur cette seigneurie; et il m'envoya un homme exprès d'Amiens, où il était, pour me dire la réserve qu'il en voulait faire, parce qu'un duché est d'autant plus honorable que plus il y a de châteaux qui en relèvent, qui ont des fiefs et des rentes ; et Madame n'a garde d'en détacher celui-là, quoique profit qui lui en pût arriver, et encore moins de consentir à l'amortissement des rentes que vos terres lui font. Je vous prie, Monsieur, de ne plus penser à l'un ni à l'autre. Vous ne seriez pas sans procès quand vous en seriez le maître, et au lieu que vous pensez les éviter, vous y tomberiez davantage.

“Je vous répète aussi la prière que je vous ai faite, de ne remuer que peu de choses, et cela même que vous remuerez, de ne le jamais faire sans l'avis et le consentement des principaux officiers, comme sont M. du Rivau, M. de Grandpré et M. le sénéchal; ils sont constitués sur tout le temporel; si vous y touchez, vous touchez à leurs charges et à la prunelle de leurs yeux. Puis donc que Madame a fait savoir au premier qu'elle n'entend pas que l'on fasse changement à l'aumônerie de Champigny, demeurez-en là et témoignez [57] à ce bon seigneur que vous ne voulez rien faire en cela, ni au reste, que ce qu'il jugera à propos. Portez-lui grande déférence et grand respect, et à tous les autres à proportion de ce qu'ils sont, pource que la puissance du maître réside en eux, ou pour le moins elle ne voit que par leurs yeux et n'opère que par leurs mains. Les rois mêmes n'ont pas voulu que leurs édits eussent de force qu'après avoir été vérifiés par les cours souveraines, pour n'être pas surpris.

“Si vous dites que j'ai approuvé votre proposition et que Madame y a consenti, il est vrai, nous l'avons fait; mais elle et moi supposons que vous étiez demeuré d'accord avec ces Messieurs de delà ; et tant s'en faut que vous l'ayez fait ; vous voyez comme ils s'y opposent. Madame a donc raison de se rétracter, et vous n'en avez pas d'espérer qu'après cela elle agrée le changement proposé, car elle ne le fera contre le sentiment de M. du Rivau; et quand elle le voudrait faire, nous ne le devons pas désirer, pour n'encourir la perte de sa bienveillance. Si pourtant vous pouvez persuader à ces Messieurs que la fondation ne changera pas de nature, quoique l'on change la manière de l'accomplir, et qu'en effet ils y donnent les mains, *in nomine Domini*, Madame en sera très aise, et moi j'en bénirai Dieu ; autrement, il n'y faut plus penser.

"De plus, Monsieur, il est expédient que la compagnie ne se mêle aucunement de faire recevoir personne dans les charges, ni de faire des recommandations ni pour ni contre, quelqu'apparence de bien que vous y voyiez, à cause des inconvénients qui en arrivent, car cela excite jalousie et aversion dans les esprits, nous passerions pour gens de brigue et d'intérêt, et enfin nous serions à charge à ceux à qui nous devons obéissance et respect, comme les enfants à leurs pères et mères. Au nom de Dieu, n'écrivez plus pour aucune sorte d'affaires temporelles, quand elles ne vous regardent pas; cela est du soin des officiers et non pas du nôtre.

"Il ne vous a de rien servi de demander les terres vagues pour la fabrique, puisqu'elles lui sont refusées. Si vous pouvez facilement vous garantir de payer les réparations que la même fabrique doit, faites-le, à cause que ce paiement pourrait tirer à conséquence; mais si cela ne se peut sans bruit ou sans procès, je suis d'avis que vous fassiez cette avance pour elle, seulement cette année, sauf à répéter, si l'occasion s'en présente" (IV, 6-8).

Ce même jour, 10 avril 1650, M. Vincent écrit à Benoît Bécu, prêtre de la Mission à Richelieu :

"Je suis bien aise que vous ayez été député vers M. du Rivau; mais je l'eusse été davantage si l'on n'avait pas donné sujet à cette députation, comme l'on a fait, remuant des affaires commises à l'œil de sa charge sans lui en communiquer. Les règles de la prudence et de la justice requièrent de nous cette précaution, que nous concertions les choses de quelque importance avec ceux qui ont vue sur elles, ou qui peuvent mettre empêchement au bien que nous poursuivons, [58] et qu'en effet nous désistions quand tel est leur sentiment; autrement, nous serons traversés et leur indignation tombera sur nous. Tous officiers sont jaloux de leur autorité, et difficilement reviennent-ils des blessures d'une partie si tendre, quand une fois ils pensent les avoir reçues. Plaise à Notre-Seigneur, qui a reçu dans Jérusalem, à tel jour qu'aujourd'hui, un échantillon de l'honneur dû à sa royauté, que nous puissions le rendre tout entier à ceux qui nous représentent sa domination et sa justice, demandant toujours leur conseil et leur approbation en ce qui regarde le temporel ! Et estimons que nous ne faisons pas la volonté de Dieu, si en cela nous ne leur soumettons la nôtre. J'espère que votre maison en usera désormais de la sorte et qu'elle n'ira pas plus avant au changement proposé touchant l'aumônerie de Champigny, si M. du Rivau et tous les principaux habitants n'en conviennent. C'est la prière que je vous fais en votre particulier" (IV , 9).

Si M. Vincent a pris la peine d'écrire en particulier à M. Benoît Bécu, c'est qu'il était probablement l'assistant de la maison, et c'était pour lui une manière indirecte et délicate de le mettre en garde contre les entreprises inconsidérées du supérieur, auquel partout où il a été, à Annecy, à Rome, et ailleurs, il a toujours reproché sa promptitude à régler les affaires, et sans en demander toujours l'autorisation. Dûment prévenu, M. Benoît Bécu pourra veiller au grain.

Le 22 juin 1650, M. Vincent écrit à Bernard Codoing :

"Je suis bien aise que vous ayez envoyé notre frère Jamin à Saintes, à cause du grand besoin que cette maison en avait. Je sais bien que cela vous incommode, et j'avais prévu les raisons que vous aviez à me dire pour vous laisser ce frère; mais il y a une providence générale qui oblige à telles mutations. Ceux qui les souffrent et qui n'en voient pas les motifs pensent qu'on leur fait tort, et s'en plaignent; mais Dieu sait qu'elles se font pour le mieux.

"Nous n'enverrons donc point de sœurs pour Champigny, puisque de toutes parts on se mécontente de ce dessein; en effet, je crains que vous n'avez pas donné lieu à la Providence, mais que vous ayez tenté une chose qu'elle ne veut pas. Mon Dieu, Monsieur, qu'il fait bon s'attendre à elle en ces occasions, sans vouloir prévenir ses ordres !

"Lorsque vous aurez quelque proposition à faire à Monseigneur de Poitiers, je vous prie de m'en donner avis auparavant. Il y a trop peu que vous êtes en son diocèse pour avoir assez de connaissance des esprits et des affaires, et j'appréhende que, si vous faites autrement, qu'il s'en suive quelques inconvénients.

"À ce propos, je vous conjure derechef, Monsieur, de ne rien innover, changer ou détruire, soit au temporel, soit aux usages de la maison. Quand vous jugerez qu'il le faut faire, prenez la peine de m'en écrire, et nous verrons ensemble le temps et [59] la manière de l'exécuter. Je n'entends pas parler des choses ordinaires qui vont et viennent et qui sont proprement le soin du supérieur particulier, mais de celles qui sont de considération, ou pour leur mérite, ou pour leur conséquence.

"Vous ne me dites point quels pensionnaires vous avez, quelle pension vous prenez, si vous avez des séminaristes qui ne payent rien, qui est leur régent et leur directeur, et choses semblables qui méritent concert. J'ai vu commencer des séminaires qui ont fort peu duré, faute d'en avoir conféré.

" Je voudrais encore qu'il y eût un peu plus de communication et de confiance entre vous et M. Maillard, procureur de votre maison, Je vous assure que vous y en pouvez avoir comme avec une personne aussi sage, fidèle et entendue que j'en connaisse parmi nous, et qui affectionne autant les intérêts de la compagnie; je vous prie de n'en pas douter. Si j'étais à votre place, je pratiquerais le conseil que je vous donne, lequel je ne vous donne point pour avoir reçu de lui quelques avis, ne m'ayant aucunement écrit, mais par connaissance que j'ai de ce qu'il est " (IV, 34-35).

Louis XIV se rendait à Bordeaux, où la princesse de Condé avait soulevé le parlement et le peuple contre la cour. Comme le roi devait passer à Richelieu, M. Vincent s'empressa d'écrire à Bernard Codoing, le 17 juillet 1650 :

"Monsieur le premier président me dit avant hier que le roi doit aller à Richelieu, si déjà il n'y est; ce qui m'oblige à vous dire mes pensées sur ce que vous aurez à faire, au hasard que la présente vous soit rendue assez tôt.

"Vous irez, s'il vous plaît, le saluer au château avec 3 ou 4 de vos prêtres, Il n'aime point les harangues; c'est pourquoi il ne lui on faudra pas faire; mais vous lui direz que vous êtes venus pour présenter à Sa Majesté les services de la compagnie et pour l'assurer de ses prières, afin qu'il plaise à Dieu de bénir sa personne et ses armes et de le conserver tout un siècle, qu'il lui fasse la grâce de dompter les rebelles et d'étendre son empire jusqu'aux extrémités de la terre, enfin de faire régner Dieu dans ses États. Ensuite il faudra s'adresser à la reine régente et lui dire quelque chose de semblable, et puis à Monsieur, et, au sortir, tâcher de voir Monseigneur le cardinal pour lui faire la révérence, les offres, les souhaits etc., fort brièvement. Surtout, Monsieur, gardez-vous de rien demander et de faire aucune plainte. Et en cas qu'on vous demande si vous êtes bien satisfait de vos paroissiens, dites que oui, que ce sont de bonnes gens, qui craignent Dieu; car cela se peut dire en général; qu'ils sont bons serviteurs du roi et qu'ils ont eu un maître et ont une maîtresse qui leur ont montré cet exemple, etc. Il ne faut qu'un mot comme cela pour mouvoir Leurs Majestés à leur faire quelque grâce, comme de confirmer leurs privilèges. Informez-vous de quelqu'un des aumôniers de la manière que vous devez recevoir le roi à l'église: si avec la croix, ou non; [60] si vous lui donnerez à baiser la même croix, ou non; si vous lui présenterez le goupillon. Que s'il passe quelque dimanche à Richelieu, vous ferez vous-même le prône ou la prédication et concerterez auparavant les cérémonies de la messe et des vêpres, ferez tenir la maison nette et toutes choses en ordre; et parce qu'on a coutume de loger les aumôniers chez les ecclésiastiques et les communautés des lieux où la cour arrête, vous les aurez peut-être tous, et

peut-être aussi Monseigneur l'évêque de Rodez, précepteur du roi, le Père Paulin, son confesseur, et plusieurs autres. C'est pourquoi vous ferez dresser beaucoup de lits, des plus honnêtes. Les personnes de la compagnie se pourront loger dans quelque salle tous ensemble, pour laisser les chambres libres. Je vous prie de faire un bon accueil à tout le monde, d'offrir tout ce que vous avez ou pouvez, et de faire à chacun le meilleur traitement qu'il vous sera possible, sans rien épargner.

Si vous avez du temps, vous pourrez envoyer à Tours acheter ce qu'il faudra; et s'il se passe quelque dimanche avant la venue du roi, vous ferez sagement d'exhorter la ville à le bien recevoir, à lui témoigner grande joie et grande affection par des acclamations et des louanges à Leurs Majestés, et en toutes les bonnes manières que faire se pourra. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous inspire les autres choses que vous aurez à faire en tout ceci. ” (IV, 38-40).

Cette lettre arriva trop tard à destination, pour que M. Codoing pût suivre les conseils de son supérieur. Cependant les choses se passèrent bien. Bosseboeuf écrit à propos de cette visite du roi à Richelieu : "Le clergé de la localité ... n'avait pas attendu les ordres du supérieur de Saint-Lazare pour présenter ses hommages au roi. Tout le corps de ville en grande tenue fit de même; et s'il y eut quelque chose à regretter dans cette belle cérémonie, c'est que l'on ne connut pas à temps le mot de saint Vincent : "il n'aime pas les harangues".

Le roi et sa suite étaient arrivés à Richelieu le 18 juillet au soir.

Le 24 août 1650, M. Vincent écrit à Bernard Codoing :

“Vous me mandez qu’un de nos prêtres a visité tout seul une partie de l'archidiaconé par commission de Monseigneur de Poitiers, M. l'archidiacre ne le pouvant faire; et vous désirez savoir mon avis, en cas qu'il vous arrive ci-après un cas pareil. À quoi je n'ai rien à dire, sinon qu'il faut obéir à Nosseigneurs les évêques, mais non pas rechercher ces emplois.

" Au regard de M. Romillon, chapelain de l'aumônerie de Champigny, comme il est homme de bien, en qui on n'a trouvé rien à reprendre jusqu'à maintenant, et qui n'est pas mal voulu de delà, vous n'auriez pas bonne grâce de l'entreprendre au point que de poursuivre ou sa sortie de l'aumônerie, ou votre décharge du soin que vous en avez; car cela sent la rigueur, et ce serait traiter Madame [61] trop âprement de la presser ainsi à faire l'un ou l'autre. C'est assez que vous ayez proposé le premier une et deux fois; elle est bien informée des déportements de cet homme, qui vraisemblablement n'est pas tel que l'on vous a dit; et ceux qui vous en ont parlé en mauvaise part n'ont peut-être d'autre fondement que leurs propres dissentiments à sa conduite ou à ses avis.

“Vous ne devez non plus insister que les pauvres logent hors de l'aumônerie, ni empêcher qu'on les oblige d'y demeurer, au moins la plupart, pour trois ou quatre raisons. La première est que M. du Rivau ne vous le cèdera pas et que ce serait témérité de penser l'emporter sur lui. Mon Dieu ! Monsieur, déférez à ce bon seigneur et ne faites rien, aux choses où il a quelque vue, que par concert avec lui. Deuxièmement, quoique vos raisons soient très considérables, néanmoins il y en a de plus fortes de l'autre côté. Que savez-vous, Monsieur, si, laissant les pauvres çà en-là en leur particulier, le revenu ne s'en irait pas, avec le temps, en d'autres usages, tantôt pour récompenser des serviteurs, tantôt pour obliger un ami qui recommandera quelqu'un, tantôt pour en tirer service ou reconnaissance, ou pour d'autres tels abus, qui feraient que ce ne seraient plus les pauvres qui jouiraient de ces pensions, mais d'autres, qui pourraient vivre d'ailleurs ? Et cet inconvénient n'est pas à craindre tandis qu'on obligera les pauvres à la résidence, parce qu'il n'y aura que ceux qui seront véritablement pauvres qui voudront se ranger à l'aumônerie. Troisièmement, on doit respecter l'intention des fondateurs; c'étaient de bons princes,

clairvoyants, qui n'ont rien ordonné qu'avec connaissance de cause. Enfin Madame ne veut souffrir aucun changement sur ce point.

“Que ferez-vous à cela ? Pour moi, je vous avoue que, si l'on m'avait demandé mon avis, j'aurais tenu l'opinion que vous combattez; car on est assuré de bien faire en suivant l'intention des fondateurs, quelque avantage qui paraisse à faire autrement. Je vous supplie, Monsieur, au nom de Notre-Seigneur, tenons-nous là et croyez que ce me sera une grande consolation si vous n'en parlez plus, et encore plus grande si, en cela et en toute autre chose, vous vous joignez avec M. du Rivau. Que si vous ne pouvez vous résoudre à prendre aucun soin de l'aumônerie à cause de l'aumônier, déchargez-vous sur quelqu'un de la compagnie et laissez-le faire” (IV, 63-64).

Le 14 septembre 1650, M. Vincent écrit à Codoing :

“Si votre pénultième lettre m'a donné de l'affliction, à cause des pensées que vous aviez de Messieurs ... et ... , votre dernière ne m'a pas moins consolé, voyant que leur retraite vous a donné sujet d'en bien espérer. Je vous puis assurer que ce sont deux prêtres des meilleurs de la compagnie, en qui je me fierais autant qu'en qui que ce soit. Je le dis par connaissance que j'en ai, par témoignages qu'on m'en a rendus et par l'expérience faite de leur vertu, qui est de 15 ou 20 ans à l'égard du premier. [62] On se trompe souvent dans les soupçons; et nous avons perdu un très bon ouvrier, qui nous a quittés, pour avoir été soupçonné par quelqu'un sans beaucoup de fondement et quasi de même sorte que vous soupçonnez ceux-ci. Au nom de Dieu, Monsieur, estimez-les et leur ayez confiance. Je vous dis derechef que je voudrais me fier à eux comme à moi-même; et si vous m'en croyez, vous les remettrez dans leurs offices et vous vous reposerez sur leurs conduites et sur ma parole” (IV, 80).

...

Au cours du mois d'octobre, il dut se passer à Richelieu des incidents analogues à ceux qui marquèrent la fin du supériorat de M. Gautier, et M. Vincent crut bon d'envoyer sur place M. Lambert, pour se rendre compte de ce qui se passait.

Tout était possible avec un homme de la trempe de M. Codoing, et il y a lieu de croire que ses agissements ameutèrent contre lui le peuple et les notables de Richelieu.

Ce qui le fait supposer, c'est la lettre suivante que, le 10 novembre 1650, M. Vincent adressait à la Duchesse d'Aiguillon :

"Madame,

"Voici deux lettres de M. Lambert; l'une s'adresse à vous, Madame, et l'autre à moi; la vôtre par le dernier courrier, et la mienne est venue par le pénultième. Voyant ce que M. Lambert me mandait des poursuites et nouvelles calomnies qu'on met en avant contre nous, et l'excommunication qu'on allait faire publier, j'ai pris avis de M. Saveuses, conseiller au parlement, de ce que nous avons à faire. Il a été d'avis que nous envoyions M. Codoing à Poitiers, pour comparaître devant M. l'official et être ouï de sa bouche, pour éviter le blâme que nous l'avions fait évader par crainte de la justice : ce que nous avons fait à dessein, pour tant qu'il ne demeure pas à Richelieu. Je vous envoie aussi, Madame, la lettre que M. de Poitiers me fait l'honneur de m'écrire.

"Il y a 3 jours que j'ai reçu votre lettre, que je pensais vous apporter moi-même; mais, ne le pouvant faire aujourd'hui, je la vous envoie, Madame, qui suis, on l'amour de N.S., Madame, votre ..." (IV, 108-109).

Que s'était-il passé au juste ? Nous inclinerions à croire que M. Codoing fut victime d'une cabale de gens mécontents allant jusqu'à vouloir le traduire en justice.

Coste fait remarquer, à propos de cette lettre, que c'est la dernière fois qu'il est fait mention de Bernard Codoing dans la correspondance du saint, et il ajoute: "Nous ne savons ce qu'il devint."

Or, des recherches ultérieures ont permis de savoir que M. Vincent destina Bernard Codoing, à aller commencer l'établissement que l'évêque de Périgueux, Philibert de Brandon, avait l'intention d'ouvrir [63] en sa ville épiscopale, et pour lequel il avait demandé à M. Vincent quelques-uns de ses prêtres.

Or, dans les archives de la Visitation de Périgueux, dans la copie d'un procès-verbal d'une assemblée d'ecclésiastiques, composée par Mgr de Brandon pour juger l'authenticité de trois guérisons dites miraculeuses opérées par l'intercession de François de Sales, on relève parmi les noms des membres de cette assemblée:

"Jean Delacropte, prieur de Chantérac, docteur en théologie, premier et plus ancien prestre de la Congrégation et communauté des Ecclésiastiques de notre diocèse en la présente ville; Codoin, prestre, docteur en théologie de la Congrégation des Pères missionnaires de Saint-Lazare et de présent Supérieur de nostre séminaire .. " etc.

Cette assemblée s'est tenue le 20 janvier 1651. (Archives de la Visitation de Périgueux, tome 2 des circulaires, p. 390).

Le fait que M. Vincent ait confié à Bernard Codoing le soin d'organiser un nouvel établissement, montre à l'évidence que les faits passés à Richelieu n'étaient pas de nature à lui faire perdre la confiance de son supérieur général, ni n'entachaient son honorabilité. Il fut sans doute plus une victime qu'un coupable, encore que par son caractère excessif, il ait pu être au moins l'occasion de la malveillance, dont il fut l'objet.

Ces incidents, et les reproches si souvent reçus de la part de M. Vincent, ont sans doute aigri Bernard Codoing si bien qu'il ne demeura pas à Périgueux, s'en alla au début de janvier en son pays natal, à Agen, devint curé de Saint-Hilaire, où il mourut probablement au début de 1678.

[64]

LAMBERT AUXCOUTEAUX (1650 - 1651)

M. Lambert Auxcouteaux avait quitté Richelieu en 1645, retenu à Paris par M. Vincent, pour y exercer sa charge d'assistant général, il exerça ensuite la charge de supérieur aux Bons-Enfants (1646-1650), puis à Saint-Charles en 1650. Comme nous l'avons vu précédemment, il se trouvait de nouveau à Richelieu le 10 novembre 1650; au moment des incidents, qui marquèrent la fin du supérieurat de Bernard Codoing. Pour ramener la paix au pays, M. Vincent pria sans doute M. Lambert de demeurer quelque temps à Richelieu comme supérieur, en attendant qu'on avise au remplacement de Bernard Codoing.

À cette époque, outre d'anciens missionnaires déjà nommés, se trouvaient encore à Richelieu :

Nicolas Manceau, 1651, 55, 56

Pennier Denis, 1651-1653

Denis Laudin, 1651-1657. Sur le séjour de celui-ci à Richelieu, on trouve dans sa notice, les renseignements suivants:

"Il fut d'abord envoyé procureur à Richelieu et y demeura environ cinq ans, pendant lesquels il s'appliqua avec édification à toutes les fonctions de la paroisse, sans rien diminuer de

son exactitude à tous les règlements. Non seulement il fut aimé et estimé de ses supérieurs et de ses confrères, mais encore les personnes de la plus grande piété et les plus qualifiées de ce pays-là le choisirent pour directeur et confesseur, à cause de sa grande vertu et de sa grande sagesse qui surpassaient de beaucoup son expérience et son âge". M. Vincent le retira de Richelieu, en 1657, pour le faire supérieur au Mans (Not. Impr., II, p. 367).

Parmi les frères coadjuteurs, sont mentionnés

Gary Jamin, en 1650 (pas au Catalogue),

Jean Lejeune, 1651 [65]

Le 15 janvier 1651, M. Vincent écrit à M. Lambert :

"Je vous ai prié d'aller faire la visite à Luçon où M. Lucas est présentement supérieur et M. Chiroye n'est qu'assistant. J'avais prié le premier d'envoyer quelqu'un aux villages de M. de la Marguerie au diocèse d'Angoulême; il m'a mandé que Monseigneur de Luçon ne le trouve pas bon. Ces deux Messieurs ont coutume d'en user ainsi quand je leur écris quelque chose. Faites-leur sentir, s'il vous plaît, qu'ils ne doivent pas user de le sorte en quoi que ce soit. Je suis assuré que Monseigneur est si bon qu'il ne désagrèera pas ce dont je les prierai, pourvu qu'ils lui disent dans l'esprit qu'ils doivent" (IV, 143).

Le 23 janvier 1651, dans la chapelle du Château, M. Lambert bénit le mariage de messire Jean-Baptiste de Grenouillon et dame Marguerite Ducarroy (Bosseboeuf, 279).

Il n'avait pas encore reçu la lettre de M. Vincent.

Le 15 mars 1651, M. Vincent écrit à M. Lambert :

"Je loue Dieu du bon nombre d'ordinands qui ont fait les exercices chez vous, et des grâces que Dieu leur a faites. Je le prie qu'il leur fasse celle d'en bien user.

"La fille de Parthenay est arrivée et Mademoiselle Le Gras l'a reçue en sa petite communauté.

"Je vous ai mandé que l'affaire de M. le prieur d'Assay est accrochée et que la nature d'icelle requiert qu'on en sorte par une autre voie, laquelle je vous laisse à penser. Je ne vous répète point ce que je vous en ai écrit, ni le sujet du retour de M. Alméras, qui partira de Rome environ les fêtes de Pâques. Si vous n'avez point parlé de la petite assemblée que nous projetons et à laquelle je vous ai invité, je vous prie de n'en rien dire; j'omis à vous faire cette recommandation par ma dernière.

"C'est chose étrange que de M. L. Il est nécessaire qu'il restitue les 13 livres qu'il a prises en mission; si cela ne se peut sans note aux personnes qui les y ont données, ne laissez pas de les y ôter pour faire justice, et les appliquer à ce que vous jugerez plus convenable. S'il veut sortir, laissez-le aller, mais ne lui donnez du tout rien; peut-être que, n'ayant de quoi voyager, il demeurera; et peut-être reviendra-t-il de sa légèreté, surtout si vous lui faites considérer le tort qu'il ferait à la compagnie.

"Je suis étonné comme vous que M. Drouard ne vous ai fait réponse, étant véritable que toutes vos lettres lui ont été envoyées. Il sera bon que vous lui écriviez derechef pour lui faire souvenir de cette pauvre famille dont vous me parlez, ensemble des provisions de l'office de notaire. Je ne laisserai pas de lui en dire un mot au premier rencontre. Surtout faites-lui une répétition de ce que vous lui avez mandé touchant les Filles de la Charité, de l'incommodité où elles sont, [66] et combien il est à désirer qu'on assure leur petit fait. Je ne lui dirai rien de cet article, étant plus à propos que vous traitiez cela pour moi.

"Vous me mandez que vous êtes court de prêtres; cela étant, nous tâcherons de vous en envoyer deux dans peu de temps; mais, en attendant, je vous prie de me faire savoir si vous estimez que M. Pennier soit capable de la conduite de la maison, parce qu'ayant à faire ici de vous, il faut penser sur qui vous vous déchargerez d'icelle. Je sais qu'il a un bon sens et d'autres bonnes parties, mais je ne sais pas bien celles qui lui manquent.

"Je suis en peine de ce que l'incommodité de M. Manceau continue et de celle qui est arrivée à notre frère Lejeune; je prie Notre-Seigneur qu'il leur redonne une parfaite santé et qu'il la conserve à ceux qui la possèdent, particulièrement à vous, Monsieur, en tant qu'il en peut tirer du service pour le bien des âmes et la consolation de la compagnie, en laquelle il n'est rien arrivé de nouveau.

"Nous nous portons tous bien ici, grâces à Dieu; seulement avons-nous cinq nouveaux prêtres, et moi une tendresse sensible à penser à vous et à vous offrir souvent à Dieu, comme je crois que vous faites mon âme, étant on lui au point que je suis, Monsieur, votre humble serviteur."

Vincent Depaul i.p.d.l.M. (IV, 158-160).

Par lettre du 26 mai 1651, M. Vincent écrit à M. Jean Martin, à Gênes : " ... Je recommande (mon âme) à vos prières communes et particulières, comme aussi celle d'un de nos bons prêtres décédé à Richelieu, nommé M. Manceau le jeune, pour le distinguer de M. son frère, qui est encore parmi nous et dans la même maison" (IV, 203).

Le défunt, Simon Manceau, avait été ordonné prêtre à Richelieu, le 31 mars 1648. Son frère Nicolas, était entré à S. Lazare quelques mois après lui, et il était venu à Richelieu, semble-t-il, peu de temps avant la mort de son frère. Ils avaient une sœur, Françoise, qui était Fille de la Charité.

Du 1^{er} juillet au 11 août 1651, M. Vincent réunit à Paris une assemblée de supérieurs, à laquelle participa M. Lambert, en tant que supérieur de Richelieu.

M. Lambert ne devait plus revenir à Richelieu.

La reine de Pologne, Louise-Marie de Gonzague, avait demandé à M. Vincent de lui envoyer des missionnaires et des Filles de la Charité. M. Vincent, pour cette nouvelle fondation si importante, fit choix de M. Lambert, et le 4 septembre 1651, signait la lettre d'obédience qui accreditait M. Lambert et ses compagnons.

Nous n'avons pas à dire ici le rôle joué par l'ancien supérieur de Richelieu dans ce nouveau champ d'apostolat ouvert à son zèle. [67]

Il y fit preuve des mêmes belles qualités, qui lui avaient conquis la confiance et l'affection de son Supérieur. M. Lambert mourut, les armes à la main, le 31 janvier 1653. À l'occasion de ce décès, M. Vincent écrivait à un missionnaire:

"... Je vous ai déjà parlé, ce me semble, du décès de feu M. Gurlet, comme d'un bon missionnaire, arrivé quelques jours devant en la même maison.

"L'autre dont j'ai à vous parler maintenant est le bon M. Lambert, qui est allé à Dieu dès le dernier de janvier, n'ayant été que trois jours malade, mais d'une maladie si douloureuse, que lui-même disait qu'il ne pourrait la souffrir longtemps sans mourir; ce qui est arrivé, après avoir reçu tous ses sacrements par les mains de M. Desdames. Le confesseur de la reine de Pologne me mande qu'il est universellement regretté et que, selon les pensées des hommes, il est difficile de trouver un ecclésiastique plus accompli et plus propre pour l'ouvrage de Dieu, et ajoute qu'il pouvait être nommé *dilectus Deo et hominibus, cujus memoria in benedictione est*. Il cherchait

Dieu uniquement, et jamais personne en peu de temps ne s'était si avancé en l'estime et les bonnes grâces du roi et de la reine que lui, et jamais personne n'a eu une estime plus universelle, car partout où il a passé, il a répandu une grande odeur de ses vertus. Voilà les sentiments de ce bon docteur. Et la reine, qui m'en a écrit une grande lettre de sa main, après m'avoir exprimé sa satisfaction de ses conduites et son regret de ne l'avoir plus, finit par ces mots: 'Enfin, dit-elle, si vous ne m'envoyez un second M. Lambert, je ne sais plus que faire'. Ce qui marque la parfaite confiance qu'elle lui avait. Aussi l'a-t-il portée à faire environ cent mille livres d'aumônes au delà de ce qu'elle eût fait, depuis qu'il a eu l'honneur de l'approcher, à ce que les nôtres me mandent, qui en ont distribué une bonne partie tant aux pauvres pestiférés de Cracovie et de Varsovie qu'à d'autres malades et pauvres gens abandonnés.

“Je ne doute pas, Monsieur, que la privation de ce saint homme, qui afflige toute la compagnie, et encore plus celle de tous les trois ensemble, ne vous touche sensiblement. Mais, quoi ! la conduite de Dieu est adorable, et nous en devons aimer les effets. C'est ce que nous tâchons de faire dans l'accablement de douleur où ces accidents nous ont mis, nous confiant que ces chers défunts nous seront plus utiles au ciel qu'ils n'eussent été sur la terre.” (IV, 561-562).

[68]

LEGROS JEAN-BAPTISTE (1651-1655)

Avant son départ de Richelieu, M. Lambert avait été interrogé par M. Vincent, pour savoir si M. Denis Pennier avait les qualités voulues pour prendre la conduite de la maison. Il répondit probablement que ce missionnaire, jeune encore, avait besoin de prendre encore un peu d'expérience, car sa candidature ne fut pas retenue. Cependant, deux ans après, en 1653, il fut nommé supérieur de Tréguier.

Pour remplacer M. Lambert, M. Vincent fit alors appel à un excellent prêtre, qu'il avait sous la main et qui dirigeait le séminaire Saint-Charles.

C'était Monsieur Jean-Baptiste Legros, qui, né en 1614 au diocèse de Coutances, était entré prêtre déjà à Saint-Lazare, et avait été reçu le 24 juin 1644. Après avoir fait les vœux, le 29 juin 1646, il avait été envoyé à Richelieu, où il se trouvait en 1646, 1648. Il connaissait donc la maison qu'il était appelée à diriger, et d'autant plus qu'il exerçait la charge de Visiteur du Poitou depuis 1649, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Parmi les nouveaux missionnaires de Richelieu, sont connus les noms de Messieurs :

Asseline Jacques, reçu à Richelieu le 19 novembre 1653, et qui y fit les vœux le 21 novembre 1655.

Beaumont (Pierre de), 1654, futur supérieur.

Brisjonn François, 1654, 56, et vers 1668

Buthleer Pierre, 1654, 56

Connellis André, 1655, 56 (pas au Catalogue)

Desbelles Nicolas Étienne, 1655 (pas au Catalogue)

Dolivet Julien, 1653

Douabin Mathurin, 1655, 56 (pas au Catalogue)

Duchesne Pierre, 1653

Du Coudray Jean, vers 1653-1657 (pas au Catalogue)
Dutay Guillaume, 1655, 57
Guillebert Joan, 1655 et vers 1669 (pas au Catalogue)
Guillou Raoul, 1654, 56, et vers 1667
Lebas Toussaint, 1653-1654
Lemaistre Vincent, 1655, 57
Menand Robert, 1655, 56, 1668 [69]
Navière Julien, 1653, 55, 56
Plunket Luc, 1653, 55, 57
Thieulin René, 1653, 55, 56

Parmi les frères coadjuteurs :

Duchesne René, reçu au séminaire le 16 février 1654, et qui fit les vœux le 1^{er} novembre 1658.

Lauvergnac Jacques, reçu au séminaire le 19 octobre 1655, et qui fit les vœux le 10 décembre 1657 en présence de M. de Beaumont.

Lefèvre Nicolas, 1655

Lemaistre Pierre, reçu au séminaire de Richelieu le 12 juillet 1655

Nolot Pierre, reçu au séminaire le 5 avril 1654, et qui fit les vœux le 10 juillet 1656 en présence de M. Laudin. [70]

Les Filles de Notre-Dame, établies depuis 1647 à Richelieu, recevaient depuis leur arrivée au pays, la direction spirituelle des Missionnaires. Ce qui était contraire aux principes établis par le Fondateur de la Mission, d'après lesquels il était interdit aux Prêtres de la Mission de s'occuper de la direction des religieuses, hors les Filles de la Charité.

Aussi, le 20 décembre 1651, M. Vincent écrit-il à la Mère Marguerite Deniac, supérieure des Filles de Notre-Dame, à Richelieu:

"J'ai reçu beaucoup de douleur, voyant par votre lettre la peine où vous êtes de ce que nos prêtres ne peuvent plus servir votre maison. J'ai été contraint à vous faire prier de les en dispenser, et je vous en supplie encore par la présente avec tout le respect et l'affection que je le puis, pour ôter à notre congrégation un exemple qui lui serait préjudiciable, tant en ses suites qu'en sa substance, étant contraire à la résolution que nous avons prise dès le commencement, de ne nous charger jamais de la conduite des religieuses, prévoyant que ce serait un empêchement à notre première fonction, qui sont les missions pour l'instruction du pauvre peuple de la campagne, dont la plus grande partie ignore les choses nécessaires à salut; et en cela son besoin est plus grand que celui des religieuses, qui rarement manquent de prêtres et de directeurs. C'est l'unique motif que nous avons eu; car, au reste, ma chère Mère, Dieu sait combien nous estimons votre vertu et votre sainte communauté; c'est au point que nous nous estimerions bienheureux de vous servir, si nous n'étions engagés à d'autres emplois incompatibles. Il vous faut un prêtre qui ne fasse autre chose; si notre maison vous le donne, elle prive les pauvres gens de la campagne du secours qu'il leur pourrait rendre. Si vous me demandez pourquoi est-ce donc qu'elle a commencé à vous en donner un, et pourquoi je l'ai souffert, nous l'avons fait à cause de la nécessité que vous en aviez en votre nouvel établissement, avec dessein de nous en retirer au plus tôt; et puis, vous êtes trop juste pour prétendre que, pour vous avoir servies quelques années, nous soyons obligés de continuer toujours.

De dire que votre incommodité ne vous permet pas d'entretenir un confesseur, je réponds que nous avons aussi la nôtre, qui certes nous empêche de vous en fournir toujours un; car à sa place il nous faudrait trouver un autre ouvrier pour l'envoyer en mission.

Peut-être aurez-vous ouï dire que je sers moi-même de Père spirituel aux filles de Sainte-Marie de Paris, et qu'en cela je suis le premier à contrevenir à notre résolution. Je vous dirai à cela, ma chère Mère, que j'étais en cet emploi deux ans avant qu'il eût plu à Dieu de faire naître notre petite compagnie, en ayant été chargé par leur saint instituteur; c'est pourquoi l'on jugea que je devais continuer; et néanmoins je n'ai pas laissé de faire mes efforts pour m'en débarrasser, jusqu'à cesser presque un an entier sans y aller; mais enfin il m'a fallu céder à une puissance supérieure, qui me l'a commandé; et puis, ce n'est qu'en qualité de supérieur, qui ne m'oblige d'y aller qu'environ une fois le mois en chaque maison, [71] et le reste se fait par lettres. Tant y a, ma Révérende Mère, que je vous puis assurer que nulle autre de nos maisons ne rend aucun service aux religieuses. Ce n'est pas que nous n'en soyons pressés et que nous ne fussions fort honorés de le faire; mais que voulez-vous ? il faut que chacun fasse son office et qu'il s'abstienne de ce qui ne lui est pas convenable. Je vous supplie derechef d'avoir agréable que nous en usions de la sorte." (IV, 286-288).

Entre autres choses, M. Vincent écrivait à M. Lambert, le 16 février 1652 :

"... Nous sommes en peine de savoir quel argent nous avons tiré des Gabelles pour l'utilité de la maison de Richelieu, soit pour bâtiments, réparations, acquisitions, consignations, frais de justice, étoffes ou autres provisions. Je vous prie, si vous en avez mémoire, de nous en mander ce que vous en savez, ou nous dire comment nous pourrions savoir cela. M. Le Gros on a écrit à M. Maillard ; je ne sais quelle sera sa réponse. Si vous ne pouvez nous marquer ce détail, marquez-nous au moins de quelle somme Saint-Lazare est resté redevable à la maison de Richelieu; nous ne le trouvons pas bien net sur nos livres; peut-être vous en souviendrez-vous" (IV, 319-320).

Le 12 juin 1652, M. Vincent écrit à un frère de Richelieu:

"J'ai été bien aise de recevoir votre lettre, pource qu'en vérité je vous aime tendrement; mais je suis bien marri de l'accident arrivé au bon M. Escart, lequel vous avez raison de beaucoup estimer, ayant les qualités que vous me marquez. Néanmoins, mon cher Frère, vous devez demeurer on paix, le voyant traité comme il est. La vertu n'empêche pas que l'esprit ne puisse varier, et, si la faiblesse du sien ne vous a pas paru, il ne s'ensuit pas que d'autres ne s'en soient aperçus. Croyez-moi, demeurez en repos de ce côté-là. Ce n'est pas la première fois qu'il est tombé en cet état; nous avons été contraints de le faire revenir ci-devant de Savoie pour un pareil sujet. Et maintenant je suis assuré que l'on a eu raison d'agir en son endroit de la sorte qu'on a fait; car, outre les choses qu'on m'a écrites de lui, je vois son égarement dans ses propres lettres, dont une seule suffirait pour vous ôter de peine, si vous l'aviez vue. Il ne faut pas s'en étonner; Dieu permet cette infirmité pour l'humilier. Il n'y a point de communautés où il n'en arrive de semblables. Au reste, mon cher Frère, vous devez vous établir dans cette maxime d'estimer toujours que les supérieurs font le mieux qu'ils peuvent, qu'ils ne font rien de quelque importance sans considération, ni sans conseil, et qu'il n'est pas loisible aux frères de trouver à redire à leurs conduites; autrement, ils auraient autant de contrôleurs que d'inférieurs.

"Je vous dis derechef que votre lettre m'a apporté une grande joie ; mais je vous dois recommander de ne vous arrêter pas [72] une autre fois à ce qui vous peut sembler de mal ordonné par les officiers de la maison, particulièrement par le chef de la famille, qui est homme sage et bon serviteur de Dieu. Que si vous l'avez vu agir quelquefois avec chaleur et fermeté, souvenez-vous que Notre-Seigneur ne traitait pas toujours doucement ses disciples; il leur disait des paroles bien rudes, jusques-là d'appeler saint Pierre Satan, et, ce semble, pour peu de chose. Il prit aussi des verges une ou deux fois contre les profanateurs du temple, pour montrer à ceux qui

sont en charge des autres qu'il n'est pas toujours bon de les épargnez trop. Je ne veux pas dire pourtant qu'il ne soit permis aux frères de la compagnie d'écrire au général pour l'avertir des fautes notables, s'ils en remarquent en ceux qui les conduisent; mais cela s'entend de celles qui regardent les mœurs et non pas de celles qui touchent le gouvernement, pour lequel les supérieurs ont des lumières que les autres n'ont pas, et des raisons particulières pour faire et ne pas faire les choses qui sont inconnues à leurs sujets.

J'aurai toujours consolation, mon cher Frère, de savoir que vous allez croissant de vertu en vertu." (IV ,395-397).

En juillet 1652, il y eut de graves troubles à Paris. M. Vincent en parle dans une lettre à M. Lambert, en date du 5 juillet, et lui dit: " ... Je vous donne à penser quelle est notre affliction et celle en laquelle Paris va tomber, si Dieu n'en a pitié. Il est à craindre qu'il se détruise lui-même. Il commença hier en la maison de ville, où M. Le Gros a passé la nuit, en grand danger d'être tué ou blessé, ainsi que beaucoup d'autres l'ont été. Le parlement n'ose plus rentrer, craignant les séditions ... " (IV, 421).

Nous apprenons ainsi que M. Le Gros se trouvait à Paris à ce moment là. Il avait été député, comme représentant de S. Lazare, à une assemblée tenue à l'hôtel de ville le 4 juillet, et où se trouvaient vingt députés des diverses congrégations religieuses.

...

Nous apprenons par une lettre de M. Vincent, adressée au supérieur de Saintes, M. Louis Thibault, que l'on va procéder à Richelieu à l'installation d'un séminaire interne. Il lui écrit :

"... M. du Chesne est maintenant au Mans, d'où il partira bientôt pour aller à vous; donnez-en avis à ces messieurs qui veulent entrer à la compagnie, parce que je serais bien aise qu'il les voie, s'ils sont à Saint-Méen ou sur son chemin; sinon, il faudra qu'ils se rendent à Richelieu, au temps qu'il y pourra être, parce que nous y allons commencer un second séminaire pour les sujets de la compagnie; d'autres postulants y auront leur rendez-vous pour ce temps-là." (IV, 492). [73]

Le 3 janvier 1653, M. Vincent mande à M. Lambert :

"... Nous envoyons M. Berthe à Rome. M. du Chesne s'en va conduire la maison de Richelieu et à même temps y commencer un séminaire interne. Nous y avons envoyé le meilleur de nos séminaristes pour montrer les pratiques et l'exemple aux autres ... " (IV, 541).

M. Le Gros, on tant que Visiteur du Poitou, se trouvait souvent absent, et il semble que M. Vincent ait voulu un instant confier la direction de la maison de Richelieu à M. du Chesne au moins pour un temps, mais sans lui en confier la patente de supérieur.

Ce qui le donne à penser est que M. du Chesne, à ce moment-là, faisait la visite des maisons de Bretagne, et qu'il demeura fort peu de temps à Richelieu. Bien avant le mois de novembre, il était parti à Marseille pour remplacer le supérieur, M. Jean Chrétien (V, 7). Par contre, M. Le Gros est toujours supérieur, en 1654.

Le 3 mai 1653, M. Vincent écrit au supérieur de N.D. de Lorm :

"... Nous avons destiné L. Lièbe pour enseigner le séminaire de Montech, et voici la seconde fois qu'il est parti de Richelieu pour s'y en aller. La 1^{re} fois il s'en retourna de Poitiers pour y avoir appris que les passages étaient fermés de gens de guerre, et depuis il a tiré droit à Saintes, d'où il m'a écrit qu'il attendait l'occasion de partir pour Bordeaux et ensuite pour Montauban, de sorte que j'espère que vous le verrez bientôt, s'il n'a trouvé de grands empêchements" (583-584).

Par ordonnance en date du 7 septembre 1654, le duc de Richelieu accorde aux missionnaires dans la ville une étendue de 30 toises, à la charge "de faire bâtir des maisons manables" et de payer en redevance trois mailles d'or évaluées 30 sols chacune. (Bosseboeuf, 349).

Il semble que le 9 octobre 1654, M. Le Gros était encore à Richelieu, puisque M. Vincent mande à M. Ozenne, successeur de M. Lambert, en Pologne, à propos de l'union d'une cure :

"... J'oubliais à vous dire que Monsieur Le Gros vous envoie l'acte d'union de la cure de Richelieu à la Mission et une lettre qui contient leurs pratiques ... " (V, 195).

À M. Pierre de Beaumont, qui faisait fonction de supérieur en l'absence de M. Le Gros, et était directeur du séminaire interne, M. Vincent écrit le 3 octobre 1655 :

"Sur ce que vous vous êtes proposé de bien travailler à mortifier le propre jugement et la propre volonté de vos séminaristes, je vous dirai, Monsieur, quo cela ne se peut pas faire tout d'un coup, mais peu à peu, avec douceur et patience. [74] La mortification non plus que les autres vertus, ne s'acquiert que par les actes réitérés, et encore moins celle de cette espèce, qui est la plus difficile. Il faut donc se contenter d'y mener vos gens pas à pas, sans prétendre d'y arriver de longtemps, parce qu'il y a bien du chemin à faire, si ce n'est quand il plaît à Dieu de dispenser des voies ordinaires.

"Oui, Monsieur, je suis d'avis que votre maison rende ses devoirs à Mademoiselle d'Orléans, quand elle sera à Champigny; que deux prêtres y aillent, ce sera assez, vous et un autre, et que vous lui disiez avec grand respect et modestie: 'Mademoiselle, nous sommes deux prêtres de la Mission de Richelieu, qui avons reçu ordre de M. Vincent de venir faire la révérence à Votre Altesse, de lui offrir nos très humbles services et nos prières. C'est ce que nous faisons, Mademoiselle, avec tout le respect et la soumission que nous devons à Votre Altesse'. Si elle vous parle, il la faudra écouter sans l'interrompre, et, selon les demandes qu'elle vous fera, lui faire vos réponses" (V, 436-437).

Le 15 octobre 1655, M. Vincent écrit à M. Ozenne : " ... La compagnie va toujours son petit train, et chacun se porte bien, excepté M. Le Gros, qui, faisant les visites de nos maisons de Gascogne, est tombé malade à Montauban et n'est pas sans danger" (V, 448).

M. Le Gros, en effet, ne devait pas tarder à mourir de cette grave maladie. M. Vincent écrit, en novembre 1655, à l'un de ses prêtres :

"Avant que de répondre à votre lettre, je vous dirai que Monsieur Le Gros est devant Dieu; il décéda à Montech, près de Montauban, le 7^e de ce mois. Comme il avait vécu en vrai missionnaire, il est mort en saint. Monsieur Lièbe, qui a le soin du séminaire et qui nous a donné la nouvelle de cette perte, nous a fort consolés dans cette affliction en nous marquant sa patience parmi ses douleurs et sa résignation à souffrir encore davantage, ensemble les autres pieux sentiments où il l'a vu dans le cours de sa maladie, et la joie avec laquelle il est parti de ce monde pour aller au ciel; si bien, Monsieur, que nous avons sujet d'espérer que son âme y est maintenant toute glorieuse. Mais, comme les jugements de Dieu sont plus rigoureux qu'on ne pense et que même la justice du juste est sujette à l'examen, aussi bien que l'iniquité du méchant, ce cher défunt peut avoir aussi besoin des suffrages de l'Église. Je vous prie que votre maison lui donne les messes et les prières que la compagnie a coutume d'offrir à Dieu pour nos confrères trépassés." (V, 465-466).

M. Vincent écrit le 20 novembre 1655 : "... M. Berthe est allé continuer les visites commencées par feu M. Le Gros; il est maintenant à Richelieu." (V, 469). [75]

Le 31 décembre 1655, M. Vincent écrit à M. Jean Martin :

"... Quelques jours après votre départ, nous reçûmes le bref par lequel le Saint-Siège confirme et affermit notre petite compagnie, et aussitôt, ayant assemblé la communauté de céans, à la réserve du séminaire, elle fit un acte d'acceptation authentique du même bref, que chacun signé, et ensuite reconnu devant un notaire de l'avoir signé, afin que la postérité voie que cela a été fait juridiquement et en la meilleure forme que cela se peut. Je voudrais pouvoir exprimer avec quels sentiments de joie et de reconnaissance cela a été fait; mais je serais trop long. Ceux du collège et du séminaire Saint-Charles en ont fait de même, et nous avons envoyé M. Berthe par les autres maisons, afin qu'elles en fassent autant et fassent les vœux, selon ledit bref, après l'acceptation, comme nous l'avons fait ici. Il a déjà passé au Mans, à Richelieu et à Saint-Méen, et partout on s'est conformé à nous en cette action. Je vous enverrai le modèle de ces actes-là pour vous y ajuster, quand vous les ferez. M. Berthe ne va pas exprès pour cet affaire; son fait principal est de continuer les visites commencées par feu M. Le Gros. Je pense vous avoir mandé que ce cher défunt, visitant le séminaire de Montauban, y fut visité lui-même d'une maladie qui l'a conduit au ciel ..." (V, 495-496).

M. Berthe passa donc à Richelieu pour la visite et la rénovation des vœux, conformément à ce qui est dit ci-dessus. La maison n'avait pas encore de Supérieur, mais elle était sous la conduite du directeur du séminaire, M. Pierre de Beaumont, en attendant qu'il fut pourvu à la succession de M. Le Gros. [76]

PIERRE DE BEAUMONT (1656 - 1660)

Après avoir fait l'intérim de supérieur à Richelieu, M. Pierre de Beaumont, en reçut la charge le 5 mars 1656.

Ce sixième supérieur de la maison était né le 24 février 1617 à Puiseaux, au diocèse de Sens. Reçu par M. Vincent à S. Lazare, le 23 février 1641, il fit les vœux à Paris le 4 octobre 1643, et fut ordonné prêtre en mars 1644. Il était à S. Charles en 1645, à Saint-Méen vers 1645-1649. M. Vincent le fit probablement venir à Richelieu en 1653, après le départ de M. Du Chesne, pour diriger le séminaire interne.

Parmi les missionnaires de cette époque, on peut nommer

Boussordec Charles, 1659

Chesnier J. (?), vers 1657,58 (pas au Catalogue)

Delestang Jean, 1658, 60

Férot Claude, 1659

Feydin François, 1659.

Grainville (Eustache-Michel de), 1657, 59

Gueheneuc Henri, 1657, 59

Leblanc (White) Georges, 1659

Lemercier (?), 1659 (pas au Catalogue)

Liège André, vers 1660 (pas au Catalogue)
Lorfebvre (?), en 1660 (pas au Catalogue)
Petit Charles, entre 1653-57, 1660 (pas au Catalogue)
Philippe Jean, 1656, 58
Picouais Sébastien, 1656, 58, et vers 1670
Rivet François, 1657
Rondel Michel, 1656, 58, 1670, 71
Théault René, 1656, 58
Tholard Jacques, 1660

Parmi les frères coadjuteurs :

Auclais Laurent, 1655 (pas au Catalogue)
Delaunay Christophe, 1658.
Labeille Philippe, 1660
Servin Guillaume, 1660

Le 5 mars 1656, M. Vincent écrit à M. Pierre de Beaumont:

“ J'approuve fort l'instance que vous me faites de ne vous imposer pas la supériorité, car cela marque qu'elle trouvera en vous le fondement qui convient à cette charge, à savoir la défiance de vous-même, sans laquelle vous n'auriez pas assez de soin de recourir à Dieu; et avec elle vous vous présenterez souvent à sa bonté comme impuissant de porter ce faix et néanmoins comme soumis à ce qu'elle veut; vous espèrerez qu'elle vous donnera les forces qu'il faut, et l'en prierez; vous irez bride on main en sa divine présence, ne faisant rien sans la consulter et prenant conseil, pour les affaires considérables, des personnes sages et entendues, particulièrement de vos consultants. Selon cela, je vous prie de prendre le gouvernail de cette petite barque que sa providence commet à votre conduite. Seulement je vous donne cet avis pour le présent, qu'il importe que vous ne changiez pas ce que vos prédécesseurs ont établi, sans le consentement du supérieur général ; faute de cela, il y a des supérieurs qui ont fait de grandes fautes et presque ruiné leurs maisons ” (V, 564-565).

N'était-ce pas une allusion aux agissements des anciens supérieurs de Richelieu, MM. Gautier et Codoing ?

À propos de cette nomination, il sera bon de lire ce que M. Vincent écrivait, le 2 avril 1656, à Louis Rivet, quand il le nommait supérieur de la maison de Saintes :

“Quand je vous ai prié de prendre le soin de la famille, c'a été avec intention que vous fissiez toutes les fonctions d'un supérieur ; mais je ne vous en ai pas donné la qualité, parce que j'ai coutume de voir auparavant les allures de ceux qui commencent l'exercice de cette charge, pour éviter qu'il n'arrive ci-après ce qui est arrivé à deux prêtres qui ont voulu gouverner à leur tête et qui ont réduit deux maisons à un si pauvre état, qu'elles ont peine à s'en relever. M. de Beaumont conduit la maison de Richelieu depuis la mort de M. Le Gros, et néanmoins je ne l'ai point traité de supérieur que depuis peu de jours. La communauté n'a pas laissé de se soumettre à sa direction et d'aller d'un si bon pied qu'elle ait jamais fait. Désormais donc je vous donnerai la même qualité, et j'espère ... etc...” (V, 585-586).

...

Le 23 avril 1656, M. Vincent écrit à M. de Beaumont :

"Vous ne pouvez pas bonnement refuser l'assistance que Madame la duchesse de Richelieu vous demande pour les religieuses (les Filles de Notre-Dame), quand elles seront dans quelque désordre; car c'est ainsi que vous m'en faites la proposition; et vous ajoutez : ainsi que faisait feu M. Le Gros. Prenant donc la chose au pied de la lettre, la charité veut que nous tâchions de mettre la paix [78] là où elle n'est pas; et selon cela, que, s'il arrive quelque difficulté parmi ces filles où vous puissiez remédier, vous ferez bien de vous y employer, vous conformant tant que vous pourrez à la manière dont le défunt s'y est comporté. Mais si, hors ces besoins extraordinaires, il leur a rendu des visites et des services plutôt d'office que de nécessité, ce que je ne sais pas, et qu'on voulût exiger de vous la même chose, ou que, sous ce prétexte de nécessité, on prétendît de vous engager peu à peu à quelque direction ou autre attachement, vous devez vous en excuser et mander à madite dame que, notre compagnie ayant considéré dès le commencement quels empêchements pourraient la divertir du salut du pauvre peuple des champs, pour lequel Dieu l'avait suscitée, on trouva qu'un des plus grands était le service des religieuses ; ce qui donna lieu à la règle qui en a été faite et à l'usage où nous sommes de ne nous engager jamais à les confesser, prêcher, ni diriger, non pas même pour les exercices spirituels, si ce n'est peut-être quand nous faisons actuellement mission au lieu où elles sont, n'y ayant pas d'inconvénient pour lors de leur faire part de nos exercices. Vous pourrez ajouter que, si vous aviez commencé de rendre quelque service à celles de Richelieu, les autres du voisinage en tireraient conséquence et ne manqueraient pas de raisons pour vous demander le même secours; témoin les Ursulines de l'Isle-Bouchard, qui vous pressent pour leurs exercices spirituels. Et afin de prévenir l'objection que l'on peut vous faire que je suis moi-même le premier dans la pratique contraire, étant le Père spirituel des monastères de Sainte-Marie de Paris, vous pouvez dire que je l'étais auparavant que la Mission fût, à quoi le bienheureux évêque de Genève, leur instituteur, m'engagea lui-même; et depuis j'ai été obligé de continuer par le commandement de mes supérieurs, quoique j'aie fait plusieurs fois mes efforts pour m'en dispenser et que je sois toujours en cette disposition. Vous pouvez connaître par tout cela notre intention pour vous défendre de tels emplois.

La faculté que nous avons d'absoudre des cas réservés au Pape n'est pas pour les lieux où nous demeurons, mais pour ceux où nous faisons les exercices de la mission et pendant la mission seulement; de sorte que, si dans votre paroisse il arrive de ces cas-là, vous ne pouvez pas en absoudre ceux qui s'en confessent ; mais vous pouvez leur dire qu'ils se trouvent à la prochaine mission qui se fera en tel endroit ..." (V, 602-603).

À la Sœur Charlotte Royer, supérieure des Filles de la Charité à Richelieu, M. Vincent écrit, le 26 juillet 1656, entre autres choses :

"... Je suis bien marri que M. de Beaumont ne vous donne pas toute la satisfaction que vous désirez. Il ne manque pas pourtant de bonne volonté; mais il n'a pas assez de temps pour vous donner [79] celui qu'il faudrait, ou bien il estime que vous en voulez trop. Quoi qu'il en soit, je le prierai de vous entendre et de vous assister le plus qu'il pourra; mais je vous prie aussi de l'épargner, si ce n'est pour les choses nécessaires, ne faisant pas comme certaines personnes, qui veulent toujours parler et qui, sous prétexte de bien, se plaisent à raconter leurs vertus et leurs pratiques, pour en recevoir quelque louange, et c'est orgueil; ou bien, pour contenter l'amour-propre, elles disent tout ce qu'elles souffrent, pour se faire plaindre; ou bien elles se font instruire, pour apprendre et non pas pour mieux vivre. Lors donc que, pour votre consolation ou avancement, vous aurez besoin des avis de votre directeur, recourez à lui avec confiance, ouvrez-lui votre cœur avec simplicité et sincérité, mais courtement, avec désir d'en profiter et résolution de vous tenir à ce qu'il vous dira. Les Filles de la Charité doivent peu dire et beaucoup faire. Au

reste, ma Sœur, M. de Beaumont a toutes les qualités pour cet office-là; il a beaucoup de science et de prudence, et il est un des plus expérimentés aux choses spirituelles que je connaisse en la compagnie; assurez-vous-en.

"Vous ferez bien d'aller à une lieue à l'entour de Richelieu assister les malades, en étant requises, quoique non de la paroisse, et laisser même de faire vos règles, si cela vous en empêche, parce que le devoir de la charité est par-dessus toutes règles et que vous avez reçu cet ordre-là de la part de Mademoiselle. Vous pourrez prier ceux qui vous feront avertir, de vous envoyer un âne pour aller et venir, ou bien en emprunter un" (VI, 45-47).

...

À partir de cette époque, la correspondance de M. Vincent avec Richelieu a été perdue jusqu'au 9 septembre de l'année suivante, 1657. Quelques bribes retrouvées de ci de là, permettent de savoir en partie ce qui a pu en être l'objet.

Les clercs Claude Admirault et Jacques Asseline avaient été désignés par M. Vincent pour se rendre à Marseille.

Claude Admirault était à Richelieu en 1649, et Jacques Asseline avait été reçu au séminaire de Richelieu le 19 novembre 1653, et reçu aux vœux le 21 novembre 1655.

M. Vincent écrit le 22 septembre 1656 à Firmin Get, supérieur à hMarseille : " Nos frères Admirault et Asseline ne sont pas encore partis, mais, Dieu aidant, nous les ferons partir après leurs retraites, ou peut-être devant, parce qu'ils les pourront faire chez vous ... " (VI, 86)

M. François-Ignace Lièbe, avait été à Richelieu de 1643 à 1650. Il vint à Paris à cette date, fut supérieur des Bons-Enfants en 1650-1651, envoyé ensuite à Montauban en 1652 et il était devenu le supérieur de cette maison en 1654. [80]

Le 4 juillet 1657, M. Vincent écrit à Edme Barry, professeur au séminaire de N.D. de Lorm (au diocèse de Montauban) : "... Je prie M. Lièbe de s'en aller à Richelieu et de vous laisser la conduite" (VI, 336).

Le 18 juillet, M. Vincent écrivait encore au même supérieur : " Je n'ai point reçu de vos lettres depuis que je vous en ai donné des miennes. Celle-ci est pour vous demander si M. Lièbe est parti pour Richelieu, où je l'ai prié de s'en aller ..." (VI, 359). De fait, M. Lièbe se mit en route pour Richelieu. M. Vincent signale son passage à Saintes en écrivant au supérieur de cette maison, le 26 août 1657 :

"... Il est vrai que ce que vous me mandez de M. Liebe se peut conjecturer de ses façons de faire; mais, grâces à Dieu, il a l'âme et les intentions bonnes, et la douceur de son esprit lui sert à gagner les cœurs pour les porter au bien, et je prie N.S. qu'il lui donne la modestie et la récollection, qui lui manquent. Je ne doute pas que vous ne les lui ayez bien recommandées et que la visite qu'il vous a rendue ne lui soit fort utile" (VI, 424).

Nous retrouverons plus tard ce personnage à Richelieu, et nous pourrions constater que les craintes exprimées sur sa conduite, n'étaient que trop justifiées.

M. Vincent écrit au supérieur de N.D. de Lorm le 18 juillet 1657 : "... M. Berthe est parti pour les visites ; j'espère qu'il vous ira voir dans quelque temps" (VI, 360).

Ce même jour, M. Vincent fait savoir au supérieur de Tréguier que M. Berthe n'y arrivera pas avant un mois, "comme je crois, parce qu'il a besoin de ce temps-là pour visiter les maisons du Nans, de Richelieu et de Saint-Méen ..." (VI, 360).

M. Vincent écrit au supérieur de Saintes, que M. Berthe est à présent en Bretagne, et passera bientôt chez lui pour la visite (VI, 423)

C'est donc au cours du mois de juillet ou début d'août que M. Berthe fit la visite de la maison de Richelieu.

...
Le 1^{er} septembre 1657, M. Vincent écrit à la sœur Cécile Angiboust supérieure à Angers, d'aller se reposer quelque temps à Richelieu (VI, 436).

Le 9 septembre 1657, M. Vincent écrit à Pierre de Beaumont:

"Il n'y a que huit jours, ce me semble, que je vous ai écrit et témoigné quelque chose de la consolation que j'ai de votre bonne conduite et à l'égard de votre famille et de vos séminaires, et à l'égard de votre paroisse, et généralement de tout. [81]

Je voudrais que vous vissiez mon cœur sur ce point et combien j'en ai de reconnaissance vers la bonté de Dieu. On m'a dit néanmoins que vous ne veillez pas assez pour terminer les différends de la ville; et comme c'est le propre d'un bon curé de tenir son peuple en paix, en étouffant tant qu'il peut les inimitiés, querelles et procès dès leur naissance, vous ferez fort bien aussi d'étendre vos soins sur ce bon œuvre et, à cet effet, de recommander à vos prêtres que, lorsqu'ils apprendront être arrivé quelque débat ou quelque action en justice entre vos habitants, ils vous en avertissent. Même il serait bon que vous employassiez un ami dans la ville, qui fût prudent et homme de bien, pour découvrir ces choses et vous en donner connaissance; ou bien (et ceci sera meilleur), si vous avez deux paroissiens pieux, pacifiques et intelligents, que vous les disposiez à vous aider en cet affaire, non seulement en vous faisant savoir ce qui se passe en cette nature, mais en s'assemblant avec vous toutes les semaines, ou tous les quinze jours, une fois, pour aviser ensemble à ce qu'il y a à faire, et à la manière d'y procéder, afin que vous puissiez agir conformément à cela et, à la prochaine assemblée, vous leur pourriez dire ce que vous auriez fait, pour prendre de nouveaux expédients, si les premiers n'avaient pas réussi. Mais cela se doit faire si secrètement que personne ne s'avise de ces assemblées, et encore moins des sujets que vous y traiterez. Je prie Dieu qu'il vous donne son esprit pour cela, comme pour le reste."

M. Vincent lui donne ensuite des nouvelles des missionnaires de Gênes, de Madagascar et de Pologne, et il conclut:

"Voilà, Monsieur, comme il plaît à Dieu d'exercer la petite compagnie en diverses manières. Je recommande à vos prières et à celles de votre communauté tous ses besoins, particulièrement le repos des défunts et la conservation des vivants" (VI, 449-452).

...
Le 12 septembre 1657, M. Vincent écrit au supérieur de N.D. de Lorm : " ... La maison de Richelieu a grand besoin d'un frère tel qu'est le frère Dupuich; si vous pouvez vous en passer, je vous prie de l'adresser à M. de Beaumont" (VI, 457).

Le 28 septembre 1657, M. Vincent écrit à M. Edme Jolly, supérieur à Rome :

"... M. Blatiron était titulaire du prieuré Saint-Nicolas de Champvant, diocèse de Poitiers, que feu M. le cardinal donna à notre maison de Richelieu et qui vaque à présent par la mort du même M. Blatiron. Il est de l'ordre de Saint-Benoît. Je vous prie d'en prendre une provision au nom de M. *Leonardus Le Boysne, dioecesis Rhodonensis* et de faire faire un *perquiratur* pour savoir s'il a été impétré en cour de Rome, ou devant ou après le décès de mondit sieur Blatiron, ou par dévolu, ou comme vaquant par mort; et en ce cas, vous ferez prendre date du même bénéfice deux ou trois jours de suite pour ledit sieur Le Boysne" (VI, 493-494). [82]

Le 23 novembre suivant, M. Vincent écrit à M. Jolly, sur le même sujet : "Je reçus hier au soir votre lettre du 29 octobre. Je vous prie de nous envoyer la provision du prieuré de Champvant, dont vous avez pris date pour M. Le Boysne. Ne faites pas faire le *perquiratur*, s'il vous plaît, pour savoir s'il a été ci-devant impétré par dévolu" (VI, 619).

Le 10 octobre 1657, M. Vincent écrit au supérieur de Luçon:

"... M. Berthe m'a mandé de Saintes que M. Rivet (François) sera utile et content à Richelieu, si nous l'y envoyons pour le chant. C'est pourquoi je vous prie de lui donner l'argent qu'il faut pour le voyage, et de lui dire que nous avons besoin de lui en cette maison-là, et que je le prie de s'y rendre au plus tôt" (VI, 521).

Et il ajoute on post-scriptum: "J'écris à M. de Beaumont que nous avons destiné M. Rivet pour Richelieu" (VI, 523).

Le 11 novembre suivant, M. Vincent mande au supérieur de Luçon " M. Rivet est arrivé à Richelieu, à ce qu'on me mande" (VI, 599).

Le 31 octobre, M. Vincent écrit au supérieur de Tréguier:

"... J'ai reçu votre lettre du 30 septembre. Le frère apothicaire est arrivé à Richelieu" (VI, 574).

Le 30 novembre 1657, M. Vincent mande au supérieur de Rome:

"... Voici un autre (billet), que M. de Beaumont m'a adressé pour avoir une dispense d'irrégularité pour un prêtre qui, s'étant fait huguenot, est revenu à l'Église. Vous lui ferez grande charité de l'assister en cette occasion. Il fait sa retraite en notre maison de Richelieu" (VI, 627).

Note : Le 10 décembre 1657, les menuisiers de Richelieu s'organisent en une sorte de corporation et par devant notaire prennent divers engagements, entre autres celui : « nous désirons que toutes les cinq fêtes chômables de Notre-Dame, il soit dit un messe basse à l'autel du Rosaire, à 6 heures en été, à 6 heures et demie en hiver, que le jour de Ste Anne soit dit une haute messe avec diacre et sous-diacre, un clerc la servant, les chapiers portant chapes, plus le lendemain de Ste Anne faire une messe haute des morts pour les fidèles trépassés de cette confrérie et leurs parents et amis, il sera dit en plain-chant un *libera* à la fin de la messe de Ste Anne ; à toujours paieront lesdites maîtres-menuisiers par chaque an aux messieurs de la mission la somme de 5 livres 10 sols pour le service ci-dessus spécifié, sans comprendre le *libera*, qu'ils paieront le lendemain jour de Ste Anne notre patronne... » (Bosseboeuf, 376).

Dans une lettre à M. Jolly, en date du 14 décembre 1657; M. Vincent écrit que Dieu bénit aussi le séminaire interne de Richelieu. (VII, 17).

Le 21 décembre 1657, M. Vincent remercie M. Jolly pour la provision du prieuré de Champvant qu'il a reçue pour M. Le Boysne (VII, 26).

Le 26 mai 1658, M. Vincent écrit à Pierre de Beaumont :

"Je loue votre prudence à l'égard de la personne qui n'a pu se résoudre de venir à Paris et qui a refusé d'aller au Mans. Vous craignez qu'il ne sorte de la compagnie, si on le presse de changer de demeure, disant qu'il est un bon ouvrier, capable, qui a du talent pour toutes nos fonctions. À quoi je vous dirai, Monsieur, que je souhaite fort le conserver; mais aussi, Monsieur, [83] de le laisser à Richelieu, parce qu'il le veut, dans l'occasion prochaine d'offenser Dieu, d'être cause que d'autres l'offensent, et en danger de faire scandale, certes il n'est pas

expédient. Il vaut mieux qu'un homme se retire, que si nous le retenions dans ce péril, car à ces choses il faut accourir comme au feu. La compagnie ne perd rien, mais elle gagne, en perdant un homme qui est dans le désordre et n'en veut pas sortir, et d'ailleurs je ne vois pas un meilleur moyen pour conserver celui-là que de lui tenir ferme, puisque l'indulgence qu'on a exercée envers lui ne le rend pas meilleur. Si la désobéissance règne parmi nous, qui avons entrepris d'imiter Notre-Seigneur en ses vertus comme en ses emplois, qu'en peut-on attendre que des effets contraires et préjudiciables à l'Église ? Si néanmoins, Monsieur, il vous promet de n'entrer plus en aucune maison de la ville, je consens que vous le reteniez chez vous; autrement, donnez-lui, s'il vous plaît, ma lettre, par laquelle je l'ai prié de s'en venir ici après 15 jours de repos depuis son retour de mission. S'il y vient, il sera le bien venu; sinon, *in nomine Domini*, nous aurons sujet de nous affliger, d'un côté, de sa séparation, et de nous consoler, de l'autre, d'avoir fait tout ce que nous pouvions faire raisonnablement pour le maintenir au lieu et en l'état où Dieu l'a appelé.

Je vous prie de ne vous amuser pas au logis que les sœurs occupent; c'est une aumône que vous faites aux pauvres qu'elles soulagent; dites-leur, s'il vous plaît, qu'elles ne s'en mettent pas en peine, mais qu'elles fassent bien leur petit devoir. Encouragez-les au support et à l'union entre elles et à la pratique des vertus; aidez-les à porter leurs petites peines et traitez-les un peu moins sèchement, afin qu'elles aient en vous toute la confiance qu'elles doivent avoir" (VII, 163-164).

Ce missionnaire, qui exerçait la patience de ses supérieurs, est probablement M. Lièbe, de la maison de Richelieu, qui peu après sortit de la compagnie.

M. Vincent écrit à M. de Beaumont, le 9 juin 1658 :

"Nous devons témoigner une grande reconnaissance à ce bon chanoine de Poitiers qui offre à la compagnie sa cure de Saint-Étienne pour s'y établir. Pour moi, j'en ai une très sensible de cette bonté qu'il a et de l'honneur qu'il nous fait. Je vous prie de l'en bien remercier de ma part et de la vôtre, et de lui dire que nous avons pour maxime de ne nous établir jamais dans un lieu, si nous n'y sommes appelés par ceux en qui ce pouvoir réside, et aussi de ne point prendre des cures dans les villes épiscopales, à cause qu'il ne nous est pas loisible d'y prêcher et confesser; ce qui n'empêchera pas que nous n'ayons la même obligation à ce bon chanoine de sa bonne volonté pour nous, comme si elle avait son effet" (VII, 174-175).

Cette lettre ne nous est pas parvenu en son entier ? [84] Nous penserions volontiers qu'il y était aussi question de l'envoi des Règles de la Compagnie, qui venaient juste d'être éditées.

Le 31 mai, M. Vincent écrivait au supérieur de Marseille :

"Il a plu à Notre-Seigneur qu'enfin nos règles soient en état d'être données à la compagnie. Nous n'y avons rien mis de nouveau qui n'ait été déjà pratiqué par elle. Nous les avons fait imprimer et je les ai distribuées céans. Nous vous en enverrons quelques exemplaires à la première occasion, et alors je vous dirai les raisons pour quoi nous avons tant tardé" (VII, 166).

Aux supérieurs auxquels il écrit à cette époque, M. Vincent annonce l'envoi des règles imprimées. Il dut en être de même pour Richelieu.

Le 14 juillet 1658, M. Vincent écrit à M. de Beaumont :

"Ce n'est pas assez que les sœurs de la Charité de votre ville estiment les deux postulantes propres pour leur compagnie, si vous-même n'êtes de leur sentiment. Si donc vous pensez qu'elles aient assez de force pour cet état, que ce soit le désir de servir Dieu et les pauvres qui les porte à l'embrasser, et non pas la pensée d'être plus à leur aise qu'elles ne sont, et enfin que vous voyiez qu'elles sont pour persévérer, autant que cela se peut prévoir moralement, en ce cas, vous les

pouvez envoyer, bien qu'elles n'aient pas de l'argent, ni pour s'en retourner, parce que, Dieu aidant, elles n'en auront pas à faire, ni même pour leurs habits, puisque ceux qu'elles porteront leur pourront servir. On ne regarde pas de si près à ces choses quand les sujets sont bons; au contraire, on en ferait venir de loin à gros frais, si on pouvait s'en assurer, tant ces filles-là sont nécessaires au public et demandées de tous côtés. Quatre prélats et plusieurs villes nous en ont demandé, qui n'en ont pu avoir. Je vous dirai néanmoins, Monsieur, que, si leurs parents sont si pauvres qu'ils aient besoin de leur présence et de leur service pour vivre, il vaut mieux qu'elles les assistent, attendant qu'ils soient morts, ou qu'ils se puissent passer d'elles". (VII, 209).

Le 20 octobre 1658, M. Vincent écrit au supérieur de Saintes:

"... Si notre frère Christophe n'est pas parti pour venir à Richelieu, retenez-le et lui dites que je le prie de passer cet hiver avec vous, à cause du besoin que vous avez d'un frère pour les missions. Nous en avons envoyé un autre à Richelieu, avec ordre à Monsieur de Beaumont d'envoyer Christophe au Mans, en cas qu'il arrive chez lui, selon notre premier ordre ... " (VII, 307).

À propos de ce frère, M. Vincent écrit au supérieur du Mans, le 26 octobre : " ... Nous vous rendrons le frère Christophe. Je lui ai mandé à Luçon de s'en venir à Richelieu, et à M. de Beaumont de le vous envoyer ... " (VII, 315). [85]

Le 20 octobre 1658, M. Vincent écrit à M. de Beaumont :

"Je vous envoie la copie que vous avez demandée d'un des mandements de Messieurs les grands vicaires de Paris pour les missions de ce diocèse, faits à l'instar de ceux de feu Mgr de Paris.

Si M. Lièbe se présente chez vous pour dire la sainte messe, il le faut accueillir et lui faire donner des ornements et ce qu'il faut; mais vous le priez aussi de s'adresser toujours à vous seul et de ne jamais parler à d'autres, et de vous excuser si vous ne l'invitez à manger, parce que vous craignez que, si les autres de la maison le voyaient, ils ne fussent tentés de faire ce qu'il a fait. Au reste, je ne puis croire qu'il ait si peu de discrétion, pour ne dire de honte, que de revenir à Richelieu, au moins pour y demeurer. J'ai bien envie de lui écrire, et je me propose de le faire. Voilà ce qui me restait à répondre à votre dernière lettre." (VII, 308).

Comme il l'annonçait, M. Vincent écrivit effectivement à M. Lièbe, le 17 novembre 1658, et il lui disait:

"J'ai reçu trois de vos lettres depuis votre sortie de Richelieu, tendantes à deux fins : l'une, à ce que je vous dispense des vœux que vous avez faits en la compagnie depuis peu, selon le bref de Sa Sainteté, ou bien que je consente que vous entriez dans notre maison de Luçon, où vous espérez de travailler à la Mission. Or, je vous dirai, Monsieur, ce que vous savez aussi bien que moi, que nul peut dispenser des vœux sans cause raisonnable, que vous n'en avez point eu pour sortir de la compagnie, puisque vous me mandez que vous n'en avez point reçu aucun mauvais traitement, ains au contraire. Et selon cela, Monsieur, vous voyez bien que je ne puis pas vous dispenser de ces promesses que vous avez faites à Dieu.

"Quant à la seconde chose que vous demandez, vous ne vous expliquez pas assez nettement si vous entendez rentrer en la compagnie en entrant en la maison de Luçon et y travaillant à nos fonctions, ou seulement comme un externe. Que si c'est en la seconde manière, il ne faut pas y penser, et si c'est en la première, il s'en faut expliquer davantage, témoigner beaucoup de regret de votre sortie et un grand désir de rentrer, accompagné de l'humilité et des prières convenables pour cela ; et alors nous demanderons à Dieu qu'il nous inspire ce que nous

aurons à faire, en quel lieu et comment il sera expédient de faire cette rentrée en la compagnie. C'est une chose, Monsieur, qui mérite bien que vous y pensiez. On doit faire grand état des promesses que l'on fait à Dieu, et encore plus de les accomplir. Il y va de votre salut, qui vous doit être bien cher, qui vous doit faire penser avec Dieu et en votre conscience ce que vous avez à faire en ce rencontre.

"J'ai cru, Monsieur, être obligé de vous représenter cela, puisque vous vous êtes donné à Dieu dans la compagnie, de laquelle il m'a confié le soin, et par conséquent des âmes de ceux qui y sont entrés, et que de plus je suis, en l'amour de N.S., Monsieur, votre très humble serviteur. V.D. " (VII, 368-369). [86]

...

M. Vincent écrit à M. de Beaumont, le 5 janvier 1659 :

"Vous me mandez que vous avez résolu en votre retraite de ne plus demander d'être déchargé de l'office de supérieur, mais de vous contenter de représenter à Dieu votre insuffisance. C'est comme il faut faire, Monsieur. Tenez-vous à cette pratique et continuez à conduire de même que vous avez fait par le passé. Tout est bien allé par la bénédiction de Dieu, et tout ira encore mieux par la confiance que vous aurez en sa grâce et par l'expérience que vous avez acquise. Ce n'est pas que nous n'ayons besoin de vous ailleurs, mais nous en attendrons un plus grand avant de vous tirer de Richelieu, où il faut un homme comme vous, sage, vigilant, doux et régulier.

"Je ne sais avec quel front M. Lièbe ose paraître à Richelieu, où il a donné sujet de parler contre sa réputation, et je sais encore moins sur quoi il prétend fonder la dispense de ses vœux. Pour moi, je ne l'en puis pas décharger sans cause légitime, et ses infirmités prétendues ne doivent pas être tirées en ligne de compte pour cela, quand même elles seraient véritables, non plus que les indispositions de son esprit, qui ne procèdent que du dessus qu'il a donné à la nature. Lorsque Dieu lui donnera une résolution solide de rentrer dans la compagnie, il lui donnera aussi l'indifférence aux maisons et le désir de s'éloigner des lieux où il se plaît présentement" (VII, 434-435).

...

Le 6 février 1659, M. Vincent écrit à M. de Beaumont :

"Nous avons recommandé de deçà aux Filles de la Charité de ne laisser jamais entrer d'hommes en leurs chambres, non seulement des laïques, mais des ecclésiastiques, non plus de ceux de notre congrégation que du dehors; et quand moi-même je me présenterais pour y entrer, je les ai priées de me fermer la porte. J'ai oublié de vous mander cela, et le fais aujourd'hui, afin que vous recommandiez la même chose aux sœurs de Richelieu et que vous en donniez connaissance à tous ceux de votre maison, qui, sans cela, pourraient quelquefois entrer chez elles; et il n'est pas expédient. J'excepte lorsqu'elles seront malades; car, en cas de nécessité, votre infirmier y pourra aller, par votre ordre, avec un prêtre, et un prêtre avec un frère, et jamais autrement.

"On m'a averti que vos filles savent tout ce qui se fait et ce qui se passe en votre maison; ce qui peut provenir de ce que quelques-uns d'entre nous ont trop de communication avec elles; et il n'en faut qu'un qui dise tout à une seule, pour faire que d'autres le sachent; et c'est ce qu'il faut éviter, ne parlant à elles ni au rencontre, ni autrement, que de choses nécessaires.

"Depuis vous avoir écrit de n'envoyer aucun confesseur au monastère que vous savez, j'ai parlé à un Père de l'Ordre, qui a connaissance du désordre de cette maison-là; il m'a dit que nous ne devons pas refuser d'aller au secours de ces âmes, quand elles nous appellent, et que ce serait grande pitié si, lorsque les moyens ordinaires [87] pour se sauver leur manquent, on leur déniait les extraordinaires. Selon cela, Monsieur, j'approuve que vous alliez ou envoyiez vers elles,

lorsque vous en serez prié, pour en entendre une à la fois, ou deux au plus, et cela secrètement, en sorte que les autres ne le sachent pas, s'il est possible" (VII, 449-450).

Le 11 avril, M. Vincent mande au supérieur de Rome : "Voici une lettre et un mémoire de M. l'abbé Ribier, qui sort de faire une retraite à notre maison de Richelieu. Comme il nous témoigne quelque charité, je n'ai pu lui refuser de vous en faire l'adresse; mais, quant à ce qu'il vous demande, vous en userez tout ainsi que vous le jugerez à propos" (VII, 491-492).

Le 30 mai suivant, M. Vincent écrit au même supérieur: "J'ai fait rendre à M. l'abbé Ribier votre lettre et son expédition. Il ne nous a pas envoyé les 11 livres qu'elle coûte. Vous ferez bien de compter aux externes les ports de leurs breffs, bulles et paquets, puisqu'il nous les faut payer" (VII, 578-579).

...

Le 16 avril 1659, M. Vincent écrit à M. de Beaumont :

"Je réponds à deux de vos lettres. Je vous remercie du mémoire de Loudun. Je l'ai délivré à la personne qui l'attendait.

"L'écolier qui demande d'entrer en la compagnie, étant bossu et difforme comme il est, ne pourrait pas aller et venir à pied pour aller aux missions, ainsi que les missionnaires doivent faire; et ainsi, Monsieur, vous pourrez le remercier de sa bonne volonté et en faire mes excuses à Monsieur le grand archidiacre de Poitiers, qui vous l'a adressé.

Il faut se soumettre à Dieu et s'humilier, en vue de notre indignité, sur le refroidissement qui a paru en Mgr de Poitiers.

S'il ne vous permet de travailler en son diocèse qu'à demi, il faut se contenter de cela; et si point du tout, prendre patience et passer en d'autres diocèses où la porte vous sera ouverte. Ce bon prélat a l'esprit doux et bienfaisant; d'où vient donc qu'il a sitôt changé, après vous avoir paru si affectionné à vos fonctions ? Ce changement ne vient pas de lui, mais plutôt de ses officiers, qui sont indisposés contre la compagnie. Je n'en sais pas le sujet, si ce n'est l'appel que nous fîmes signifier ci-devant à Monsieur l'official de ce qu'il voulait prendre connaissance de ce qui arriva à feu M. Escart, dont vous aurez ouï parler. Je pense que cela lui a demeuré sur le cœur toujours depuis, et qu'il a communiqué à d'autres ses ressentiments. Mais que faire? Si d'aventure vous vous trouviez en occasion de leur parler, vous pourriez leur dire qu'il n'y avait aucune raison à écouter un homme qui n'en avait point. Nous l'avions enfermé comme un fol, et en effet il avait perdu l'esprit; [88] ce qu'il ne fit que trop voir après s'être échappé, car, s'en étant allé en son pays, il y tua de sang-froid un autre prêtre, qui était son ami, et, étant allé à Rome pour avoir l'absolution de ce crime, il y est mort.

"J'ai envoyé à M. Jolly la lettre et le mémoire de M. l'abbé Ribier.

Nous vous enverrons un visiteur le plus tôt que nous le pourrons. Ce ne pourra pas être sitôt après Pâques, comme vous le désirez, parce que M. Berthe, que nous destinons pour cela, est encore à Annecy, s'il n'en est parti depuis trois ou quatre jours, et doit visiter en revenant quelques autres maisons, en sorte que je ne vois pas qu'il puisse vous aller voir que dans deux ou trois mois d'ici. Écrivez-moi cependant ce qui vous presse le plus pour cette visite. Je pense bien que c'est M. Férot Claude)." (VII, 493-495).

...

M. Vincent écrivait au supérieur de Rome, le 11 juillet 1659, probablement à la suite d'une communication qu'il lui avait faite : " J'écrirai en Poitou au plus tôt pour savoir si les ministres baptisent validement. Je n'ai pas ouï dire encore le contraire. Je vous écrirai la réponse qu'on m'en fera" (VIII, 17).

Le 13 juillet suivant, M. Vincent écrivait au supérieur de Saintes :

"... Ce que vous me mandez du synode tenu à Cozes me donne sujet de vous demander comment les huguenots de Poitou administrent le baptême. On me mande de Rome qu'un prélat a dit qu'ils ne baptisent pas validement, l'un ne donnant l'eau, etc., l'autre ne proférant les paroles, ou manquant en quelqu'autre manière dans l'essentiel de la forme. Je vous prie, Monsieur, de vous en informer et de me mander ce que vous en savez et ce que vous en apprendrez, au plus tôt, sans toutefois faire bruit de cela" (VIII, 24).

M. Vincent dut en écrire également à M. de Beaumont, puisque, le 12 septembre 1659, il mande à M. Jolly :

"... Je n'ai pas oublié d'écrire en Poitou pour informer des fautes que les hérétiques peuvent faire en l'administration du baptême; mais il m'a échappé de vous en mander la réponse. On m'a écrit de Saintes et de Richelieu, après une exacte diligence pour en savoir la vérité, qu'ils n'y font aucune faute essentielle et qu'ils baptisent validement" (VIII, 119).

...

La visite demandée par M. de Beaumont ne tarda pas à se faire.

Le 21 juillet 1659, M. Vincent écrit au supérieur de Saintes:

" Nous ferons partir dans deux ou trois jours un visiteur pour Richelieu, qui vous ira voir à Saintes ... " (VIII, 43). C'était M. Jean Dehorgny, qui avait été choisi pour cet office. Nous le retrouverons plus tard. [89]

Se trouvait alors à Richelieu le missionnaire François Feydin, qui avait demandé d'aller aux retissions étrangères. M. Vincent lui écrit, le 24 août 1659, pour lui demander de s'en aller à Madagascar.

"J'ai reçu deux de vos lettres, qui m'ont extrêmement attendri le cœur, voyant les mouvements apostoliques que Dieu vous donné d'aller annoncer son nom à Madagascar, dont je rends grâces à sa divine bonté, et le prie qu'il soit son remerciement à lui-même de la participation qu'il vous donne à l'amplitude de sa mission sur la terre ... ".

Après avoir dit encore sa joie et avoir prévenu que M. Étienne et Boussordec seraient du voyage, il ajoute:

"Je vois bien la perte que fera la maison de Richelieu d'un si bon serviteur de Dieu; mais j'espère que celui qui des pierres fait des enfants d'Abraham enverra quelqu'autre en votre place; mais ceci, je le dis plutôt à M. de Beaumont qu'à vous, et à sa famille, qui sera sans doute beaucoup affligée de votre départ, que je sens moi-même avec tendresse. Allez donc derechef, Monsieur ...

Puis après lui avoir donné quelques conseils, il conclut :

"Je prie N.S. qu'il vous bénisse. Ressouvenez-vous, s'il vous plaît, en vos prières d'un vieillard de 79 ans, chargé de péchés, qui est votre très humble serviteur.

Vincent Depaul i.p.d.l.M.

...

Le visiteur, M. Dehorgny était sur les routes. M. Vincent écrit au supérieur de Saintes, le 9 septembre : " M. Dehorgny ira en Bretagne avant d'aller chez vous ; il est encore au Mans et pourra être à Richelieu lorsque vous recevrez la présente ..." (VIII, 114).

Le saint écrit de même au supérieur de Tréguier, le 10 septembre " M. Dehorgny est à présent à Richelieu, comme je le crois, ou du moins sur le point de partir du Mans pour y aller, à dessein d'aller ensuite à Saint-Méen puis à Tréguier" (VIII, 116).

Le 21 septembre, nouvelle lettre au supérieur de Saintes :

"Je vous ai mandé, ce me semble, que M. Dehorgny ira en Bretagne en sortant de Richelieu, où il est, et que par conséquent vous ne le verrez pas si tôt à Saintes " (VIII, 130) .

Le 21 septembre, M. Vincent écrit à M. Dehorgny à Richelieu, pour lui donner quelques avis à communiquer aux maisons qu'il visitera, notamment au sujet de la correspondance libre des missionnaires avec le Supérieur Général. (VIII, 131).

Le 28 septembre, M. Vincent mande à M. Dehorgny, à Richelieu : "Dieu soit loué de votre heureuse arrivée à Richelieu avec M. Le Blanc, ainsi que je l'ai apprise par votre lettre du 20, et qu'il a plu à sa divine bonté changer en mieux l'indisposition de Monsieur l'archidiacre, et à sa providence de le faire rencontrer chez nous lorsque le mal le prit, pour nous donner occasion de lui rendre quelque petit service ! J'espère que la maison n'aura rien épargné pour son soulagement et sa consolation.

"Nous attendons ici M. Férot, qui sera le bienvenu; [90] il faudrait que M. de Beaumont prit la peine de me mander les choses dont je le dois avertir. Nous tâcherons de lui envoyer quelqu'un pour prêcher dans les missions et d'en envoyer un autre au Mans, où vous avez travaillé avec lui. Dieu en soit loué !

"Il me semble que je vois et que je touche ce que vous m'avez écrit en particulier d'un chacun. Plaise à Dieu de faire à tous la grâce d'aller de bien en mieux, et à toute la compagnie ce croître en nombre et en vertu ! Nous reconnaissons plus que jamais le grand besoin qu'elle a de bons ouvriers et de la grâce de Dieu pour répondre à ses desseins. Priez-le, s'il vous plaît, et le faites prier pour cela.

"J'écrirai à M. Laudin qu'il dispose les choses pour l'ordination. (VIII, 137).

Le 3 octobre, M. Dehorgny écrivait à M. Vincent :

"Je crois que Mademoiselle Le Gras ferait grande charité aux malades de cette ville de Richelieu et à nos deux sœurs qui y demeurent, si elle envoyait deux autres sœurs, ou pour le moins une, pour assister tant les malades que lesdites sœurs, car elles sont toutes deux au lit, depuis plus de six semaines, avec la fièvre; et quoique, depuis cinq ou six jours, ma sœur Perrine se trouve un peu mieux, néanmoins, depuis quatorze mois qu'elle est venue d'Angers, elle n'a quasi pas eu de santé. Voilà pourquoi, si elle pouvait se remettre un peu, il semble qu'il y aurait nécessité de la retirer d'ici, attendu que les malades demeurent sans assistance, sinon que les dames leur donnent quelque peu d'argent, ou un peu de chair crue, qui sont choses manifestement contre le règlement. J'ai été averti de plusieurs qu'il est besoin que les sœurs qui viendront ici soient un peu entrantes pour exciter les dames à visiter les malades elles-mêmes, afin que, les voyant, elles soient incitées à contribuer à la dépense, attendu qu'elles retirent fort peu d'aumônes des quêtes.

"Depuis la présente écrite, la fièvre a repris notre sœur Perrine... " (VIII, 142).

Le 5 octobre, M. Vincent écrit à M. Dehorgny, à Richelieu. Il lui dit son impossibilité actuelle de pourvoir aux besoins en hommes la maison du Mans et celle de Richelieu, où il est nécessaire d'avoir "un homme fort pour les prédications !

"Cela ne se peut, écrit M. Vincent. Nous avons fort peu d'hommes faits et avons cependant beaucoup d'ouvrage à faire et de lieux à remplir, même quelques nouveaux établissements. Je vous dis ceci, Monsieur, afin que vous nous épargniez le plus que vous pourrez. Votre grand soin doit aller, dans les visites, à redresser ceux qui s'écartent, à donner du courage aux cœurs faillis ou abattus et de la ferveur aux lâches et tièdes. C'est particulièrement pour cela que vous êtes envoyé, étant nécessaire que tous contribuent de tout leur pouvoir non seulement au bon ordre, mais à l'exercice de nos fonctions en chaque lieu ... " (VIII, 143). [91]

De Richelieu, M. Dehorgny insiste encore auprès de M. Vincent pour qu'on vienne au secours des sœurs.

"Nos sœurs de la Charité sont encore malades, écrit-il. Sœur Perrine a parfois quelques intervalles qui font espérer amendement, mais cela ne dure point. Pour sœur Charlotte, il y aura

six ans à Noël qu'elle eut une grande maladie; depuis ce temps-là, elle n'a pas eu de santé bien bonne ; peut-être que le changement d'air les remettrait. Je crois que Mademoiselle Le Gras ferait un grand bien pour ce lieu, si elle faisait un effort pour en envoyer deux autres; car, si l'on n'en envoie qu'une, elle sera assez empêchée à avoir soin des deux sœurs, et ainsi les malades demeureront. Personne ne les visite, et elles ne sont guère aimées. On dit qu'elles n'avaient pas assez de soin des malades et qu'elles s'en remettaient à ceux de la maison à faire leurs lits. Or, quelquefois les dames trouvaient qu'un malade était huit jours sans qu'on lui eût fait son lit. Il est vrai que leur peu de santé pouvait contribuer à cela. Il est grand besoin que celles qui viendront sachent bien saigner et aient beaucoup de cordialité pour les malades, car c'est ici un des lieux les plus difficiles qui se puisse trouver ... " (VIII, 147-148).

M. Dehorgny dut quitter Richelieu peu de temps après, car, le 11 octobre, M. Vincent écrit au supérieur de N.D. de Lorm, que "M. Dehorgny est allé visiter nos maisons de Bretagne; si Dieu lui donne assez de santé, j'espère qu'il vous ira voir" (VIII, 149)

À la mi-décembre, M. Dehorgny avait déjà terminé la visite de Tréguier (VIII, 194).

En revenant de Bretagne, M. Dehorgny repasse par Richelieu, où M. Vincent lui écrit le 11 Janvier 1660.

Il le remerciait d'être allé à La Rochelle pour encourager les missionnaires en partance pour Madagascar, puis il lui donne des indications pour les maisons de Luçon, Saintes, et La Rose (VIII, 221). En février, M. Dehorgny était à Cahors (VIII, 233).

Le 14 janvier 1660, M. Vincent écrit au supérieur de N.D. de Lorm : " ... Je vous ai déjà mandé d'envoyer au séminaire de Richelieu le jeune homme d'Hibernie, qui demande d'entrer parmi nous, en écrivant à M. de Beaumont que notre intention est qu'il le reçoive. Informez-vous bien des qualités des autres qui le veulent imiter; et sachant leur âge, leur capacité, leurs mœurs et leurs dispositions de corps et d'esprit, vous me les manderez, et nous verrons" (VIII, 225)

Le 7 mars 1660, M. Vincent écrit à M. de Beaumont :

"J'ai reçu deux de vos lettres, des 21 et 28 février. J'ai fait tenir à M. Le Bret celle que vous lui avez écrite, et [92] en voici la réponse. Pour celle de M. Dehorgny, nous ne lui enverrons pas parce qu'elle le trouverait parti de Cahors, où il est et d'où il doit revenir à Paris, pour être ici, Dieu aidant, vers Pâques.

"Je loue Dieu de ce que vous êtes revenus de Vertueil, tous en bonne santé, et des grâces qu'il vous a faites en cette mission-là, et par vous aux habitants. Dieu fasse par sa grande miséricorde que la sainte semence que vous avez jetée dans les cœurs de la bonne et de la fausse religion porte du fruit au centuple pour le temps et pour l'éternité !

"Nous avons une fois parlé à Madame la duchesse de Richelieu de votre pavé; de lui aller encore rebattre la même chose, ce serait l'importuner; et puis que ferait-elle? Il n'y a pas d'apparence qu'elle vous décharge de cette dépense, ni vous en fasse décharger. Tout ce que vous pouvez espérer est qu'on vous donne du temps pour la faire. Et ce temps-là, vous le pourrez obtenir, Dieu aidant, en vous adressant à M. le sénéchal et aux autres officiers de la police, et vous offrant de faire paver à présent le plus pressé, savoir l'endroit qui est sur la rue, et les priant d'attendre, pour la partie plus éloignée de la rue et plus proche de votre jardin, jusqu'à ce que Dieu vous donne moyen de la faire payer. Si vous ne vous aidez vous-même de delà pour vous faire traiter doucement, il ne se faut se promettre ni défenses du parlement, parce qu'il les a refusées, ni aucune grâce d'ailleurs que de ceux qui vous demandent.

"Outre le prêtre qui vous doit venir de Bretagne pour le séminaire, M. Barry vous doit envoyer un autre postulant du côté de Montauban, que vous recevrez, s'il vous plaît. Je saurai de

M. Chiroye, qui fait sa retraite, si le diacre de Luçon qui postule est à recevoir; et en ce cas, j'écrirai à M. Hennin qu'il le vous envoie.

"Je penserai au frère coadjuteur que vous demandez, et s'il s'en trouve céans un qui vous soit propre, dont nous puissions nous passer, nous vous l'enverrons. Je vous prie cependant de supporter le frère Servin et d'en tirer ce que vous pourrez. Je serais bien aise d'en décharger votre maison, si cela se pouvait sans en incommoder une autre.

"Nous ne pouvons pas vous laisser M. Tholard, à cause du besoin que nous en avons ici. Je vous prie de nous le renvoyer incontinent après les fêtes de Pâques. Dites-lui que nous aurons une grande joie de le revoir et que je l'embrasse en esprit avec toutes les tendresses de mon cœur, comme je fais aussi toute la famille, particulièrement votre chère âme, que j'offre souvent à Dieu.

"Plaise à sa bonté de bénir votre ordination ! Je suis consolé que vous ayez cette occasion de rendre quelque petit service au clergé et à tout le diocèse ..." (VIII, 263-265).

...

Vers cette époque, le 26 février 1660, les missionnaires entrent en possession d'un legs de 58 livres de rentes [93] pour fondation de messes et de services, établie par testament, en date du 10 septembre 1647, par François Ducarroy, écuyer, sieur de Grandpré, demeurant à Richelieu (Arch. dép., Tours, H.700).

Le 16 mars 1660, M. Vincent écrit à la sœur Charlotte Royer, supérieure à Richelieu, une lettre qui fut probablement envoyée aux autres maisons de la Communauté, en raison de son objet. M. Vincent écrit:

"Il a plu à Dieu de disposer de Monsieur Portail, il y a environ un mois, et hier de Mademoiselle Le Gras. Ces nouvelles vous surprendront d'abord. J'espère que, voyant le bon plaisir de Dieu là dedans, vous vous y conformerez et que vous ferez comme nos sœurs de deçà, qui ont édifié un chacun par la paix et l'union qu'elles ont fait paraître en ces incidents. Faites-le donc, ma chère Sœur, et priez Dieu pour ces deux défunts; appliquez, s'il vous plaît, vos premières communions à leur intention et à ce qu'il plaise à Dieu d'être lui-même la conduite de votre petite compagnie. Renouvelez, en cette occasion, le bon propos que vous avez fait en y entrant, d'y vivre et d'y mourir en vraies Filles de la Charité. Continuez pour cela vos bons exercices. L'on n'a rien changé au gouvernement; les mêmes sœurs que notre défunte avait mises pour lui servir de conseil, sont continuées jusqu'à ce qu'on en élise une à la place de la même défunte, laquelle sera demain enterrée en l'église de Saint-Laurent, auprès de nos chères sœurs défuntes, et avec les mêmes cérémonies qu'on a observées aux enterrements de chacune d'icelles seulement. Vivez donc en paix, en attendant que vous ayez de nos nouvelles, et donnez avis de ceci aux sœurs qui sont avec vous et aux environs, s'il y en a ..." (VIII, 270-271).

...

Le 4 avril 1660, M. Vincent écrit à M. de Beaumont

"J'ai reçu beaucoup de consolation de ce que vos ordinands se sont retirés contents et bien édifiés, et de la satisfaction que Monseigneur de Poitiers vous en a témoignée. S'il désire que les exercices de l'ordination se fassent à Poitiers, et même le séminaire, il pensera, s'il lui plaît, aux moyens.

Vous auriez bien fait de ne vous engager pas à vous entremettre pour avoir le collège de Picariaux, parce qu'il ne convient pas que nous en fassions les avances; cette petite compagnie a pour maxime de ne pas rechercher aucun établissement et de ne pas y contribuer, afin de nous pas introduire nous-mêmes et que ce soit sa providence qui nous mette aux lieux où nous sommes; et en effet nous sommes dans cette pratique" (VIII, 281).

L'évêque de Poitiers était alors Mgr Gilbert De Clerembault de Palluau (1659-1680). Ce fut seulement son successeur, Mgr Fortin de la Hoguette, transféré à Poitiers en 1680 du siège de Saint-Briec, où les Lazaristes dirigeaient le séminaire, qui érigea [94] le séminaire de Poitiers, et, le 22 février 1681, il le confiait à perpétuité à la Congrégation de la Mission.

Il y a donc lieu de croire que, jusqu'à cette époque-là, la maison de Richelieu continua à s'occuper des ordinands du diocèse.

...

Le 2 mai, M. Vincent écrit encore à M. de Beaumont:

"J'ai reçu trois ou quatre de vos lettres, dont la dernière est du 21 avril. Je suis bien aise que vous ayez reçu le frère Labeille (Philippe) et qu'il soit disposé à bien faire. Dieu lui en fasse la grâce !

"Pour notre frère Servin, si vous avez occasion de l'envoyer à Saint-Méen, à la bonne heure, faites-le; mais avertissez-le auparavant qu'il se corrige de tels ou tels défauts, que vous avez remarqués en lui, qu'il en demande la grâce à Dieu et qu'il y fasse attention.

"Dieu soit loué de ce que vous avez reçu au séminaire M. Lorfevre et le clerc hibernois adressé par M. Barry et de ce que tous deux se prennent de la bonne façon aux exercices du séminaire !

"Nous avons plus de frères qu'il ne nous en faut, et ne pouvons recevoir pour le présent ce jeune apothicaire dont vous me parlez; c'est pourquoi je vous prie de le remettre à un autre temps. J'ai fait tenir votre lettre à M. Le Bret. Je ferai attention, Dieu aidant, à ce que M. Tholard m'a dit de votre part, et j'espère que vous en verrez les effets en peu de temps.

Nous suivrons votre avis au sujet des Filles de la Charité ; pour le moins nous en ferons venir deux et vous en enverrons une bientôt, Dieu aidant.

Nous sommes en la même peine que vous, d'avoir des prêtres au séminaire pour les dresser à la prédication. Nous n'en avons qu'un, qui n'est pas propre à cela.

J'ai fait tenir à M. Serre la lettre que vous lui avez écrite, et non pas à M. Duporzo celle que M. de Lestang lui a adressée. Je l'ai retenue, parce qu'elle le persuade d'entrer en la compagnie et que nous avons une maxime contraire, qui est de ne solliciter jamais personne d'embrasser notre état. Il n'appartient qu'à Dieu de choisir ceux qu'il y veut appeler, et nous sommes assurés qu'un missionnaire donné de sa main paternelle fera lui seul plus de bien que beaucoup d'autres qui n'auraient pas une pure vocation. C'est à nous à le prier qu'il envoie de bons ouvriers en sa moisson et à vivre si bien que nous leur donnions par nos exemples plutôt de l'attrait que du dégoût pour travailler avec nous ... " (VIII, 286-287).

Ce M. Lorfevre, dont il est question au début de cette lettre ne se trouve pas dans le catalogue du personnel. A-t-il persévéré? Quant au clerc hibernois, dont il est aussi question, parmi ceux qui firent leur séminaire à Richelieu, nous n'en connaissons point qui ait été reçu en 1660; ce qui fait douter de sa persévérance, [95] à moins que, le séminaire interne de Richelieu ayant été fermé en 1660, il n'ait été envoyé à Paris.

Vers cette époque, M. Vincent avait écrit à M. de Beaumont pour le prévenir du passage probable du Roi et de La Reine, à Richelieu, et lui dire ce qu'il y aurait lieu de faire en la circonstance, comme il l'avait fait jadis en pareille circonstance, en donnant à M. Codoing ses instructions, le 17 juillet 1650.

C'est ce que nous apprend ce mot envoyé par M. Vincent au supérieur de Saintes, en date du 9 mai 1660 :

"Vous êtes en peine de ce que vous avez à faire et à dire en cas que le roi aille chez vous. Je ne pense pas que cet honneur vous arrive; néanmoins vous pourrez savoir de M. de Saint-Jean,

chapelain ordinaire de la reine-mère, qui est de nos bons amis, ou de quelqu'un des aumôniers du roi qui vont devant Sa Majesté et qui arriveront à Saintes avant elle, la manière dont on a coutume de la recevoir en une maison particulière comme la vôtre, où l'on ne fait point de harangue, ce me semble. Toutefois, si on vous conseille de lui en faire, je vous envoie une copie du projet de celle que j'envoie à Richelieu, où la cour pourra passer et aller à la paroisse, laquelle étant desservie par nos prêtres, ils seront par conséquent obligés d'accueillir Leurs Majestés avec cérémonie et de leur parler. Vous pourrez prendre sur ce modèle ce qui vous pourra convenir et tâcher de dire courtement et posément ce que vous direz ..." (VIII, 288-289).

Pour ce qui est de Richelieu, M. de Beaumont ayant été rappelé à Paris, M. Vincent envoya M. Alméras à Richelieu pour recevoir le Roi. Nous le verrons plus loin.

Pour la dernière fois, autant que nous le sachions par les lettres qui subsistent, M. Vincent écrit à M. de Beaumont, cette lettre, en date du 19 mai:

"Je ne vous envoie point la copie collationnée des privilèges pour l'exemption des tailles, parce que je doute si vous pourriez vous en servir, outre que je ne suis nullement d'avis que vous fassiez valoir les terres par vos mains, parce que cela n'est pas notre fait; au lieu d'y gagner, vous y perdriez, faute d'avoir des frères bien entendus, vigilants et ménagers et qui mettent la main à l'œuvre. Nous le savons par expérience; nous perdons à faire valoir les terres de céans et quelque autre ferme, quoique nous y ayons des frères assez propres; et si nous n'y étions pas engagés, nous ne l'entreprendrions pas. C'est pourquoi vous ferez bien de chercher des fermiers et de ne vous embarrasser pas de l'attirail et des soins du labour" (VIII, 293). [96]

Le 22 juin 1660, M. de Beaumont quittait Richelieu, prié par M. Vincent de s'en venir à Paris.

C'est ce que nous apprend une lettre adressée au supérieur du Mans, en date du 23 juin, où M. Vincent lui écrit:

"Ayant prié M. de Beaumont de s'en venir à Paris, il m'a mandé qu'il partirait de Richelieu le 22 et qu'il passerait au Mans pour y arriver le 25 ou 26 du présent mois. Je vous prie de le recevoir avec la cordialité que mérite un bon serviteur de Dieu, tel qu'il est ... "

En cette même lettre, M. Vincent faisait savoir à son correspondant, que Messieurs Alméras et Cruoly étaient également partis de Paris, le 22 juin, pour Richelieu, dans le coche de Tours (VIII, 312).

Cs rappel inopiné de M. de Beaumont et les paroles énigmatiques de la lettre que M. Vincent lui écrivait le 5 janvier 1659, dans laquelle, après l'avoir félicité de la sage conduite de sa maison, il lui disait: "Ce n'est pas que nous n'ayons besoin de vous ailleurs, mais nous en attendrons un plus grand avant de vous tirer de Richelieu, où il faut un homme comme vous, sage, vigilant, doux et régulier" (VIII, 434), tout cela donne à penser que M. Vincent avait des vues sur le supérieur de Richelieu, et qu'il le destinait à de plus hautes charges; mais la maladie puis la mort empêchèrent M. Vincent de mettre ce projet à exécution. De quoi, pouvait-il s'agir? Il est difficile de le savoir. Peut-être charger M. de Beaumont, en qui il avait la plus grande confiance, de faire la visite des maisons de la Compagnie, peut-être même lui donner la succession de M. Antoine Portail auprès des Filles de la Charité. Ce ne sont évidemment que des conjectures. (Voir VIII, 434).

M. de Beaumont parti, la maison de Richelieu resta sans supérieur en attendant la venue de M. Alméras, qui ne pouvait tarder à venir.

La raison de l'envoi de M. Alméras à Richelieu nous est donnée par une lettre que M. Vincent adresse le 16 juillet, au supérieur de Turin: "M. Alméras est allé à Richelieu, dit-il, à cause du passage du roi et de la nouvelle reine. Il est maintenant sur son retour" (VIII, 323).

Effectivement, Louis XIV, son épouse et leur suite, revenant de Saint-Jean-de-Luz, où Mazarin avait conclu un traité avec l'Espagne, passèrent à Richelieu, le 7 juillet, jour où M. Alméras fit devant eux les cérémonies du baptême solennel d'un enfant de six ans, Louis de Gallard de Béarn, dont le roi fut le parrain et la reine marraine (Coste, 323, n. 1 ; Bosseboeuf, 349-350).

Note : Après la mort de M. Portail, M. Dehorgny, devenu premier assistant du supérieur général, ne pouvait plus guère faire les visites ; et M. Berthe était assistant de S. Lazare. Or, le 6 septembre 1660, la supérieure des Filles de la Charité de Narbonne écrit à M. Vincent ces paroles quelques peu sibyllines : "Par votre permission, toute votre sainte communauté trouvera ici nos très humbles saluts en tout respect et humilité, et spécialement Monsieur de Beaumont, à ce qu'elle prie Dieu pour ses affaires..." (VIII, 434) Ne faut-il pas entendre par là que M. de Beaumont avait ou devait faire la visitée à Narbonne ?

Laissant M. Donat Cruoly à Richelieu, M. Alméras prit le chemin du retour (VIII, 323), mais il tomba malade en route et dut s'arrêter à Tours, où il était le 4 août (VIII, 342, 350). Ne pouvant se remettre de sa fatigue, il préféra se faire transporter à Richelieu (VIII, 403), où M. Vincent l'engagea à prendre "tout le repos et les soulagements possibles" (VIII, 376, 385). Finalement, comme l'écrit M. Vincent : [97]

"M. Alméras ne se pouvant remettre à Richelieu d'une grande faiblesse où il est, s'en revient ici sur un brancard" (VIII, 447).

M. Alméras arriva juste à Paris pour assister aux derniers instants du Fondateur de la Mission, qui l'attendait avec une sainte impatience. Il l'avait nommé Vicaire Général, espérant qu'on le lui donnerait comme successeur; ce qui eut lieu de fait.

[98]

DONAT CRUOLY (1660 - 1661)

Pour quelle raison M. Vincent avait-il fait accompagner M. Alméras à Richelieu par M. Donat Cruoly ? La raison la plus vraisemblable est qu'il le destinait à prendre la succession de M. de Beaumont.

M. Cruoly était Irlandais. Né le 24 juillet 1623 à Cork, il avait été reçu à Saint-Lazare le 9 mai 1643 et était devenu prêtre en 1650. On le trouve à Richelieu en 1648, puis à Paris en 1650. Il prit la direction du séminaire du Mans en 1654-1657, se trouvait à Montauban en 1657, d'où il revint à Paris.

Que M. Vincent ait eu l'intention d'en faire le supérieur de Richelieu, on peut le penser en raison des belles qualités de ce missionnaire, qui lui méritèrent d'occuper en plusieurs séminaires la charge de supérieur: Le Mans (1654-1657), S. Charles (1662-1664), Montauban (1664-1665), Agen (1665-1666), Saint-Brieuc (1667-1670), puis de nouveau Le Mans (1687-1690). En outre, M. Vincent qui comptait sur le séminaire interne de Richelieu pour le recrutement de la Mission, pouvait espérer, comme on le lui laissait entendre, qu'il y aurait bientôt plusieurs recrues Irlandaises, ainsi que nous l'avons vu dans une lettre précédente du 14 janvier 1660. Cela aurait donné une nouvelle vigueur au séminaire interne de Richelieu qui, comme nous le verrons plus tard, dut être fermé, si tôt après la mort de M. Vincent, faute de recrutement.

Quoiqu'il en soit, il ne semble pas que M. Cruoly soit demeuré longtemps à Richelieu, un an tout au plus.

Ce fut pendant son supérieurat que fut reçu au séminaire de Richelieu Gabriel Fugolles, le 18 juillet 1660; ce frère fit les vœux le 18 octobre 1664 en présence de M. Cuissot.

M. Vincent décéda à Paris le 27 septembre 1660. M. de Beaumont était au chevet du moribond, le 26 septembre, lorsqu'on lui administra l'extrême onction (XIII, 187).

Ce fut probablement lui, qui en fit connaître la nouvelle à Richelieu.

En tout cas, la maison de Richelieu prit le deuil et on inscrivit dans les registres en octobre: "Le jour des bienheureux martyrs saint Cosme et saint Damiens, à quatre heures et un quart du matin est party de ce monde pour aller faire son heureux séjour au ciel, notre très cher et très honoré père, Monsieur Vincent de Paul : *pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus*" (Bosseboeuf, 314).

Il lui fut fait sans doute un service solennel pour hâter son entrée au ciel, si besoin était.

M. Cruoy quitta vraisemblablement Richelieu à l'été de 1661. [99]

[Cahier I]

PIERRE DE BEAUMONT (1661 - 1662)

Tandis que M. de Beaumont était à Paris, se tint à S. Lazare une assemblée générale pour élire un successeur à Monsieur Vincent. Elle eut lieu du 15 au 20 janvier 1661 et, le 17, M. René Alméras fut élu Supérieur Général de la Mission.

Il semble que M. de Beaumont ait exercé une charge particulière dans la communauté de S. Lazare, à cette époque, mais laquelle ?

On remarque, en effet, que de novembre 1660 à juin 1661, il est présent à l'émission des vœux de plusieurs prêtres et frères le 1^{er} novembre 1660, de M. Legoux; le 16 novembre, de M. Godquin; le 24 février 1661, de M. Babeur; le 15 mai, du frère Prévost; le 26 mai, de M. Blotyski Nicolas; le 26 juin, du frère Vicq. Cette faculté d'assister aux vœux était d'ordinaire accordée, en l'absence du supérieur, au directeur du séminaire ou à un autre personnage important.

Et comme dans le registre des vœux, il n'est plus question de lui à partir de juin, il est loisible de penser que M. Alméras l'avait prié de reprendre la direction de la maison de Richelieu, et même très probablement dans l'espoir que ce changement d'air contribuerait à lui rendre la santé. M. de Beaumont, en effet, devait mourir moins d'un an après.

Faisons ici une remarque en passant. Il est difficile, faute de documents précis, de fixer la date exacte de l'entrée en charge et de la sortie des supérieurs de Richelieu, au moins pour une certaine période. Il y a par conséquent intérêt à consulter les documents locaux jusque dans leurs détails, afin d'établir ou de rétablir l'exactitude des dates que nous donnons d'après d'autres documents d'archives qui souvent sont fautifs.

Pendant ce second supérieurat de M. de Beaumont, on comptait parmi les missionnaires: M. Pierre Enfrié, vers 1662.

En 1661, les missionnaires eurent un différend avec le sieur Louis Deniault, marchand de la ville et sieur du Puy doré, leur voisin et propriétaire du "Chapeau-Rouge", au sujet de la vue et de l'égout; mais l'affaire fut arrangée à l'amiable, et, dans la suite, les missionnaires devinrent propriétaires du "Chapeau-Rouge", qui ne sortit plus de leurs mains" (Bosseboeuf, 275). [100]

En 1662, le sieur Guy Goischeau, maître-chirurgien à Richelieu, lègue par testament à la cure de Richelieu 100 sous tournois de rente annuelle pour célébrer chaque année trois messes des Trépassés (Arch., dep., TOURS, H.700).

Cette même année 1662, sévit dans la région une épidémie, qui fit de nombreuses victimes. Au dire de Bosseboeuf, il mourut 194 personnes de janvier à mai, et 164 dans les derniers mois de l'année, soit au total 358 personnes; à certains jours, il y eut jusqu'à sept à huit sépultures par jour. (p. 391).

M. de Beaumont, probablement en mauvais état de santé, lors de son retour à Richelieu, ne put résister au mal. "Il couronna une vie édifiante par une sainte mort, écrit Bosseboeuf, et fut enterré dans l'église le 1^{er} juin 1662" (p. 305), à la partie inférieure du chœur, précise-t-il ailleurs (p. 373).

M. Pierre de Beaumont mourut donc vraisemblablement dans la journée du 30 mai, ou au début du 31 mai.

Il était encore dans la force de l'âge, ayant à peine quarante-cinq ans.

Aucune notice ne nous a été laissée sur sa fin, ni aucun détail de la conférence qui, suivant l'usage, a été faite à Richelieu, sur les vertus du défunt. Nul doute que l'on ait parlé des excellentes qualités, qu'il avait manifestées dans son gouvernement, et qui lui attirèrent la confiance particulière de Monsieur Vincent.

[101]

GILBERT CUISSOT (1662 - 1666)

Le décès inattendu de M. Pierre de Beaumont ne laissa pas de mettre en peine le Supérieur Général pour lui trouver un successeur capable, étant donné l'importance de la maison de Richelieu. Il fit alors appel au supérieur de la maison de Cahors, qui était en même temps le Visiteur de la Province d'Aquitaine. C'est dire la bonté du choix qui fut fait, en la personne de M. Gilbert Cuissot.

Le nouveau supérieur était né le 5 novembre 1607 à Moulins, alors du diocèse d'Autun. Il avait été ordonné prêtre en décembre 1631, et avait été reçu par M. Vincent à S. Lazare, le 14 mai 1637. Ses belles qualités le signalèrent à l'attention de M. Vincent, qui dès 1638, lui confia la direction de la maison de Luçon. En 1640, il le nommait supérieur à La Rose, puis en 1644, supérieur du collège des Bons-Enfants; ensuite supérieur de Saint-Charles, et en 1647, supérieur à Cahors, et en 1660 Visiteur d'Aquitaine. En venant à Richelieu en 1662, il y apportait une riche expérience.

Pendant son supériorat, on peut mentionner parmi les nouveaux missionnaires de Richelieu :

M. Yves Gat, qui fit les vœux à Richelieu en novembre 1662, en présence de M. Cuissot,
M. François Gorlidot, vers 1666

M. Charles Leroy, qui fit les vœux le 3 juin 1663

M. Edme Kolay, vers 1666 (pas au Catalogue),

M. Nicolas Moreau, vers 1666,

M. Jeaan Pinel, 1665, 69, 70 1680.

M. Jean Servant, au moins en 1665.

Parmi les frères coadjuteurs: François Cottereau, qui fit les vœux le 28 mai 1663, on présence de M. Cuissot.

...

En 1663, le duc de Richelieu, messire Armand-Jean Duplessis, fit don aux prêtres de la Mission d'un pavillon situé près des fossés de la ville, pour remplacer un autre pavillon qui leur avait été donné par Son Éminence le Cardinal, grand-oncle du duc actuel et qui avait été renfermé dans le terrain donné par ce dernier aux Filles de Notre-Dame de Richelieu (Arch., dep., TOURS, H.702).

...

En 1663, les prêtres de la Mission passent un marché avec Nicolas Greffy, maître-couvreur, pour l'entretien [102] de la couverture de la maison et de leurs autres immeubles (Arch., dep., Tours, H.703).

...

En 1664, la ville de Richelieu fut fort éprouvée par un terrible ouragan, qui causa partout de grands ravages (Bosseboeuf, 282).

Ce fut sans doute pour cette raison, qu'en février 1664, M. Alméras dit avoir envoyé deux prêtres de la maison de Richelieu pour distribuer des aumônes en divers quartiers du Poitou, à cause de la grande disette, qui y sévissait (*Circ.*, I, 65).

En 1665, "toute la communauté et le séminaire assistent à la sépulture de l'architecte Durand (Bosseboeuf, 374).

Le 5 octobre 1665, décédait à Richelieu M. Jean Servant. Nous ne connaissons aucun détail sur cette mort. Il fut sans doute enterré dans l'église, aux côtés de M. de Beaumont.

Note : Le 19 octobre 1665 est passée une transaction entre les Prêtres de la Mission et les époux Cordemois au sujet de divers biens (A. N., S.6709).

En septembre 1666, surgit un procès entre Jeanne Lecomte, femme sans communauté de biens de Jacques Corbeau, qui avait acquis en 1655 une maison, terres et vignes situées au village de la Guimbertière, sans aucune charge déclarée, d'une part, et les prêtres de la Mission, qui actuellement prétendent qu'il leur est dû une rente annuelle de 7 setiers de froment et ont fait saisir la récolte" (Arch. dep., TOURS, H.701) •

M. Gilbert Cuissot quitta Richelieu en 1666 pour devenir supérieur du séminaire de Troyes. Le supérieur qu'il y remplaçait, Guillaume Cornuel, étant mort en juillet 1666, c'est donc vraisemblablement en août ou septembre, que M. Cuissot se rendit à son nouveau poste. En 1668 il redevint supérieur du séminaire de Cahors puis, il fut nommé Visiteur de la Province d'Aquitaine en 1672; et il mourut à Cahors le 17 janvier 1684. [103]

Après le départ de M. Cuissot, M. Alméras fit appel à M. Firmin Get, qui dirigeait alors à Sedan, une maison fort semblable à celle de Richelieu, où il y avait également une paroisse et les missions à donner dans les pays d'alentour. Cette maison était de fondation royale, et avait bien des analogies avec celle de Richelieu.

M. Firmin Get, né le 9 janvier 1621 à Chépy, au diocèse d'Amiens avait été reçu par M. Vincent à S. Lazare le 6 janvier 1641, avait fait les vœux en 1643 et été ordonné prêtre en décembre 1647.

Envoyé à Marseille en 1648, il gouverna cette maison, l'une des plus importantes de la Compagnie, au dire même de M. Vincent, de 1654 à 1662. On possède encore aujourd'hui une importante correspondance échangée entre le Fondateur de la Mission et M. Get, où l'on sent la parfaite confiance qu'avait en lui le saint. En 1663, M. Alméras avait confié à M. Get la direction de la maison de Sedan.

Parmi les missionnaires de Richelieu, on compte, à cette époque:

- M. Pierre Cabel, vers 1667,
- M. Guillaume Cart, vers 1669
- M. Chardon (?), qui ayant un homonyme, ne peut être identifié, et qui était à Richelieu vers 1668,
- M. Chire J. (?), vers 1670 (pas au Catalogue),
- M. Antoine Coupa, vers 1668,
- M. Jacques Dacheu, 1668,
- M. Jean Deblé, vers 1667,
- M. Louis Dupont, vers 1669, et en 1677,
- M. Jacques Jouault, vers 1667, et en 1671,
- M. Louis Lebas, 1669 (pas au Catalogue),
- M. Charles Legay, vers 1668,
- M. André Lescuyer, vers 1668, vers 1694, et en 1705,
- M. Jean Picquot, vers 1668,
- M. Soulays (?), vers 1669 (pas au Catalogue) [104]

On ne sait à quelle date M. Firmin Get fut nommé par M. Alméras Visiteur de la Province du Poitou. Les archives mentionnent M. Alméras comme Visiteur de cette Province avant son élection au Supérieurat général, et personne d'autre depuis. Il est vraisemblable que la charge en fut conférée à M. Get en même temps que celle de supérieur de Richelieu.

En tout cas, c'est à ce titre que M. Get participe à Paris, à la seconde assemblée générale, qui se tint du 15 juillet au 1^{er} septembre 1668, et où furent prises d'importantes décisions concernant les séminaires et les missions.

En 1668, messire Jean de la Noumerie, écuyer, sieur de Puchallard, demeurant à Paris, constitue une rente de 30 livres, au profit des prêtres de la Mission de Richelieu (Arch., dep. , Tours , H. 702).

En 1670, par testament, Louise Durand, veuve de François Ducarroy, lègue aux prêtres de la Mission 120 livres une fois payées pour un service annuel (Arch., dep., Tours, H.700).

En 1670, la maison du Mans avait besoin d'un homme expérimenté et ferme, pour rétablir une situation quelque peu compromise. M. Alméras estima que M. Get serait l'homme de la situation, il l'y envoya comme supérieur. En 1673, il fut nommé de nouveau supérieur de la maison de Sedan (1673-1681), puis Visiteur de Champagne en 1679-1682. [105]

NICOLAS THIBAUT (1670 - 1674)

Monsieur Nicolas Thibault était probablement missionnaire à la maison du Mans, lorsqu'il fut appelé à prendre la succession de M. Get à Richelieu.

Le nouveau supérieur était né le 1^{er} août 1633 à Boissy-le-Châtel, au diocèse de Meaux. Il avait été reçu à S. Lazare par M. Vincent, le 21 septembre 1649. Il vint à Richelieu, dans les années suivantes, fut envoyé au Mans vers 1653, y fit les vœux le 21 novembre 1653, et fut ordonné prêtre au Mans en 1657. On le trouve ensuite à Fontainebleau en 1664, au Mans en 1665

Parmi les nouveaux missionnaires de Richelieu, pour cette époque, on compte :

- M. Decuves Nicolas, 1670, 71,
- M. Despréaux Jacques, vers 1670,
- M. Fontaine Nicolas, 1670,
- M. Grimault Jean, vers 1670 (pas au Catalogue),
- K. Heudes Louis, qui fit les vœux à Richelieu le 20 octobre 1674 en présence de M. Thibault,
- M. Jande Claude, vers 1670 (pas au Catalogue),
- M. Maillard Nicolas, 1671, 1676,
- M. Maréchal Pierre, vers 1673 (pas au Catalogue),
- M. Michau Noël, 1670,
- K. Turpin Pierre, vers 1670.

Le 8 mai 1671, par son testament, Marie Billouin lègue une rente de six livres pour fondation d'un salut le jour de l'Ascension et d'un service (Arch., dép., Tours, H. 699).

Le 2 septembre 1672, mourut à Paris M. René Alméras, supérieur général. La maison de Richelieu tint une assemblée domestique et M. Thibault se rendit à l'assemblée provinciale, probablement au Mans, avec le délégué de sa maison. Cette assemblée provinciale délégua les supérieurs de Saintes et de Saint-Méen, qui accompagnèrent M. Get, Visiteur de la province du Poitou, à la troisième assemblée générale, qui se tint à S. Lazare, du 2 au 26 janvier.

Le 5 janvier, M. Edme Jolly fut élu supérieur général. [106]

En 1674, les Prêtres de la Mission achètent à Nicolas Panizols, marchand-hôtelier, demeurant à l'hôtel du Puits-Doré, à Richelieu, six boisselées de pré, situées sur la rivière de Mable (Arch., dép., Tours, H.701).

Cette même année 1674, par testament, dame Martine Lejeune, veuve de feu Louis Deniault, demeurant à Richelieu, lègue aux Prêtres de la Mission vingt livres de rente, à titre de fondations de messes et d'autres offices annuels (Arch., dép., Tours, H.702).

Il est bien regrettable que nous ne soyons pas mieux renseignés sur M. Nicolas Thibault, qui fut certainement un homme supérieur.

Malgré leurs objections, le Roi avait tenu à ce que les Prêtres de la Mission desservissent la cure royale de Notre-Dame de Versailles, et il fit une fondation à cette fin. La cure fut unie à la Congrégation de Versailles par l'Archevêque, et le 23 octobre 1674, les missionnaires en prirent possession. Or le Supérieur général, M. Jolly avait fait choix de M. Nicolas Thibault pour en être le premier curé et supérieur.

M. Jolly écrit dans une circulaire, en date du 21 novembre 1674: " Nous prîmes possession de la cure le 23 octobre. MM. Fardel, Lescuyer, Baston, Chèvremont, Duval, Crespel et notre frère Rottier y demeurèrent pour la desservir; et peu de jours après on y commença la mission, pour laquelle nous envoyâmes MM. Lebas et de Marthe, qui y ont travaillé avec les autres susnommés jusqu'au dimanche 18 de ce mois, qu'on l'a terminée. M. Thibault, qui avait été choisi pour curé et pour supérieur, ne se rendit en cette nouvelle maison que le 10, et le lendemain, jour de la Saint-Martin, il parla à son troupeau pour la première fois, et y est demeuré depuis" (circ., I, 164).

Comme le dit encore M. Jolly, ce fut sur la fin du mois de septembre, que le Roi manifesta son désir que l'on fit au plus tôt cette fondation. Ce qui explique la hâte avec laquelle se firent les choses. Il est donc vraisemblable que M. Thibault ait été prévenu de sa nouvelle destination au cours du mois d'octobre et qu'il eût tout juste le temps de mettre ordre à ses affaires à Richelieu.

Il fallut aller au plus pressé et un missionnaire de Cahors fut expédié à Richelieu pour assurer au moins l'intérim.

Quant à M. Thibault, il gouverna la paroisse de Notre-Dame de Versailles jusqu'à sa mort, survenue le 27 février 1686. Il n'avait que 53 ans. [107]

GUILLAUME DUVAUCEL (1675 - 1676)

Quand on considère la hâte avec laquelle se fit le choix de M. Guillaume Duvaucel, et d'autre part le peu de temps qu'il demeura à Richelieu, non moins que la forte personnalité de celui qui devait le remplacer en 1676, on est porté à croire que ce supérieurat, était un supérieurat de transition, dans la pensée de M. Jolly.

M. Guillaume Duvaucel naquit à Evreux, en 1637. Il n'avait pas connu personnellement M. Vincent, étant entré à S. Lazare le 28 novembre 1660. Ordonné prêtre le 3 juin 1662, M. Alméras l'envoya à Cahors où il fit les vœux le 30 novembre 1662. Il est probable qu'il fut employé dans les œuvres de cette maison, jusqu'à ce que M. Jolly l'envoya à Richelieu relever M. Thibault.

On compte parmi les missionnaires de Richelieu à cette époque

- M. Cointerel Jean, vers 1675,
- M. Crespel Michel, 1675,
- M. Debar Pierre-Nicolas, 1676, et vers 1697,
- M. Fardel Philibert, 1675, 1677

Au nombre de s frères coadjuteurs, se trouve Nozereau Charles, qui fut reçu à Richelieu le 2 mai 1676, et y fit les vœux le 3 mai 1678, en présence de M.Dupuich.

Aucun des évènements de ce supérieurat n'est parvenu à notre connaissance.

M. Duvaucel ne manquait sans doute pas de qualités et de valeur, puisqu'en quittant Richelieu en 1676, il devint supérieur du séminaire du Mans, qu'il gouverna pendant dix ans, et en 1687 il prit la direction du séminaire d'Amiens jusqu'en 1689. On le trouve immédiatement après à Notre-Dame de Versailles. [108]

FRANÇOIS DUPUICH (1676 - 1689)

Le nouveau supérieur envoyé à Richelieu par M. Jolly, était une forte personnalité; il avait déjà rempli dans la Congrégation les plus hautes charges.

Né à Arras, le 3 juillet 1616, M. François Dupuich avait été ordonné prêtre en 1640, et M. Vincent l'avait reçu à S. Lazare le 19 avril 1641. Envoyé à Troyes, il y fit les vœux en novembre 1643, et y travailla jusqu'en 1657. Après un an passé à Annecy (1657-1658), il devint successivement supérieur à Troyes (1658-1665), supérieur à Marseille (1665-1667), supérieur à Varsovie (1668-1670), puis à Sainte-Anne de Metz (1671-1676). Nommé Visiteur de la Province de Champagne en 1672, jusqu'en 1679, date à laquelle il fut nommé Visiteur du Poitou, charge qu'il exerça jusqu'à la fin de son premier séjour à Richelieu (1682).

Note : En 1679, M. Dupuich fut envoyé en mission spéciale en Pologne. Nous en reparlerons en citant, après son second supérieurat, en 1693, la notice qu'on lui a consacrée.

Parmi les nouveaux missionnaires de Richelieu de cette époque, on peut nommer

M. Colin Joseph, 1676, (pas au Catalogue),
M. Crespel Michel, 1675, 1686, qui fut supérieur en 1708,
M. Crosnier François, 1676, (pas au Catalogue),
M. Dufresne Jean, 1676, 77, 81, 82.

Parmi les frères coadjuteurs, à mentionner

Gourichon Mathurin, reçu à Richelieu le 17 août 1681, et qui fit les vœux le 19 août 1683, en présence de M. Berthe,

Gourichon Pierre, reçu à Richelieu le 25 juillet 1679, et qui fit les vœux le 29 juillet 1681, en présence de M. Dupuich.

En juin 1681, mourut à Richelieu le frère Louis Pourveu. Dans une lettre à M. Pierron, supérieur de Châlons-sur-Marne, M. Jolly écrivait :

"Nous venons de perdre un de nos anciens frères qui était en notre maison de Richelieu depuis 33 ans nommé Louis Pourveu. M. Dupuich m'écrit que lui et sa famille le regrettent beaucoup et toute la ville aussi, qui le regardait comme un saint ... " (Arch. S. Laz., Dossier Chalons, p. 177). [109]

En 1682, dama Catherine Guillault, veuve d'Étienne Laurent, laboureur, demeurant à Chinon, fait donation à Jean Mosny et sa femme, paroisse de Champigny, des biens qu'elle y possède, à charge de verser aux prêtres de la Mission de Richelieu une rente de huit livres 10 sols (Arch., dép., Tours, H. 701). C'était probablement une fondation de messes et services.

En cette même année 1682, est dressé un État des maisons en la ville de Richelieu appartenant à Mgr le Duc de Richelieu, léguées par lui aux prêtres de la Mission pour faire partie de leur fondation; lesdits prêtres deviennent propriétaires de dix maisons et de plusieurs pavillons et boutiques" (Arch., dép., Tours, H. 701).

...

Nous verrons très prochainement à propos du successeur de M. Dupuich, les raisons de son départ de Richelieu, en 1682.

Revenu à Paris, M. Dupuich devint supérieur de Saint-Charles (1682-1685), et il revint prendre la direction de la maison de Richelieu en 1685. [110]

Thomas BERTHE(1682 - 1685)

On lit dans la notice qui fut consacrée à M. Berthe après sa mort, le passage suivant, relatif à son séjour à Richelieu :

"M. Berthe, assistant général et supérieur de S. Charles, fatigué et ne pouvant plus supporter l'air de Paris, fut muté à Richelieu en remplacement de M. François Dupuich qui vint à Paris pour lui succéder dans sa charge d'assistant, ainsi que le mandait M. Jolly par une lettre circulaire adressée aux supérieurs le 2 janvier 1683. Il y disait: 'Parce que nos Constitutions portent que, quand un des assistants du Supérieur général est éloigné de lui pour un temps considérable, il doit en sa place en substituer un autre, lequel est admis en cet office du consentement des assistants et des visiteurs, à la pluralité des voix, et ce substitut en la place de l'absent doit exercer l'office jusqu'à son retour', M. Dupuich, duquel M. Berthe a occupé la place à Richelieu, étant venu ici où nous l'avons fait supérieur du séminaire de S. Charles, je l'ai proposé à ces messieurs les assistants et visiteurs, pour exercer l'office d'assistant en la place dudit M. Berthe, pendant son absence, et ils ont tous universellement approuvés ce choix, reconnaissant ledit M. Dupuich, comme il est, pour une personne vertueuse, de bonne conduite et fort affectionné à la Compagnie, à laquelle il rend de bons services depuis longtemps"

En 1685, M. Berthe reprit ses anciennes fonctions et M. Dupuich retourna à Richelieu (*Not. impr.*, II, 312).

Né en 1622, à Donchéry, au diocèse de Reims, M. Berthe avait été reçu à S. Lazare par M. Vincent, le 26 novembre 1640, avait fait les vœux le 8 décembre 1645 et été ordonné prêtre en 1646.

Envoyé à Sedan en 1646, il eut une défaillance; il quitta la Congrégation pour y revenir en 1649. M. Vincent lui avait néanmoins conservé son estime, et dès son retour, il lui confia la direction du séminaire des Bons-Enfants (1649-1650). Revenu à S. Lazare, il fut envoyé en Italie, et devint supérieur de Rome en 1653-1655. Rappelé à Paris, il commença plus tard sur la demande de M. Alméras le nouvel établissement de Lyon, dont il assuma la direction (1678-1671), remplissant la charge de Visiteur de Lyon en 1671-1672.

Il avait déjà exercé la charge de secrétaire général en 1660-1661, puis d'assistant général de 1661 à 1693. Il exerçait la charge de supérieur de S. Charles depuis 1673, lorsqu'il fut muté à Richelieu, dans les conditions que nous avons vues ci-dessus. [111]

Pendant le séjour de M. Berthe à Richelieu, le frère coadjuteur Nicolas Courtillau fit les vœux, le 17 août 1683, en présence de M. Berthe.

Le frère Pierre Houdebin, fut reçu au séminaire de Richelieu le 9 novembre 1682, et y fit les vœux le 10 novembre 1684, également en présence de M. Berthe.

...

En 1684, M. Thomas Berthe, supérieur des prêtres de la Mission de Richelieu, acquit de demoiselle Catherine Loméron, un pré, situé près Champigny-sur-Vende, nommé "Le Paradis", pour une rente de trente livres (Arch., dép., Tours, H. 703).

À Paris, du 8 mai au 2 juin 1685, se tint régulièrement la quatrième assemblée générale. M. Thomas Berthe y participa en tant que premier assistant. La Province du Poitou y fut représentée par son Visiteur, M. Chèvremont François, alors supérieur du grand séminaire de Chartres, et MM. Breaut Louis, supérieur de Saint-Méen et Donat Cruoly, professeur au séminaire du Mans.

Note : M. Dupuich participa à cette assemblée au titre de Visiteur de Pologne, pour les raisons que nous dirons plus loin.

Ce fut vraisemblablement à cette occasion et au printemps de cette année 1685, que M. François Dupuich reprit le chemin de Richelieu.

Quant à M. Berthe, il reprit ses fonctions d'assistant, dans lesquelles il avait été confirmé, et il mourut à S. Lazare en 1697. [112]

FRANÇOIS DUPUICH (1685 - 1693)

Pendant son second supérieurat à Richelieu, M. Dupuich compta parmi ses confrères :

M. Damané Robert, vers 1690,

M. Daviau Guillaume, 1690,

M. L'Islefort (Jacques de), procureur en 1692, puis assistant de la maison et plus tard supérieur de la maison, en 1705,

M. Crespel Michel, en 1686, 87, futur supérieur de la maison en 1708.

Parmi les frères coadjuteurs :

Guerrier François, qui fit les vœux le 29 septembre 1685 en présence de M. Dupuich;

Pierre Jean, 1690.

Le 9 novembre 1683, un échange fut fait entre les prêtres de la Mission de Richelieu et le sieur Jean du Carroy, sieur de la Chaussée, de quelques pièces de terre, sises proche la ferme de La Fontaine, et sous seings privés, reconnus par Pérotin, notaire à Richelieu (Arch., dép., Tours, H. 699).

En novembre 1685, le duc de Richelieu profitant de sa présence au château, mit ordre à ses affaires. Il ordonna le dénombrement et l'état de ses domaines à Chinon, "avec l'agrément du roi, qui l'autorisait à régulariser la tenue des assises, la convocation des mouvances des fiefs et la réception des actes de foy et hommage".

Il rappela également cette obligation aux tenanciers de la terre de Richelieu, sans omettre les prêtres de la Mission. Il lui était, par ces derniers "deub un homme vivant et mourant pour rendre la foy et hommage", en raison de leurs différents domaines. Les Missionnaires essayèrent de répondre que leur propriété en était quitte par la volonté du donateur; mais le duc répliqua que le Cardinal n'avait point déchargé les terres des rentes vis-à-vis de la seigneurie, et le 30 novembre, les Missionnaires firent leur déclaration détaillées des "maisons, bastimens et héritages qu'ils détenaient".

On y relève, entre autres, l'aveu des fiefs de Bois-Bouchard, Limeuil et la Jaille, à foi et hommage lige "au devoir d'un chapeau de rose à chaque mutation de seigneur", et la mention d'une habitation à plusieurs chambres, à Richelieu, "pour loger M. l'archevesque de Bordeaux" (Bosseboeuf , p. 354-355). [113]

...

Le 30 septembre 1686, est passé un bail entre Martin Varenne, sacristain, et Michel Crespel, procureur des prêtres de la Mission (Arch., dép., Tours, H. 699).

Le 17 août 1687, acte par lequel les Prêtres de la Mission sont déchargés des droits de rachat et autres pour un bien, dont ils n'ont pu entrer en possession, par le Duc de Richelieu (A. N., S.6709)

Le 16 mars 1690, bail et afferme des biens de la Mission (A. N., S.6709)

Le 10 septembre 1692 les Prêtres de la Mission reçoivent quittance pour les droits d'amortissement de leurs biens (A. N., S.6709).

En décembre 1692, autre quittance...

...

M. Jolly convoqua une assemblée générale, la cinquième, qui se tint à Paris du 21 avril au 5 mai 1692. La Province du Poitou y fut représentée par le Visiteur ; M. Nicolas Pierron, supérieur du grand séminaire de Chartres, et par MM. François Dupuich, supérieur de Richelieu, et Antoine Parisy, supérieur de Saint-Méen.

M. Dupuich ne tarda pas à rentrer à Richelieu après l'assemblée. Le 8 septembre 1692, il délivre une procuration à son assistant M. Jacques de L'Islefort, pour faire une déclaration sur la maison de Richelieu par le premier notaire royal et apostolique. (Arch., dép., Tours, H. 699).

...

De la notice qu'on a consacrée à M. Dupuich, nous glanerons quelques détails, dont certains se réfèrent à son premier supérieur à Richelieu, et dont nous n'avons pas parlé.

"... Il était déjà prêtre depuis un an quand il entra dans la Compagnie. Saint Vincent, avant de le recevoir, avait voulu éprouver son zèle et sa charité, car nous le trouvons, en 1640, à Bar-le-Duc, assistant dans leur détresse les malheureux habitants de la Lorraine. Il fut bientôt après envoyé à Troyes, où il travailla pendant vingt-deux ans. Il demeura même supérieur de cette maison depuis 1658 jusqu'en 1665. À cette époque, il fut envoyé à Marseille, où il resta jusqu'au moment où M. Alméras jugera à propos de l'envoyer en Pologne pour y conduire de nouveaux ouvriers et une colonie de Filles de la Charité.

M. Dupuich, nous disent les mémoires du temps, était fort connu par sa simplicité. Son amour de la pauvreté lui fit refuser, avant de partir pour la Pologne, une montre - c'était alors un objet de luxe - que lui offrait M. Jean Levacher, revenu de Tunis. M. Alméras disait de lui : 'Il a du zèle, de la fidélité et de la prudence'. C'est probablement à cause de ces qualités que M. Alméras l'envoya en Pologne où la Congrégation était l'objet des faveurs et de l'estime des grands, mais était en même temps exposée à perdre quelque chose de ses principales vertus.

M. Dupuich, placé à la maison de Metz, y fut le troisième supérieur, de 1671 à 1676. À cette dernière époque, M. Jolly le nomma supérieur à Richelieu, et c'est de là qu'il le prit en 1679

pour le renvoyer en Pologne et lui faire exécuter une mesure de la plus haute importance" ...
[114]

Il s'agissait, en effet, d'une mission très particulière, faire partir un missionnaire, nommé Eveillard, dont les agissements étaient peu conformes à la vie d'un vrai missionnaire, à cause de son ambition. Laissons la parole à ce que nous en dit en partie la notice:

"... (Au séminaire des Bons-Enfants, M. Eveillard,) avait eu sous sa direction l'abbé Denhof, noble polonais. Celui-ci retourna en Pologne; M. Eveillard demeura en correspondance avec lui, et, par son entremise, il se fit appeler dans ce pays. M. Jolly, cédant aux instances qui lui en furent faites, consentit à l'y envoyer. Mais Dieu ne bénit pas cette conduite de M. Eveillard, qui était basée sur la prudence du monde.

"En 1674, il remplissait à Varsovie l'office de supérieur. Il commença même un séminaire interne à Sainte-Croix, en 1678.

"Néanmoins, comme il s'était introduit de lui-même dans cette charge qu'il considérait à la manière des gens du monde, Dieu ne lui donna pas grâce pour la conduite de ses inférieurs. Sentant bien que ceux-ci n'étaient pas contents de lui et craignant de perdre sa charge de supérieur, il voulut s'y maintenir par le crédit des grands. Il s'employa pour cela auprès du marquis de Béthune, alors ambassadeur de France en Pologne et proche parent de la reine, épouse du roi Jean III, Sobieski.

"M. Jolly, informé de sa manière de gouverner, résolut de le retirer dès l'année 1679. C'est alors qu'il proposa à M. Dupuich, qui était encore à Richelieu, un second voyage en Pologne, mais en laissant cependant à sa disposition une entreprise qui devait lui être pénible, soit à cause de son âge, soit à cause de la difficulté de l'affaire en elle-même.

" Ce vertueux missionnaire, âgé déjà de soixante-trois ans, accepta néanmoins cette commission et partit de Paris avec les pouvoirs de visiteur que lui conférait le supérieur général. Il se mit en route au mois de mai 1679, et visita en passant la maison de Culm. Puis il se rendit à Varsovie, où il resta jusqu'en 1680. M. Eveillard, qui était homme d'esprit, ne manqua pas de soupçonner qu'il s'agissait de lui, dans le séjour si prolongé d'un visiteur en Pologne. Il voulut tenter d'adoucir M. Jolly à son égard et lui écrivit plusieurs lettres très humbles, lui demandant comme une grâce de le décharger de la supériorité, de le retirer de Pologne et de le rappeler en France. Le supérieur général le prit au mot et lui écrivit de se rendre à Metz, lui disant qu'il trouverait là des lettres qui lui apprendraient où il devait aller. Cet ordre, bien entendu, n'était pas ce que cherchait M. Eveillard, car pendant qu'il écrivait à M. Jolly des lettres pleines de soumission, il intéressait en sa faveur toutes les puissances ecclésiastiques et séculières de Pologne et même le roi Jean Sobieski, qui non seulement écrivit à M. Jolly pour lui demander de laisser M. Eveillard à Varsovie, mais écrivit encore dans le même sens à Louis XIV lui-même.

[115]

"M. Jolly répondit au roi de Pologne en le suppliant de lui laisser la liberté de conduire la Congrégation selon ses règles et ses usages.

"Par malheur, M. Dupuich se vit atteint d'une grosse fièvre et, de peur que ses papiers ne tombassent entre les mains de M. Eveillard, il écrivit de Varsovie à M. Godquin, excellent missionnaire, qui était à Culm, de venir le trouver au plus tôt. Celui-ci arriva en toute hâte, et, le jour même de son arrivée à Varsovie, en reçut les lettres de M. Jolly qui le nommaient supérieur de Sainte-Croix. Quelques jours après, M. Dupuich fut guéri et tous deux ensemble allèrent trouver l'évêque à sa maison de campagne, et l'affaire se conclut sans difficulté.

"M. Eveillard, outré de voir tous ses projets anéantis, déclara qu'il voulait sortir de la Congrégation. On avait prévu cette demande et l'on tenait tout prêt son renvoi de la Compagnie. On lui accorda même tout ce qu'il voulut, livres, habits, linge, argent, pour se retirer, et il s'en alla

trouver l'abbé Denhof, qui devint quelque temps après cardinal. Ainsi M. Dupuich avait accompli, selon les intentions de M. Jolly, la commission difficile qui lui avait été confiée, et la Congrégation, en Pologne, était préservée, par la mesure énergique qui venait d'être prise, des funestes conséquences que pouvait attirer l'abandon des maximes de saint Vincent dans ses œuvres et dans ses entreprises.

"M. Dupuich reprit le chemin de France. Ne trouvant pas d'occasion pour faire ce chemin par terre, il prit la voie de la mer et se rendit à Dantzig pour s'y embarquer. Dieu le préserva pendant ce voyage de plusieurs grands dangers, car, en allant de Varsovie à Culm, sa voiture versa sur les bords de la Vistule, mais il n'eut aucun mal. Le vaisseau sur lequel il s'embarqua à Dantzig essuya une furieuse tempête dans le Sund et fut jeté sur les côtes de Norvège; M. Dupuich échappa encore sain et sauf à ce naufrage et revint par Amsterdam et Bruxelles jusqu'à Paris. M. Jolly le félicita de sa bonne conduite et de sa fermeté; il lui avait répété plusieurs fois avant son départ qu'il aimait mieux que la Congrégation perdît tous ses établissements en Pologne plutôt que de souffrir que les supérieurs s'y rendissent indépendants.

"M. Dupuich garda le titre de visiteur de Pologne, et assista donc en cette qualité à la quatrième assemblée générale convoquée par M. Jolly, en 1685, avec les deux députés qui vinrent de Pologne, MM. Desdames et Nonmejoan.

"L'assemblée terminée, M. Dupuich rentra dans son ancienne maison de Richelieu, et en fut encore supérieur jusqu'en 1693, (*Not. Impr.*, IV, 16-20).

M. Dupuich rentra à S. Lazare, où on le trouve encore en 1697, (voir page 117). [116]

JEAN HOURDEL (1693 - 1694)

À l'assemblée générale de 1692, M. Jean Hourdel, supérieur de la maison de Montmirail, avait été délégué par la Province de Champagne. Ce fut sans doute ce qui attira sur lui l'attention du supérieur général, M. Jolly, qui, après le décès de M. Dupuich, lui confia la direction de l'importante maison de Richelieu, où, malheureusement il n'eut pas le temps de faire preuve de ses talents.

Baptisé le 5 juin 1655 à Saint-Riquier, au diocèse d'Amiens, M. Jean Hourdel avait été reçu à S. Lazare le 13 octobre 1675, y fit les vœux le 24 octobre 1677, et fut ordonné prêtre en septembre 1679. Il semble qu'il se soit distingué par ses dispositions pour la prédication, car, avant son envoi à Richelieu, son ministère s'exerça uniquement dans les maisons de mission de la Compagnie. À Crécy, en 1679-1680, au Mans en 1680-1683, à Luçon en 1683-1685, à Angers en 1685-1689, à S. Lazare en 1689-1690) avant de devenir supérieur de la maison de mission de Montmirail en 1690. C'est de là qu'il vint à Richelieu en 1693.

...

Parmi les missionnaires de Richelieu de cette époque, on trouve les noms de :

M. Leblanc Yvon, vers 1694 (pas au Catalogue),
M. Marc Laurent, vers 1694.

...

Ce que fut M. Hourdel à Richelieu, nous l'apprenons par la notice, qui lui fut consacrée après sa mort.

"Nommé supérieur de notre maison de Richelieu, qui est une des plus considérables de notre congrégation, Dieu y a couronné ses travaux par une mort précieuse, après sept ou huit mois de séjour."

Remarquons en passant ce détail. D'où l'on peut inférer qu'il vint à Richelieu vers octobre ou novembre, époque à laquelle M. Dupuich était retourné à S. Lazare. La notice poursuit : " En tous lieux et emplois, il a été un homme de grand travail et qui ne s'épargnait aucunement, parce qu'il était animé d'un grand zèle, d'une grande mortification intérieure et extérieure et des autres vertus qui font un homme vraiment apostolique."

La notice ajoute qu'étant à Richelieu, "il eut en grande pitié les pauvres réfugiés dans la ville, puis qu'il écrivit plusieurs fois à M. Dupuich son prédécesseur à la cure de Richelieu, [117] pendant l'année que le blé était si cher qu'il valait 56 à 60 livres le setier, ce qui mettait les pauvres dans une disette extrême de pain, pour qu'il demandât au supérieur général, M. Jolly, la permission de vendre une large terre de l'église de Richelieu, afin d'assister les pauvres de la ville et les empêcher de mourir de faim, tant il avait compassion pour les nécessiteux. C'est par ces belles actions qu'il a mérité le regret des riches et des pauvres, qui l'ont canonisé et regardé comme un saint.

"Quand on fit son enterrement dans l'église de Richelieu, presque toute la ville y assista, regrettant la mort d'un prêtre, qui avait en peu de temps gagné le cœur de ses paroissiens par sa charité envers les pauvres et par la sainteté de sa vie. Les officiers de justice, tant de l'Élection que du Duché, assistèrent par honneur à ses funérailles en robe de justice". (*Not. imp.*, III, 588-595).

...

Cette notice pose une énigme la date de la mort de M. Dupuich. Or, depuis que nous avons écrit les pages précédentes, nous avons fait les découvertes suivantes, qu'il paraît utile de mentionner ici pour les chercheurs de l'avenir, dans le cas où ils se laisseraient abuser par les documents, comme nous l'avons fait.

La notice imprimée, consacrée à M. Dupuich, est tirée des *Mémoires de la Congrégation* (I, 79-94), et, comme nous l'avons vu, elle fait mourir M. Dupuich à Richelieu en 1693, à l'âge de 77 ans.

Le dossier du Personnel, aux archives de la S. Lazare, porte cette note manuscrite : "mort à Richelieu le 20 avril 1693".

La notice imprimée, consacrée à M. Hourdel, en raison de tous les détails précis qu'elle donnait a attiré notre attention. Or, cette notice a été tirée d'une autre notice, manuscrite, très volumineuse, qui se trouve également aux archives de S. Lazare, et qui est un document sans aucun doute de l'époque même des faits (XVIIe siècle). Cette notice est intitulée : "Abrégé de la vie de M. Jean Hourdel, Prestre de la congrégation, décédé Supérieur de la Dite Congrégation de Richelieu" le 15 juin, 1694, âgé de 39 ans".

Les détails contenus dans la notice imprimée sont littéralement inscrits dans la notice manuscrite.

Il était donc exact que M. Dupuich se trouvait à Paris, en 1694, et que M. Hourdel lui a écrit plusieurs fois. Et maintenant ce qui mettra un terme au débat, est que nous avons trouvé M. Dupuich mentionné à l'assemblée générale de 1697, comme délégué de la Province de France. Il avait alors 81 ans. On ignore la date de sa mort, qui dut survenir à S. Lazare au cours des années suivantes. [118]

JEAN DOUÉ (1694 - 1702)

Né en novembre 1637 à Andainville, au diocèse d'Amiens, M. Jean Doué est le dernier supérieur de Richelieu à avoir connu M. Vincent. Il fut reçu à S. Lazare le 24 mai 1658, fit les vœux le 2 juin 1660, et reçu l'ordination sacerdotale le 10 septembre 1662. Il était à Sedan en 1660, à Montauban en 1669, 1682, devint supérieur de cette maison (1682-1686), puis du séminaire de Bordeaux (1686-1692), placé à Rochefort en 1692-1693, devint supérieur du séminaire de Pau (1693-1694), et c'est de là que M. Jolly le tira pour lui confier la maison de Richelieu, en 1694.

En août 1694, arrêt du Roi au sujet du droit d'amortissement des biens de la Mission (A. N., S.6079).

Parmi les nouveaux missionnaires de ce temps, sont connus les noms de :

M. Barre Jean, 1698, qui sera supérieur en 1702,
M. Choquet Jean-Baptiste, vers 1700, 1705
M. Lemoussu Pierre, 1699,
M. Lepage Simon, vers 1700,
M. Leroux Joseph, vers 1700 (pas au Catalogue),
M. Lesage Jean, vers 1698,
M. Loison (Charles de), vers 1698,
M. Louvel Marin, vers 1700,
M. Martel Pierre, vers 1700,
M. Mersuit Christophe, vers 1700 (pas au Catalogue),
M. Moreau Henri, vers 1694,
M. Oresve Bertrand, vers 1698,
M. Sézille Charles, vers 1697.

...

En 1695, M. Doué est nommé Visiteur de la Province du Poitou par M. Jolly. Cette Province avait pris un grand développement et comprenait alors douze maisons : Richelieu, Luçon, Saintes, Le Mans, S. Méen, Tréguier, S. Briec, Angers, le grand séminaire de Tours, et celui de Poitiers, Rochefort et S. Pol-de-Léon. M. Doué exerça cette charge de Visiteur jusqu'en 1698. [119]

En 1695, fut dressé l'inventaire général des titres et papiers de la maison et cure de Richelieu. Il comprenait :

1° le contrat de fondation de la congrégation de la Mission, fait par le Cardinal de Richelieu, en 1638,

2° une copie du testament du Cardinal, par lequel il lègue à la Mission la somme de 60 000 livres, 1642,

3° les lettres patentes du Roi du mois d'août 1637, par lesquelles Sa Majesté donne au Cardinal les pavillons au nombre de douze, qui sont autour des murailles de la ville ;

4° l'état des maisons ou pavillons dont il est question ci-dessus, donnés sans réserve aucune aux prêtres de la Mission, par madame la duchesse d'Aiguillon, 1643. (*Arch., dép., Tours, H.705*).

En novembre 1696, le Roi délivre des Lettres patentes, données à Fontainebleau, concernant les biens unis à la cure de Richelieu. Le Parlement enregistre ces lettres le 29 mars 1697. (*Arch. Nat. S.6709*)

Le 5 mars 1697, est donné un état des revenus et charges de la maison de Richelieu, fait à Paris et signé : Jolly (*A.N. S.67009*).

Le 2 avril 1696, les Prêtres de la Mission de Richelieu font un *arrentement* à J.-B. Royer et sa femme (*A.N., S.6709*)

Le 18 juin 1696 un contrat est passé entre les missionnaires de Richelieu et Pierre Lefebvre au sujet de l'union du prieuré de S. Nicolas de Champvant à la paroisse (*A.N., S.6709*).

Le 26 juillet 1696, les missionnaires prennent possession du prieuré de S. Nicolas de Champvant (*A.N., S.6709*).

Le 26 mai 1697, décédait à Paris le Supérieur Général, M. Edme Jolly. Pour cette raison eurent lieu les assemblées domestiques et provinciales en vue de l'assemblée générale, qui se tint du 1^{er} au 20 août. Le 7 août M. Nicolas Pierron était élu supérieur général. M. Doué participa à cette assemblée en tant que Visiteur de la Province du Poitou, et de même les supérieurs de Saint-Méen et du Mans, délégués par la Province. À signaler que M. François Dupuich participa à cette assemblée en tant que délégué de la Province de France.

Le 17 juillet 1697, M. Jean Doué, supérieur, donne à bail la ferme de l'Espine à Nicolas de Vasle pour la somme de 260 livres (*Arch., dép., Tours. H.699*).

Au cours de l'année 1700, M. François Watel, Visiteur de France, fut chargé par M. Pierron de faire la visite de Richelieu, ainsi que d'autres maisons où résidaient des Visiteurs, et celles de la Bretagne (Lacour, p. 439).

On ne sait ce que devint M. Doué après 1702. On perd sa trace. Toutefois, Bosseboeuf mentionne la mort en 1702 de M. L'Islefort. Ce qui est une erreur. Jacques de l'Islefort sera supérieur de Richelieu en 1705. Ne s'agissait-il pas de M. Doué ?

Les documents locaux pourraient peut-être fournir un renseignement à ce sujet. [120]

JEAN BARRE (1702 - 1705)

M. Jean Barre se trouvait à Richelieu, lorsque M. Pierron lui confia la direction de la maison.

Il était né vers 1640 à Auriol, au diocèse de Marseille. Il était déjà prêtre, lorsqu'il entra à S. Lazare le 31 mai 1666. Envoyé à Cahors, il y fit les vœux le 3 juin 1668. On le trouve ensuite à Narbonne en 1682, il devint supérieur de cette maison en 1689-1690, puis en 1693-1698, et de là fut placé à Richelieu en 1698.

M. Tanguy-Lefébure est le seul missionnaire nouveau pour cette période, que nous connaissions. Il était à Richelieu vers 1702.

M. Nicolas Pierron supérieur général, ayant donné sa démission, il fut procédé à la tenue des assemblées pour son remplacement. À l'assemblée générale, qui se tint à Paris du 8 au 21 août 1703, la Province du Poitou fut représentée par M. Pierre Himbert, Visiteur, et les deux délégués MM. Charles Dormont, supérieur de S. Briec, et François Dandigné, M. François

Watel fut élu supérieur général le 11 août. Son prédécesseur, M. Nicolas Pierron, mourut peu après le 27 août.

En 1703, les prêtres de la Mission de Richelieu eurent un procès avec Jean Fresneau, marquis de la Frizalière, au sujet de la terre de Saint-Cassien ; les deux parties finirent par se mettre d'accord (Bosseboeuf, 412).

En quittant Richelieu, M. Jean Barre fut envoyé à Sedan, où il se trouve en 1706. On ignore la suite de son *curriculum vitae*. [121]

L'ISLEFORT (Jacques de) - (1705 - 1708)

Note : Bosseboeuf a commis une erreur : parlant des inhumations faites dans l'église, il écrit : "Près de la chapelle Saint-Martin, reposait M. de l'Islefort, curé et supérieur, mort en 1706. (p. 373).

Le nouveau supérieur, baptisé le 5 mai 1650 à Paris, avait été reçu à S. Lazare le 24 décembre 1671, et fit les vœux le 25 décembre 1673. On le trouve à Annecy en 1678, à Lyon en 1680, à Richelieu en 1692, puis, il devint supérieur de la maison de mission d'Angers (1696-1700), puis de celle de Rochefort (1700-1704), avant de se voir confier la direction de la maison de Richelieu en 1705.

...

Parmi les nouveaux membres de la maison, on peut citer :

M. Savoye Martin, 1706

Les frères Hourdel Jacques, qui fit les vœux le 25 décembre 1707 en présence de M. de l'Islefort, et Le Brouder Jacques, 1705.

...

Pendant l'instruction du procès de béatification de Monsieur Vincent, furent interrogés, le 3 mars 1706, dans la chapelle des Religieuses Notre-Dame, à Richelieu : dame Louise Lebas, veuve de Gabriel Sénéchal, seigneur de la Varenne ; dame Marthe de Villeroy, veuve de François Pelletier ; sœur Marguerite Thomas, fille de la Charité, Catherine Fuseau, veuve de Louis Lambin, et Geneviève Vaudiot de La Tour, femme de Joseph Pinet, procureur à Richelieu.

...

M. Jacques de l'Islefort, quittant Richelieu en 1708, s'en vint à Paris, puis fut nommé supérieur de la maison de mission de Montmirail (1709-1715), supérieur du séminaire d'Auxerre (1716-1717), et enfin supérieur de la maison de Montuzet (1718-1730). [122]

MICHEL CRESPEL (1708 - 1711)

M. Michel Crespel était né le 24 octobre 1644 à Saint-Marvon, au diocèse de Dol. Il était déjà prêtre lorsqu'il fut reçu à St Lazare le 27 juillet 1673. Placé à Notre-Dame de Versailles en 1674-1675, il fit les vœux le 28 juillet 1675, fut envoyé à Angers en 1675, se trouvait à Richelieu

entre 1677-1694, au Mans en 1699-1701, devint alors supérieur de la maison de mission de Crécy (1701-1708), et c'est de là qu'il fut envoyé prendre la direction de la maison de Richelieu, avec la double patente de supérieur et de Visiteur de la Province du Poitou (1708-1711).

...

Le 3 octobre 1710, décédait à Paris M. François Watel, Supérieur général de la Mission.

Après la tenue des assemblées domestiques et provinciales, se tint à Paris, du 7 au 18 mai 1711, la huitième assemblée générale, qui, le 10 mai élit M. Jean Bonnet, supérieur général. À cette assemblée participèrent M. Michel Crespel, en tant que Visiteur de la Province du Poitou, et les deux délégués de cette Province, les supérieurs de Saint-Brieuc et du Mans.

En 1711, mourut à Richelieu M. Tanguy-Lefébure.

...

Revenu à Paris en 1711, M. Michel Crespel, fit un intérim de supérieur à Crécy en mai-août 1715, et lors de la constitution de la nouvelle Province de Bretagne, il en fut nommé le premier Visiteur ; mais, vu son âge, il avait alors 72 ans, il ne semble pas avoir exercé cette charge. Un successeur lui fut donné en cette même année. On perd ensuite sa trace. [123]

GUILLAUME CHOTIER (1711 - 1715)

M. Guillaume Chotier, supérieur de la maison de Rochefort, fut transféré à Richelieu en 1711.

Il était né le 21 avril 1653 à Maure, au diocèse de Saint-Malo, avait été reçu à S. Lazare le 19 octobre 1676, et avait émis les vœux le 29 octobre 1678. On le trouve à Fontainebleau en 1690, à Sedan en 1692, 1696, à Rochefort en 1703-1709, avant de prendre la direction de cette maison-là en 1709.

...

On compte au nombre des missionnaires de Richelieu à cette époque :

M. Camusat de Ste-Croix Jacques, 1712

M. Courtat Louis, 1714-1719

M. Friand Joseph, 1714

M. Lanoé (Joseph de), 1712, 13, 14

M. Mallet Louis, 1715

M. Michel Pierre, 1712-1717, qui sera supérieur en 1717

M. Ponsignon Nicolas, 1712, 13

M. Varoquier Charles, 1713.

...

Le nouveau Supérieur général, M. Jean Bonnet, avait formé le dessein de visiter lui-même les maisons de la Compagnie. Il passa à Richelieu en 1712.

Le 2 mai 1715, eut lieu la bénédiction d'une quatrième cloche pour l'église. Les parrain et marraine furent le seigneur de Richelieu Louis-François du Plessis et son épouse Catherine de Noailles, représentés par le sénéchal, François Poirier et par Louise Ducarroy. (Bosseboeuf, 409).

M. Chotier dut quitter Richelieu au cours de l'automne de 1715 ; d'après un document, il y était encore le 29 octobre. Il revint à Rochefort comme supérieur (1715-1720), et y demeura après sa déposition. On ignore la date de sa mort. [124]

PIERRE-CASIMIR DE CÈS (1716 - 1717)

M. Pierre-Casimir De Cès était à l'époque un des principaux personnages de la Compagnie. Le Supérieur général dans sa circulaire du 1^{er} janvier 1705, le supérieur général M. François Watel écrivait :

“... Nous avons fait M. de Ces procureur, pour faire faire les informations sur la vie et les vertus de notre vénérable Père, M. Vincent, afin de disposer les choses au procès de sa béatification. Si vous avez connaissance, monsieur, que quelques-uns de vos quartiers aient connu ce grand serviteur de Dieu, et aient donné quelques certificats de ses vertus, ou soient en état d'être entendu juridiquement sur cela, je vous prie d'écrire audit M. de Cès, s'ils sont encore vivants, ou morts" (*Circ.*, I, 243). M. de Cès mena à bien cette affaire ; le dossier était prêt en août 1706, date à laquelle il fut remplacé en cette charge par M. Jean Couty.

Monsieur De Cès était né le 12 décembre 1662 à Évreux, avait été reçu à S. Lazare le 11 mars 1681, et il fit les vœux à Fontainebleau le 12 mars 1688. Il devint successivement supérieur du séminaire de Noyon (1690-1698), de celui de Toul (1699-1704), chargé ensuite de l'affaire que nous avons dite, puis nommé supérieur de la maison de Sedan (1706-1708), puis du séminaire de Saintes (1708-1711), de la maison de Rochefort (1711-1716) avec la charge de Visiteur du Poitou (1711-1719), avant de venir à Richelieu en 1716. À Richelieu, il cumulait donc la double charge de supérieur et de Visiteur.

La Province du Poitou comprenait alors treize maisons : Richelieu, Luçon, Le Mans, S. Méen, Tréguier, S. Brieuç, Angers, Fontenay-le-Comte, le grand séminaire de Tours et celui de Poitiers, S. Pol-de-Léon, Vannes, et le petit séminaire de Poitiers.

...

Le frère Chauveau Alexandre, fut reçu à Richelieu en août 1717.

En 1717, fut établi un procès-verbal de visite pour constater les réparations nécessaires à la maison des prêtres de la Mission de Richelieu, à celles du prieuré de Champvant, et de la métairie de Vaux (*Arch., dép.*, Tours, H.704).

...

En quittant Richelieu en 1717, M. de Cès devint supérieur du grand séminaire de Poitiers (1717-1721). [125]

Pierre MICHEL (1717 - 1727)

M. Pierre Michel était missionnaire à Richelieu depuis 1712, lorsque M. Jean Bonnet lui confia la direction de la maison.

Né à Paris le 28 mars 1671, M. Michel fut reçu à S. Lazare le 8 septembre 1689, et fit les vœux le 9 septembre 1691. Avant d'aller missionnaire à Richelieu, il fit un séjour à Marseille.

En 1720, M. Bonnet nomma M. Michel Visiteur de la Province du Poitou, charge qu'il conserva jusqu'à son départ de Richelieu. Au moment de l'érection de la nouvelle Province de Bretagne en 1716, celle du Poitou avait été réduite à huit maisons : Richelieu, Luçon, Fontenay-le-Comte, G de Poitiers, P.S. de Tours et G de Tours, P.S. de Poitiers, Fontgombault.

...

Parmi les nouveaux missionnaires de Richelieu, à cette époque, on compte :

M. Blaise Jean-Jules, 1717-1725,

M. Cormilet Claude, 1720 (pas au Catalogue),

M. Lemaire Louis, 1720,

M. Périer Marin, 1722, 26, mort à Richelieu en 1136,

M. Pinondelle Pierre, 1724, 1725.

Parmi les frères coadjuteurs : Jutteau Étienne, qui fut reçu à Richelieu le 8 septembre 1725, et y fit les vœux le 21 juin 1728, en présence de M. Cusson.

...

M. Bonnet convoqua une neuvième assemblée générale, qui se tint à Paris du 1^{er} au 19 août, et qui a été rendue célèbre par les incidents provoqués par les partisans du Jansénisme, et dans laquelle tous les membres furent appelés à souscrire à la Bulle *Unigenitus*. Participèrent à cette assemblée, M. Michel en tant que Visiteur du Poitou, et les deux délégués de la Province, les supérieurs de Tours et de Rochefort. Le fait est à retenir, car ne furent admis à l'assemblée, que ceux dont l'orthodoxie était hors de soupçon.

Les *Nouvelles Ecclésiastiques* d'octobre 1725 annoncent que M. Blaise, missionnaire de la maison de Richelieu, est chassé de la Congrégation de la Mission. Plus tard, les mêmes *Nouvelles Ecclésiastiques* de 1757, annoncèrent la mort de cet ancien Lazariste, survenue le 28 décembre 1756, et elles écrivaient : "L'expulsion de M. Blaise lui fut notifiée le 30 septembre (1725) à Richelieu, [126] où il demeurait alors. Le sieur Michel, son supérieur et son ami, qui l'avait attiré auprès de lui et avec qui il demeurait près de huit ans, se chargea de la commission" (*Nlles Eccl.*, 1757, p. 131-132).

En 1726, est passée une transaction entre les prêtres de la Mission et leur fermier, Pierre Berthault, lequel ayant fait de grandes pertes en acceptant en paiement des billets de la banque royale, se trouve dans l'impossibilité de leur payer un arriéré de 4 708 livres et demande aux missionnaires qu'on lui donne quittance de cette dette ; ces derniers lui font remise de 3 008 P. et des réparations qu'il conviendrait de faire faire et se chargent de poursuivre pour leur propre compte la rentrée des créances de ce fermier. (*Arch., dép.*, Tours, H. 703).

...

En quittant Richelieu en 1727, M. Michel devint curé de la paroisse royale de Saint-Louis de Versailles, où il décéda le 4 mai 1730.

On a écrit de lui, après sa mort :

"... C'était un sujet très remarquable de la Congrégation. Trois ans avant sa mort, il avait été fait supérieur de la maison St Louis de Versailles. Il était venu là de la cure de Richelieu qu'il administrait avec un zèle et une piété extraordinaires depuis 10 ans.

Il en fit autant pour celle de Versailles. Pendant les 45 ans qu'il a passés dans la Congrégation, il donna constamment des preuves de sagesse, de prudence, de modération, de douceur, d'humilité, de charité et d'une régularité exemplaire. Bon dans le Séminaire, excellent dans les études, excellent aussi dans la prêtrise, il fut toujours très agréable à ses supérieurs, très

aimable pour ses confrères et pour ses inférieurs qui le chérissaient tendrement non seulement à Versailles, mais dans toute la Province du Poitou, qu'il gouverna pendant plusieurs années en qualité de Visiteur. Sa mort correspondit à sa vie..." (Arch. S. Laz., Not Ms.). [127]

JACQUES CUSSON (1127 - 1142)

Né le 15 octobre 1679 à Angers, M. Jacques Cusson avait été reçu dans la Congrégation de la Mission, au séminaire interne d'Angers, le 5 juin 1699, et y avait fait les vœux le 24 juin 1701. Il fit ses études à S. Lazare et on ne sait où se passèrent ses premières années de ministère. Il devint supérieur du séminaire de Boulogne en 1711 jusqu'en 1724, puis ce fut probablement de Paris qu'il fut envoyé à Richelieu en 1727.

...

Des nouveaux missionnaires de Richelieu pendant cette période, on connaît les noms de :

M. Aiënel Nicolas, 1736-1739,

M. Dault Guillaume, 1738,

M. Deslouis Clément, 1729-1731, 1733-1736,

M. Malherbe Jean-François, 1739, 1740, M. Pichard Guillaume, 1735-1738.

Parmi les frères coadjuteurs : le frère Ferron François, 1739 et le frère Mance Jean-Baptiste, qui fit les vœux à Richelieu le 14 juin 1728, en présence de M. Cusson.

Dans les notices consacrées à plusieurs de ces missionnaires, on possède quelques renseignements sur leur séjour à Richelieu, qui ne manquent pas d'un certain intérêt, pour connaître la vie intime de cette maison.

De M. Nicolas Aiënel, on disait : "Venu malade à Richelieu, ses maux augmentèrent et le rendirent souvent hors d'état de remplir ses fonctions ; il eut le déplaisir de se voir comme inutile. On l'envoya ensuite à S. Brieuc espérant que sa santé se rétablirait (*Anc. Relat.*, 561).

M. Clément Deslouis mourut à Bayeux le 13 mars 1737. On lit dans sa notice : "Pendant ses études, sa santé étant devenue chancelante, on l'envoya à Richelieu, où il a passé la meilleure partie du reste de ses jours. Il en sortit néanmoins pour prendre soin de la paroisse de S. Martial unie à notre maison d'Angoulême, et il en a soutenu le poids avec zèle et courage pendant deux années ; mais sa santé s'y affaiblit tellement qu'on le rappela à Richelieu, où il n'a pu se rétablir. Il a demeuré dans cette maison plus de cinq ans, et il a constamment édifié par la régularité de sa vie... [128] Ses manières honnêtes lui avaient attiré l'estime et la confiance des paroissiens, et l'affection de tous ses confrères dont chacun le regardait comme son ami..." Envoyé à Bayeux pour sa santé, parce que disait-on, "le cidre lui serait salutaire", il n'y vécut que quelques mois (*Anc. Relat.*, 156).

On a écrit du frère Jean-Baptiste Mance :

"Envoyé à Richelieu, il y prit l'esprit de son état. Fidèle à tout, on eut la consolation de l'y voir, non seulement exact aux exercices communs, mais encore à ceux qui sont d'usage pour la formation des séminaristes. Appliqué aux affaires de procure, il examina les titres de cette maison, arrangea les archives, mit tout en très bon ordre, et se montra digne de toute confiance par les preuves de son discernement et de son intégrité. Ses talents pour le maniement des affaires étaient trop nécessaires à S. Lazare pour qu'il n'y fût pas bientôt appelé" (*Not. impr.*, IV, 307).

Le 29 août 1729, le Pape Benoît XIII signait le décret de béatification de Monsieur Vincent. Comme partout ailleurs, des fêtes furent célébrées en 1730, dans toutes les Villes où se trouvaient des Missionnaires ou des Filles de la Charité. On ignore ce qui se fit à Richelieu. Il est vraisemblable que les archives locales pourraient nous en livrer quelques détails.

En cette année 1730, les Prêtres de la Mission de Richelieu demandèrent à être déchargés des taxes dues pour la cure de Sablon ; le Parlement fit droit à leur requête, "vu qu'il n'y a pas de revenu à ladite cure". (Bosseboeuf, 412).

Note : En janvier 1730, l'évêque de Poitiers Mgr de la Poype de Vertrieu publia un mandement "pour la béatification du Bienheureux saint Vincent de Paul" (Arch., dép. de la Vienne, G. 14).

En 1732, M. Cusson fit faire à l'église d'importantes réparations à la toiture, au clocher et aux parois extérieures (Bosseboeuf, 405).

Le 3 septembre 1735, mourait à Paris le supérieur général de la Mission, M. Jean Bonnet. Après les assemblées domestiques et provinciales s'ouvrit à Paris la dixième assemblée générale, qui le 10 mars élit M. Jean Couty, supérieur général. À cette assemblée la Province du Poitou fut représentée par le Visiteur, M. Pierre Duchesne, supérieur de Poitiers, et par les délégués MM. Louis Debras, supérieur de Tours et Jacques Cusson, supérieur de Richelieu. C'est dire la faveur dont jouissait M. Cusson dans la Province.

Pendant l'absence de M. Cusson, alors à Paris, mourut à Richelieu M. Marin Périer, après neuf jours de maladie. On lit dans la notice de ce missionnaire :

"Ne pouvant plus prêcher de missions, à cause d'une infirmité, il fut envoyé à Richelieu où il a été assistant les dix dernières années de sa vie. Il était estimé de tous et aimé, sujet d'édification tant au dehors qu'au dedans. Animé d'une grande humilité, [129] il ne cherchait qu'à s'abaisser aux yeux des autres. "Non seulement il ne refusait pas ce qu'il y avait de plus vil et de plus pauvre, mais il le recherchait, et l'occupation la plus ordinaire de M. Périer dans la paroisse de Richelieu, était de faire ce que les autres avaient peine à faire. Sa charité envers ses confrères paraissait surtout dans les conversations et dans les manières obligeantes avec lesquelles il suppléait pour eux de jour et de nuit, et leur accordait tout ce qu'ils lui demandaient, lorsqu'il n'avait pu le prévoir et les prévenir. Au dehors son zèle lui faisait tout entreprendre pour attirer à la paroisse les brebis égarées : il sollicitait les pécheurs à venir se confesser ; ses manières aisées et toujours gaies en gagnait beaucoup..., son assiduité au confessionnal était très grande". On le considérait à Richelieu comme un excellent missionnaire, et il fut regretté des grands et des petits de la paroisse, qui ont honoré ses funérailles de leur présence et de leurs larmes ; on l'y regarde comme un saint. Ses confrères pensaient de même. (*Anc. Rel.*, 85-86).

Le 16 juin 1737, le pape Clément XI signait la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul. De grandes fêtes eurent lieu partout en l'honneur du nouveau saint. On ignore ce qui se fit à Richelieu. Il serait bon de consulter les archives locales à ce sujet.

Le 10 juillet 1738, mourait à Richelieu M. Guillaume Pichart, qui mourut accidentellement. On lit dans sa notice :

"Étant à la maison de campagne, il voulut accompagner quelques paysans, qui allaient faire dans le bois une chasse aux renards, mais malheureusement la rencontre d'une branche d'arbre déchargea à l'improviste le fusil d'un d'entr'eux, et le coup porta tout entier sur le haut de la cuisse de notre confrère qui marchait devant". M. Pichard mourut près d'une heure après des suites d'une forte hémorragie ; on n'eut que le temps de lui donner une absolution. "La Congrégation, poursuit la notice, regrette présentement un de ses enfants qui lui est enlevé d'une manière violente, qui était jeune et en état de lui rendre de bons services, bon confrère, honnête, prévenant, poli, et en qui on remarquait de la piété et du zèle pour les fonctions de la paroisse, où il faisait le grand catéchisme, depuis près de trois ans... " (*Anc. Rel.*, 203-204).

Cette même année 1738, décédait M. Guillaume Dault. On marque dans sa notice :

"Transféré des missions d'Angers à Richelieu, on marque que la vie qu'il a menée dans cette paroisse, a été assez unie ; qu'il aimait les exercices de la Communauté, ayant coutume de dire que le séjour dans les maisons où il n'y aurait ni oraison commune, ni conférence, lui serait insupportable. Il aimait fort la vie retirée, et pendant le tems qu'il a été à Richelieu, il n'y a fait presque aucune connaissance. Son talent et son attrait étaient [130] pour les missions, ce qui lui a fait croire qu'il n'avait pas fait un petit sacrifice d'obéissance, en consentant de demeurer dans une paroisse " (*Anc. Rel.*, 219).

Le 8 juin 1739, la maison de Richelieu perdait encore le frère François Ferron, mort poitrinaire après quatre ans de maladie.

On lit dans sa notice : " Il avait toujours été assez exact à ses devoirs et à son office de sacristain ; propre, arrangé, sans cesse occupé, et si réservé à l'égard des personnes du sexe qui s'adressaient à lui, qu'elles s'en plaignaient hautement. Son tempérament était dur et austère... " (*Anc. Rel.*, 248).

Le 9 mars 1740, la maison fit encore la perte de M. Jean-François Malherbe. C'était, dit sa notice, un "jeune prêtre, formé, bien capable, et disposé à rendre les meilleurs services à la Congrégation, qu'il avait toujours singulièrement aimée". Après avoir été régent à S. Lazare, il fut envoyé, pour raison de santé, à Noyon ; il revint ensuite à S. Lazare, puis fut placé à Châlons-sur-Marne comme procureur et régent, et ses supérieurs pensant que le ministère d'une paroisse lui permettrait de se refaire une santé, il fut envoyé à Richelieu. Son supérieur, M. Cusson, reconnaissait en lui "d'excellentes qualités d'esprit et de cœur ; un esprit juste et pénétrant, un jugement formé et solide, une mémoire fidèle et aisée, beaucoup de facilité pour le travail... Son caractère était doux et aimable, aussi s'est-il fait aimer à Richelieu comme il l'avait été partout ailleurs. Il s'était rendu comme nécessaire dans cette paroisse, non seulement par son aptitude aux fonctions, mais plus encore par le grand soin qu'il avait des jeunes Clercs, qu'il formait très bien à la piété, au chant, aux cérémonies, veillant aussi attentivement sur leurs études..." (*Anc. Rel.*, 273-274).

...

M. Cusson fut nommé supérieur de la maison du Mans le 10 octobre 1743, et son successeur à Richelieu, le 4 septembre 1742. On ne sait comment et où M. Cusson passa cette année intermédiaire après sa sortie de Richelieu. Demanda-t-il un congé de santé, où fut-il rappelé à S. Lazare, on ne sait. Il prit donc la direction du séminaire du Mans en octobre 1743, qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue le 31 janvier 1758. [131]

GASPARD GARNIER (1742 - 1754)

On ignore le *curriculum vitae* de M. Gaspard Garnier avant sa nomination à Richelieu, le 4 septembre 1742. Il y a lieu de croire qu'il travaillait avec succès aux missions de la maison de Lyon, où ses talents avaient attiré l'attention des Supérieurs sur lui.

M. Garnier, né le 17 mars 1704 à La Pallud, au diocèse de Belley, avait été reçu dans la Congrégation à Lyon, le 3 avril 1723, et il fit les vœux le 4 avril 1725.

...

À cette époque, figurent parmi les nouveaux missionnaires de Richelieu :

M. Petit Lazare, 1745, 46, 1749 ;

Les Frères : Baricot Louis, qui fit les vœux à Richelieu le 19 novembre 1751 en présence de M. Garnier ; Besson Pierre, qui fut reçu au séminaire le 26 août 1717, et fit les vœux le 27 août 1749 ; Compagnon Blaise, qui, reçu au séminaire le 12 janvier 1744, fit les vœux le 13 janvier 1746, en présence de M. Petit. Ce dernier était probablement assistant de la maison.

...

Le 4 août 1746, mourut à Paris le Supérieur général, M. Jean Couty. À cette occasion eurent lieu les assemblées domestiques et provinciales et, du 13 février au 6 mars 1747, se tint à Paris la onzième assemblée générale, qui, le 16 février, élit M. Louis Debras, supérieur général. À cette assemblée la Province du Poitou fut représentée par son Visiteur, M. Pierre Duchesne, supérieur de Poitiers et les deux délégués, MM. Jean-Pierre Belly, supérieur de Saintes et Gaspard Garnier, supérieur de Richelieu.

Le 1^{er} mars 1747, le supérieur général, M. Debras, renouvela la patente de supérieur, de M. Garnier.

Le 8 novembre 1749 décéda à Richelieu M. Lazare Petit.

Dans la nuit du 14 au 15 mars 1751, un ouragan "a fait un dommage considérable à l'église, abattu une flèche du clocher, un côté du cloître, ruiné la charpente et la couverture de la croupe sur une étendue de 42 toises", écrit Bosseboeuf (p. 405).

Au cours de l'hiver suivant, des pluies torrentielles emportèrent tous les ponts du château, noyèrent des enfants et renversèrent des maisons dont les ruines écrasèrent quelques personnes (Bosseboeuf, p. 406). [132]

Le 14 octobre 1754, M. Gaspard Garnier était nommé supérieur de la maison de Sedan et dut donc quitter Richelieu vers cette époque. Il gouverna la maison de Sedan jusqu'à sa mort, survenue le 17 avril 1759. Entre-temps, il avait été nommé Visiteur de la Province de Champagne, le 8 octobre 1755, un an après son arrivée à Sedan, charge dans laquelle il fut remplacé le 8 mai 1758 par M. Holleville, sans doute à cause de son état de santé.

On peut inférer de là l'estime dont jouissait M. Garnier, auprès de ses Supérieurs. En outre, on peut lui appliquer pour son séjour à Richelieu, ce que l'on a dit de lui pour son supériorat à Sedan :

“Non seulement ce digne pasteur rendit d'importants services par la reconstruction de l'Hospice, il introduisit encore dans le service des pauvres de notables améliorations, et mérita

par son dévouement sans bornes la reconnaissance de tous les malheureux de sa paroisse et l'admiration de tous les habitants de la cité” (Abbé Prégnon, III, 176). [133]

CLAUDE PUGNIET (1754 - 1759)

Pour remplacer M. Garnier, le supérieur général fit choix du supérieur du séminaire de Troyes, M. Claude Pugnet, et le 1^{er} novembre 1754, il lui délivrait sa patente de supérieur à Richelieu.

M. Claude Pugnet, né le 10 décembre 1706 à Exilles, au diocèse de Turin, avait été reçu dans la Congrégation au séminaire interne de Lyon le 21 mai 1729, où il fit les vœux le 22 mai 1731. On le trouve à Mornant vers 1736, à Fontainebleau en 1743, 1744, à Paris en 1746, avant de devenir supérieur de Troyes (1747-1754).

...
Parmi les nouveaux missionnaires de Richelieu à cette époque, peuvent être mentionnés les noms de :

- M. Charmet Claude-Antoine, en 1755,
- M. Feuilleuse Louis, 1757, 1758.

Et, parmi les frères coadjuteurs : Plancher René, 1758, 1759 ; Plisson Michel, reçu au séminaire le 16 juin 1757, qui fit les vœux à Fontenay-le-Comte, le 25 août 1759.

...
Le 14 avril 1758, décéda M. Louis Feuilleuse.

Un an après, le 18 avril 1759, la maison perdait le frère René Plancher.

Après les assemblées domestiques et provinciales, M. Debras tint à Paris la douzième assemblée générale, du 2 au 11 juillet 1759. La Province du Poitou fut représentée par le Visiteur, M. Louis Desmaisons, supérieur de la maison de Fontgombault, et les supérieurs de Rochefort et du grand séminaire de Poitiers.

...
M. Claude Pugnet fut remplacé à Richelieu le 16 juillet 1759 par M. François Stéphane. Après sa déposition, il revint probablement dans la maison de Lyon ; on le trouve à Bourg-en-Bresse en 1763, et c'est là qu'il décéda le 21 janvier 1765. [134]

FRANÇOIS STEPHAN (1759 - 1762)

On sait peu de chose sur le nouveau Supérieur de Richelieu, nommé le 16 juillet 1759. Le Supérieur général, M. Debras lui avait-il confié ce poste honorifique pour sauvegarder une vocation chancelante ?

M. François Stéphane était Breton. Il était né le 28 juillet 1712 à Poullan, au diocèse de Cornouailles, avait été reçu à S. Lazare, le 1^{er} août 1736 et y avait fait les vœux, le 2 août 1738.

On ignore complètement son *curriculum vitae* avant sa venue à Richelieu. Il est possible qu'il ait travaillé aux œuvres de la Maison-Mère.

...

M. Varembe Hyacinthe se trouvait à Richelieu en 1760.

...

Le 30 juin 1760, meurt M. Hyacinthe Varembe.

Il ressort qu'un mémoire établi en 1761, pour la Généralité de Tours, que la Mission de Richelieu comprenait alors 14 prêtres et avait un revenu de 16 000 livres (Bosseboeuf, 418).

Le 29 septembre 1761, les fabriciens de l'église passent un traité avec le sieur Fleurant Lecomte, sculpteur demeurant à Paris. Moyennant 400 livres, le sculpteur s'engage à exécuter, avant la prochaine fête de saint Jean-Baptiste, les quatre statues des Évangélistes pour orner la façade (Bosseboeuf, 406).

Le 21 août 1761, décéda à Paris le supérieur général, Louis Debras. En vue de son remplacement, eurent lieu les assemblées domestiques et provinciales et, du 22 février au 5 mars 1762, se tint la treizième assemblée générale, qui, le 24 février élit M. Antoine Jacquier, supérieur général.

La Province du Poitou y fut représentée par le Visiteur, M. Louis Desmaisons, supérieur de Fontgombault, et les supérieurs du grand et du petit séminaire de Poitiers.

...

On ne sait en quelles circonstances, M. François Stephan quitta la Congrégation en septembre 1762. Ce même mois, un successeur lui était donné par M. Antoine Jacquier. [135]

JEAN-PIERRE ABOULÈNE (1762 - 1766)

Le nouveau supérieur, Jean-Pierre Aboulène était né le 8 mai 1724 à Montpezat, au diocèse de Cahors. Reçu dans la Congrégation au séminaire interne de Cahors le 25 mai 1745, il fut après son an de séminaire envoyé à Figeac, où il fit les vœux le 28 juillet 1747. Ordonné prêtre probablement à Cahors, en 1751, il travailla dans les missions de cette maison, où on le trouve encore en 1758. C'est probablement à Cahors qu'il reçut sa patente de supérieur de la maison de Richelieu, en septembre 1762.

À propos de cette nomination, une impression se fait vivement sentir à savoir que la maison de Richelieu ne recevait plus de fortes personnalités pour la diriger, comme cela avait lieu jadis. Faut-il l'attribuer à la pénurie du recrutement, au trop grand nombre d'établissements que la Congrégation accepta à la fin du XVIII^e siècle ? Qui le dira ?

...

Le 12 juin 1763, mourait à Richelieu M. Lazare-Joseph Buisson, et le 12 avril 1766, le frère Jean-Baptiste Dubuisson.

...

M. Jean-Pierre Aboulène quitta Richelieu avant septembre 1766 ; on le trouve à Paris en 1769, à Cahors en 1777, et il devint enfin supérieur de la maison de Villefranche-du-Rouergue

de 1780 à 1791. Pendant la Révolution, il fut déporté au Fort du Hâ, puis à la Citadelle de Blaye. [136]

M. JACQUES-LOUIS DAVELU (1766 - 1770)

Si l'on en croit le *curriculum vitae* de M. Jacques-Louis Davelu, ce fut certainement un personnage à forte personnalité.

Né le 1^{er} janvier 1721 à Frévent, au diocèse de Boulogne, il fut reçu à S. Lazare le 14 juillet 1742, et y fit les vœux le 2 janvier 1745. Il travailla sans doute aux œuvres de S. Lazare avant de devenir supérieur de la maison de mission d'Angers (1760-1766), et, le 11 septembre 1766, M. Antoine Jacquier lui envoyait la patente de supérieur à Richelieu.

...
Pendant son supérieurat, M. Jean-André Jacob était à Richelieu en 1769, et le frère Pierre Picq y fit les vœux en 1761 en la présence de M. Davelu.

...
Au début de 1770, M. Davelu fut fait supérieur en Italie, à Parme (1770-1771), puis il devint supérieur de la maison de Luçon (1771-1776) et Visiteur de la Province du Poitou (1772-1776) ; procureur général de la Congrégation (1716-1785) et assistant général (1778-1786) ; il mourut à S. Lazare le 8 janvier 1786.

Après sa mort, le supérieur général, M. Antoine Jacquier, écrivait dans sa circulaire du 1^{er} janvier 1781 :

"M. Jacques Davelu, qui était encore un de mes assistants, nous a été enlevé à l'âge de 58 ans, après quatre mois de maladie... M. Davelu était un homme de ressource. Son esprit, son expérience, une mémoire excellente et ses vertus l'avaient rendu capable de toutes les fonctions de notre état. Il a été supérieur des missions à Angers, curé de Richelieu, envoyé à la cour de Parme, supérieur du séminaire de Luçon, enfin, assistant. Pendant son séjour à Saint-Lazare, était-il question d'affaires importantes, de retraites, de missions, on le trouvait toujours prêt, toujours plein de bonne volonté ; rien ne l'embarrassait, rien ne l'arrêtait. Sa vie a été laborieuse, remplie de bonnes œuvres ; nous avons lieu de juger que sa mort, à laquelle il s'est particulièrement préparé, pendant sa maladie, par une fréquente réception des sacrements, et à la fin par le saint viatique et par l'extrême-onction, a été précieuse aux yeux du Seigneur. Ce bon prêtre s'est vu mourir en donnant les preuves les plus touchantes de sa religion, et en témoignant la plus grande confiance dans la bonté et la miséricorde du souverain Juge des vivants et des morts" (*Circ.*, II, 181). [137]

JEAN-BAPTISTE VIGNACOURT (1770 - 1776)

C'est encore un personnage de grande valeur, autant du moins qu'on en peut juger par son *curriculum vitae*, qui recueillit la succession de M. Davelu.

Monsieur Jean-Baptiste Vignacourt, né le 1^{er} avril 1726 à Frévent, au diocèse de Boulogne, avait été reçu à S. Lazare le 15 mai 1743 et y avait fait les vœux le 16 mai 1745. Il devint supérieur du séminaire Sainte-Anne de Metz en 1762 et, le 16 février 1770, M. Antoine Jacquier lui délivrait sa patente de supérieur de Richelieu.

...

Pendant son supérieurat, il eut à déplorer la mort de deux de ses confrères : M. Louis-René Marot-Jougans, décédé le 6 février 1712, et M. Louis Auguste Tabouet, décédé le 13 août 1776.

...

Le Supérieur général, Antoine Jacquier, réunit à Paris la quatorzième assemblée générale, du 1^{er} au 8 juillet 1774.

La Province du Poitou y fut représentée par le Visiteur, M. Jacques-Louis Davelu, alors supérieur à Luçon, et les deux délégués, MM. Jean-Baptiste Vignacourt, supérieur de Richelieu, et André Jacob, supérieur du petit séminaire de Poitiers.

...

En novembre 1776, M. Vignacourt était nommé supérieur du Grand Séminaire de Poitiers, et le 18 avril 1778, il était chargé de gouverner comme Visiteur, la Province du Poitou, double charge qu'il conserva jusqu'à sa mort survenue à Poitiers le 14 septembre 1781. [138]

LOUIS-AUGUSTE LECLERC (1776 - 1782)

M. Antoine Jacquier fit choix du supérieur de la maison de mission de Montmirail pour remplacer M. Vignacourt, et en novembre 1776, il lui expédiait sa patente de supérieur de Richelieu.

M. Louis Auguste Leclerc était né le 1^{er} décembre 1735 à Gray, au diocèse de Besançon, avait été reçu à S. Lazare le 30 avril 1755, et y avait fait les vœux le 1^{er} mai 1757. Il travaillait sans doute aux œuvres de la maison-Mère, lorsqu'en 1773, il fut nommé supérieur de Montmirail.

...

Pendant son supérieurat étaient présents, entre autres, les missionnaires suivants :

M. Proniez Guillaume-François, 1777,
M. Ternel René, 1780,
M. Touchard François, 1780.

...

En 1780, M. Leclerc fut député par la Province à la septième assemblée sexennale, tenue à Paris du 1^{er} au 7 juillet.

En cette même année 1780, les Prêtres de la Mission firent une transaction avec messire Henry Jamet, notaire à Richelieu, fermier de tous les cens, rentes, lods et ventes et droits seigneuriaux dépendant des seigneuries de Bois-Bouchard, Tucay, l'Épine, Les Vaux, et du prieuré de Champvant ; à certaines conditions, les missionnaires réduisirent le prix de sa ferme de 3 380 livres à 3 280 livres (*Arch., dép.*, Tours, H.104).

Deux décès endeuillèrent l'année 1780 : M. François Touchard, mort le 3 novembre, et M. René Tournel, mort le 19 novembre.

...

Le 21 novembre 1782, M. Jacquier nommait M. Leclerc supérieur du séminaire de Bayeux, charge qu'il exerça jusqu'en 1789. M. Leclerc mourut à Lyon, le 24 février 1794, au dire du Catalogue de 1911, mais il y a certainement erreur, une confusion avec M. Leclerc Claude, insermenté, mort guillotiné pour la foi. [139]

Louis-François-Norbert FRÉCHON (1782 - 1785)

M. Louis-François-Norbert Fréchon était né le 10 septembre 1741 à Hesdin, au diocèse de Saint-Omer, avait été reçu à S. Lazare le 29 décembre 1759, et y avait fait les vœux le 30 décembre 1761.

On le trouve à Saintes en 1768, avant de devenir supérieur de la maison de La Délivrande, au diocèse de Bayeux (1781-1782).

Le 5 décembre 1782, M. Antoine Jacquier lui signait sa patente de supérieur de Richelieu.

...

Parmi les nouveaux missionnaires connus de Richelieu figurent à cette époque :

M. Benza Emmanuel, 1785,

M. Dodin Nicolas, 1784, 1790

M. Lemonier Joseph, 1785

M. Maucolin Joseph, 1785, 189

M. Simonet Jean-Baptiste, mort à Richelieu le 28 octobre 1783.

...

Le 23 août 1785, M. Antoine Jacquier remplaça M. Fréchon à La Délivrande comme supérieur. Il fut déposé en 1789, et il se trouvait à la paroisse de Notre-Dame de Versailles en 1789-1791.

Il survécut à la Révolution, et son nom figure au Catalogue des survivants, dressé en 1804. [140]

JEAN-CLAUDE CONDAMIN (1785-1792)

Nous arrivons à la dernière phase de la présence des Prêtres de la Mission, à Richelieu. Cette période reste encore à écrire, faute de posséder les documents nécessaires.

Le dernier supérieur de la Mission avait été nommé le 23 août 1785. Il exerça les fonctions curiales jusqu'en avril 1792.

M. Jean-Claude Condamin était né le 28 septembre 1735 à Mornant, au diocèse de Lyon. Il avait été reçu dans la Congrégation au séminaire interne de Lyon le 5 janvier 1752, et y avait fait les vœux le 6 janvier 1754. Il travailla sans doute dans les œuvres de cette maison de Lyon ; en 1780 il se trouvait à Mornant. C'est probablement de là qu'il vint à Richelieu.

...

Quels furent les missionnaires de cette dernière période ?

On connaît les noms de :

M. Boissat Jean, 1785, 1790,
M. Dodin Nicolas, 1790,
M. Maucolin Joseph, 1789
M. Olivier Louis, 1790
M. Pothier Jean-Hervé, 1785 (pas au Catalogue),
M. Robillet Pierre-François, 1785

En 1786, du 1^{er} au 9 juillet, M. Antoine Jacquier tint la quinzième assemblée générale. La Province du Poitou, y fut représentée par le Visiteur, M. Jean-Baptiste Vignacourt, supérieur du Grand Séminaire de Poitiers, et les deux délégués, les supérieurs de Saintes et de Tours.

Le 6 novembre, mourait à Paris le Supérieur général, M. Antoine Jacquier. En vue de son remplacement se tinrent les assemblées domestiques et provinciales, qui précédèrent la seizième assemblée générale tenue à Paris du 30 mai au 18 juin. À cette assemblée, la Province du Poitou fut représentée par le Visiteur, M. François-Florentin Brunet, supérieur de Poitiers et les deux délégués les supérieurs d'Angoulême et de Saintes.

Le 14 juillet 1790, eut lieu à Richelieu la fête de la Fédération, dont le programme comprenait, le matin, [141] le chant d'une grand-messe, suivie de la prestation du serment civique ; le soir, un *Te Deum* avec un feu de joie "en l'honneur de l'auguste monarque, restaurateur de la liberté, et de ses vertueux législateurs" (Bosseboeuf, 456).

La prestation du serment à la Constitution civile du Clergé eut lieu comme ailleurs. Quand et en quelles conditions ? Nous ne le savons que partiellement.

Le 19 février 1791, le procureur général de la Mission, M. Daudet, écrivait à un missionnaire, M. Cosson : "Nous ne savons pas encore ce qui s'est passé à Richelieu. On nous avait seulement écrit qu'un seul pouvait bien ne pas penser comme les autres" (*Arch., S. Laz., Administr. gén.*).

Ce que l'on sait, par sa courte notice, est que M. Nicolas Dodin prêta de bonne foi le serment à la Constitution civile du clergé, mais qu'il le rétracta publiquement dès qu'il eut reconnu son erreur. Caché à Poitiers, M. Dodin continua à assurer les secours religieux aux fidèles. Arrêté, à une date que nous ignorons, il subit deux interrogatoires devant la municipalité de Poitiers, les 28 et 29 mars 1794. Le 18 avril, il fut condamné à mort, et guillotiné aussitôt après.

En outre, dans l'état nominatif des curés élus par le corps électoral du district de Sedan, en sa séance du 28 mars 1791, M. Pothiers, ex-lazariste à Richelieu, est nommé à Villers-devant-Raucourt, en remplacement de M. Lenoir, curé depuis 1788. Il avait donc prêté le serment puisqu'il appartenait au clergé constitutionnel.

Nous avons dit que M. Condamin exerça les fonctions curiales à Richelieu jusqu'en avril 1792. Plus tard, il émigra en Italie, à Ferrare, puis à Forli. Il figure au Catalogue des vivants en 1804. [142]

LES ACTIVITÉS DES MISSIONNAIRES

Dans la notice de M. Jean Hourdel, mort à Richelieu en 1694, et arraché trop tôt à l'affection de ses paroissiens et surtout des pauvres pour le service desquels il avait consumé sa vie, on écrivait de Paris que la maison de Richelieu était considérée comme l'une "des plus considérables" de la Congrégation de la Mission.

Considérable, cette maison l'était en effet, d'abord par le nombre des ouvriers, qui étaient employés dans ses diverses œuvres.

La fondation avait prévu dix prêtres, sans compter les frères coadjuteurs, et il semble bien que ce chiffre minimum se soit toujours maintenu, même après la fondation de la maison de Luçon. Un état de 1761 dénombre quatorze prêtres à la Mission, qui avait alors un revenu de 16 000 livres, de quoi entretenir un bon nombre de missionnaires.

Il est vraisemblable que ces quatorze prêtres n'étaient pas tous en activité, car on peut inférer des documents que nous connaissons, que les supérieurs généraux envoyaient volontiers à Richelieu, de Paris ou d'ailleurs, les missionnaires âgés ou infirmes, qui avaient besoin d'un changement d'air ou d'une vie moins astreignante et fatigante que celle des missions.

Cette moyenne de dix prêtres était loin d'être exagérée, si l'on considère l'importance et la diversité des œuvres qui incombaient à cette maison, et le travail intensif que ces œuvres requéraient.

L'œuvre des missions d'abord, œuvre capitale de la Congrégation, et pour laquelle la maison de Richelieu avait été fondée par le Cardinal, et qui dut, autant que nous pouvons le savoir, se maintenir jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

L'Aide au Clergé qui, conformément aux Règles de la Congrégation de la Mission, s'exerça d'abord par les Exercices des Ordinand, au moins jusqu'en 1681 ou 1682 ; puis, par une sorte de séminaire ou d'École presbytérale, où de jeunes clercs reçurent une première formation ; de plus, l'œuvre des Retraites, à l'intention des ecclésiastiques, et peut-être des laïcs, désireux de faire les exercices spirituels. La maison de Richelieu fut-elle aussi, au moins à une certaine époque, un centre de conférences ecclésiastiques ? C'est probable, mais on ne peut l'assurer dans l'état actuel de nos renseignements.

Pendant la période de la Fronde, la maison de Richelieu fut, en 1649, le refuge d'une partie du séminaire interne de Saint-Lazare, et de 1653 à 1660, y fut établi un séminaire interne pour le recrutement de la Congrégation en ces régions de l'Ouest. [143]

Enfin, l'activité principale des Prêtres de la Mission de Richelieu s'exerça au service de la paroisse, de la cure de Notre-Dame de Richelieu. En une telle paroisse populeuse et pratiquante, cette activité paroissiale fut incessante et exigeait à elle seule de nombreux ouvriers.

Et dans cette paroisse, il y avait les œuvres, la confrérie de la Charité, celle des menuisiers, et sans doute d'autres ; deux maisons religieuses pour l'éducation des petites filles, et pour le soin des malades. C'était le lot des Filles de la Charité, établies à Richelieu dès le début de la fondation des missionnaires, et dont la direction était confiée au supérieur de la Mission ; puis les Filles de Notre-Dame qui, sur le plan spirituel, ne pouvaient être négligées.

Considérable, la maison de Richelieu l'était donc aussi par le nombre et par la variété de ses activités, et rien d'étonnant si les supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission se soient efforcés, autant qu'ils le pouvaient, à confier à des mains sûres et expérimentées la direction de cette maison. Plusieurs même de ses supérieurs remplirent en même temps l'office de Visiteur de la Province du Poitou.

...

Après cette vue d'ensemble, nous allons étudier en détail chacune de ces activités, non sans le regret d'être si peu documentés, et nous traiterons successivement :

- 1° Des missions paroissiales ;
- 2° De l'Aide au Clergé, par les Exercices des Ordinands, l'École presbytérale, les retraites, les conférences ecclésiastiques ;
- 3° Du séminaire interne de Richelieu ;
- 4° De la paroisse Notre-Dame et de ses œuvres. [144]

LES MISSIONS PAROISSIALES

L'œuvre des missions paroissiales fut la première raison d'être de l'envoi de ses prêtres à Richelieu, par M. Vincent, à la demande du Cardinal.

Dans le contrat de fondation du 4 janvier 1638, il était stipulé que M. Vincent fournirait dix prêtres à Richelieu, desquels : "il y en aura quatre qui demeureront dans la ville de Richelieu pour y faire les fonctions de ladite Mission, trois seront envoyés de cinq en cinq ans dans chaque ville et village dudit duché de Richelieu pour y faire aussi lesdites fonctions de ladite Mission ; et après qu'ils auront été par tout ledit duché, attendant le temps convenable de recommencer, ils feront ladite mission dans l'évêché de Poitiers ou autres lieux circonvoisins dudit duché, ainsi qu'il plaira à Son Éminence, et les trois autres seront envoyés dans l'évêché de Luçon aux mêmes fins, lesquels six qui seront envoyés dans ledit duché et dans ledit évêché de Luçon, seront obligés d'y aller quatre fois l'année, aux saisons les plus convenables, et s'y employer six semaines à chaque fois".

Cependant peu après, et du consentement du Cardinal, M. Vincent estima plus opportun d'établir à Luçon même une maison distincte de celle de Richelieu, d'où les missionnaires pourraient rayonner plus aisément, à moindres frais et sans perte de temps passé en inutiles voyages, dans les bourgs et villages du diocèse de Luçon.

Le premier biographe de M. Vincent, Louis Abelly, rapporte à propos de l'envoi de missionnaires à Luçon, que le Cardinal de Richelieu en établissant dix prêtres de la Mission à Richelieu, avait stipulé que trois d'entre eux seraient envoyés à Luçon, "à cause qu'il en avait été autrefois évêque", et, "en attendant que d'autres prêtres de la même Congrégation fussent établis audit Luçon, lesquels satisfaisant à cette obligation des missions pourraient y multiplier leurs emplois" ; et dans ce désir il laissa quelque argent pour leur logement.

"Quelques années après, dit Abelly, une maison ayant été achetée, M. Vincent y envoya environ l'année 1645, trois ou quatre de ses ouvriers pour y résider tout à fait, désirant de contenter en cela Messire Pierre de Nivelles, évêque de Luçon, qui les demandait, et qui les ayant reçus leur donna tous les pouvoirs ordinaires pour travailler par tout son Diocèse ; ce qu'ils ont toujours fait depuis, non seulement à la décharge des missionnaires de Richelieu, qui pour cet effet leur ont assigné un petit fonds pour partie de leur subsistance, mais aussi pour le plus grand bien des âmes qui en sont assistées plus amplement" (Abelly, *La Vie du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul*, I, p. 219-220).

Dans son ouvrage : *Archives de l'évêché de Luçon* (Paris, 1885), au chapitre : "*Les Lazaristes dans le diocèse de Luçon*", [145] le Père Ingold écrit que "les dépenses et les pertes de temps occasionnées par les voyages de la maison de Richelieu à Luçon, avaient décidé le Cardinal et S. Vincent de Paul à laisser à demeure dans cette dernière ville trois missionnaires" (p. 2).

Cette raison est plausible ; elle s'appuie d'ailleurs sur une lettre qu'adressait, le 7 novembre 1685, à Mgr Henri de Barillon, évêque de Luçon, le supérieur général de la congrégation de la Mission, M. Edme Jolly, et qui nous apprend en outre les difficultés que cet arrangement, qu'on avait omis de passer par contrat, suscita par la suite avec les héritiers du Cardinal de Richelieu.

"Je ne sais, écrit M. Jolly, si Votre Grandeur a su que notre établissement à Luçon se fit en vertu de la fondation de notre maison de Richelieu laquelle M. le Cardinal de Richelieu ayant obligé d'envoyer tous les ans faire des missions dans votre diocèse, on jugea qu'il valait mieux prendre une somme de ladite fondation pour établir une maison à Luçon que d'être obligés de faire tous les ans un grand voyage pour ces missions. Madame la Duchesse d'Aiguillon

administratrice des biens de la succession de M. le Cardinal y consentit ; mais Monsieur Vincent, qui vivait alors, ne pensa point à en faire faire d'acte écrit. Aujourd'hui, M. le duc de Richelieu demande que nous maintenions à Richelieu le nombre de prêtres portés par le contrat de fondation ; à quoi nous répondons que nous en avons pris trois et leur subsistance pour les mettre à Luçon, et ainsi désobliger la maison de Richelieu d'envoyer là tous les ans, et que cela s'est fait du consentement de feu Madame d'Aiguillon. Il ne se contente pas de cette réponse disant qu'il nous est défendu de rien changer dans notre fondation sans son consentement. J'ai cru devoir vous donner avis de tout ceci, Monseigneur, afin que vous ayez agréable de voir s'il y a quelque chose à faire de votre part ; nous tâcherons de faire revenir M. le duc de cette pensée qui lui a été suggérée par quelques-uns de ses officiers qui ne nous aiment pas, mais je ne sais pas si nous réussirons en notre dessein. M. le duc est à Richelieu" (Ingold, 1. c., p. 6-7).

Ce ne fut, heureusement qu'une alerte, et l'affaire n'eut pas de suite, comme nous l'apprend encore une autre lettre du 24 novembre suivant, où le supérieur général écrit à l'évêque de Luçon :

"On m'écrit de Richelieu que M. le duc s'adoucit au sujet de notre établissement à Luçon, quoi qu'il dise que la maison achetée en ce lieu par M. le Cardinal ait été pour le repos des prêtres qui iraient faire là les missions, et non pour y faire ledit établissement. Nous ne sommes pas encore hors d'affaire avec lui, j'aurai l'honneur de mander à Votre Grandeur comment ce point se terminera, qui suis cependant toujours avec un très profond respect..." (Ingold, p. 7).

Cette affaire fut sans doute définitivement classée, car il n'en est plus question postérieurement.

Mais revenons en arrière. Comme on le sait par la correspondance de M. Vincent, [146] que nous avons citée au cours de cette histoire de Richelieu, il avait projeté d'envoyer à Luçon M. Codoing, puis, en 1640, il avait confié à M. Gilbert Cuissot la direction des missionnaires envoyés à Luçon, où il travaillait avec MM. Samson Lesoudier et Jean Thibault. Cette même année 1640, M. Jacques Chiroye était envoyé de Richelieu à la place de M. Cuissot, avec le titre de supérieur de Luçon. En 1641, M. Vincent fit l'acquisition à Luçon d'une maison dite Pontdevie, pour y installer les missionnaires.

On ne sait au juste pour quelle raison, mais fort probablement par suite du manque de ressources auquel fut réduite la maison de Luçon après la mort du Cardinal de Richelieu, du fait de la perte des greffes de Loudun, et desquels elle partageait le revenu avec la maison de Richelieu, les missionnaires quittèrent Luçon et se replièrent sur Richelieu.

C'est alors que l'évêque de Luçon intervint et entra en négociations avec M. Vincent pour faire à Luçon un établissement plus stable et indépendant de celui de Richelieu (1647).

Désormais, la maison de Richelieu voyait son champ d'activité se restreindre, et elle obtenait une plus grande liberté de manœuvres, n'ayant plus à se soucier d'aller travailler au diocèse de Luçon.

...

Sur l'activité missionnaire de la maison de Richelieu, nous sommes fort peu documentés.

Nous savons par les lettres de M. Vincent, qu'une mission de longue durée fut donnée à Richelieu même, en janvier-mars 1638 (I, 446, 456).

Abelly nous a conservé quelques détails, qu'il est bon de rappeler ici. Il écrit :

"En l'année 1648, le supérieur de la mission de Richelieu écrivit à M. Vincent que trois missionnaires venaient de faire deux missions dans le Bas-Poitou ; et qu'entre les grâces que Dieu avait faites par leur ministère, la conversion de douze hérétiques n'était pas des moindres.

Sur quoi, dit Abelly, il est bon de remarquer une circonstance assez considérable, qui est que ces conversions d'hérétiques dont nous venons de parler, et grand nombre d'autres qui se sont

faites depuis les premières missions de M. Vincent jusqu'à présent, ont été opérées, non pas en disputant contre eux, ni en leur promettant secours, emplois, ou autres avantages temporels ; mais par une grâce particulière de Dieu, laquelle accompagnait les instructions et les bons exemples des missionnaires, qui leur faisant seulement voir les vertus chrétiennes dans leur pureté, les ont attirés à la Religion Catholique, d'une manière d'autant plus assurée qu'elle est plus éloignée de tout intérêt humain.

Environ ce temps-là, les mêmes missionnaires ayant fait mission en la paroisse de Saché au diocèse de Tours, [147] mandèrent à M. Vincent que bien qu'il n'y est que six cents communicants en cette paroisse, il s'en était néanmoins trouvés douze cents à la communion générale ; que cette mission avait été accompagnée de très grandes bénédictions de Dieu, qui avaient produit grand nombre de réconciliations, de restitutions, de véritables conversions, et autres fruits semblables ; que M. le Curé, son vicaire, et cinq autres ecclésiastiques, y avaient fait leurs confessions générales, et qu'un des plus riches de ce bourg fort attaché à ses biens, et qui ne faisait que fort rarement et fort petitement l'aumône avait été tellement touché, qu'il avait fait dire au prône qu'il donnerait du pain trois fois la semaine à tous les pauvres qui se présenteraient à sa porte pour en demander.

Ensuite de cette mission, il s'en fit une autre au bourg de Villaine du même Diocèse, et la même bénédiction y parut dans le concours et l'assiduité des peuples, dans les conversions des pécheurs, et dans les réconciliations des ennemis, entre lesquelles il s'en fit treize ou quatorze pour des différends de conséquence. La communion générale s'y fit avec grande effusion de larmes, et à la procession, où il y avait près de deux mille personnes, M. le Curé âgé de quatre-vingt-huit ans dit en pleurant de joie, qu'il était bien obligé de remercier Dieu de tant de grâces qu'il faisait aux âmes qui étaient sous sa conduite, n'ayant jamais vu un tel concours, ni une si grande dévotion dans son église qu'il voyait alors.

Il se fit encore une mission en l'année 1650, au même Diocèse de Tours en la paroisse de Cheilly, en laquelle outre les bénédictions ordinaires que Dieu verse par sa bonté en telles occasions, il se fit quatre ou cinq accommodements et réconciliations très considérables. L'un entre M. le Curé et un habitant qui l'avait outragé. L'autre entre les marguilliers qui avaient eu le maniement des biens de l'église les cinq années précédentes, et celui qui était pour lors en charge, et cet accord fut au grand profit de l'église qui était très mal fournie d'ornements ; le troisième entre quelques officiers de Justice, lesquels depuis six ou sept ans vivaient dans une grande inimitié ; le quatrième entre deux gentilshommes qui étaient en querelle ; et le cinquième entre un des principaux bourgeois et un sien fermier pour des comptes dont ils étaient en contestation, qui allaient à la ruine de ce laboureur. Nous omettrons ici une infinité de semblables fruits des missions qui ont été faites en un très grand nombre d'autres lieux de ce Royaume, lesquels s'il fallait rapporter en détail, outre les redites continuelles et ennuyeuses, il faudrait y employer plusieurs volumes... " (Abelly, L. II, chap. I, p. 53-54).

...

En dehors de ce que vient de nous dire Abelly, nous savons encore par une lettre de M. Vincent, qu'en février 1660, [148] une mission fut donnée à Vertueil (Vertueil-sur-Charente, dans l'arrondissement de Ruffec, actuel département de la Charente). Le saint écrivait à M. de Beaumont, le 7 mars 1660 : "... Je loue Dieu de ce que vous êtes revenus de Vertueil, tous en bonne santé, et des grâces qu'il vous a faites en cette mission-là, et par vous aux habitants. Dieu fasse par sa grande miséricorde que la bonne semence que vous avez jetée dans les cœurs de la bonne et de la fausse religion porte du fruit au centuple pour le temps et pour l'éternité !" (VIII, 263).

...

C'est tout ce que nous savons pour le moment de l'activité missionnaire de la maison de Richelieu, activité qui pourtant dut être très grande puisqu'elle se poursuivit jusqu'à la Révolution.

Il serait intéressant de pouvoir consulter les registres paroissiaux de tous les lieux circonvoisins de Richelieu et des diocèses limitrophes. Dans ces registres on trouve souvent la mention des missions qui furent données et des incidents qui les marquèrent. Cette enquête reste donc à faire.

Il est vraisemblable que les missionnaires de Richelieu prêtèrent parfois main-forte à leurs confrères des maisons voisines. Déjà en 1649, M. Vincent pria le supérieur de Richelieu d'envoyer un prêtre au supérieur de Luçon pour une mission dans l'archidiaconé d'Aizenay, fondée par le chanoine Claude Thouvant. (III, 494).

Cependant, autant que nous pouvons le préjuger, l'activité missionnaire de la maison de Richelieu dut se déployer principalement dans les débuts ou les cinquante premières années de son existence. Bientôt, en effet, d'autres maisons de mission de la Compagnie furent érigées, avec pour champ d'action les régions de l'Ouest : Luçon (1638-1647), Saintes (1644) ; Fontenay-le-Comte (1676) ; Angers (1679) ; Bourges-Fontgombault (1723).

Il faut noter aussi que les Prêtres de la Mission n'étaient pas les seuls missionnaires de ces régions. Les Jésuites, les Capucins, les Oratoriens, et bientôt les disciples de saint Louis-Marie Grignon de Montfort, s'appliquaient avec zèle au même ministère. À la fin du XVIIe siècle, la situation religieuse n'était déjà plus la même que du temps de M. Vincent.

...

Il n'y a pas lieu, en cette notice, d'entrer en de nombreux détails sur la manière dont se déroulait alors une mission paroissiale. Nous l'avons dit amplement dans une étude d'ensemble sur les Missions paroissiales des Lazaristes aux XVIIe et XVIIIe siècles. [149]

Qu'il suffise seulement de rappeler quelques faits, qui ont trait à la maison de Richelieu, où d'ailleurs les missions se donnèrent conformément au directoire établi par M. Vincent. Nous le constatons par les détails fournis par Abelly.

Généralement, les missionnaires ne se présentaient dans une paroisse pour y donner les exercices de la mission que munis d'un mandement de l'évêque du lieu.

C'est pourquoi, en 1658, M. Vincent envoie à M. de Beaumont, sur sa demande, une copie "d'un des mandements de Messieurs les grands vicaires de Paris pour les missions de ce diocèse, faits à l'instar de ceux de feu Mgr de Paris" (VIII, 368).

Comme les missions étaient ordonnées par fondation, il est vraisemblable que M. de Beaumont ait jugé utile, sinon nécessaire, d'être muni de cette pièce avant de se présenter dans une paroisse, pour éviter parfois des difficultés avec les pasteurs, dont certains, par ignorance, redoutaient l'arrivée des missionnaires à cause des frais qu'une mission pouvait entraîner ; ce qui n'était pas le cas, puisque les Prêtres de la Mission exerçaient leur ministère gratuitement, et sans aucune charge pour la paroisse.

Un des principaux exercices de la mission, au sentiment de M. Vincent, était le catéchisme : "Tout le monde demeure d'accord que le fruit qui se fait à la Mission est par le catéchisme", écrivait le saint à M. Lambert, en 1638 (I, 426). En chaque mission il y avait deux catéchismes, le grand et le petit, adapté aux connaissances religieuses des auditeurs, et un missionnaire était chargé de l'un ou de l'autre.

La coutume était de terminer la mission par une communion générale, après que tous ceux qui le désiraient aient pu faire leur confession, ordinairement une confession générale de toute la

vie. Cette cérémonie s'accompagnait d'ordinaire d'une procession solennelle du Saint Sacrement, à laquelle participaient souvent les habitants des paroisses voisines. L'usage s'était introduit de ci de là pour cette procession d'habiller les enfants avec des aubes ou des surplis.

On se rappelle ce que M. Vincent recommande à ce sujet à M. Lambert ; il voulait le plus de simplicité possible, et pas d'apparat (I, 456).

Sur l'ordre du Cardinal de Richelieu, une modification importante fut introduite dans le Directoire des missions. Insoucieux de leur peine, les missionnaires se tuaient à la tâche, sans répit. Le Cardinal voulut que les missionnaires prissent un jour de repos, chaque semaine de mission.

M. Vincent écrivait à ce sujet, en effet, au supérieur de Richelieu, M. Lambert : “Monseigneur le Cardinal est d'avis qu'on se donne un jour de repos la semaine pendant la mission, par exemple le samedi, et m'a commandé de faire en sorte que cela se pratique partout. Je vous prie, Monsieur, de commencer à Richelieu” (I, 469). [150]

...

LES CONFRERIES DE LA CHARITE

L'article 2, du premier chapitre des Règles communes, données par M. Vincent à sa Congrégation, disait :

“... L'emploi des ecclésiastiques est d'aller, à l'exemple de Notre-Seigneur et de ses disciples, par les villages et bourgades, et y rompre le pain de la parole de Dieu aux petits, en prêchant et catéchant ; les exhorter à faire des confessions générales de toute leur vie passée, et les entendre au tribunal de la Pénitence ; accorder les différends et les procès ; établir la confrérie de la charité...”

Nous en avons là en résumé ce que comportait une mission donnée dans une paroisse.

Comme le demandait la règle, et sur les instantes recommandations de M. Vincent, les missionnaires avaient coutume d'établir dans les paroisses qu'ils évangélisaient, autant que faire se pouvait, et du consentement de l'évêque et des curés, une confrérie de la Charité pour venir au secours des pauvres malades de la paroisse.

Une fois établie avec le concours de volontaires, la confrérie était l'objet de visites faites par les missionnaires, soit à l'occasion d'une nouvelle mission dans la paroisse, soit en d'autres circonstances, pour entretenir le zèle de leurs membres, soit pour redonner aux confréries une nouvelle vigueur.

C'est ainsi que, très certainement, dans le duché de Richelieu, dans le diocèse de Poitiers et les régions limitrophes, où s'exerça le zèle des missionnaires de Richelieu, furent établies des confréries de cette nature.

Nous ignorons actuellement les paroisses qui en furent dotées.

Des recherches en ce sens pourraient être entreprises dans les monographies ou les livres de l'histoire locale, ou encore dans les registres paroissiaux.

[151]

L'AIDE AU CLERGÉ

Le second but poursuivi par M. Vincent dans l'institution de sa Congrégation de la Mission, après l'évangélisation du peuple de la campagne par les missions, était de venir en aide

aux Ecclésiastiques, ainsi qu'il est établi à l'article deuxième, du Chapitre second des Règles Communes de son Institut, et sous cette forme "diriger les séminaires établis dans les maisons de la Compagnie pour les externes, et y enseigner ; donner les exercices spirituels ; faire ou diriger les conférences établies dans nos maisons pour les ecclésiastiques du dehors, et autres semblables fonctions".

Cette aide au Clergé, la maison de Richelieu l'a apportée de diverses façons :

- 1° par les Exercices des Ordinands ;
- 2° par l'établissement d'une École cléricale ;
- 3° par des retraites individuelles ;
- 4° par la participation aux conférences ecclésiastiques.

...

Le contrat de fondation de la maison, en 1638, avait déjà statué sur plusieurs de ces ministères. On y lit, en effet :

"Ledit Vincent s'oblige... de recevoir en ladite maison de Richelieu à perpétuité, instruire, loger et nourrir pendant douze jours, avant chacun des quatre-temps de l'année, tous ceux du diocèse de Poitiers qui voudront prendre les ordres sacrés esdits quatre-temps, et de recevoir toute l'année à perpétuité, en ladite maison et y loger et nourrir pendant quinze jours tous les prêtres que Monsieur l'évêque de Poitiers et ses successeurs voudront envoyer pour faire les exercices spirituels et être instruits aux fonctions ecclésiastiques, pourvu toutefois qu'il ne soit pas envoyé plus de huit prêtres à la fois, outre ceux qui doivent être promus aux ordres sacrés..."

...

1.- LES EXERCICES DES ORDINANDS

Dans son "Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution" (2 vol., Paris, 1912), l'abbé Antoine Degert écrit à propos du séminaire de Poitiers :

"Poitiers n'eut, à proprement parler, son séminaire qu'en 1681. Mais déjà Richelieu lui en avait donné comme un avant-goût.

Dès 1638, le cardinal fondait dans la ville de son nom, au diocèse de Poitiers, un établissement des prêtres de la Mission qui furent chargés de donner des missions dans tout le diocèse et [152] des retraites dans leur maison à tous les ecclésiastiques qui s'y présenteraient. Des ordinands y furent aussi envoyés par l'évêque Louis Chasteigner de la Rochepozay, et les exercices qu'ils y firent produisirent d'excellents effets sur le clergé et beaucoup d'édification sur les peuples".

L'abbé Degert ajoute, ce qu'il nous plaît de souligner : "Il fut question un moment d'y établir un véritable séminaire. Mais il ne fut pas donné suite à ce projet, et le diocèse dut attendre l'épiscopat de Fortin de la Hoguette pour avoir son séminaire" (Degert, I, 323-324).

...

Sur les Exercices des Ordinands, donnés par la maison de Richelieu, nous sommes fort peu documentés ; tout au plus avons-nous trouvé quelques allusions dans la correspondance de M. Vincent avec la maison de Richelieu.

Il y a lieu de penser que les missionnaires se donnèrent à cette œuvre, dès que leur maison fut en état de pouvoir recevoir les clercs, qui se destinaient à la réception des ordres sacrés. Ce qui fut fait au cours de l'année 1641.

Nous le savons par une lettre qu'entre juillet et septembre de cette année, M. Vincent écrivait à Louise de Marillac à propos d'une Fille de la Charité de Richelieu. Il lui disait : "Ce qui mortifie de plus Isabelle, notre chère sœur, est qu'elle ne va point aux malades, depuis quelque

temps qu'on l'a occupée à l'ameublement de quarante ou cinquante ordinands, dont j'ai averti M. Lambert, à ce qu'il n'en use plus de la sorte" (II, 181).

Ce fut donc en 1641 ou au plus tard en 1642, que commencèrent à se donner les Exercices des Ordinands. Vers juin 1642, M. Lambert écrivait à son supérieur général :

"Nous n'avons que quarante ordinands, dont la modestie commence à donner une merveilleuse édification, en sorte que les peuples qui les voient à l'office divin ne peuvent retenir leurs larmes de tendresse, voyant l'ordre, la décence, la dévotion avec laquelle ils y assistent ; si bien qu'il semble à ces bonnes gens de voir, non des hommes, mais des anges de paradis. À Dieu seul en soit la gloire, et à M. le Cardinal de Richelieu, qui nous a établis ici, le mérite et la récompense, et à nous, la honte et la confusion devant les puissances célestes et terrestres, d'être employés à un si haut ministère" (VIII, 523 ; Abelly, L. II, chap. II, p. 234).

Les années passèrent dans l'exercice des mêmes fonctions, comme on l'apprend par quelques passages de lettres échangées entre Paris et Richelieu.

Le 15 mars 1651, M. Vincent écrit à M. Lambert : "Je loue Dieu du bon nombre d'ordinands qui ont fait les exercices chez vous, et des grâces que Dieu leur a faites. Je le prie qu'il leur fasse celle d'en bien user..." (IV, 158). [153]

Neuf ans après, le 4 avril 1660, M. Vincent écrit à M. de Beaumont : " J'ai reçu beaucoup de consolation de ce que vos ordinands se sont retirés contents et bien édifiés, et de la satisfaction que Monseigneur de Poitiers vous en a témoignée. S'il désire que les exercices de l'ordination se fassent à Poitiers, et même le séminaire, il pensera, s'il lui plaît, aux moyens" (VIII, 281).

L'évêque de Poitiers était alors Mgr Gilbert de Clerembault de Palluau (1659-1680). Comme sa ville épiscopale n'avait pas encore de séminaire, pensait-il vraiment en établir un et avait-il fait quelque ouverture à M. Vincent à ce sujet ? On ne sait.

Au dire de l'abbé Degert, il aurait été question un moment d'établir un séminaire à Richelieu, projet auquel il ne fut pas donné suite. Nous ne savons sur quels documents s'est appuyé l'excellent historien des séminaires français, mais il semble bien qu'un séminaire n'aurait pu être établi à Richelieu que moyennant des agrandissements de la maison, et surtout en procurant les ressources nécessaires à cette œuvre. Par ailleurs, ce que dit M. Vincent ci-dessus, en sa lettre du 4 avril 1660, laisse clairement entendre que s'il était question d'établir un séminaire, ce devait être à Poitiers, à condition que l'évêque puisse réussir à trouver les ressources nécessaires pour cette fondation.

En fait, ce fut le successeur de Mgr de Clerembault de Palluau, Mgr Hardouin Fortin de la Hoguette, qui réalisa cette œuvre. Transféré à Poitiers en 1680, ce prélat venait de passer quatre ans sur le siège épiscopal de Saint-Brieuc, où les Prêtres de la Mission dirigeaient le séminaire. Ils les retrouvaient à Richelieu, et put se rendre compte des services qu'ils avaient rendus et rendaient à son diocèse, ce qui l'inclina à confier à la Mission, le 22 février 1681, le séminaire qu'il venait d'établir à Poitiers.

L'érection du séminaire de Poitiers mettait fin aux Exercices des Ordinands, qui d'ailleurs n'ont jamais été qu'un pis-aller, en attendant la fondation des séminaires, et un moyen d'assurer aux clercs un minimum de formation sacerdotale avant leur entrée dans le ministère.

Qu'était au juste une retraite d'Ordinands ou ce que l'on appelait les Exercices des Ordinands ?

Pour en donner une idée, qu'il suffise de citer quelques passages d'un opuscule publié en 1656, et rédigé en juin 1653 sous le titre : "Petit abrégé de l'Institut de la Congrégation de la Mission...", dont l'auteur responsable est le Lazariste M. Delville qui travaillait pour lors à Arras,

et auquel M. Vincent reprocha cette publication. Nous en extrayons ce qui concerne les retraites d'Ordinands. [154]

"De la troisième fin de ladite congrégation qui est de travailler à l'avancement de l'état ecclésiastique.

Les moyens desquels on se sert dans ladite Congrégation pour l'avancement et la perfection de l'état ecclésiastique sont les suivants :

Quand la Mission est fondée et établie dans un diocèse, tous ceux qui se présentent pour recevoir les ordres sacrés, sous le bon plaisir de Monseigneur l'Évêque, sont reçus dans ladite Mission durant douze ou quinze jours, et cela pour les aider à être bien dressés, tant pour la science que pour la dévotion requise, à recevoir dignement ce sacrement.

Pendant tout ce temps, ces Messieurs les ordinands se lèvent à quatre heures et demie, puis font une demi-heure de méditation ; à cinq heures, on les entretient sur la manière de bien faire l'oraison mentale ; à six heures, ils disent tous ensemble les petites heures, lesquelles étant achevées, ils se revêtent chacun d'un surplis et vont deux à deux dans la modestie, silence et dévotion, à l'église pour y entendre la messe, laquelle se chante le plus solennellement qu'il se peut, afin de leur bien faire concevoir la grandeur et la dignité de ce grand et admirable sacrifice.

Après la messe, ils s'en retournent tous dans une grande salle, là on leur fait un entretien qui dure une heure, après quoi on les sépare tous en plusieurs bandes, dix ou douze à chaque bande pour les entretenir sur le sujet qui a été traité, afin de le leur bien imprimer.

À onze heures, ils vont dîner pendant lequel on leur fait lecture de la "*Perfection des Prêtres*" par Molina Chartreux.

Ensuite de quoi ils font une heure de conversation sainte et honnête, des choses de piété, pour leur enseigner la manière de bien converser avec le prochain.

Après cette conversation, ils disent vêpres et complies, puis on leur enseigne les cérémonies de la messe haute et basse.

À quatre heures, on leur fait encore une prédication après laquelle ils disent l'office de Matines et Laudes pour le lendemain, lequel étant achevé, ils vont souper, et après font la conversation comme à midi.

À huit heures, ils font l'examen général de leur conscience et les prières, puis s'en vont se coucher en silence.

Pendant tout leur séjour dans la Mission, ils font les mêmes exercices à la même heure, mais tous les jours de diverses manières.

Celui qui prêche le matin les entretient sur les principales matières de la théologie morale. Et celui de l'après-dîner leur parle des vertus nécessaires pour vivre en bon prêtre.

Le premier jour il fait voir les obligations qu'ont les ecclésiastiques de faire tous les jours l'oraison mentale, et leur en montre la pratique et les moyens de la bien faire. [155]

Le deuxième jour il leur fait voir combien il importe de ne pas entrer dans l'état ecclésiastique sans y être appelé de Dieu et montre les marques d'une vraie vocation, comme les moyens de reconnaître lesdites marques, lesquelles sont ordinaires ou extraordinaires.

Le troisième jour, il leur parle de la nécessité qu'ont les prêtres d'avoir l'esprit ecclésiastique, en quoi consiste cet esprit, les moyens de l'acquérir et de le conserver, pour se bien acquitter de leurs fonctions.

Tous les autres jours, il leur parle de la modestie, sobriété, zèle du salut des âmes, charité, humilité, chasteté, honnêteté aux paroles et aux habits, le soin et la diligence à bien dire l'office, à bien dire la messe et bien confesser, prêcher, catéchiser et enfin il leur parle de la perfection dont doit être orné un prêtre et leur explique toutes ces choses sur chacun de leurs ordres.

Quatre jours avant de recevoir les ordres, ils font tous une confession générale avec une grande piété et dévotion, le lendemain la communion, et le samedi, on les mène deux à deux à l'évêché pour recevoir les ordres, donnant de l'admiration au monde par leur piété et modestie.

Le dimanche lendemain de l'ordination, on leur chante une grand-messe fort solennellement, après laquelle on leur fait une exhortation pour les encourager à persévérer dans leurs bonnes résolutions puis l'on prend congé d'eux en leur donnant les adieux.

Ils font ces exercices de la Mission quatre fois avant que d'être prêtres et il ne se peut pas dire en détail les grands fruits qu'ils remportent de ces exercices et le contentement que tout le monde en reçoit, les voyant après mener une vie exemplaire et la plupart vivre comme des saints.

La principale résolution qu'ils prennent à la fin de ces exercices est qu'ils promettent d'aller tous les ans à la Mission, pour y passer huit à dix jours en retraite spirituelle, comme aussi de choisir un directeur de leur conscience, de se confesser toutes les semaines deux fois, d'instruire le pauvre peuple, ce qu'ils font après avec une grande bénédiction." (*Annales de la C.M.*, 1914, pp. 307-319).

Ce programme des Exercices des Ordinands expliquera ce que nous avons dit ci-dessus des bons effets produits en ceux qui les suivirent à Richelieu. Il en était d'ailleurs partout de même, là où les Prêtres de la Mission les donnaient, et ces Exercices devinrent bientôt en grande faveur, même à l'étranger.

Ajoutons que les sujets de dévotion et de morale, que les prédicateurs du matin et du soir avaient à traiter, n'étaient pas laissés à leur choix. Ils étaient contenus dans un opuscule manuscrit intitulé : "*Entretiens des Ordinands*". De ces *Entretiens*, il existe encore de nos jours cinq ou six exemplaires en diverses archives ou bibliothèques. [156]

Dans le règlement des Exercices que nous venons de citer, l'auteur a indiqué les sujets de piété qui étaient proposés à la méditation et à l'étude des Ordinands. Quant aux sujets de théologie morale, ils concernaient principalement la question des censures et des irrégularités, celle des lois et des péchés, le décalogue et les commandements de l'Église, les sacrements en général et plus spécialement la Pénitence et l'Eucharistie. C'était comme un sommaire du bagage théologique élémentaire, nécessaire aux prêtres. Plus tard, les séminaires commenceront par en faire la base de leur enseignement pour la préparation immédiate des Clercs aux ordres, là du moins où les études du séminaire, préparatoires à la prêtrise, seront de moindre durée.

II. - ÉCOLE CLÉRICALE

Dans la maison de Richelieu, si l'on en croit certains documents, fut établie une sorte d'École cléricale, comme il en a existé en de nombreux diocèses avant l'institution des séminaires, grands et petits.

On a donné parfois à cette École cléricale de Richelieu le nom de séminaire, mais, ce semble, d'une manière assez impropre.

Le projet d'établissement de cette École paraît remonter au supérieur de Richelieu, M. Denis Gautier, d'après ce que lui écrit M. Vincent, le 23 décembre 1646 :

"La proposition que vous m'avez faite de recevoir à pension des écoliers qui ont dessein sur l'état ecclésiastique, et non d'autres, m'a fait penser que peut-être Dieu se veut servir de nous en votre maison pour donner racine à de jeunes plantes, et m'a fait désirer à même temps qu'il ait

agréable de nous donner grâce pour le faire utilement. Vous pourrez donc en faire un essai ; mais que la pension soit de cinquante écus ; vous ne pourrez en prendre à meilleur compte, et encore moins gratis, crainte d'employer à cela ce qui est nécessaire à l'entretien des prêtres destinés à évangéliser les peuples et à conduire la cure... (sept lignes qui suivent sont malheureusement indéchiffrables) (III, 134).

M. Gautier passa-t-il aux actes, puisqu'il avait l'approbation de son supérieur général ? On peut en douter, car M. Vincent, trois ans après, écrit au successeur de M. Gautier, M. Bernard Codoing, le 22 juin 1650 : " Vous ne me dites point quels pensionnaires vous avez, quelle pension vous prenez, si vous avez des séminaristes qui ne payent rien, qui est leur régent et leur directeur, et choses semblables qui méritent concert. J'ai vu des séminaires qui ont fort peu duré, faute d'en avoir conféré" (IV, 35).

On pourrait inférer de ce texte que ce fut M. Codoing, grand partisan de l'établissement des séminaires, comme il le manifestait [157] avec insistance à M. Vincent lorsqu'il se trouvait encore à Rome, qui fut le créateur de l'École cléricale de Richelieu ; sinon, les réflexions de M. Vincent n'auraient aucun sens, si cette École existait déjà, ce dont il aurait été averti. Mais, habitué aux entreprises parfois inconsidérées de M. Codoing, on conçoit que M. Vincent veuille avoir des explications détaillées sur cette œuvre.

En tout cas, l'École existait, et elle poursuivit lentement sa marche.

Quand, le 9 septembre 1657, M. Vincent dit à M. Pierre de Beaumont la consolation qu'il a de sa bonne conduite, et à l'égard de sa famille et de ses séminaires, et à l'égard de sa paroisse et généralement de tout (VI, 449) ; il est manifeste que l'École, que M. Vincent appelle un séminaire, était en plein fonctionnement. Il y avait alors à Richelieu deux séminaires : l'École cléricale, dont nous parlons, et le séminaire interne de la Mission, dont il sera question plus tard.

Le séminaire interne fut fermé en 1660. L'École cléricale demeura longtemps encore, mais, faute de documents, nous ne pouvons dire : jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Quelques faits connus, nous signalent l'existence de ce "séminaire".

Le 14 août 1705, Mgr de La Poype de Vertrieu, évêque de Poitiers, condamna le chanoine Percheron à passer six mois au séminaire de Richelieu, pour profession de jansénisme. (Paulze-d'Ivoy de la Poype : *"Un évêque de Poitiers au XVIIIe siècle, Mgr Jean-Claude de la Poype de Vertrieu"* (Poitiers, 1889), p. 188).

On sait en outre par la notice consacrée à M. Jean-François Malherbe, décédé à Richelieu le 9 mars 1740, que l'École cléricale était encore en plein exercice.

On écrivait du défunt : "Il s'était rendu comme nécessaire dans cette paroisse, non seulement par son aptitude aux fonctions, mais plus encore par le grand soin qu'il avait des jeunes Clercs, qu'il formait très bien à la piété, au chant, aux cérémonies, veillant aussi attentivement sur leurs études... " (*Anc. ReI.*, 274).

C'est le dernier renseignement que nous possédions actuellement sur cette École cléricale. Nous ne pouvons donc en dire davantage. C'est encore un point de l'histoire de Richelieu qui mériterait d'être éclairci par des recherches ultérieures.

Il serait notamment utile de savoir quelles études faisaient les jeunes Clercs de Richelieu ?

Comme la maison n'avait pas le personnel à ce nécessaire, il n'est guère probable qu'ils y faisaient leurs humanités.

Le Cardinal de Richelieu avait fondé en 1640, "l'Académie de Richelieu", [158] reconnue par lettres patentes des 20 mai et 11 septembre 1640, mais cette Académie se transforma rapidement en un simple Collège, où l'on enseigna les humanités jusqu'à la fin du XVIIIe s.

Si les missionnaires de Richelieu recevaient de jeunes écoliers, ou des jeunes gens sans instruction, il était normal qu'ils les envoyassent au Collège, pour apprendre avec le latin les rudiments des autres sciences nécessaires aux clercs, et le rôle des missionnaires pouvait se borner à leur assurer des répétitions et à surveiller leurs progrès. C'est en ce sens qu'il semble qu'on puisse interpréter ce qui a été dit de M. Malherbe : qu'il "veillait attentivement sur leurs études".

Si, au contraire, il s'agissait de jeunes gens ayant déjà terminé leurs humanités, il aurait pu s'agir seulement d'études de philosophie préparatoires à l'entrée au grand séminaire de Poitiers. Mais, notre préférence, d'après le peu que nous savons, est pour la première hypothèse.

Espérons que les historiens futurs de la maison de Richelieu auront la possibilité de résoudre ce problème.

III. - LES RETRAITES

Par le contrat de fondation de la maison de Richelieu, M. Vincent s'était engagé à y recevoir toute l'année à perpétuité et à y loger et nourrir pendant 15 jours tous les prêtres envoyés par l'évêque de Poitiers et ses successeurs, pour y faire les exercices spirituels et être instruits aux fonctions ecclésiastiques, à condition qu'il n'y ait pas plus de huit prêtres à la fois, outre les Ordinands.

C'est sans doute en se basant sur ce droit des évêques de Poitiers, que Mgr de La Poype de Vertrieu envoya au séminaire de Richelieu et pour un mois ce retraitsant d'une espèce spéciale, qui avait besoin de revenir à de plus saines idées.

Nous possédons peu de renseignements sur cette activité spéciale des missionnaires de Richelieu. Mais, sans crainte de témérité, en nous basant sur ce qui se passa en d'autres diocèses, avant que les séminaires eussent commencé à porter leurs fruits, il est très vraisemblable que les évêques de Poitiers usèrent largement de leur droit entre 1640 et 1680, pour envoyer à tour de rôle à Richelieu leurs ecclésiastiques qui, n'étant pas passé par les séminaires, et ayant reçu une formation sacerdotale rudimentaire, ne laissaient pas d'avoir besoin d'instructions intensives pour une meilleure connaissance de leurs obligations et des fonctions du ministère.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre des retraites étant l'une des fonctions, auxquelles s'attachaient les maisons de la Compagnie, [159] à l'imitation de Saint-Lazare, leur Maison-Mère, il n'est pas douteux qu'avec des hommes apostoliques de la trempe de M. Lambert et de ses successeurs, la maison de Richelieu n'ait eu à cœur cette œuvre des retraites appelée à procurer le plus grand bien du Clergé, et d'autant plus, comme nous l'avons vu, que les Clercs qui participaient aux Exercices des Ordinands, étaient invités à prendre la résolution de faire les exercices spirituels tous les ans.

Par les lettres de M. Vincent nous connaissons l'un ou l'autre des retraitsants venus à la maison de Richelieu.

En une lettre, non datée, M. Vincent écrivait à un évêque :

"... Je pense que vous n'aurez pas désagréable de savoir que Monsieur l'abbé votre frère est allé faire une petite retraite chez nos prêtres de Richelieu. Le supérieur m'a mandé qu'il a fort édifié cette petite communauté par sa dévotion, sagesse et modestie, et que même il a trouvé tant de goût en ses exercices qu'il leur a fait espérer d'aller passer les fêtes de Noël avec eux..." (IV, 165).

Le 30 novembre 1657, M. Vincent écrit au supérieur de Rome : "Voici un autre billet, que M. de Beaumont m'a adressé pour avoir une dispense d'irrégularité pour un prêtre qui, s'étant fait huguenot, est revenu à l'Église. Vous lui ferez grande charité de l'assister en cette occasion. Il fait sa retraite en notre maison de Richelieu" (VI, 627).

Le 11 avril 1659, M. Vincent mande encore au supérieur de Rome : "Voici une lettre et un mémoire de M. l'abbé Ribier, qui sort de faire une retraite à notre maison de Richelieu. Comme il nous témoigne quelque charité, je n'ai pu lui refuser de vous en faire l'adresse..." (VII, 492).

Ces quelques cas isolés, parvenus à notre connaissance, montrent que la maison de Richelieu demeurait fidèle à l'exercice des fonctions principales de la Compagnie.

Une question resterait encore à résoudre : recevait-on en retraite, non seulement des ecclésiastiques, mais aussi des laïcs ? Rien ne s'oppose à ce qu'il en fut ainsi.

IV.- CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES

La Règle de la Mission invitait les disciples de M. Vincent à "faire ou diriger les conférences établies dans nos maisons pour les ecclésiastiques du dehors".

Il serait surprenant que les premiers supérieurs de Richelieu, et particulièrement M. Lambert, à l'exemple de ce qui se pratiquait à Saint-Lazare, et comme le faisaient d'autres supérieurs des nouveaux établissements de la Congrégation, à cette époque, [160] n'aient pas cherché à réunir dans leur maison le clergé des alentours, à certaines périodes de l'année, pour conférer ensemble de sujets de piété et de théologie morale.

Le 15 janvier 1703, Mgr de la Poype de Vertrieu publiait un mandement au sujet des Conférences ecclésiastiques et disait :

"Nous avons appris, en arrivant dans ce diocèse, que les conférences ecclésiastiques qui y sont établies depuis longtemps n'étaient plus dans la même vigueur où on les a vues autrefois et qu'ainsi, elles pourraient insensiblement se détruire, s'il n'y était promptement remédié..."

L'évêque revenait sur le même sujet, l'année suivante, et dans un autre mandement du 29 février, il déclarait :

"Ayant extrêmement à cœur le bon ordre (des conférences) dans notre diocèse, il nous a paru très important de les fixer à un nombre certain et déterminé, afin que nous les connaissions mieux et que chaque particulier soit plus soigneux à s'y rendre. C'est pourquoi, ayant pris un grand soin d'examiner tous les anciens mémoires, et tous ceux que nous avons pu recueillir de nouveau, nous avons fait le présent dénombrement, que nous croyons être le plus commode et le plus juste, et que nous voulons être observé désormais dans la forme qui suit..." (*Vie de Mgr de La Poype*, p. 59).

Chaque archiprêtré était divisé en plusieurs conférences. Dans l'archiprêtré de Faye, dont dépendait la paroisse de N.D. de Richelieu, la troisième conférence était dirigée par le curé de Richelieu, avec la participation des curés de Courcoué, Pouhant, Chavaignes, Derssay, Assay, Grazay, N.D. de Céaux, Brassou et Razines (*Vie de Mgr...* p. 395).

Il ressort de ces mandements que les conférences ecclésiastiques étaient d'institution très anciennes, remontant au XVIIe siècle. Malheureusement, nous ne savons actuellement qu'elle en fut l'origine, ni le promoteur.

[161]

LE SÉMINAIRE INTERNE

En 1649, durant les troubles de la Fronde, quelques éléments du séminaire interne de Saint-Lazare avaient trouvé refuge à Richelieu.

Le 25 février 1649, M. Vincent écrivait au supérieur de cette maison, M. Gautier : "La providence de Dieu vous a rendu le refuge de la pauvre Mission de Paris. Voici Monsieur M. Escart et nos frères Jean Geneset et Ambroise qui vont pour jouir de la charité que vous faites au séminaire. Tous connaissent l'esprit de piété et de l'exacte régularité dudit sieur Escart, et serez édifié, comme j'espère, de nos frères" (III, 412).

Une partie seulement du séminaire de Paris s'était réfugiée à Richelieu, car, comme l'écrit M. Vincent à Antoine Portail, le 4 mars 1649, il restait encore à Paris 18 ou 19 écoliers et quelques frères, le reste ayant été envoyé à Richelieu, au Mans et ailleurs (III, 417).

D'après ce qu'écrit M. Vincent à Bernard Codoing, le 25 juillet 1649, il semble que le nombre des séminaristes alors à Richelieu devait assez grand, puisqu'il lui dit : "Il vous est aisé, pendant que vous avez le séminaire interne, de donner un compagnon à ceux qui sortent pour aller à la ville ou aux environs ; et ce sera autant de divertissement pour les séminaristes, qui parfois en ont besoin" (III, 468).

Les séminaristes de Saint-Lazare regagnèrent sans doute Paris après la cessation des troubles.

En tout cas, le séminaire interne de Richelieu n'était pas encore constitué définitivement ; il ne le sera que quelques années plus tard, comme nous l'apprend cette lettre du 8 octobre 1652, où M. Vincent écrit au supérieur de Saint-Méen :

"... Monsieur du Chesne est maintenant au Mans, d'où il partira bientôt pour aller à vous ; donnez-en avis à ces messieurs qui veulent entrer à la compagnie, parce que je serais bien aise qu'il les voie, s'ils sont à Saint-Méen ou sur son chemin ; sinon, il faudra qu'ils se rendent à Richelieu, au temps qu'il y pourra être, parce que nous y allons commencer un second séminaire pour les sujets de la compagnie ; d'autres postulants y auront leur rendez-vous pour ce temps-là" (IV, 492).

Le 3 janvier 1653, M. Vincent mandait à M. Lambert, pour lors à Varsovie : "... Monsieur du Chesne s'en va conduire la maison de Richelieu et à même temps y commencer un séminaire interne. Nous y avons envoyé le meilleur de nos séminaristes pour montrer les pratiques et l'exemple aux autres" (IV, 541).

Quand M. Vincent écrivait ces lignes, M. du Chesne était déjà à Richelieu et le séminaire commençait avec trois nouvelles recrues [162] du diocèse de Saint-Malo : MM. Julien Dolivet, Toussaint Lebas et Julien Navière, tous les trois reçus dans la Congrégation le 2 janvier 1653.

Comme nous l'avons vu précédemment dans l'histoire de cette maison de Richelieu, M. du Chesne ne prit pas la direction de la maison, si ce n'est en l'absence de M. Le Gros, supérieur et Visiteur ; il resta quelques mois à peine à Richelieu, poursuivant ensuite son voyage vers le Midi, se rendant d'abord à Agde, sur l'ordre de M. Vincent, pour y commencer une nouvelle fondation ; il caressait même le dessein d'y ouvrir un nouveau séminaire pour la Congrégation (V, 132), mais ce projet n'eut aucune suite. Finalement, M. du Chesne alla remplacer le supérieur de la maison de Marseille.

Le 6 février 1654, après avoir parlé des espérances que lui procurait le séminaire interne de S. Lazare, M. Vincent ajoutait qu'il en était de même au "séminaire de Richelieu, où il y en a neuf ou dix sous la direction de M. de Beaumont ; et c'est M. Le Gros qui est le supérieur de la Maison" (V, 68).

M. de Beaumont dirigeait encore le séminaire interne de Richelieu, le 3 octobre 1655, comme on le constate par une lettre, où M. Vincent lui donne quelques conseils pour la bonne direction des séminaristes, "en n'exigeant pas d'eux des efforts rapides qu'ils ne peuvent fournir normalement" (V, 436).

Le 17 mars 1656, M. Vincent écrit : "... Notre séminaire (de S. Lazare) est assez bien peuplé, grâces à Dieu, et ceux de Richelieu et de Gênes multiplient peu à peu" (V, 573).

Même satisfaction du saint dans cette lettre du 14 décembre 1657 : "... Notre séminaire est plus peuplé qu'il n'a encore été, y ayant plus de quarante séminaristes, la plupart de bonne espérance. Dieu bénit aussi celui de Richelieu" (VII, 17).

L'année même de sa mort, 1660, M. Vincent espérait toujours dans l'avenir du séminaire interne de Richelieu.

Le 14 janvier, il écrivait à M. Edme Barry (Irlandais d'origine), et supérieur de N.D. de Lorm : "... Je vous ai déjà mandé d'envoyer au séminaire de Richelieu le jeune homme d'Hibernie, qui demande d'entrer parmi nous, en écrivant à M. de Beaumont que notre intention est qu'il le reçoive. Informez-vous bien des qualités des autres qui le veulent imiter ; et sachant leur âge, leur capacité, leurs mœurs et leurs dispositions de corps et d'esprit, vous me les manderez, et nous verrons" (VIII, 224-225).

Le 7 mars 1660, M. Vincent écrit à M. de Beaumont : "... Outre le prêtre qui vous doit venir de Bretagne pour le séminaire, M. Barry vous doit envoyer un autre postulant du côté de Montauban, que vous recevrez, s'il vous plaît. Je saurai de M. Chiroye, qui fait sa retraite, si le diacre de Luçon qui postule est à recevoir ; [163] et en ce cas, j'écrirai à M. Hennin qu'il le vous envoie" (VIII, 264).

Nous apprenons par une lettre du 2 mai, adressée par M. Vincent à M. de Beaumont, que les deux candidats annoncés étaient bien arrivés à Richelieu. Il lui disait, en effet : "... Dieu soit loué de ce que vous avez reçu au séminaire M. Lorfevre et le clerc hibernois adressé par M. Barry et de ce que tous les deux se prennent de la bonne façon aux exercices du séminaire" (VIII, 286-287).

Ce M. Lorfevre était vraisemblablement le prêtre breton annoncé dans la lettre du 7 mars. Il y a lieu de croire qu'il ne persévéra pas, car son nom ne figure pas au Catalogue du personnel de la Mission.

Quant au clerc hibernois, il y a lieu de penser qu'il en fut de même car, autant qu'on peut en juger par les documents connus, aucun Irlandais ne fut reçu dans la Congrégation en 1660, du moins d'après les listes que nous avons pu établir sur la foi des Catalogues connus, et qui dénombrent 23 Irlandais reçus dans la Congrégation du vivant de M. Vincent. Il y en eut jusqu'à 45 aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Ce que nous venons de dire ci-dessus pourrait donner à penser que le séminaire interne de Richelieu devait rendre de grands services pour le recrutement de la Congrégation.

En vérité, il n'en fut rien, autant que nous pouvons en juger par des sondages effectués dans les Catalogues de la Mission.

De son ouverture (1653) à la mort de saint Vincent (1660), ce séminaire fournit tout au plus 25 à 21 recrues pour la Compagnie, et à partir de 1660, il cessa pratiquement de fonctionner, comme nous allons pouvoir le démontrer dans un instant.

La même aventure devait arriver quelques années plus tard au séminaire interne de Saint-Méen qui, ouvert en 1613, et supprimé en 1685, ne fournit pas plus de six recrues. Il en fut aussi de même pour les séminaires internes établis à Angers (1693-1703) et de Toul (1692-1698), si bien qu'au XVIII^e siècle, seuls subsistèrent jusqu'à la Révolution les séminaires internes de S. Lazare, de Lyon et de Cahors.

La raison de ces échecs est à chercher vraisemblablement dans l'attrait qu'exerçait Paris et Saint-Lazare sur les candidats de l'Est et de l'Ouest, désireux de se former au centre même de la Congrégation. Peut-être aussi, alors que les besoins d'ouvriers se faisaient pressants, en raison des nouvelles fondations, estimation en haut lieu qu'on n'avait pas suffisamment le personnel spécialisé pour travailler en divers endroits à la formation des futurs missionnaires.

Quoi qu'il en soit, pour en revenir au séminaire interne de Richelieu, le tableau suivant montrera combien pauvre assurément fut son recrutement au XVII^e siècle. [164]

Année	Date	Recrues	Diocèse d'origine
1653	2-1	1 M. Dolivet Julien	S. Malo
	2-1	2 M. Lebàs Toussaint	-
	2-1	3 M. Navière Julien	-
	18-1	4 M. Thioulin René	Sées
	24-9	5 M. Plunket Luc	Irlande
	19-11	6 M. Asseline Jacques	Rouen
1654	16-2	7 Frère Duchesne René	Luçon
	5-4	8 Fr. Nolot Pierre	Agen
	7-8	9 M. Brisjone François	S. Malo
	12-8	10 M. Buthleer Pierre	Irlande
	9-10	11 M. Guillou Raoul	S. Malo
1655	1-1	12 M. Dutay Guillaume	S. Malo
	1-6	13 M. Menand Robert	S. Malo
	12-7	14 Fr. Lemaistre Pierre	Dol
	19-10	15 Fr. Lauvergnac Jacques	Orléans
1656	1-3	16 M. Rondel Michel	Rennes
	1-3	17 M. Philippe Jean	S. Brieuç
	1-3	18 M. Picouais Sébastien	S. Malo
	20-10	19 M. Théault René	S. Malo
1657	25-6	20 M. Gueheneuc Henri	S. Brieuç
	10-11	21 M. De Grainville Eustache	Paris
1658	24-6	22 M. Delestang Jean	Poitiers
1659	15-11	23 Fr. Dutay Julien (douteux)	S. Malo
1660	avril	24 M. Lorfèbvre	(Bretagne)
	avril	25 Un clerc Irlandais	Irlande
	18-7	26 Fr. Fugolles Gabriel	Montauban
	?-11	27 Fr. Cottèreau François (doute)	Le Mans

Au sujet de ce tableau, quelques remarques :

Nous avons mentionné les frères Julien Dutay et François Cottèreau, parce qu'on ignore avec certitude le lieu où ils ont été reçus au séminaire. Le frère Cottèreau, par exemple, a fort bien pu être reçu au Mans.

Nous avons déjà dit aussi qu'il n'y a pas trace au Catalogue de M. Lorfèbvre et du clerc hibernois reçus en 1660. [165]

Enfin, ainsi qu'on peut le constater par le tableau précédent, le séminaire interne de Richelieu est allé en régression d'année en année, et il semble bien qu'il ait cessé de fonctionner à partir de la mort de Monsieur Vincent.

Si, par la suite, des frères coadjuteurs furent encore admis à faire leur séminaire à Richelieu, et y furent reçus dans la Congrégation, c'était conformément à un usage pratiqué en bien d'autres maisons de la Congrégation, avant la Révolution.

Voici d'ailleurs la liste des frères reçus dans ces conditions à la maison de Richelieu, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle :

1676 Fr. Nozereau Charles, du diocèse de Poitiers,
1679 Fr. Bourrichon Pierre, du diocèse d'Angers,
1681 Fr. Bourrichon Mathurin, du diocèse d'Angers,
1682 Fr. Houdebin Pierre, du diocèse d'Angers,
1683 Fr. Courtillau Nicolas, du diocèse de Noyon,
1725 Fr. Jutteau Étienne, du diocèse de Tours,
1744 Fr. Compagnon Blaise, du diocèse de Poitiers,
1747 Fr. Besson Pierre, du diocèse de Lyon,
1757 Fr. Plisson Michel, du diocèse d'Angers. [166]

LA PAROISSE NOTRE-DAME DE RICHELIEU

Sa création

Dès la fin de 1636, le Cardinal avait formé le projet de fonder une paroisse nouvelle, pour la ville qu'il avait établie sur ses terres, sur le territoire des paroisses de Braye et du Sablon, où étaient établis le château et la ville de Richelieu ; il avait fait part de ses desseins à Mgr de La Rochepozay, évêque de Poitiers, qui naturellement ne pouvait qu'entrer dans les vues du Cardinal Ministre.

Au printemps de l'année suivante, en son château de Rueil, par-devant Guerreau et Parque, notaires au Châtelet de Paris, par un acte, en date du 15 mars 1637, il jetait les bases de l'érection de la nouvelle paroisse.

Afin de "doter ladite cure et donner moyen à celui qui en sera pourvu, de vivre et s'entretenir et avois avec lui un vicaire, pour la plus grande gloire de Dieu, et pour mieux et plus commodément pourvoir aux nécessités spirituelles de ses habitants, pour ces causes et autres bonnes et saintes considérations à ce le mouvant ", il faisait don de "deux petites maisons de la ville, habitées par les serruriers et les vitriers de Son Éminence..., avec la maison noble de l'Espine, dépendant du duché de Richelieu, consistant en maison, cours, jardin, colombier, clos, vigne, prés et terres labourables, valant deux cents livres de rente et ferme, à la réserve seulement de quelques terres qui se trouveraient avoir été comprises dans le dessin de la nouvelle ville : toutes lesquelles maisons et métairies, ledit seigneur fera mettre en bon état, avant d'en faire prendre possession par ledit curé". En outre, le Cardinal promettait, " sous le bon plaisir de notre Saint Père le Pape de faire unir le prieuré de Champvan à ladite cure et lui faire donner les terres sises dans ledit village par Messire Michel Lemasle, prieur des Roches, en faveur de ladite érection en paroisse ; desquelles maisons, métairies et terres, ledit curé commencera à jouir le premier jour de janvier de la présente année".

En contrepartie, le curé serait tenu d'assurer le service divin comme on a coutume de le faire dans les autres églises paroissiales, aidé d'un vicaire, et à charge de dire un service annuel pour l'âme du Cardinal, fondateur, à perpétuité, au jour anniversaire de son décès (Cité par Bosseboeuf, 298-299).

Cet acte de fondation établi, il restait à procéder aux formalités d'usage pour l'érection des paroisses nouvelles, puisque deux autres paroisses y étaient intéressées, celles de Brayes et du Sablon, la première devant être amputée d'une partie de son territoire, et la seconde supprimée, étant devenu inutile du fait de l'érection de la paroisse de Richelieu, et d'autant plus que les villages qui dépendaient du Sablon [167] étaient plus proches de l'église de Braye et que l'église du Sablon avait été renfermée dans le parc du château de Richelieu.

La procédure à suivre pour l'érection d'une nouvelle paroisse débutait par une enquête dite "de *commodo et incommodo*", où l'on interrogeait toutes les personnes intéressées pour recueillir leurs objections ou la revendication de leurs droits, qui risquaient d'être lésés.

L'évêque de Poitiers délégua, le 20 décembre 1637, Messire Christophe Fauveau, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale et official, pour procéder à cette enquête, et convoquer les principaux intéressés, au nombre desquels se trouvaient : les abbés de Saint-Cyprien et de Noyers, l'archidiacre de Poitiers, le prieur de Champvant, les deux curés de Braye et du Sablon, les fabriciens et quelques habitants de ces paroisses. Convoqués le 4 janvier 1638, tous se présentèrent en personne ou par procureur, et donnèrent leur consentement à l'érection de la paroisse de Richelieu. La résignation du titulaire de la paroisse du Sablon fut notamment enregistrée, ainsi que celle du sieur Michel Lemasle, qui donnait à la cure son logis de Champvant à charge pour le curé de Richelieu de " dire tous les ans au jour de Saint-Michel, une messe basse à perpétuité, à son intention.

Messire Michel Lemasle n'est pas pour nous un inconnu. Secrétaire du Cardinal et chanoine de Paris, il est plusieurs fois cité dans la correspondance de M. Vincent avec M. Lambert, sous le nom de M. Des Roches-Chamian (I, 427, 446). Il était en effet prieur des Roches.

Quant à son prieuré de Champvant, nous avons vu, au cours de cette histoire, les démarches faites à Rome par M. Vincent, pour en obtenir l'union à la Mission de Richelieu.

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier, Mgr de la Rochepezay prononçait, le 27 mai 1638, la sentence définitive :

"... Tout considéré, le nom de Dieu à ce premièrement appelé, avons par ces présentes créé et érigé, créons et érigeons une cure et église parochiale dans la ville de Richelieu, à la charge de faire, par le dict seigneur Révérendissime, parachever l'édifice commencé à construire, pour estre par nous, ou autre evesque qui sera par nous commis, consacrée et bénite, sous l'invocation de Notre-Dame et ce dans deux ans, où désormais sera fait le service divin et les sacrements administrés aux habitants du château, ville et faubourgs du dict Richelieu.

Et considérant le grand zèle, piété et dévotion du dict seigneur Révérendissime cardinal-duc, suivant les exemples de nos prédécesseurs et pour exciter les âmes pieuses à bien faire à l'esglise, avons accordé au dict seigneur que luy et ses successeurs ducs de Richelieu demeurent patrons de l'esglise, et que, vacance advenant par la mort, résignation des titulaires ou autre cause, ils nous puissent présenter telles personnes qu'ils adviseront, moyennant qu'elles soyent idoines, capables et suffisantes pour y exercer les fonctions de curé, et ce à la charge de faire par les dicts seigneurs ducs de Richelieu, [168] les présentations dans le temps indict par les saints décrets et constitutions apostoliques ; et sera le curé pourvu et ses successeurs, obligés entretenir un vicaire de nous approuvé. Et laquelle cure de Richelieu par nous érigée, sous l'invocation de

Notre-Dame, demeurera subjecte aux visites de nos archidiacres et archiprestres et autres personnes attachées à notre dignité épiscopale, sans que les titulaires puissent ci-après user d'aucun privilège dérogoratoire aux dicts décrets. Donné à Dissay le vingt-septième jour de may mille six cent trente-huit. Henri Loys, évêque de Poitiers" (Bosseboeuf, 301-302).

Après cette érection faite par l'évêque de Poitiers, il restait à obtenir l'approbation du Saint-Siège. Les démarches furent faites en ce sens et le Pape Urbain VIII confirmait cette érection, *positis ponendis*, par Bulle du 7 janvier 1639, concédant à la cure de Richelieu tous les droits et émoluments dont les autres bénéfices jouissent de droit, par usage, privilège ou coutume. Le droit de patronage et de présentation était reconnu au fondateur et à ses successeurs, les ducs de Richelieu (cf. aux *Appendices* le texte *in-extenso*).

Il ne restait plus qu'à faire enregistrer cette Bulle au greffe des nominations ecclésiastiques du Poitou.

Mais, que se passa-t-il alors ? Bosseboeuf écrit qu'en raison de certaines difficultés, la Bulle pontificale ne put être enregistrée que le 16 mai 1645 (p. 303).

L'exécution de la Bulle avait été confiée par le Saint-Siège à l'official de Poitiers avec mission de s'informer de l'exactitude des faits mentionnés dans les documents de fondation et d'érection de la paroisse. C'était une formalité habituelle. Comme il arrivait parfois en ces sortes d'affaires, il est possible qu'avant la fulmination de la Bulle, l'exécuteur se soit heurté à des procédures chicanières de la part de certains, alléguant la lésion de leurs droits, vrais ou prétendus, tant d'intérêts étant en jeu. Il reste à l'histoire locale, si c'est possible, de faire la lumière sur ce point d'histoire.

Prise de possession de la cure par les Lazaristes

Tandis que le Cardinal de Richelieu traitait avec l'évêque de Poitiers la question de l'érection de la nouvelle paroisse qu'il projetait d'établir et de fonder, il s'était en même temps mis en rapports avec M. Vincent pour obtenir de lui quelques-uns de ses prêtres pour donner des missions dans le duché de Richelieu et lieux circonvoisins.

Le Cardinal mena rondement les choses et, en janvier 1638, le contrat d'établissement des missionnaires était passé devant notaires. Parmi les clauses de ce contrat, il était stipulé, non sans répugnance de la part de M. Vincent, que la cure de Richelieu leur serait donnée à perpétuité avec les émoluments qui y sont affectés.

La Bulle de confirmation d'Urbain VIII de janvier 1639, n'ayant pu, comme nous l'avons vu, être enregistrée avant le 16 mai 1645, il n'était pas possible de nommer dans l'intervalle un titulaire à la nouvelle paroisse. [169]

Néanmoins, en pratique, il fut convenu au moins tacitement, que les Prêtres de la Mission exerceraient les fonctions du ministère paroissial.

C'est ce qui amena M. Lambert, leur premier supérieur à se demander quel titre il devait prendre pour la signature des actes paroissiaux, n'étant pas curé en titre. Il s'en informa auprès de M. Vincent qui, en une lettre du 9 février 1638 lui fit d'abord cette première réponse : "Quant à la qualité que vous prendrez pour les actes curiaux, quid si vous mettiez celle de commis à l'administration de la cure, en attendant que j'en confère ?" et, ajoutait-il, "comment ferez-vous pour la rétribution des fonctions curiales ? Puis, ayant réfléchi, le saint ajouta en post-scriptum de sa lettre : "Depuis la présente écrite, j'ai pensé qu'il sera bon que vous preniez la qualité de vicaire de la cure de Richelieu, en attendant l'union et comme elle se fera" (I, 448, 449).

Les difficultés qui s'opposaient à l'enregistrement de la Bulle pontificale n'étaient pas encore résolues, lorsque la mort enleva de ce monde le Cardinal fondateur de la paroisse, il ne se

fit, nous l'avons dit, que le 16 mai 1645. En la fulminant, l'official de Poitiers "avait ordonné que dans 4 mois accomplis du jour de ladite sentence", le collateur de la paroisse devait nommer et présenter une personne idoine et capable pour régir et gouverner ladite cure".

Suivant un procédé souvent usité en semblables circonstances, et pour préparer l'union de la cure de Richelieu à la Mission, d'entente avec M. Vincent, la duchesse d'Aiguillon, qui avait succédé au Cardinal en son droit de patronage et de présentation, présenta à l'évêque de Poitiers, le 10 septembre 1645, le premier titulaire de la cure, le sieur Jean-Baptiste Gilles, du diocèse de Lisieux. Le 18 septembre, ledit Jean-Baptiste Gilles recevait de Mgr de la Rochezoy ses lettres de provision.

Et ce fut par procuration donnée à M. Denis Gautier, supérieur des missionnaires, que J.-B. Gilles prit effectivement possession de sa cure. Deux mois après, le 16 novembre, il remettait sa démission entre les mains de l'évêque, résignant la cure en faveur des missionnaires qui, disait-il, "n'avaient cessé de remplir les fonctions ecclésiastiques" (cf. Bosseboeuf, 303-304).

Qui était donc ce Jean-Baptiste Gilles, du diocèse de Lisieux ? Tout simplement un prêtre de la Mission, qui se trouvait alors à Saint-Lazare. Ancien professeur de philosophie au collège de Lisieux, J.-B. Gilles était entré dans la Congrégation le 28 novembre 1642, et il y fit les vœux le 11 octobre 1647. Fort apprécié de M. Vincent, il devait mourir supérieur de la maison de mission de Crécy, le 22 août 1652, au grand regret de son supérieur général.

Dès cette résignation de la cure par le titulaire, on travailla à l'union de la cure à la Mission. Le 23 décembre 1645, le duo de Richelieu signait son consentement à cette union (*Arch. Nat.*, S.6709), et, le 2 avril 1646, Mgr de la Rochezoy, eu égard aux intentions du Cardinal, de sa nièce la duchesse d'Aiguillon, et au désir du démissionnaire, unissait "à toujours l'église de Richelieu à la Congrégation de la Mission". [170]

Désormais, les Supérieurs généraux de la Mission présenteront eux-mêmes à l'approbation de l'évêque de Poitiers, comme titulaire de la cure, le supérieur nommé par lui pour la direction de la maison, pour qu'il lui délivre ses lettres de provision.

L'église Notre-Dame

Le Cardinal de Richelieu pourvut à la construction des principaux édifices publics de la cité de la ville, et de même de l'église paroissiale, bâtie sur la place la plus proche du château ; cette église était en voie d'achèvement en 1638.

Note : Le plan d'organisation de Richelieu comportait deux places, l'une devant l'église et l'autre devant le collège, reliées par une grande rue, accompagnée de rues latérales et transversales, le tout aligné à angle droit (Bosseboeuf, 271-272).

Le tracé des rues était à peu près achevé et l'artère principale est achevée lorsque les missionnaires arrivent à Richelieu en 1638.

Bosseboeuf donnait de cette église la description suivante :

"L'extérieur présente un aspect un peu lourd et la façade avec ses lignes froides, manque de légèreté, mais l'intérieur rachète amplement ce que le dehors offre de moins élégant. L'église a trois nefs, avec voûte de pénétration des mieux comprises et dont les arcs-doubleaux sont décorés de patères remplies de feuillages. Les pilastres sont d'ordre dorique, et l'entablement, de belle ordonnance dans sa simplicité, est orné d'étoiles, de couronnes et de palmes. Le corps de l'église,

qui a environ quarante mètres de longueur, est formé de quatre travées, éclairées, de chaque côté, par autant de fenêtres surmontées de coquilles ; il en est de même des nefs latérales.

L'intertransept décoré, à la voûte, d'un gracieux compartiment à oreilles, se termine par deux autels. Les bas-côtés ont reçu de petits autels et montrent, à la voûte, d'agréables cadres sculptés qui sont relevés de cartouches, de têtes d'anges et de guirlandes du meilleur goût. Le grand autel, placé au fond du vaste sanctuaire, est de proportions imposantes. Les colonnes de marbre jaspé, la corniche sculptée qui supporte, à ses extrémités, les statues des saints Pierre et Paul, le tableau de l'Assomption qui occupe le retable, en font une œuvre remarquable s'harmonisant fort bien avec le reste de l'église " (Bosseboeuf, 291-292).

Cette église avait un clocher et plusieurs cloches, et possédait aussi un orgue.

Note : En 1732, d'importantes réparations furent faites au clocher, à la toiture et aux parois extérieures.

À la suite d'un ouragan, dans la nuit du 14 au 15 mars 1751, une flèche du clocher fut abattue et des dommages causés au cloître, à la charpente et la couverture 'sur une étendue de 42 toises, Il fut procédé aussitôt aux réparations.

Les quatre statues des Évangélistes furent commandées le 29 septembre 1761, au sculpteur Fleurant de Paris, pour orner la façade de l'église.

Le 24 février 1645, avait été bénites quatre cloches données par la duchesse d'Aiguillon qui fut marraine, et le duc de Richelieu parrain. M. du Rivau et son épouse assistaient à la cérémonie. (Bosseboeuf, 361).

Le 2 mai 1715, il fut procédé à la bénédiction d'une 4^e cloche, sans doute pour en remplacer une devenue hors d'usage. Les parrain et marraine furent le duc de Richelieu Louis-François du Plessis et son épouse Catherine de Noailles, représentés par le sénéchal, François Périer et par Louise Ducarroy. (Bosseboeuf, 409).

Parmi les autels, l'un d'eux était dédié à Saint Louis. On l'appelait "autel de la Charité", parce qu'il était affecté à la Confrérie de ce nom, et c'est près de cet autel qu'étaient enterrées les supérieures de la Confrérie. (Bosseboeuf, 397 n. 1). [171]

Note : L'autel de la Charité existait déjà en 1635.

Il y avait également un autel du rosaire, affecté à la confrérie de ce nom.

Une chapelle était dédiée à S. Martin.

On sait que dans l'Ancien Régime, jusque vers la fin du XVIII^e s., de nombreuses sépultures se faisaient dans les églises.

Il en fut de même dans l'église Notre-Dame de Richelieu. Le chœur de l'église était réservé pour la sépulture des châtelains. La partie inférieure du chœur et l'emplacement du milieu, entre les quatre maîtres-piliers, avait été assignées aux Prêtres de la Mission par la duchesse d'Aiguillon. Le bas de la grande nef et les petites ailes étaient affectés à la sépulture des laïques.

Par mesure d'hygiène, si c'en était une, les fosses devaient avoir trois pieds de profondeur et un pied de maçonnerie tout autour, avec un parpaing de six pouces au-dessus.

Lors de l'exhumation des corps, pour de nouvelles sépultures, les ossements et débris étaient transférés au grand cimetière de la paroisse.

Note : L'acte de sépulture ci-après montrera les inconvénients de ces ensevelissements dans l'église : "Le 23 mai 1665, a été enterré Messire Nicolas Durant, premier maître maçon du château, ville et église, dans la fosse et sur les ossements de messire Béraudin, son gendre, lequel n'était point consommé ; c'est pourquoi la susdite fosse ne doit pas être ouverte sitôt qu'on ne l'a ouverte pour le susdit Durant, lequel n'est pas si profondément enseveli ; joint

qu'il est mort sans maladie, en sa maison de la Ranchée, le même jour, et qu'il était replet, c'est pourquoi il faut plus de temps pour le consommer..." (Bosseboeuf, 233).

Le cimetière principal de Richelieu fut béni le 20 janvier 1638.

Il y avait deux autres cimetières plus petits, situés, l'un derrière l'église, l'autre près du cloître. En 1662, ces petits cimetières furent réservés aux enfants et le duc de Richelieu consentit à ce que les frères de la Mission fussent ensevelis dans l'abside des fonts baptismaux, sur les bas-côtés. (Cf. Bosseboeuf, 373).

Bosseboeuf estime au nombre de 120, les sépultures qui furent faites dans l'église, de 1638 à 1730.

On ne saurait désapprouver les mesures d'hygiène, imposées par édit royal, à la fin du XVIIIe siècle, interdisant, sauf pour de rares exceptions, l'ensevelissement dans les lieux de culte. En certaines, périodes, particulièrement en été, les églises étaient empestées d'odeurs pestilentielles.

Le ministère paroissial

Pour comprendre l'intensité du ministère paroissial exercé par les Prêtres de la Mission, une première question serait à étudier : quel pouvait être le nombre des paroissiens soumis à leur juridiction ?

Il paraît certain que le nombre des paroissiens s'élevait à plusieurs milliers et il semble que leur nombre alla croissant jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Note : À partir de cette époque, le chiffre des naissances paraît aller en décroissant. La population totale a-t-elle atteint les 10 000 habitants ? Bosseboeuf ne le pense pas et écrit : "D'après les règles posées par Lavoisier, on n'arrive guère qu'au chiffre de cinq à six mille âmes, qui nous semble se rapprocher beaucoup plus de la vérité" (p. 421). Et même ce chiffre n'est-il pas exagéré ? Le 1^{er} janvier 1806, le recensement de la population de Richelieu accusait 3 023 habitants (p. 486), dont 840 filles, 690 garçons, 1 280 hommes et femmes mariés, 73 veufs et 138 veuves, 94 soldats sous les drapeaux.

En 1698, d'après un état de la Généralité de Tours : "La paroisse de Richelieu contient 1 400 feux et ne paye point de taille. Elle a une communauté d'hommes qui a le prieuré de Champvant, un collège, un couvent de religieuses, au nombre de vingt-sept, ayant 2 000 livres de revenu, payées par M. le Duc ; ainsi qu'une maison de ville gouvernée par le sénéchal qui est maire perpétuel, et trois échevins électifs. On y tient trois marchés par semaine et quatre foires par an" (Bosseboeuf, 390). [171]

Note : Les foires avaient lieu le lundi de *Quasimodo*, le 4 juillet, aux fêtes de saint Rémy et des Rois (Bosseboeuf, 268).

En mai 1631, le Roi avait déchargé les habitants "de toute taille, levées, subsides et impositions, qui se feront pour quelque cause et occasion que ce soit, jusqu'à ce qu'il y ait cent maisons basties au dict bourg" ; ce nombre atteint, les habitants "payeront pour tout la somme de 200 livres tournois par chacun an, qui sera départi sur les contribuables le plus justement que faire se pourra, le fort portant le faible ; à laquelle somme de 200 livres, dit le Roi, nous avons abonné dès maintenant à toujours pour toutes sortes de tailles et impositions qui se feront par nous" (Bosseboeuf, p. 268).

En janvier 1631, les habitants avaient été également exemptés de l'impôt sur le sel.

Les quelques points de repère que nous possédons sur le mouvement de la population, semblent montrer, d'une part, que le chiffre des paroissiens tendait à s'accroître, et, d'autre part, que les missionnaires avaient fort à faire dans l'exercice de leurs fonctions curiales.

Nous empruntons à Bosseboeuf les quelques statistiques suivantes : En 1646, sont enregistrées 73 naissances ; en 1666, 141 naissances ; en 1673, 150 naissances ; en 1676, 166 naissances et 52 mariages.

Pour la période 1690 à 1701 : 487 mariages, 1 742 naissances dont 927 garçons et 815 filles ; 1 995 décès, dont 960 hommes et 1 035 femmes.

Bosseboeuf note que les registres mentionnent peu d'enfants naturels (p. 390).

Au siècle suivant, sont enregistrés : en 1716, 182 naissances ; en 1726, 181 naissances ; en 1736, 161 naissances. De 1752 à 1763 : 1 716 naissances, 429 mariages ; 1 763 décès. En 1776, 100 naissances ; en 1780, 139 naissances et 128 sépultures ; en 1785, 114 naissances et 225 sépultures. (Bosseboeuf, 418, 420).

Bien que vers la fin du XVIII^e siècle, il y ait eu un mouvement décroissant de population, l'ensemble montre à l'évidence le grand nombre d'enfants de la paroisse, qu'il ne suffisait pas de baptiser, mais auxquels il fallait ensuite donner une éducation chrétienne par le catéchisme, la préparation à la vie sacramentaire et chrétienne.

Le service paroissial ne comprenait pas seulement l'administration du baptême, des mariages et des sépultures, et tout ce que cela comporte entre-temps, catéchismes, prédication, confessions, préparation aux principales fêtes, surtout à celles de Pâques, etc., la visite des malades, le port du Saint Viatique et toutes autres fonctions habituelles à un curé.

Note : Comme les cérémonies des sépultures étaient en fonction du rang des personnes, elles exigeaient parfois la présence d'un nombreux clergé. En 1666, Marguerite Ducarroy est inhumée "avec les quatre cloches et 35 ecclésiastiques" (Bosseboeuf, 280)

À la sépulture de l'architecte Durand, en 1665, "toute la communauté et le séminaire assistent" (Bosseboeuf, 374).

Le 17 juin 1667, la sépulture du peintre Edme Jacob se faisait "avec les trois cloches, la croix et l'aubénitier d'argent et six ecclésiastiques". En février 1657, la femme d'un peintre, Charlotte Rocroy fut inhumée solennellement avec "quatre cloches et douze ecclésiastiques" (Bosseboeuf, 248-249).

Le dimanche, plusieurs messes étaient assurées, des messes basses et une grand-messe (ou messe Haute, comme l'on disait alors). Le soir, vêpres et complies avec bénédiction du S. Sacrement.

Note : Aux registres paroissiaux, qui étaient d'ailleurs bien tenus, étaient enregistrés tous les actes intéressant le ministère paroissial et bien d'autres faits, car, on le sait, ces registres tenaient lieu d'actes d'état-civil. C'est ainsi, par exemple, que le 3 mars 1768 est enregistrée la réception d'une sage-femme "Magdeleine de la Salle a été reçue pour exercer l'office de sage-femme et a fait le serment prescrit par le rituel, après avoir été examinée et interrogée sur sa capacité par les sieurs Guérin et Mercieul, maîtres-chirurgiens et reçue par les officiers de justice, ainsi qu'il appert par l'acte du 15 du présent mois" Davelu, curé (Bosseboeuf, 412).

En dehors des fonctions paroissiales proprement dites, les missionnaires de Richelieu avaient encore d'autres obligations particulières, notamment :

— tous les jours, une messe basse pour le Cardinal de Richelieu, et tous les jeudis, un "Libera" en plain-chant, également à l'intention du Cardinal ;

— tous les dimanches, à 5 heures, une messe pour le sieur Durand ;

— tous les ans, 40 messes basses pour Mademoiselle de Beaulieu, dame de Bois-Bouchard, et 50 messes pour les époux Ducarroy.

Note : Nicolas Durand mort le 23 mai 1665 et Marguerite Simon, sa femme, décédée en 1671, firent une fondation de plusieurs services et d'une messe basse, chaque dimanche ; et à cet effet, légèrent à l'église paroissiale soixante livres de rente foncière (Bosseboeuf, 233).

En outre, titulaires du prieuré de Champvant, les Prêtres de la Mission étaient tenus d'y aller dire la messe trois fois la semaine, ainsi que les dimanches et fêtes (cf. Bosseboeuf, 407-408).

Il existe aux archives départementales de Tours (H.704) un recueil des obligations auxquelles étaient tenus [173] les Prêtres de la Mission de Richelieu, et qui est ainsi mentionné :

“Registre des fondations de messes, saluts et services faites aux prêtres de la Mission de la ville de Richelieu extraites exactement des testaments et autres pièces qui sont dans les archives, fait par M. Proniez (non pas Prunier), prêtre de la mission, en 1777.

(Remarques générales)

Nous sommes obligés d'annoncer au grand et petit prône les services et saluts.

Il y a diacre et sous-diacre aux services et cinq prêtres quoique non sonnés (c'est-à-dire, évidemment, quand le service n'était pas annoncé au son des cloches !).

Quand on accepte une nouvelle fondation, il faut en transcrire un extrait aux jours auxquels elles doivent être acquittées.

Il faut avoir soin quand on annonce les nouvelles fondations, comme celles faites depuis la déclaration du roi de 1749 qui défend aux communautés d'accepter aucun fond, mais non de l'argent, de ne pas nommer les personnes qui les ont faites et de se servir de la formule suivante : tel jour il y aura salut, ou on chantera une messe de fondation...

Les dimanches et jours de fêtes chômées, la grande messe doit être dite pour les paroissiens.

Depuis 1762 la maison est dans l'usage de faire chanter après la fête du Saint Nom de Jésus une messe solennelle gratis pour les défunts et défuntes de la Confrérie de la Charité...”

Puis, le registre rappelle que tous les jours est célébrée une messe basse "pour l'Éminentissime Cardinal de Richelieu notre fondateur"; de même, tous les jeudis, un *Libera* en plain-chant pour le Cardinal. Enfin, pour ce qui est des obligations des semaines, des mois et de l'année, après l'indication de chaque mois, aux jours fixés par les fondations, sont mentionnées les diverses obligations.

Conformément à un usage fort répandu dans les principales paroisses, les prédications des stations de l'Avent et du Carême étaient généralement assurées par des Religieux de divers ordres. À Richelieu, ce sont les RR.PP. Capucins de la maison d'Angers, qui semblent avoir exercé ce ministère particulier. C'était un avantage pour les paroisses, fournissant ainsi l'occasion de pouvoir s'adresser en même temps à des confesseurs extraordinaires, si une certaine crainte les retenait de recourir à leurs propres prêtres.

Note : On sait qu'un R.P. Jésuite, nommé Bernard, prêcha l'Avent et la Carême en 1682-1683 et fut à l'origine de la conversion de la Marquise d'Auquitate, qui abjura le protestantisme.

Très généralement, la prédication de ces stations était assurée par un fonds spécial, dont le revenu permettait de dédommager les prédicateurs de leurs frais de voyage, de les entretenir pendant leur séjour, et de leur donner une gratification pour leur travail.

De fondation de ce genre, il n'en exista point à Richelieu, à la fin de l'année 1649, car, sur une proposition [174] que lui avait faite à ce sujet M. Bernard Codoing, supérieur de la maison, M. Vincent répond, le 15 décembre de cette année :

"Je vous dirai encore, Monsieur, touchant la nourriture du prédicateur, qu'il n'est pas temps de s'en plaindre et encore moins de la rejeter sur les habitants, de crainte qu'ils se confirment dans l'opinion qu'ils ont, que nous sommes des gens avares, et qu'ils nous reprochent que la maison est bien rentée, et que, recevant d'autres personnes en retraites gratis, nous pouvons bien faire la charité à un pauvre Capucin. On verra avec le temps si l'on pourra procurer quelque fonds à la fabrique pour cela et pour le reste. Cependant, je vous prie derechef de laisser les choses comme elles sont, sans rien changer ni innover et cela pour cause". (III, 520).

Il est certain que M. Codoing chercha néanmoins à procurer un fonds à la fabrique, en sollicitant pour elle la cession de terrains vagues de la ville de Richelieu. M. Vincent le laissa faire, mais ne voulut point se mêler de cette affaire (Lettre du 23 février 1650).

Les démarches de Codoing n'aboutirent pas, les officiers du duc de Richelieu ayant refusé de céder les terrains demandés, comme nous l'apprend une autre lettre de M. Vincent, en date du 10 avril 1650.

Mais, néanmoins les officiers responsables de la ville semblent avoir considéré l'affaire, qui leur avait été soumise, et y avoir donné une solution, que nous ignorons, mais qui paraît indiquée par le petit fait suivant, signalé par Bosseboeuf :

Le 28 novembre 1655, au palais du duché-pairie, en l'assemblée du corps de ville, et par-devant le sénéchal, "a été arrêté et dressé pour l'effet du père prédicateur, que la veuve Eustache Lebas sera priée et requise de loger et nourrir le Père et luy fournir le bois et la chandelle, moyennant 4 livres qui luy sera payée par lesdits habitants, et à quoi payer, un chacun contribuera" (p. 362).

Un impôt spécial avait donc été établi au moins pour l'entretien du prédicateur des stations.

Le 4 juillet 1688, un frère capucin de la communauté d'Angers, qui accompagnait le Père prédicateur, vint à décéder, et il fut enseveli dans l'église.

En bons fils de la Mission, dont une des principales fonctions est l'assistance spirituelle et corporelle des pauvres, les missionnaires de la cure de Richelieu se devaient d'avoir une prédilection particulière pour les plus déshérités. M. Vincent et la maison de Saint-Lazare leur en donnaient l'exemple.

Questionné par M. Lambert sur la quotité des aumônes à faire aux nécessiteux, M. Vincent lui répond :

"Pour les aumônes, à chaque mendiant un double, et si l'on le catéchise, deux liards, plus ou moins, selon la qualité de la personne.

Mais, pour les malades, si Monseigneur ne fonde le nécessaire, [175] il faudra y contribuer quinze ou vingt sols par semaine, que vous pourrez faire mettre au bassin de celle qui fera la quête" (I, 448).

Il est fait ici allusion à la Confrérie de la Charité, déjà installée à Richelieu par les soins de M. Lambert, et vraisemblablement depuis la mission de 1638.

La tradition de l'aide aux pauvres se maintint dans la communauté de Richelieu, comme il ressort des notices écrites sur certains missionnaires.

Au cours des quelques mois qu'il vécut à la tête de cette maison, M. Jean Hourdel s'est particulièrement distingué par son dévouement aux malheureux, en une époque de grande disette. Il alla jusqu'à faire solliciter de son Supérieur général, l'autorisation de vendre une terre appartenant à la cure, pour empêcher les pauvres de mourir de faim.

Entre les plus pitoyables de leurs administrés, les curés de Richelieu avaient à s'occuper des prisonniers de la ville.

Note : La prison de Richelieu était située sous le palais de justice. "Chaque semaine, dit Bosseboeuf, le supérieur de la Mission les visitait dans leur solitude et leur apportait les consolations de son cœur de père" (p. 388). En ces prisons, les détenus y trouvaient la mort, surtout en hiver.

L'année même de son arrivée à Richelieu, en 1638, M. Lambert leur avait prêché une mission (I, 426), et M. Vincent lui recommandait de prendre quelque précaution d'hygiène avant d'aborder ces malheureux.

Nul doute que les successeurs de M. Lambert n'aient continué à assurer aux pauvres prisonniers les secours de la religion et l'aide matérielle capable d'améliorer leur malheureux sort.

Les Prêtres de la Mission étaient aidés dans leurs activités charitables par leurs sœurs, les Filles de la Charité, dont ils assumaient la direction spirituelle.

Dans une lettre fameuse, en date du 7 février 1660, où il expliquait à un missionnaire pourquoi les Prêtres de la Mission dirigent les Filles de la Charité et non les autres religieuses, ce qui leur était interdit, M. Vincent expose :

"Notre petite compagnie s'est donnée à Dieu pour servir le pauvre peuple corporellement et spirituellement, et cela dès son commencement, en sorte qu'à même temps qu'elle a travaillé au salut des âmes par les missions, elle a établi un moyen de soulager les malades par les confréries de la Charité ; ce que le Saint-Siège a approuvé par les bulles de notre institution".

Et après avoir montré comment s'est exercée cette assistance des pauvres par la Mission, et de même, par les Dames de la Charité, il ajoute :

"Cela posé, les Filles de la Charité étant entrées dans l'ordre de la Providence comme un moyen que Dieu nous donne de faire par leurs mains ce que nous ne pouvons pas faire par les nôtres, en l'assistance corporelle des pauvres malades, et de leur dire par leurs bouches quelque mot d'instruction et d'encouragement pour le salut, nous avons aussi obligation de les aider à leur propre avancement [176] en la vertu pour se bien acquitter de leurs exercices charitables" (VIII, 238).

Ceci explique pourquoi, dès le mois d'octobre 1638, d'accord avec le Cardinal de Richelieu, qui promit de contribuer à leur établissement en attendant que par des quêtes elles pussent se procurer le nécessaire, deux Filles de la Charité furent envoyées à Richelieu, et M. Vincent qui, l'année suivante, sortait de les visiter, pouvait dire d'elles : "Les deux sœurs servantes des pauvres que nous y avons envoyées d'ici font des merveilles, l'une à l'égard des malades et l'autre à l'égard de l'instruction des filles" (I, 526).

Il ne saurait être dans notre propos de faire ici l'histoire de ces bonnes filles. Qu'il nous suffise de citer ce résumé de leur histoire, que donne Bosseboeuf :

"Quand l'hôpital (de Richelieu) fut complètement installé, trois sœurs se consacrèrent exclusivement au soin des malades. Leur habileté égalait leur zèle ; elles pansaient les plaies les plus rebutantes en y appliquant elles-mêmes les plantes médicinales pour lors les plus recherchées. La mort leur arrachait parfois ses victimes ; mais, au prix de quels efforts elles luttèrent contre elle, lorsque, comme en 1640, une épidémie leur fournissait l'occasion de

déployer tout leur dévouement. Parfois l'hiver, comme en 1660 et 1661, leur enlevait de pauvres vieillards ou mendiants, qui arrivaient exténués de faim et de froid, et alors leur cœur saignait de tristesse.

Il est vrai, les sympathies ne leur faisaient pas défaut et l'on aimait à leur venir en aide. Outre le domaine de Saint-Cassien, qui donnait à l'hôpital une rente de 1 400 livres en principal, plus 66 livres pour célébrer six messes, plusieurs personnes, voire même de la classe du peuple, testèrent en leur faveur”.

Note : Ainsi en 1674 par son testament, Martine Lejeune, veuve de Louis Deniault, fait divers legs, dont ceux de 60 livres au trésorier de la Charité, à destination de 30 livres pour la Charité et 30 livres pour les pauvres de l'hôpital ; plus un legs de 20 livres aux missionnaires (Bosseboeuf, 276). Ce trésorier de la Charité était vraisemblablement celui qui gérait les fonds de la Confrérie de la Charité, dont il sera question plus loin.

Et Bosseboeuf continue :

"En 1680, un homme de peine lègue 126 livres à l'hospice, ‘à cause de la vénération qu'il a pour les religieuses d'icelui’. Plus tard, le 11 mars 1755, le conseil rendit un arrêt qui portait augmentation d'une sœur de la Charité.

L'exemple de ce dévouement suscita plus d'une vocation dans le pays, et de pieuses laïques entrèrent dans cette voie de la bienfaisance. À partir de 1678, on voit une maison dite "hospital de Mme de la Varenne", fondé et entretenu par une veuve de ce nom, qui passait sa vie à y soigner les malades avec le concours de quelques "dames et filles charitables" de Richelieu. (Bosseboeuf, 309).

Note : Bosseboeuf signale ailleurs le cas de Marguerite Olivier, veuve de Augustin de Buisine, gouverneur de richelieu, qui “occupa son veuvage par la pratique de la charité chrétienne ; de concert avec quelques pieuses veuves, elle s’attacha à accueillir, soigner et nourrir les pauvres et les infirmes de la vielle et des environs”. Elle fut enterrée dans l’église le 17 mars 1693 (Bosseboeuf, 281).

"Si quelque événement imprévu troublait la tranquillité de cet asile du bien, le nuage se dissipait bientôt. En 1698, il s'éleva une difficulté relative à un héritage sur lequel les Lazaristes avaient reçu des arrérages, dus à la maison des dames de la Charité. On ne put d'abord s'entendre, et l'affaire fut portée devant le tribunal de Chinon qui condamna les missionnaires à payer les arrérages depuis quatre années. Une transaction, intervenue, le 14 juin, donna satisfaction à tous les intérêts. ‘Les dames, supérieure et trésorière des pauvres malades de cette ville, administratrices des biens et aumosnes faites aux pauvres en l'hospital de la Charité’, [177] étaient représentées par Marthe de Villeray, trésorière, et Louise Lebas, toutes deux d'origine richelaise. L'année suivante, le 4 janvier, un nouvel arrangement fut conclu avec la famille, qui fixait le tout à 70 livres de rente ou 1 400 livres de rachat. On y voit paraître la trésorière, "demoiselle Marthe de Villeray, veuve de M. François Pelletier, conseiller du Roy et président de l'élection et grenier à sel de Richelieu", et la supérieure, Gabrielle Alberte de Saudelet, épouse d'Armand Charles de Blet, seigneur de Chargé" (Bosseboeuf, 309-310).

En ce long passage que nous venons de citer, Bosseboeuf, comme on le voit, parle de deux institutions totalement différentes : les Filles de la Charité et les Dames de la Charité. Son information sur la charité à Richelieu était-elle complète ?

À Richelieu, il y avait, en effet, un établissement des Filles de la Charité depuis 1638, et dont nous avons parlé plus d'une fois en cette histoire, en citant la correspondance de M. Vincent. Les Filles de la Charité exercèrent leur action charitable jusqu'à la Révolution.

Il y avait aussi des Dames de la Charité. Mais, une question se pose : cette association relevait-elle de celle que M. Vincent avait établie à Paris, et dont, entre autres, la duchesse d'Aiguillon fut présidente" de 1652 à sa mort (1675) ?

Note : La duchesse d'Aiguillon fit un séjour à Richelieu en 1639 (Bosseboeuf, 173). En 1636 au moins, elle était en relation avec M. Vincent et s'occupait des pauvres (I, 329-331). Mme du Vigeon qui avait accompagné la duchesse d'Aiguillon à Richelieu était aussi des relations de M. Vincent (cf. II, 110). Ne furent-elles pas à l'origine de la fondation des Dames de la Charité ? Il serait intéressant de savoir si ces dames étaient encore à Richelieu lorsque M. Vincent y vint en novembre 1639. À signaler encore qu'en 1639, l'autel de la Charité existait déjà dans l'église. Le 8 novembre 1639, Pierre Le Mercier, architecte et entrepreneur de l'église fut enterré "devant et au milieu de l'autel de la Charité, à ses pieds..." (Bosseboeuf, 230).

Son biographe, le comte de Bonneau-Avenant disait d'elle : "Il n'y avait pas d'œuvre de piété ou de charité à laquelle elle n'eût le désir de prendre part" (*La duchesse d'Aiguillon* - Paris, 1882, p. 129). Surtout au soir de sa vie, elle manifestait une prédilection pour le soin des malades (cf. Coste, M. Vincent, I, pp. 373-376).

Quelle fut donc l'origine de cette association des Dames de la Charité à Richelieu ? Faut-il l'attribuer à une intervention ou de M. Vincent, au cours de ses voyages à Richelieu, ou des supérieurs de la Mission, ou de la duchesse d'Aiguillon, désireuse d'établir une filiale de cette association à Richelieu ?

On aura remarqué que l'association, dont parle Bosseboeuf, n'est composée que de dames. Il s'agit donc bien d'une association de Dames de la Charité, et non d'une Confrérie de la Charité, qui admettait des hommes et des femmes. Or, à Richelieu ne manquaient pas les femmes de l'aristocratie ou de la bourgeoisie, susceptibles d'être enrôlées en cette pieuse association charitable, en vue surtout, comme celle de Paris, de fournir les ressources nécessaires pour venir au secours des malheureux.

On sait qu'à Paris, les Filles de la Charité n'étaient pas sans rapports avec l'association des Dames de la Charité, et que ce fut même à cause de cette association que M. Vincent en vint à l'idée de former une société de filles et de veuves, qui accompliraient auprès des malades et pauvres les fonctions les plus viles, que ces Dames ne pouvaient guère remplir.

Mais, ce n'est pas tout. Il existait encore à Richelieu [178] une autre Confrérie de la Charité distincte de la précédente, et que Bosseboeuf semble n'avoir pas connue, une confrérie établie sur le modèle de celles que les missionnaires s'attachaient à établir, quand ils le pouvaient, dans les paroisses où ils donnaient la mission.

C'est de cette confrérie, qu'il s'agit en ce que nous avons vu plus haut, lorsqu'il était dit que, depuis 1762, les prêtres de la Mission célébraient chaque année gratuitement une messe solennelle à l'intention des "défunts et des défuntes de la Confrérie de la Charité". Cette sorte de confrérie admettait des hommes en son sein, qui y remplissaient généralement l'office de trésorier, tandis que les femmes ou sœurs se rendaient au chevet des malades pour leur porter linge, nourriture ou remèdes.

L'origine de cette confrérie de la Charité remonte à la mission de 1638, donnée par M. Lambert et ses confrères, dès leur arrivée à Richelieu, ainsi que l'atteste cette lettre que M. Lambert adressait, le 16 avril 1638, au Cardinal de Richelieu, et qu'en raison de ses nombreux et intéressants renseignements, il est utile de citer en son entier :

" Lambert aux Couteaux au cardinal de Richelieu.

Monseigneur,

Selon qu'il a plu à Vostre Éminence d'ordonner à monsieur Vincent de vous faire sçavoir le succès de la mission dans le duché de Richelieu, je le fais avecq satisfaction, principalement

pour celle de Richelieu, à laquelle en général Dieu a donné de très grandes bénédictions. Et pour les desuire en particulier, je vous diray, Monseigneur :

Premièrement, que, par la grâce de Dieu, tous ont presque faicts leurs confessions généralles, autant accomplies que l'on sçauroit souhaicter. Une partie des principaux ont faict leurs retraictes, et il y en eût eu davantage si nous les eussions peu loger.

2° que toute la ville paroît changée, et véritablement elle l'est. Il n'y en a pas un qui ne soit maintenant zéléteur de la loy de Dieu. Il n'y a point de plus grande querelle que quand par habitude il est échappé à quelqu'un quelque jurement ou parole moins céante. C'est ainsy que chacun faict la guerre au péché.

3° toutes les querelles et les procez ont esté accordés.

4° il y a plaisir d'entendre les bergères aux champ chanter les commandemens de Dieu et au soir dans les boutiques voir finir les ouvriers après avoir chanté mélodieusement les litanies et l'*Exaudiat* pour le Roy.

Nous avons établi la confrérie de la charité pour les pauvres malades, qui sont desjà visités et assistés par de plus notables de la ville. Nous avons trouvé d'aumosne, pour les assister, cent quatre vingt livres, qui seront, par la grâce de Dieu, ménagées à ceste fin.

Pour n'estre pas plus long, j'achèveray avec des paroles qu'ils ont ordinairement en bouche, qu'ils n'ont jamais prié Dieu [179] de si bon cœur pour Vostre Éminence pour aucun bien qu'elle leur aie faict que pour celuy de la mission. C'est ce qu'ils nous ont souvent tesmoigné, les larmes aux yeux. C'est de quoy nous sommes grandement satisfaits, et moyen particulier, qui suis, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Lambert pbre ind. de la mission

De Richelieu, ce 16 avril 1638"

(Arch. du Ministère des Aff. Etrang., France, Mémoires et Documents, 830, fol. 105).

Une excellente manière d'exercer la charité, surtout à cette époque où régnait l'analphabétisme, ce sous-développement intellectuel comme le disait le Pape Paul VI, était de procurer à la jeunesse, surtout des campagnes, des maîtres et des maîtresses pour enseigner aux enfants les premiers rudiments des lettres, qui les aideraient plus tard à s'élever quelque peu sur le plan social.

M. Vincent et sa sainte collaboratrice, Louise de Marillac, l'avaient bien compris, eux qui s'attachaient à former les premières Filles de la Charité, non seulement à soigner les malades, mais aussi à devenir capables d'enseigner dans les petites écoles non seulement les lettres, mais encore quelques notions d'art ménager, comme apprendre à coudre, à filer, à broder, etc.

Enseigner les petites filles et soigner les malades furent de fait les deux objectifs auxquels s'appliquèrent les premières Filles de la Charité de Richelieu, au début du moins de leur établissement.

Bientôt, en 1647, les Filles de Notre-Dame, fondées à Bordeaux en 1608 par Jeanne de Lestonnac, vinrent ouvrir une maison à Richelieu. Cette maison prospéra vite. En 1698, ces religieuses étaient au nombre de vingt-sept, et avaient un revenu de 2 000 livres payé par le duc de Richelieu. Elles furent les principales éducatrices de la jeunesse féminine.

Note : En 1773, il y avait 28 religieuses de chœur, deux novices et une sœur converse.

Dans notre histoire de la maison de Richelieu, nous avons déjà rencontré cette communauté des Filles de Notre-Dame.

Au début de leur installation dans la paroisse, les missionnaires assuraient leur direction, mais M. Vincent intervint en décembre 1651, pour inviter ces sœurs à chercher d'autres directeurs, la Règle de la Mission interdisant aux missionnaires de s'occuper des religieuses (IV, 286-288).

Cependant, à la demande de la duchesse de Richelieu, M. Vincent concéda, en 1656, que s'il venait à se passer quelque désordre parmi ces religieuses, le supérieur de la Mission pourrait intervenir pour y remédier, en raison de la nécessité (V, 602-603).

Il écrivait de même à M. de Beaumont, en 1659, qu'il ne voyait pas d'inconvénient à ce qu'il allât chez ces religieuses, ou y envoyât un de ses prêtres, quand il en serait prié, pour en entendre une ou deux, en passant, et aussi secrètement que possible, pour que les autres sœurs ne le sachent point (VII, 450). [180]

Ces petits désordres, auxquels les supérieurs de la Mission étaient invités à remédier, n'étaient pas bien graves. Tout au plus pouvait-il s'agir de ces bénignes misères quasi inévitables en toute communauté, surtout féminine, car, au demeurant, les religieuses de Notre-Dame de Richelieu menèrent une vie exemplaire et de grand dévouement à leur belle œuvre d'éducation : Le succès couronna leurs efforts et leur communauté connut une véritable prospérité.

Quant à la jeunesse masculine, les garçons des familles plus aisées avaient à leur portée les bancs du Collège, qui succéda à l'Académie fondée en 1640 par le Cardinal, et qui ne dura que deux ans (cf. *Pédagogues et Juristes* (Librairie Vrin, 1963), l'art. de M. Marcel Bataillon, "L'Académie de Richelieu, Indre-et-Loire" pp. 255-270). Le Collège fonctionna jusqu'à la Révolution.

Les autres enfants, dans une école tenue par un "maître-écrivain", apprenaient à lire, à écrire, et recevaient quelques notions de mathématiques, de géographie et d'histoire.

L'instruction dispensée à Richelieu produisit d'heureux résultats. Bosseboeuf constate qu'à la veille de la Révolution, en 1786, sur 135 baptêmes inscrits aux registres paroissiaux, on trouve 144 signatures, en sorte que, tout considéré, on peut évaluer à 58 à 60 pour cent le nombre des Richelais qui avaient quelque connaissance de l'écriture (cf. Bosseboeuf, 320).

Les missionnaires de Richelieu n'avaient pas seulement à donner leurs soins à leurs fidèles, mais ils avaient aussi à se soucier d'amener leurs frères séparés dans le giron de l'Église.

Quel était le nombre des habitants de Richelieu qui appartenaient à la Religion Prétendue Réformée, des Calvinistes et autres protestants ? Nous n'avons pu trouver de renseignements précis à ce sujet. Ils devaient être relativement nombreux, puisqu'au dire de Bosseboeuf, il y eut à Richelieu de nombreuses conversions de protestants, et que la ville était, comme il dit, "comme le centre des abjurations". Il y avait, du reste, un Registre des abjurations (Bosseboeuf, 294).

On connaît la pensée de M. Vincent sur la manière de se comporter à l'égard de nos frères séparés, pensée qu'il a manifestée en bien des occasions, notamment en écrivant à ses prêtres de Sedan, et qu'il rappellera à ceux de Richelieu.

M. Vincent tenait beaucoup à ce que ses missionnaires fussent formés à cette forme de ministère, et il les faisait préparer soigneusement avant de les laisser partir dans les œuvres. Écoutons d'ailleurs les recommandations que, le 30 janvier 1638, il fait au supérieur de Richelieu, M. Lambert :

"... Nous avons fait ici quelques conférences touchant la manière comme il se faut prendre pour enseigner les vérités controversées ; [181] et me semble que ces Messieurs (que je vous envoie) l'entendent passablement, pour le moins les trois premiers. Ils ont appris aussi la méthode de M. Véron par lui-même. Je vous prie, Monsieur, d'en conférer tous les jours

ensemble et de dire à M. Perdu que je le prie de rafraîchir sa mémoire sur cela, en sorte que, quand ils partiront de Richelieu, ils sachent comme il faut humblement et familièrement enseigner ces vérités. Qu'ils se souviennent qu'ils ne vont pas là pour les hérétiques, mais que c'est pour les pauvres catholiques, et que si, néanmoins, chemin faisant, l'occasion d'instruire quelqu'un se présente, qu'ils le fassent doucement et humblement, montrant que ce qu'on leur dit vient des entrailles de compassion et de charité et non d'indignation. Je ne leur saurais proposer un meilleur exemple que la vôtre et celui de M. Souffiers. Un seigneur de ces quartiers-là m'a dit que vous vous y preniez justement comme il fallait pour instruire les catholiques et les huguenots par eux, et pour les édifier les uns les autres. Je vous prie, Monsieur, de leur dire ceci et surtout qu'ils ne donnent jamais aucun défi aux ministres, ni à qui que ce soit, pour quelque occasion que ce soit..." (I, 429).

Quelques semaines plus tard, le 22 mars, le saint écrivait encore à M. Lambert :

"... M. l'avocat de Loudun m'a dit que le procédé de la Mission est excellent à l'égard des hérétiques, en ce qu'il établit les vérités divines, sans disputer des points controversés, et que les huguenots sont ravis de cela. Qu'on continue donc, s'il vous plaît" (I, 468).

La méthode employée par les Missionnaires à l'égard de leurs frères séparés était donc bonne, et elle ne laissa pas de porter de bons fruits. Nous avons vu par les quelques récits des missions paroissiales, parvenus à notre connaissance, que chaque fois ou presque, la mission fut signalée par quelques conversions de protestants.

Dans la paroisse même de Richelieu, les curés et leurs dévoués auxiliaires, eurent de temps à autre la consolation de voir quelques-uns de leurs frères séparés se réunir à l'Église Catholique et Romaine, et dès le début de leur prise en charge de la paroisse.

Il y eut plusieurs abjurations en l'année 1640. Bosseboeuf cite un acte d'abjuration, qu'il y a intérêt à reproduire :

"Je, Pierre Bellanger, voue et jure retenir et confesser, sans aucune contrainte, ceste vraye foy catholique sans laquelle personne ne peut estre sauvé, et promets que je la garderay et tiendray, moyennant la grâce de Dieu, jusqu'au dernier soupir de ma vie et, tant qu'il me sera possible, la feray tenir, garder et observer par tous ceux desquels j'aurai charge en ma maison et en mon estat et au cas qu'il m'advienne de faire le contraire à l'advenir, ce que Dieu ne veuille, je me soubmets à toutes les peines portées par les saints décrets des constitutions canoniques. Ainsi je jure sur les saints Évangiles, et ce entre les mains de Lambert-aux-Cousteaux, prestre et curé de Richelieu, en présence des témoins soubsignés ; fait à Richelieu le 25 avril 1640" (Bosseboeuf, 360-361). [182]

Quelques mois plus tard, Marie Brault, François Aubert et Jeanne Pinet faisaient profession d'adhésion à la foi catholique.

En 1641, ce sont Nicolas Le Lascheur et Mathieu Lespagnandelle.

Note : Le 2 décembre 1641, "Mathieu Lespagnandelle, natif de Paris, paroisse de Saint-Sulpice, au faubourg Saint-Germain, jeune homme sculpteur" signe un acte d'abjuration à peu près dans les mêmes termes que nous avons cité plus haut (Bosseboeuf, 240). Il adjura "entre les mains de messire Lambert aux Couteaux, prêtre de la Mission, M. Bécu bénit son mariage le 7 janvier 1642.

En 1642, deux soldats de la garnison, Christophe et Jacob Rollin, de Metz ; les sieurs Christophe Joubert, d'Angers, et Nicolas Villan, de Genève (Bosseboeuf, 361).

Le *Mercure Galant* de février 1681 signale ce cas intéressant :

Madame de Gritin lutta deux ans avant de se rendre. Elle écrivit une lettre sur sa conversion et celle de son mari, dues à l'intervention d'un certain Viguier (non Lazariste). Elle abjura au commencement de février 1681 dans l'église de Richelieu.

Le *Mercurie Galant* d'avril 1683, mentionne encore la “conversion entière de M. le Marquis d'Anquitace”. Sa femme résista plus longtemps, mais enfin “les doctes sermons du R.P. Bernard, Jésuite, qui pendant tout l'Avent et le Carême a su mêler à propos quelques points de controverse aux grands sujets qu'il a traités en sa présence dans l'église de Richelieu, avec les solides entretiens et les savants écrits de M. Du Fresne, de la Mission de la même ville, l'ont entièrement retirée de ses erreurs”.

Note : François-Auguste Poussart, marquis d'Anquitace, était parrain à son baptême, le 23 février 1684 (Bosseboeuf, 245).

En 1747, revient à la foi catholique Louise Dupont, calviniste, originaire de Lausanne ; et le 23 juillet 1758, le gentilhomme Joseph Tolner, originaire de Hollande, établi à Richelieu.

Ce ne furent pas évidemment les seuls cas d'abjuration, qui eurent lieu dans l'église Notre-Dame de Richelieu.

Il resterait encore une question intéressante à étudier, si cela était possible : quelle fut la pratique religieuse dans la paroisse de Notre-Dame de Richelieu ? Il serait d'un grand intérêt de pouvoir consulter, à ce sujet, le compte rendu des visites paroissiales, s'ils existent encore aux archives de l'évêché de Poitiers.

Il en fut sans doute à Richelieu, comme en beaucoup d'autres paroisses du Royaume, qui connurent au XVII^e siècle un renouveau de christianisme plus fervent et plus éclairé, grâce à l'action missionnaire et à un clergé mieux préparé aux fonctions de leur ministère, et rendu plus apostolique par leur formation reçue dans les séminaires.

Au XVIII^e siècle, il y eut à peu près partout un fléchissement très net, dû à l'esprit voltairien qui gagna et gangrena l'aristocratie et une bonne partie de la bourgeoisie, et au courant des idées répandues par les Encyclopédistes, d'où sortirent les principes préliminaires à la Révolution.

On constate par ailleurs, dès le milieu du XVIII^e siècle au moins, une évolution des mœurs telle, que les habitants, surtout des campagnes, regimbent contre les tailles, les dîmes et tous autres impôts, d'ailleurs fort élevés ; d'où une certaine animosité contre les monastères et les bénéficiers, si bien qu'on a pu dire que [183] si l'on voulait établir la carte des zones les plus déchristianisées en France, à cette époque, il suffirait de dresser celle des monastères et de leurs dépendances.

Pour ce qui est de Richelieu, nous essayerons de prendre quelques points de repère, qui puissent nous donner une idée de l'évolution de la pratique religieuse de ses habitants.

Nous savons par la lettre que M. Lambert adressait au Cardinal de Richelieu, après la première mission de 1638, que la situation religieuse de la paroisse Notre-Dame était des meilleures.

Au retour de la visite qu'il fit à Richelieu en 1638, M. Vincent écrivait :

On se porte bien à Richelieu, “où j'ai été fort consolé, voyant le bien qui s'est fait dans la ville. Je n'ai jamais vu peuple plus assidu ni dévot à la sainte messe. L'on y fréquente souvent les saints sacrements. Il n'y a personne qui y mène une vie scandaleuse. Il y paraît grande paix entre les habitants et point de division comme auparavant. Les tavernes y sont moins fréquentées et quasi point pour tout, notamment pendant les offices, les dimanches et fêtes. La charité y va fort bien. Elle a traité soixante malades depuis Pâques, sans qu'il en soit mort qu'une seule fille ; et

auparavant il n'en échappait point. Les deux sœurs servantes des pauvres que nous y avons envoyées d'ici y font des merveilles, l'une à l'égard des malades et l'autre à l'égard de l'instruction des filles" (I, 526).

Ce tableau flatteur des paroissiens de Notre-Dame de Richelieu ne doit pas cependant faire illusion. Ils étaient encore dans la ferveur et les bonnes dispositions où les avait mis, la mission de 1638, que M. Lambert et ses premiers compagnons avait faite pendant près de deux mois, pour avoir bien en mains les âmes qui leur étaient confiées.

Mais l'expérience montre que les fruits des missions, pour n'être pas sans valeur, ne durent pas toujours ; de là, ces fondations de missions, qui demandaient des retours de mission à intervalles plus ou moins rapprochés. Pour ce qui est de Richelieu, il est possible que la présence permanente des Missionnaires ait permis que ces fruits de la mission furent de plus longue durée.

Un autre témoignage, postérieur de près de 20 ans, semblerait montrer que la paroisse était encore, à cette époque, en de bonnes dispositions et menait une vie vraiment chrétienne. Il s'agit de l'établissement de la Confrérie des menuisiers, érigée le 10 décembre 1657.

L'acte qui en fut dressé par-devant notaires, dénote chez ces ouvriers un profond sentiment religieux, une pratique de vie chrétienne de bon aloi, fervente même, un sens aigu du bon usage de la maladie, voire de la mort, etc.

Cet acte étant trop long pour être rapporté ici *in extenso*, contentons-nous de le citer en partie.

"... Le moment de la mort étant décisif de l'éternité et [184] tous devant avoir un grand soin de faire saintement ce passage nécessaire, nous, confrères susnommés promettons nous entraider mutuellement à cela par nos prières, et pour cet effet, quand quelqu'un de nous sera détenu de maladie et qu'on se disposera à lui porter Notre-Seigneur, nous accompagnerons le St Sacrement, si commodément le pouvons et au retour que nous seront à l'église, dirons cinq *pater* et *ave maria* pour le malade. Ceux qui ne pourront aller à l'église en entendant sonner la cloche, se mettront promptement à genoux chez eux et réciteront les mêmes prières, demandant à Dieu qu'il fasse la grâce à leur confrère de faire un bon usage de la maladie, et que si le malade est à l'extrémité qu'on lui porte le dernier sacrement qui est l'Extrême-Onction, lorsqu'on entendra sonner son agonie on fera pour lui les prières que dessus, demandant à Dieu une bonne mort pour le pauvre confrère.

Et pour être averti quand on portera quelque sacrement à quelqu'un de nos confrères, le sacristain avertira le chef de la confrérie qui le fera savoir aux autres, ils visiteront leur confrère malade, auront soin qu'il ait tous les sacrements, et que s'il y a grande apparence de mort, ils l'exhorteront et l'aideront à bien mourir en Dieu, à invoquer le très saint nom de Jésus, de Marie et de Ste-Anne, et s'il est de la confrérie du St Sacrement ou du rosaire, qu'il gagne les indulgences ; les charges et les droits des sacristains sont contenus dans un mémoire signé des maîtres que dessus et de messire Chesneau notaire, de quoi a été faite mention au livre de la sacristie au même jour de Ste-Anne 1657. Quand un confrère entendra le décès de quelqu'un de leur compagnie, s'étudiera de dire pour eux une fois le *pater* et *ave maria* et assister à ses obsèques, si commodément il se peut et s'il en est requis ; plus tous les confrères feront dire une messe haute de *requiem* pour le repos de l'âme de leur confrère le plus tôt qu'ils pourront et assisteront tous à l'offert qui s'y fera.

Les confrères se porteront une particulière affection, étant tous incorporés dans une même confrérie, se doivent secourir selon leur pouvoir et commodité, même les pauvres veuves malades, surtout les trépassés. Ils doivent avoir une particulière dévotion à la mère de la Vierge Marie, Ste-Anne, faire en sorte que leur prochain s'y porte pareillement, ne permettre, s'ils peuvent, qu'on jure, qu'on blasphème, qu'on parle indignement de Dieu, de la Vierge, de Ste-

Anne ni des autres saints de l'église, ni des sacrements, ni des autres choses saintes et vénérables ; prendront à tâche de vivre chrétiennement et exemplairement, que chacun en particulier réglera soigneusement toute sa famille, soit pour les instructions et autres devoirs du chrétien ; que si quelqu'un de leur assemblée vient à tomber dans quelque vice notable et scandaleux, il sera averti charitablement par plusieurs fois, et s'il ne donne aucune espérance d'amendement, il sera effacé du rôle de leur assemblée ; ne recevront aucun dans leur assemblée qu'ils ne l'aient bien instruit de toutes les charges ; en semblables confréries, les femmes n'y sont reçues.

Sont exhortés, pour mieux célébrer le jour de leur Ste patronne, de se confesser et communier et de vaquer ce jour [185] à toutes choses spirituelles et salutaires ; et que s'il s'agit de manger par ensemble, que ce soit toujours en la présence de Dieu, étant chose absurde de vouloir honorer un martyr, par plusieurs buvettes, pour ne pas dire ivrogneries, insolence ; - lequel nous savons avoir plu à Dieu par l'assiduité de jeûne ; et comme le peuple chrétien célèbre la mémoire des martyrs avec religieuse solennité pour s'exciter à leur imitation, pour s'unir à leurs mérites et pour participer à leurs prières, tous les susdits seront priés d'en faire de même à leur patronne Ste-Anne ; Dieu dit : qui honorent les saints l'honorent, qui méprisent les saints le méprisent. Et comme les actes ci-dessus sont agréables à Dieu, profitables au prochain, pour récompense Dieu comblera les susdits maîtres de ses divines bénédictions. *Jésus, Maria, Anna, succurite nobis* Jésus, Marie et Ste-Anne, secourez-nous." (Bosseboeuf, 377-379).

On aura remarqué dans cet acte que dans la paroisse de Richelieu il n'y avait pas seulement cette confrérie des menuisiers, mais qu'il existait déjà à cette époque les confréries du Saint Sacrement et celle du Rosaire. C'est la seule mention que nous ayons trouvée de ces deux confréries. Elles corroborent notre pensée sur la vie vraiment chrétienne que menaient un grand nombre des paroissiens.

Note : La confrérie du Rosaire remontait assez loin. C'est devant l'autel du Rosaire que, le 10 septembre 1652, est enterré Étienne Bérardin, président de l'élection du Rosaire, (Bosseboeuf, 289). C'est aussi devant cet autel que fut inhumée en 1671, Madame Marguerite Simon, "femme de maître Durand, premier maçon du château" (Bosseboeuf, 233).

Parmi les faits en faveur de la vitalité religieuse de la paroisse, on peut mentionner l'activité charitable exercée par les Dames de la Charité, la confrérie de la Charité, et même par d'autres habitants de cette paroisse, où l'on semble avoir eu vraiment le sens du pauvre, même dans les hautes classes de la société.

En 1674, Martine Lejeune, veuve de Louis Deniault, entre autres legs pour les pauvres de l'hôpital et pour la Charité de Richelieu, laissait aussi "aux prisonniers de ville 3 livres qui leur seront payés le jour de son décès, pour les obliger de prier Dieu pour le repos de son âme".

Chose plus remarquable encore, les notabilités de la ville n'hésitaient pas à prendre des pauvres pour parrain et marraine de leurs enfants : "Le 11 janvier 1693 a este baptisée Marie-Scholastique, fille de messire Armand de Sazilly, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, capitaine de vaisseau et gouverneur de Richelieu, et de dame Marie-Élizabeth du Juglart, les parrain et marraine ont esté Jean Fourneau et Marie Courtois pauvres mendians" (Bosseboeuf 286).

Faute de documents instructifs, force nous est de faire flèche de tout bois, pour faire notre constat de l'état de la paroisse au cours des ans.

Comme autre point de repère, nous pensons pouvoir citer encore ce que Bosseboeuf nous apprend des fabriciens de l'église, et où se trouvent encore quelques indices de la vie chrétienne de la paroisse.

"... Fidèles à s'assembler "au banc de l'œuvre" et à remplir leurs obligations "les fabriciens" réglaient avec soin tout ce qui a rapport au service temporel de l'église. Les places, les fosses, les sonneries, voire même la distribution du pain bénit, aussi bien que les fonctions et les honoraires des employés, étaient l'objet de leurs délibérations. Le 7 janvier 1748, ils arrêterent un

règlement, en dix-sept articles, qui fixe les offices où les officiers assisteront en robe, les processions et le carillon pour les fêtes. Ils déterminent comment les employés sont tenus de sonner les agonies sans précipitation, balayer et épousseter l'église deux fois la semaine, nettoyer les voûtes quatre fois par an et les tableaux chaque mois, veiller durant les prédications, allumer les cierges des confréries, devant les autels de la Vierge et de la Charité, ainsi que les cierges des filles avant la procession du premier dimanche du mois, et des marguilliers quand ils en portent". En outre, ils ont à fermer et entretenir les cimetières, à empêcher les pauvres de mendier pendant l'office et de clouer rien aux murs "pour y pendre des chapeaux", à conduire le prédicateur en chaire et dans la maison où il logera ou qu'il visitera, et à sonner les cloches quand il y a apparence d'orage, soit le jour, soit la nuit. Avant de sonner les glas à trois ou quatre cloches, ils devront avertir le receveur de la fabrique" (Bosseboeuf, 406-407). [186]

À l'époque de la Révolution, si les Richelais se laissèrent fatalement entraînés par les idées révolutionnaires et subversives qui déferlaient sur toute la France, ils firent cependant preuve longtemps d'une certaine modération.

En mars 1790, le procureur de la commune présentait une requête à la municipalité pour l'entretien et la pension des trois Filles de la Charité "pour soigner les infirmes et les indigents qui, faute de soins, périssent misérablement".

Au cours de cette même année des mesures furent encore prises contre les auteurs de troubles et de désordre. Défense fut faite aux cabaretiers et billiardiers de recevoir les jeunes gens avant 20 ans, de les retenir pendant les offices religieux et après la retraite sonnée (Bosseboeuf, 455, 457).

Mais, cette modération ne pouvait durer. Richelieu connut comme toutes les autres villes et bourgades de France, le désordre régner en maître, les passions se déchaîner contre la religion.

En avril 1792, le supérieur de la Mission et curé de Notre-Dame fut contraint de se retirer et de céder la place au Clergé constitutionnel. Les Prêtres de la Mission quittaient en ces tristes circonstances une paroisse, où, pendant un siècle et demi, ils avaient donné le meilleur d'eux-mêmes.

Dans son long poème "Ridolocus dolens", - poème en vers latins alexandrins, publié en 1760 et dont la 2^e édition en 1760 était dédiée au duc de Richelieu, - François Dragonneau, né à Richelieu en 1690, fait de longues réflexions sur les Prêtres de la Mission, qui l'avaient aidé à se former à la vie chrétienne, et qu'il voyait vivre sous ses yeux. S'il est vrai que personne n'est grand maître pour son valet, Dragonneau portait néanmoins sur les Missionnaires de sa paroisse un jugement fort bienveillant. À son avis, leur vie "ornée par la pratique des vertus évangéliques, inspirait à tous de vifs sentiments de piété et de religion" (p. 34 ; cité par Bosseboeuf, 405).

Les quelques notices que nous avons pu lire sur les Lazaristes, prêtres ou frères, employés aux œuvres de Notre-Dame de Richelieu, loin d'infirmes ce témoignage, ne peuvent que le corroborer. Le mot de sainteté pour caractériser leur vie était fréquemment employé.

L'on peut donc estimer que les Missionnaires de Richelieu sont bien restés dans la ligne des enseignements de leur saint Fondateur, et que leurs exemples, joints à leur parole et à leurs activités, ont produit d'heureux fruits dans ce champ du Seigneur, que le Grand Cardinal avait proposé à leur zèle.

Évidemment, tout n'a pas été parfait, et s'il y eut, au temps de MM. Garnier et Codoing, des instants difficiles, faut-il les attribuer nécessairement aux Missionnaires en cause ? [187]

Si l'on étudie ce qui se passait dans les autres établissements de la Congrégation de la Mission qui étaient de fondation royale, ou en ceux où les Missionnaires avaient à faire avec des

administrations civiles, comme c'était le cas à Richelieu, que de fois surgirent des difficultés qui provenaient bien plus du fait des officiers civils responsables, plus soucieux de leurs intérêts personnels que de ceux de la religion !

À Richelieu, les Prêtres de la Mission dépendaient pour beaucoup de choses du duc et de ses officiers, et, à travers la correspondance de M. Vincent et celle de son deuxième successeur, M. Jolly, on ne peut pas ne pas se rendre compte que les mandataires des intérêts du duc de Richelieu, suivaient une politique plus soucieuse des intérêts temporels du duché que de ceux de la Mission. L'affaire de la fondation de la maison de Luçon en est un exemple, où le duo, poussé par ses officiers, cherche noise à la Congrégation de la Mission, pour un arrangement qui, pourtant, avait été décidé du consentement de la duchesse d'Aiguillon et de M. Vincent.

Restons-en donc au jugement du poète Ragonneau, qui semble bien être le reflet du jugement du peuple Richelais, qui a bénéficié du ministère dévoué de ses pasteurs, et aux faits, qui sont bien loin d'infirmer ce jugement.

Paris, le 2 février 1970

F.Contassot, C.M.

APPENDICES

PERSONNEL DE LA MAISON DE RICHELIEU

Aboulène Jean-Pierre, sup. en 1162-1166
Aïenel Nicolas, 1736-1739
Amirault Claude, 1649
Angot Bonaventure, entre 1682-1694
Asseline Jacques, 1653-1656

Barre Jean, 1698, Sup. en 1702-1705
Bayart Charles, entre 1645-1653
Beaumont (Pierre de), 1654, sup. en 1656-1660 et 1661-1662, mort le 31 mai 1662
Bécu Benoît, 1638-1639, 1640-1660
Bélar Honoré, avant 1657
Benza Emmanuel, 1785
Bernard (?), 1638
Bernon (?), vers 1669
Berthe Thomas, sup. en 1682-1685
Blaise Jean-Jules, 1717-1725
Blatiron Étienne, 1641-1643
Boissat (ou Boisat) Jean, 1785, 1790, 91
Bongart (?), entre 1657-1658
Boudet Jacques, 1638
Boussordec Charles, 1659
Brisard (?), vers 1610
Brisjonc François, 1654, 56, et vers 1668
Buisson Lazare-Joseph, mort le 12 juin 1763
Buissot Nicolas, 1638
Buthleer Pierre, 1654, 1656

Cabel Pierre, vers 1667
Caillot (?), 1638 [189]
Camusat de Sainte-Croix Jacques, 1712
Camuset Philippe, entre 1698-1705
Carré Jean-Pierre, entre 1698-1705
Cart Guillaume, vers 1669
Chardon (?), vers 1668
Charmet Claude-Antoine, 1755
Chaulin (?), vers 1645
Chesnier J., entre 1657-1658
Chiré J. , vers 1670
Chiroye Jacques, 1640, 1645-1646
Choquet Jean-Baptiste, 1705
Chotier Guillaume, sup. en 1711-1715
Chrétien Jean, après 1645
Codoing Bernard, 1638-1639, sup. en 1649-1650

Cointerel Jean, vers 1615
Colée Antoine, 1642, 1645
Colin Joseph, 1676
Condamin Jean-Claude, sup. en 1785-1792
Conelli André, 1655, 1656
Constantin François, 1647, 1648
Cormillet Claude, 1720
Coupa Antoine, vers 1668
Courtat Louis, 1714-1719
Crespel Michel, 1675, 1686, 1687, sup. en 1708-1711
Crosnier François, 1676
Cruoly Donat, 1648, sup. en 1660
Cuissot Gilbert, sup. en 1662-1665
Cusson Jacques-François, sup. en 1727-1742

Dacheu Jacques, 1668
Damané Robert, vers 1690
Dault Guillaume, mort le 2-12-1738
Davelu Jacques-Louis, sup. en 1760-1770
Daviau Guillaume, 1690 [190]
Debart Pierre-Nicolas, 1676, vers 1697
Deber Michel, entre 1657-1668
Deblé Jean, vers 1666
De Cès Pierre Casimir, sup. en 1716-1717
Decuves (ou De Cunes) Nicolas, 1670, 1671
Delestang Jean, 1658, 1660
Desbelles Nicolas-Étienne, 1655
Deslouis Clément, 1729-1931, 1733-1736
Desnoyelles Philippe, 1646
Despréaux Jacques, vers 1670
Dodin Nicolas, 1784, 1790, 91
Dolivet Julien, 1653
Douabin Mathurin, 1655, 1656
Doué Jean, sup. en 1694-1702
Duchastel Pierre, 1644-1645
Duchesne Pierre, 1653
Du Coudray François, 1646-1649, mort en 1649
Du Coudray Jean, entre 1653-1657
Dufresne Jean, 1676, 1677, 81, 82
Dupont Louis vers 1668, 1677
Dupuich François, sup. en 1676-1682, et 1685-1693
Durot Nicolas, 1638-1639, 1642
Dutay Guillaume, 1655, 1657
Duvaucel Guillaume, sup. en 1675-1676

Enfrié Pierre, entre 1657-1668
Escart Pierre, 1649, 1652

Fardel Philibert, 1675-1617
Férot Claude, 1659
Feuilleuse Louis, mort le 14-4-1758
Feydin François, 1659
Fontaine Nicolas, 1670
Fréchon Louis-François-Norbert, sup. en 1782-1785
Friand Joseph, 1714 [191]

Garnier Gaspard, sup. en 1742-1754
Gat Yves, 1661-1662
Gautier Denis, sup. en 1645-1649, 1642
Germain Nicolas, 1638-1644, mort en 1644
Get Firmin, sup. en 1666-1670
Gobert Evrard, 1646, 1647
Gorlidot François, vers 1666
Gourrain (ou Gourrant) (?), 1638
Grainville (Eustache Michel de), 1657-1659
Grimault Jean, vers 1670
Gueheneuc Henri, 1657, 1659
Guérin Julien, 1641-1642
Guillebert Jean, 1655, vers 1669
Guillou Raoul, 1654-1657, vers 1667

Hesnard Antoine-Dominique, en ?
Heudes Louis, 1673, 1674
Hourdel Jean, sup. en 1693-1694, mort le 15-6-1694

Jacob André, vers 1669
Jacob Jean-André, 1769
Jande Claude, vers 1670
Jegat Bertrand, 1640
Jouault Jacques, vers 1667, 1671

Lambert Aux Couteaux, sup. en 1638-1645, et 1650-1651
Langlois Louis, vers 1647, 1676
Lanoé (Joseph de), 1712, 1713-1714
Laudin Denis, 1651-1657
Lebas Louis, 1669
Lebas Toussaint, 1653-1654
Leblanc Georges, 1659
Leblanc Yvon, vers 1694
Leboisne Léonard, 1645
Leolerc Louis-Auguste, sup. en 1776-1782 [192]
Lefebvre (?), vers 1645
Legay Charles, entre 1663-1668
Le Gros Jean-Baptiste, 1646-1648, sup. en 1651-1655

Lemaire Louis, 1720
Lemaistre Vincent, 1655, 1657
Lemonier Joseph, 1785
Lemoussu Pierre, 1699
Lenoir Jacques, 1644
Lepage Simon, entre 1698-1705
Leroux Joseph, entre 1698-1705
Leroy Jean, 1644
Lesage Jean, vers 1698
Lescuyer André, entre 1657-1668, vers 1694, 1705
Lesoudier Jacques, 1641-1642
Lesoudier Samson, 1642
Lièbe François-Ignace, 1643-1650, 1657
Liège André, entre 1657-1668
L'Islefort (Jacques de), 1692, 1696 sup. en 1705-1708
Loison (Charles de), vers 1698
Lorfebvre (?), 1660
Louvel Marin, entre 1698-1705
Luoas Jacques, 1646, 1647, 1655, 1656

Maillard Antoine, 1648-1650
Maillard Nicolas, 1671, 1676
Malherbe Jean-François, mort le 9-3-1740
Mallet Louis, 1715
Manceau Nicolas, 1651, 1655, 1656
Manceau Simon, 1647,48,51, mort en mai 1651
Marc Laurent, vers 1694
Maréchal Pierre, vers 1673,17...
Marot-Jougans Louis-René, mort le 6-2-1772
Martel Pierre, entre 1698-1705
Maucolin Joseph, 1785, 1789, 91
Menand Robert, 1655, 1656, 1668
Mersuit (?) Christophe, entre 1698-1705
Michau (Michaut) Noël, 1610
Michel Pierre, 1712-1717, sup. en 1717-1727
Molay Edme, vers 1666
Moreau Henri, vers 1694
Moreau Nicolas, vers 1666

Nacquart Charles, vers 1645, 1648
Navière Julien, 1653, 55, 56

Olivier Louis, 1790-91
Oresve Bertrand, vers 1698

Pennier Denis, 1651-1653
Perceval Guillaume, 1644-1645, et avant 1653

[193]

Perdu Jacques, 1638, 1640, 1642
Pérault (ou Perraud) Hugues, 1649, 1651
Périer Marin, 1722, 1726, mort le 2-3-1736
Petit Charles, entre 1653-1657, 1660
Petit Lazare, 1746, mort le 8-11-1749
Philippe Jean, 1656, 1658
Pichard Guillaume, 1735-1738, mort le 10-7-1738
Picouais Sébastien, 1656, 1658, vers 1670
Picquot Jean, vers 1668
Pinel Jean, 1665, 1669-1670, 1680
Pinondelle Pierre, 1724, quitte la C.M en 1725
Plunket Luc, 1653, 55, 57
Ponsignon Nicolas, 1712-1713
Pothiers Jean-Hervé, 1785, 91
Proniez Guillaume, 1777
Pugnet Claude, sup. en 1754-1759

Rivet François, 1657
Rivet Louis, 1646-1648 [194]
Robillet Pierre-François, 1785
Rondel Michel, 1656, 58, 1670, 71
Roussel (?), 1720
Rouger (?), entre 1655-1651

Savoie Martin, 1706
Servant Jean, mort le 5-10-1665
Sézille Charles, vers 1697
Simonet Jean-Baptiste, mort le 28-10-1783
Soufliers François, 1636-1639
Soulays (?), vers 1669
Stephan François, sup. en 1759-1762

Tabouet Louis-Auguste, mort le 13-8-1776
Tanguy-Lefébure (ou Tanneguy) , entre 1698-1705, mort en 1711
Ternel René, mort le 19-11-1780
Theault René, 1656-1658
Thibault Jean, 1641
Thibault Nicolas, 1649, sup. en 1670-1674
Thieulin René, 1653, 55, 56
Tholard Jacques, 1660
Touchard François, mort le 3-11-1780
Turpin Pierre, vers 1670

Varembel Hyacinthe, mort le 30-6-1760
Varoquier Charles, 1713
Vignacourt Jean-Baptiste, sup. en 1770-1776

FRÈRES

Auclais Laurent, 1655
Baricot Louis, 1750-1751, quitte la C.M. en 1775
Besson Pierre, 1747, 1749

Chauveau Alexandre, 1717
Compagnon Blaise, 1744, 46
Cottereau François, 1662, 63
Courtiliau Nicolas, 1682, 83 [195]

Delaunay Christophe, 1658
Dubuisson Jean-Baptiste, mort le 12-4-1766
Duchesne René, 1654, 58

Ferron François, mort le 8-6-1739
Fugolles Gabriel, 1660, 1664

Gazet Bernard, 1649
Geneset Jean, 1649
Gourichon Mathurin, 1681, 83
Gourichon Pierre, 1679, 81
Guerrier François, 1684, 85

Houdebin Pierre, 1682, 84
Hourdel Jacques, 1706, 1707

Jamin Gary, 1650
Jutteau Étienne, 1725, 28

Labeille Philippe, 1660
Lauvergnac Jacques, 1655, 57
Le Brouder Jacques, 1705
Lefèvre Antoine, 1655
Lejeune Jean, 1651
Lemaistre Pierre, 1655

Mance Jean-Baptiste, 1727, 28

Nodo Sébastien, 1638, 40
Nolot (ou Naulet) Pierre, 1654, 56
Nozereau Charles, 1676, 78

Picq Pierre, vers 1767
Pierre Jean, 1690

Plancher René, mort le 18-4-1759
Plisson Michel, 1657
Pourveu Louis, 1648, mort en juin 1681

Robin Jacques, 1649

Servin Guillaume, 1660
Sisseron Louis, mort en 17...

Tumy Ambroise, 1649

RICHELIEU : 7 janvier 1639 (A.N., M.M. 534, p.121)

BULLE DE LA CURE DE NOTRE-DAME DE RICHELIEU
par le pape Urbain VIII

Urbanus, episcopus servus servorum Dei, dilecto filio officiali venerabilis fratris nostri episcopi Pictaviensis salutem et apostolicam benedictionem. In apostolicae dignitatis solio et potestatis plenitudine summa redemptoris nostri gratia moritis licet imparibus constituti, ad ea per quae provisionis nostrae auspiciis, sanctae Romanae ecclesiae, cardinalium votis, ad Christi fidelium animarum salutem et populorum spiritualem consolationem, divinique cultus augmentum ac beneficiorum ecclesiasticorum propagationem tendentia, ad debitum finem perducantur, nostrae considerationis curam libenter convertimus atque desuper disponi mandamus, prout in Domino conspicimus salubriter expedire.

Sane dilectus filius noster Armandus Joannes Duplessis, Sanctae Romanae ecclesiae cardinalis, dux de Richelieu et de Fronsac nuncupatus, pair Franciae, nobis nuper exponi fecit, quod nuper venerabilis frater noster Henricus Ludovicus, modernus Episcopus Pictavensis, provide considerans devotum Armandum Joannem Cardinalem oppidum in loco de Richelieu, Pictavensis dioecesis, construi et aedificari, illudque constructum et aedificatum ducatus et paris Franciae titulo, Carissimi in Christo filii nostri Ludovici Francorum et Navarrae regis christianissimi munificentia et benevolentia, dedorari fecisse, multosque subinde insignes viros justitiae ministros se eo pro officiorum suorum exercitio justitiaque ejusdem oppidi incolis ministranda recepissee, ad Parochialem Ecclesiam de Sablon nuncupatam intra septa viridarii Castri dicti oppidi inclusam fuisse; idem Henricus Ludovicus episcopus ad ejusdem Joannis Armandi instantiam, sub certis modo et forma tunc expressis, ecclesiam praefatam par resignationem seu demissionem dilecti filii Joannis Mesnard, nuper ipsius ecclesiae rectoris, de illa quam tunc obtinebat in ejusdem Henrici Ludovici episcopi manibus sponte factam, et per dictum Henricum Ludovicum episcopum ordinaria sua potestate admissam vacantem, de consensu dilectorum filiorum abbatis et conventus monasterii de Noyers, ordinis Sancti Benedicti Turonensis, seu alterius dioecesis ad quos praesentatio personae idoneae ad dictam ecclesiam, dum pro tempore vacat, in ea ad praesentationem hujusmodi per loci Ordinarium instituendae seu illius collatio, provisio et omnimoda alia dispositio, cessantibus reservationibus et affectionibus apostolicis, spectabat, suppressit, ac pro majori Dei gloria incolarumque dicti oppidi commoditate aliam commodam et capacem parochialem ecclesiam, in dicto oppido, praefati Armandi Joannis sumptibus et expensis fabricatam ut fere absolutam, sub invocatione beatae Mariae Virginis, certisque modo et forma tunc expressis, erexit atque instituit et dotavit, nec non dictum oppidum a parochiali ecclesia [197] de Bray partem Pictavensis dioecesis cui jure parochiali suberat ac curam animarum dilectorum filiorum illius colarum abdicavit, illaque sic abdicata, ac Viculos de Champeau nec non paludis de Renay ac novas spectantes ad dilectum et jam filium Joannem du May et de Buisson penot, domos ac nobiles de la Regrie, et de la Chermière, ac de la Lisière, pagos nec non villam Vitulorum alias adicta ecclesia suppressa dependentes illarumque incolarum curam animarum vi perfungatur ecclesiae erectae, reliquum vero servitium, exceptis terris inter septa dicti castri sitis, praedictae ecclesiae de Bray submitit; praeterea duas domunculas in eodem oppido constructas retro domum dilecti filii de Villemonte a parte Lodunensi sitas redditus ducentarum librarum, nec non nobilem domum de Lespine ab eodem ducatu de Richelieu dependentem cum aedibus, area, hortis, columbario, cum septo vineto, pratis, plantis et terris arativis consistentem, redditus annui aliarum ducentarum librarum, nec non dictam villam vitulorum, cum area, aedibus, septo vineto, pratis et terris arativis ab eo dependentibus annui

redditus centum librarum similiter donavit, exceptis tamen nonnullis terris in designatione novi oppidi comprehensis, novae parochiali ecclesiae hujusmodi per dictum Armandum Joannem Cardinalem, cum hoc tamen quod illius rector pro tempore existens divinum in ea officium, prout in aliis dioecesis ecclesiis censuevit, celebrari secumque vicarium idoneum, ab Ordinario approbandum, qui eum in exercitio curae animarum coadjuvet, manu tenere a die obitus ejusdem Armandi Joannis Cardinalis anniversarium singulis annis pro ejusdem Armandi Joannis Cardinalis animae salute et regrigerio celebrare teneatur. Donata nec non quoddam aedificium cum cubiculis inferioribus, horreo torculari, grangulis stabulis, area, puteo, furno, cellario aliisque ejus membris, septo vineto et terris arativis capacitatis insimul quatuor jugerum terrae vel circiter, quae omnia undique muro circumscripta sunt in dicto loco de Champeau prope ab uno viam parvi Carroy, ab alio viduo quendam Cadary, Mathurini des Champs et aliorum bona mediante muro et a reliquo lateribus septum prioratus de Champvan, situm, nec non pratum fovea vallatum in loco lissertae nuncupato, prope Godeflaine capacitatis quatuor modiorum terrae vel circiter, prope ab uno dilecti filii Aegidii, ab alio heredum Guerini bona, ab altero cursum aquae de Nablé, et ab reliquo lateribus canabinas de Montarillon, a feudo de Champvan dependentes, nec non cubiculum domum tegulis coopertum parietinam et locum aream, hortum et vineam, in simul juncta in dicto loco de Champvan prope ab uno viam a parvo Carron ad capellam de Champvan tendentem, ab alio vineis dilecti etiam filii Michaelis le Masle, ejusdem Ludovici Regis conciliarii, cantoris et canonici ecclesiae Parisiensis, et a reliquo lateribus aream et vineam Dionisii Grobleau; capacitatis in simul duorum modiorum terrae cum dimidio alterius modii similis vel circiter per dictum Michaelem Le Masle eidem novae ecclesiae, cum conditione tamen quod illius rector pro tempore existens quotlibet die festo Sancti Michaelis Archangeli, juxta piam ejusdem Michaelis intentionem etiam celebrare debeat, in perpetuum jure legati erogata applicavit, ac insuper praedecessorum suorum vestigiis inhaerens, [198] ab singularem ejusdem Armandi Joannis Cardinalis pietatis et devotionis zelum, et ad hoc ut Christi fideles ad facultates suas ecclesiae erogandas facilius invitentur, eidem Armando Joanni Cardinali ejusque successoribus ducibus de Richelieu jus patronatus et jam praesentandi personam quae onera praefata adimplere debeat ad novam ecclesiam, occurrente pro tempore illius vacatione, reservavit; denique novam ecclesiam hujusmodi suo et successorum suorum archidiaconorum et archipresbyterorum suorum submisit visitationi, et alias prout in ipsius Henrici Ludovici episcopi patentibus litteris et donationis per Armandum Joannem Cardinalem et legati per Michaelem praefatos, ut praefertur, factorum instrumentis plenius respective dicitur contineri. Cum autem, sicut eadem expositio subjungebat, dictus Armandus Joannes Cardinalis plurimum cupiat novam parochialem ecclesiam previa antiquae ecclesiae parochialis de Sablon suppressione per nos erigi atquo institui, caeteraque infra scripta fieri et ordinari : Nos igitur qui divini cultus honorem et augmentum ac beneficiorum ecclesiasticorum quorumlibet propagationem, et Christi fidelium spiritualia commoda sinceris affectionibus exoptamus, praemissorum tamen certam notitiam non habentes, supplicationibus nomine dicti Armandi Joannis Cardinalis nobis desuper perrectis inclinati, discretioni tuae per apostolica scripta mandamus quatenus constituto tibi prius legitime de assignatione dicti annui redditus quingentarum in bonis stabilibus, non tamen ecclesiasticis, per dictum Armandum Joannem Cardinalem valide et perpetus ut supra facta ac de aliis praemissis, et dummodo filiorum dilectorum parochianorum dictarum antiquarum ecclesiarum ad id accedat consensus, et non alias resignationem seu dimissionem ejusmodi quatenus adhuc canonice admissa non sit, autoritate nostra admittens eaque sic admissa dictam parochialem ecclesiam de Sablon per resignationem seu dimissionem dicti Joannis Mesnard vel cujusvis alterius de illa in Romana Curia vel extra eam etiam coram notarii publice et testibus sponte factam aut assecutionem alterius beneficii ecclesiastici quavis autoritate collati, seu obitum dicti Joannis

Mesnard extra dictam curiam jam forsan defuncti vacantem, et si tanto tempore vacaverit quod ejus collatio juxta Lateranensis statuta Concilii ad sedem apostolicam specialiter vel generaliter reservata existat, et super ea inter aliquos his cujus statum praesentibus haberi volumus pro expresso pendeat indecisa, dummodo tempore datarum praesentium non sit in ea alicui speciale jus quaesitum dicta autoritate nostra, perpetuo supprimas et extinguas eaque suppressa et extincta in dicto oppido de Richelieu dictam novam ecclesiam beatae Mariae Virginis, si et postquam illa omnibus suis numeris et partibus absoluta fuerit in parochialem ecclesiam cum campanili, sacrario fonte baptismali, domo rectorali aliisque insigniis parochialibus solitis et consuetis pro uno presbitero seculari perpetuo futuro illius rectoris, qui perpetuum vicarium ab Ordinario loci approbandum in exercitio curae animarum sibi coadjutorem manu tenere nec non unum anniversarium die obitus ejusdem Armandi Joannis Cardinalis pro ipsius animae salute et refrigerio, ac unam missam in die festo sancti Michaelis archangeli justa piam ejusdem Michaelis intensionem [199] aliaque divina officia prout in aliis parochialibus ecclesiis consuevit celebrare, aliaque munia parochialia exercere debeat, et teneatur, sine tamen alicujus praepjudicio, eadem autoritate nostra, etiam perpetuo erigas et instituas nec non curam animarum dilectorum filiorum incolarum dicti oppidi, a praedicta parochiali ecclesia de Bray abdicis, illamque sic abdicatam et incolarum vitulorum et pagorum de Champvan, ac paludis de Renay et novae spectantis ad dictum Joannem du May ac nobiles de la Regois legne et de la Charmère, ac de la Lisière pagorum nec non villae vitulorum hujusmodi, ad novam ecclesiam hujusmodi, caeterorum vero pagorum dictae ecclesiae de Sablon ad dictam parochialem ecclesiam de Bray perpetuo transferas distasque ecclesias de Richelieu et de Bray eisdem incolis pro eorum parochialibus respective concedas et assignes, et insuper dictae ecclesiae de Bray ultra proprios redditus certos qui illi remaneant omnino intacti, etiam omnes et singulos redditus certos dictae suppressae ecclesiae de Sablon et bona in quibus illi consistant ac etiam incerta et exercitio curae animarum provenientia, eidem vero novae parochiali ecclesiae, ut praefertur, erectae, domos possessiones, res aliaque bona illi per Armandum Joannem Cardinalem ac Michaellem praefatos, ut praefertur, data et erogata pro ejus dote illiusque rectoris pro tempore existentis sustentatione onerumque illi incumbentium supportatione; itaque liceat illius ac etiam parochialis ecclesiae de Bray pro tempore quomodolibet existenti illorum omnium respective veram, realem et actuaalem corporalemque possessionem apprehendere et apprehensam perpetuo retinere illorumque fructus redditus et proventus, jura, obventiones et emolumenta universa ac etiam ex exercitio curae animarum provenientia etiam respective percipere exigere et levare, ac in suos usus et utilitatem, dioecesanensis loci vel cujusvis alterius licentia desuper minime requisita, similiter applices et perpetuo appropries, praeterea eidem novae ecclesiae illiusque rectori pro tempore quomodo libet existenti ut omnibus et singulis privilegiis, libertatibus, immunitatibus, prerogativis, gratiis, favoribus et indultis quibus aliae parochiales ecclesiae de jure, usu, privilegio vel consuetudine, aut alias quomodo libet utuntur, fruuntur et gaudeant atque potiuntur, ac uti, frui, potiri et gaudere possunt et poterunt, quomodo libet in futurum, pariter et periformiter, ac sine illa prorsus differentia uti, frui, potiri et gaudere libera et valeat dicta autoritate nostra concedas et indulgeas; demum eidem Armando Johanni Cardinali ejusque successoribus, quibuscumque ducibus de Richelieu jus patronatus et praesentandi personam idoneam ad praedictam novam parochialem ecclesiam hujusmodi, quotiescumque illa per cessum vel dicessum seu quamvis aliam dimissionem, vel amissionem illam pro tempore obtinentis aut alias quovismodo, et ex cujuscumque persona etiam in aliquo ex mensibus dicto Sedi per Cancellariae apostolicae regulas seu constitutiones apostolicas, vel alias reservatis aut ordinariis collatoribus per easdem regulas seu constitutiones, vel litteras alternativarum aut quavis alia privilegia et indulta concedenda et concessa et de jure vel alias quomodo libet competentibus vacare contingerit; Ordinario loci seu

ejus Officiali per eum [200] in illius rectorem ad praesentationem eandem instituendam, cum dictis oneribus manutenendi vicarium, anniversarium die obitus dicti Armandi Johannis Cardinalis et unam missam die festo sancti Michaelis Archangeli, ut praefertur, annis singulis in perpetuum celebrandi auctoritate nostra hujusmodi reserves et perpetuo concedas; nos enim, si praemissa per te fieri contigerit, ut praefertur, jus patronatus et praesentandi hujusmodi laicorum illustrium et vere nobilium existere, dictoque Armando Johanni Cardinali et ejus successoribus ducibus de Richelieu non ex privilegio sed ex veris, primeva, reali et actuali integra et omnimoda fundatione et dotatione laicali ex bonis mere patrimonialibus et laicalibus dumtaxat competere; et ad illum et illos pertinere ac si tale sub derogatione juris patronatus ex privilegio nullatenus comprehendi, nec illi ullo umquam tempore cujusvis litis pendentiae seu vacationis ejusdem novae ecclesiae, etiam causa permutationis, vel alio quocumque praetextu, etiam ex quacumque causa quantumvis urgenti et necessaria per quoscumque Pontifices Romanos pro tempore existentes et Sedem praedictam aut illius legatos etiam de latere nuntios etiam motu proprio et ex certa scientia deque apostolicae potestatis plenitudine, vel cujusvis intuitu derogari, nec derogatum censi posse neque debere, nisi in litteris de super conficiendis in toto tenore ac datarum praesentium nomine, qualitatibus cognomine pro tempore existentium patronarum praefatorum, specialis, specifica et expressa mentio facta fuerit, ac patroni pro tempore existentis expressus ad hoc accesserit assensus et alias factas derogationes nec non quascumque provisiones, collationes, commendas, praesentationes, institutiones vel alias dispositiones de dicta nova parochiali ecclesia, vel alias quovismodo vacatura pro tempore quibusvis personis alias quam ad praesentationem dicti Armandi Johannis Cardinalis ac pro tempore existantium patronorum praefatorum et cum speciali et expressa mentione hujusmodi juris patronatus processusque de super formatos, ac inde secuta et sequenda quaecumque nulla et invalida nulliusque roboris vel momenti fore et esse ac pro nullis haberi et censi debere, nec jus aut coloratum titulum possidendi cuiquam tribuere vel per illas acquiri, ac easdem praesentes semper et perpetuo validas et efficaces fore et esse, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere ac ab omnibus ut singulis quorum interest aut interesse poterit quomodo libet in futurum perpetuo firmiter et inviolabiliter observari et adimpleri debere; sicque et non alias per quoscumque iudices ordinarios vel delegatos quavis auctoritate fungentes etiam causarum palatii apostolici auditores et Sanctae Romanae Ecclesiae cardinales etiam de latere legatos et Sedis apostolicae nuntios judicari et definiri debere et si secus super his a quocumque quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari irritum et inane decernimus. Non obstantibus praemissis, ac felicis recordationis Bonifacii papae octavi praedeccessoris nostri aliisque quibusvis apostolicis, nec non in synodalibus provincialibus et universalibus conciliis editis, specialibus vel generalibus, constitutionibus et ordinationibus, ac monasterii et ordinis praefatorum etiam juramento, confirmatione apostolica, vel quavis firmitate alia, roboratis statutis atque consuetudinibus, [201] privilegiis quoque indultis et litteris apostolicis illis, ac dilectis filiis dicti monasterii abbati et conventui aliisque illius et ordinis hujusmodi superioribus et personis in genere vel specie, aut alias quomodolibet concessis, approbatis et innovatis, quibus omnibus etiam si alias pro illorum sufficienti derogatione de illis eorumque totis tenoribus specialis, specifica, expressa et individua, non autem per clausulas generales idem importantes, mentio seu quavis alia expressio habenda aut aliqua alia exquisita forma ad hoc servanda foret, illis alias in suo robore permansuris, hac vice dumtaxat harum serie specialiter et expresse derogamus caeterisque contrariis quibuscumque per praesentes autem erectionem aliaque a dicto Henrico Ludovico Episcopo gesta in aliquo approbare non intendimus. Datum Romae, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominicae millesimo sexcentesimo trigesimo nono, septimo iduum Januarii, pontificatus nostri anno sexto decimo. [202]

PRÉSENTATION PAR LA DUCHESSE D'AIGUILLON

du 1^{er} Curé à la Cure de Richelieu, qui fut M. Gilles
du 10 septembre 1645

À Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Messire Henri Louis Chastainier de La Rochepozay ou à monsieur son Grand Vicaire, Marie de Wignerod, Duchesse d'Ay pair de France, Comtesse d'Agenois et Condomois, au nom et comme ayant l'administration et la personne et biens d'Armand Jean des Plessis duc de Richelieu, pair de France, Général des Galères, gouverneur et lieutenant pour le roi au Havre de Grâce, notre très cher neveu, Salut. Comme ainsi soit que la cure de la ville de Richelieu ait été fondée et dotée par feu de glorieuse mémoire, Mgr Armand Jean du Plessis Cardinal, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, avec la réserve expresse pour lui et ses successeurs, ducs de Richelieu, du droit de présenter à icelle comme patrons laïques et par tous degré et de bénéfice et depuis par bulle du Pape Urbain 8^e en date à Rome du 7^e jour de janvier 1639 fulminées par M. votre official, juge commis et délégué par Sa Sainteté, par sa sentence du 15^e jour de mai dernier par laquelle il avait ordonné que dans 4 mois accomplis du jour de ladite sentence, il vous devait nommé et présenté une personne idoine et capable pour régir et gouverner ladite cure, Nous en qualité d'administratrice de la personne et des biens de notre dit neveu, duc de Richelieu patron laïque d'icelle cure, vu qu'il est nécessaire de la remplir d'une personne idoine et capable attendu la nouvelle érection d'icelle par ladite sentence du 15^e mai, de laquelle nous n'avons eu connaissance que depuis quelques jours, dûment informée des bonnes vie et mœurs et capacité de Messire Jean Baptiste Gilles, du diocèse de Lisieux, nous avons iceluy nommé présenté, nommons présentons par ces présentes pour tenir et posséder ladite cure, vous suppliant lui en vouloir donner, faire expédier toutes lettres de collation, et institution nécessaires.

En foi de quoi nous avons signé les présentes de notre main, scellées, fait signer de notre secrétaire ordinaire, scellées du sceau de nos armes.

Paris le 10^e jour de septembre 1645

Marie de Wignerod
pour Madame
Desmaretz